



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2008



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2008

© Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 - Dakar - Sénégal
ISBN 978-2-916140-09-4
ISSN 08505691

SOMMAIRE

PAGES

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2008	VIII
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO	XVII
MESSAGE DU GOUVERNEUR	1
VUE D'ENSEMBLE	3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1.1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL	5
1.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA	10
1.2.1 - Produit intérieur brut	10
1.2.2 - Production agricole	11
1.2.3 - Extraction minière.....	14
1.2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail	14
1.2.5 - Evolution des prix	16
1.2.6 - Finances publiques	18
1.2.7 - Balance des paiements.....	18
1.2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure	19
II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE	21
2.1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE	21
2.2 - ACTION MONETAIRE	21
2.2.1 - Politique des taux d'intérêt	21
2.2.2 - Opérations d'open market	21
2.2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement	22
2.2.4 - Dispositif des réserves obligatoires.....	22
2.3 - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES	23
2.3.1 - Avoirs extérieurs nets	23
2.3.2 - Crédit intérieur	25
2.3.2.1 - Position nette des Gouvernements	25
2.3.2.2 - Crédits à l'économie	26
2.3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques	28
2.3.3 - Masse monétaire et base monétaire	28
2.3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	35
2.3.5 - Concours de la Banque Centrale	36
2.3.6 - Evolution des réserves obligatoires.....	39
2.3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires	40
2.3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés	42
III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT	45
3.1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	45
3.1.1 - Prélèvements et versements aux guichets	45
3.1.1.1 - Prélèvements	45
3.1.1.2 - Versements	46
3.1.2 - Composition de la circulation fiduciaire	47
3.1.3 - Programme de production accélérée de billets valides	48
3.2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA	48
3.2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO	48
3.2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA	49

3.3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	50
3.3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger	50
3.3.2 - Transferts scripturaux	50
3.4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT	51
3.4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	52
3.4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)	54
3.4.3 - Système monétaire interbancaire régional	56
3.4.4 - Centrale des incidents de paiement	57
3.4.5 - Surveillance des systèmes de paiement	58
3.4.6 - Textes réglementaires	59
3.4.7 - Organisation et normalisation bancaire et financière	59

IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER61

4.1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE	61
4.1.1 - Textes réglementaires	61
4.1.2 - Evolution du réseau bancaire	61
4.1.3 - Activité des banques et des établissements financiers	62
4.1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel	64
4.1.5 - Dispositif des accords de classement	66
4.2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	66
4.3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	67
4.3.1 - Indicateurs d'activité	67
4.3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE	67
4.3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel	68
4.3.4 - Renforcement des capacités	68
4.3.5 - Amélioration de l'information financière	68
4.3.6 - Surveillance du secteur	68

V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO71

5.1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE	71
5.2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	72
5.3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	72
5.3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods	72
5.3.2 - Relations avec les autres institutions	73
5.4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO	74
5.4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques	74
5.4.2 - Centrale des bilans	74

VI - PRISE DE FONCTION DU NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA BCEAO77

VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO85

7.1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	85
7.1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union	85
7.1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA	86
7.1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO	93
7.2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO	99
7.2.1 - Gestion des ressources humaines	99
7.2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles	99
7.2.1.2 - Effectif	100
7.2.1.3 - Formation	104
7.2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO	106
7.2.3 - Système d'information et de communication	107
7.2.4 - Modernisation de la documentation et des archives	107

7.2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations	108
7.2.6 - Dispositif du contrôle de gestion	109

VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO111

8.1 - ANALYSE DU BILAN.....	111
8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS	115
8.3 - CONTROLE DES COMPTES	120
8.4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO	121
8.5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2008.....	123

ANNEXES

LISTE DES ENCADRES

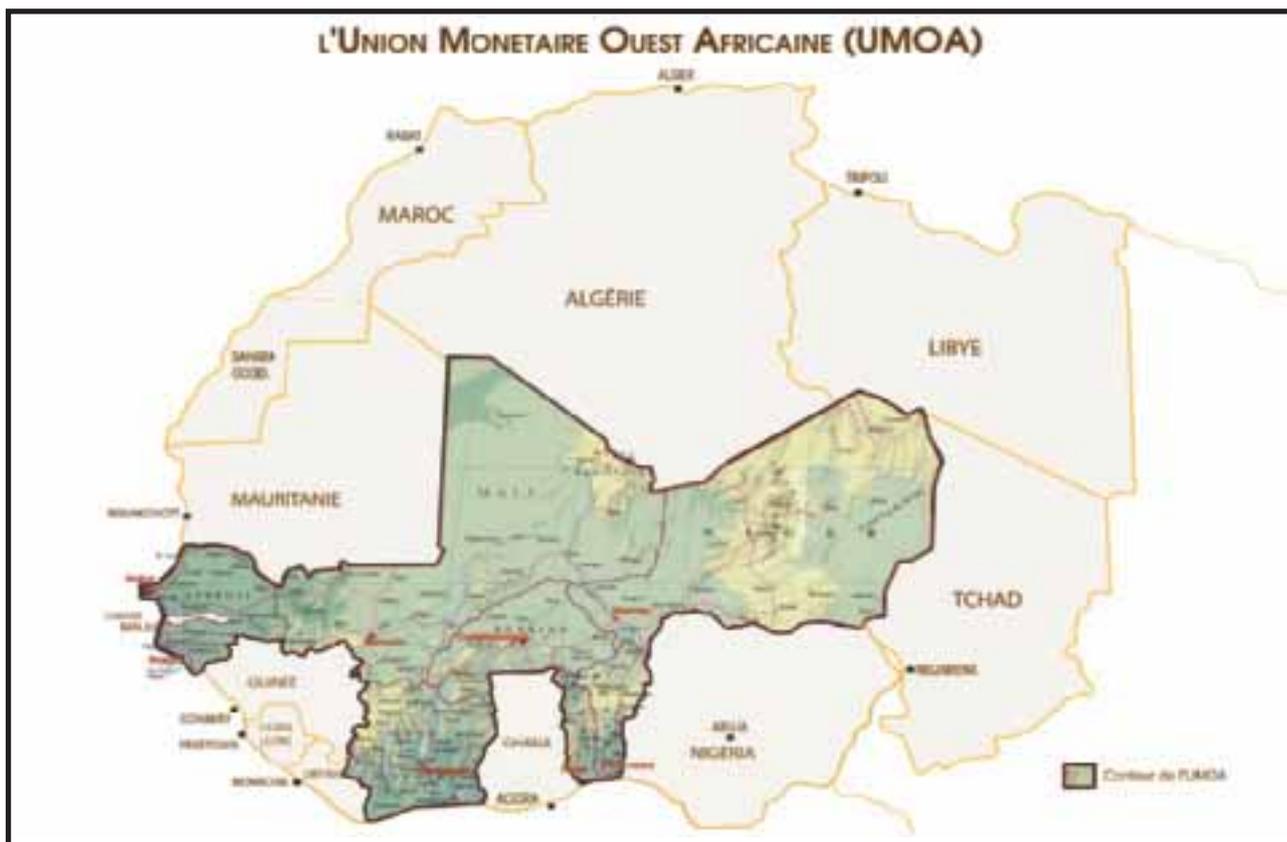
Encadré n° 1 : conditions de commercialisation de la production vivrière dans l'UEMOA	12
Encadré n° 2 : estimation et prévision de l'Indice de la Production Industrielle dans l'UEMOA à travers l'étalonnage des soldes d'opinions des chefs d'entreprise dans l'industrie	15
Encadré n° 3 : séminaire du Conseil des Ministres sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise des prix et la relance de la production agricole »	17
Encadré n° 4 : première édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique	20
Encadré n° 5 : quatrième Colloque BCEAO/Universités – Centres de recherche	43
Encadré n° 6 : mise en production de SICA-UEMOA au niveau régional	56
Encadré n° 7 : Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)	64
Encadré n° 8 : plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de l'UEMOA	69
Encadré n° 9 : commémoration du 20 ^e anniversaire du décès du Gouverneur Abdoulaye FADIGA	102
Encadré n° 10 : formation diplômante du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires	105

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole.....	7
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc	8
Graphique 3 : évolution des cours du café	8
Graphique 4 : évolution des cours du cacao	9
Graphique 5 : évolution des cours du coton	9
Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA.....	11
Graphique 7 : productions agricoles d'exportation	13
Graphique 8 : productions vivrières.....	13
Graphique 9 : crédit intérieur	25
Graphique 10 : masse monétaire	28
Graphique 11 : base monétaire	30
Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée	30
Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée	31
Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée	31
Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée	32
Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée	32
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée	33
Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée	33
Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée	34
Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée	34
Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises	36
Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2008.....	101

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire).....	7
Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire).....	7
Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2007 et 2008 en (%).....	16
Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques.....	22
Tableau 5 : situation monétaire intégrée.....	23
Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets.....	24
Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement.....	26
Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire.....	29
Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.....	35
Tableau 10 : concours de la Banque Centrale.....	37
Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2008.....	37
Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale.....	38
Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements.....	39
Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets.....	39
Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires des banques.....	40
Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires des établissements financiers.....	40
Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée).....	41
Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA.....	41
Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO.....	45
Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO.....	47
Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation.....	47
Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des agences de la BCEAO.....	48
Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA.....	50
Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO.....	51
Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA.....	53
Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA.....	55
Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement.....	58
Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays.....	61
Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA.....	63
Tableau 30 : accords de classement traités.....	66
Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD.....	67



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), créée par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants :

BENIN	MALI
BURKINA	NIGER
COTE D'IVOIRE	SENEGAL
GUINEE-BISSAU	TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-sixième exercice est ici retracé, est l'Institut d'émission des Etats membres de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2008

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, par les événements ci-après.

AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Prise de fonction du nouveau Gouverneur de la BCEAO

Au cours de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Union, tenue le 8 février 2008, au Siège de l'Institut d'émission à Dakar, a eu lieu la prise de fonction officielle de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, en qualité de Gouverneur de la BCEAO. A l'issue de cette session, le nouveau Gouverneur a été présenté officiellement au Chef de l'Etat sénégalais, son Excellence Maître Abdoulaye WADE. Le Gouverneur a ensuite participé à la réunion de passation de charges avec les Directeurs des Services Centraux de la BCEAO et à la réunion extraordinaire du Comité Exécutif de la Banque Centrale.

Mise en place du Comité d'Organisation et Méthodes de la BCEAO

Dans le cadre de la mise en place des dispositifs devant contribuer à la modernisation de la Banque Centrale, le Gouverneur de la BCEAO a procédé, le 17 mars 2008, à l'installation du Comité d'Organisation et Méthodes de la BCEAO, présidé par le Conseiller Spécial du Gouverneur, Monsieur Ousmane OUEDRAOGO. Il avait pour mission essentielle de faire une analyse critique et approfondie, en relation avec les Services concernés, des procédures et méthodes de travail de la Banque, afin de proposer au Gouverneur des mesures relatives notamment à une économie budgétaire et à la réduction du train de vie de la Banque, à une meilleure rationalisation des activités des Agences et une meilleure articulation de leurs activités avec celles des Directions des Services Centraux, ainsi qu'à une efficacité et une sécurité accrues du traitement des opérations.

Au terme de trois mois de travaux, le Comité a remis son rapport au Gouverneur de la BCEAO, au cours d'une cérémonie officielle organisée le 16 juin 2008 au Siège.

Cérémonie de prestation de serment du Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY



La cérémonie de prestation de serment de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, entre les mains du Président du Conseil des Ministres de l'Union, Monsieur Charles Koffi DIBY, a eu lieu le 29 mars 2008, au Siège de la BCEAO, en présence d'importantes personnalités, de parents et d'amis du Gouverneur, ainsi que du personnel de la BCEAO, fortement mobilisé sur tous les sites de la Banque.

Outre le Premier Ministre du Sénégal, Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, représentant le Chef de l'Etat du pays hôte, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, la cérémonie a enregistré la participation de Monsieur Laurent Dona FOLOGO, Président du Conseil Economique et Social de Côte d'Ivoire, représentant le Chef de l'Etat ivoirien, son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, les membres du Conseil des Ministres de l'Union et du Conseil d'Administration de la BCEAO, ainsi que les Responsables des Institutions de l'Union. Diverses autres personnalités issues d'organismes internationaux et du monde de l'économie et des finances, ainsi que de nombreux anciens responsables et cadres de l'Institut d'émission ont rehaussé de leur présence la cérémonie.

Cérémonie en l'honneur des Vice-Gouverneurs de la BCEAO

La Banque Centrale a organisé, le 17 octobre 2008, au Siège à Dakar, une cérémonie retransmise par visioconférence sur les autres sites, en l'honneur du Vice-Gouverneur sortant, Monsieur Damo Justin BARO et du Vice-Gouverneur entrant, Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE, ainsi que du Vice-Gouverneur Ali Badjo GAMATIE reconduit dans ses fonctions. Cette cérémonie, qui a connu la participation du management et du personnel de la Banque, a essentiellement consisté à rendre hommage à Monsieur BARO pour les douze années de bons et loyaux services rendus à la Banque Centrale, ainsi qu'à souhaiter la bienvenue à Monsieur le Vice-Gouverneur COMPAORE.

Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE a été nommé aux fonctions de Vice-Gouverneur de la BCEAO par le Conseil d'Administration de la BCEAO au cours de sa session du 25 septembre 2008, tenue à Bamako en République du Mali. Précédemment Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina, M. COMPAORE remplace à ce poste Monsieur Damo Justin BARO, dont le mandat est arrivé à terme le 30 septembre 2008.

Cérémonie commémorative du 20^e anniversaire du décès du Gouverneur Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur de la BCEAO

La Banque Centrale a commémoré le 25 octobre 2008, à l'Agence Principale d'Abidjan, le vingtième anniversaire du décès de Monsieur Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur africain de la BCEAO. Placée sous la présidence du Président du Conseil des Ministres de l'Union, Monsieur Charles Koffi DIBY, la cérémonie a été retransmise en direct par visioconférence sur tous les sites de la Banque Centrale et a connu une forte participation d'éminentes personnalités de la République de Côte d'Ivoire, d'anciens collaborateurs, parents, proches et amis du Gouverneur FADIGA, ainsi que du personnel de la BCEAO.

Outre le message du Gouverneur, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, plusieurs temps forts ont marqué la cérémonie, notamment la projection d'un film documentaire réalisé par la BCEAO sur la vie et l'œuvre de l'illustre disparu, la présentation par Monsieur Djibril SAKHO, ancien Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, d'une conférence consacrée aux défis de l'africanisation de la BCEAO, l'inauguration d'une avenue baptisée « Avenue Abdoulaye FADIGA » et le vernissage d'une exposition de photos d'archives du Gouverneur Abdoulaye FADIGA.

Rencontres du Gouverneur avec le personnel de la BCEAO

Dans le cadre de sa prise de contact avec le personnel de la BCEAO à la suite de sa nomination, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a entrepris un périple de trois mois qui l'a conduit dans toutes les Agences Principales de l'Institut d'émission, à la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, ainsi qu'à la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA.

Ce périple a permis au Gouverneur d'aller à la rencontre du personnel et de prendre connaissance de ses doléances. Sur chacun des sites visités, y compris au Siège de la BCEAO, le Gouverneur a tenu aux agents un message d'unité et d'espoir, tout en les exhortant au respect des valeurs cardinales de la Banque Centrale, notamment la solidarité, le professionnalisme, le sens des responsabilités, la loyauté et l'intégrité.

Le Gouverneur a fait le point de cette tournée au cours d'une rencontre-bilan avec le personnel, organisée le 6 août 2008, par visioconférence à partir du Siège.

AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Mise en production du Système Interbancaire de Compensation Automatisée dans l'UEMOA (SICA UEMOA) au niveau régional

Après l'entrée en production de l'ensemble des Systèmes Nationaux de Compensation Automatisée, la mise en place des systèmes de paiement, dont la gestion est assurée par la BCEAO, s'est achevée avec le démarrage de la télécompensation régionale, le 14 février 2008.

La mise en production de SICA-UEMOA au plan régional permet aux banques d'échanger de manière électronique tous les instruments de paiement en vigueur (chèques, virements, effets de commerce et prélèvements) d'un pays à un autre de l'Union, pour compensation, et de bénéficier des avantages liés notamment à la réduction des délais de transmission des ordres, de règlement des soldes et d'imputation dans les comptes de la clientèle.

Adoption de la Loi uniforme relative aux infractions en matière de chèques, cartes bancaires et autres instruments et procédés de paiement électronique

La consolidation progressive du cadre juridique des systèmes de paiement de la BCEAO s'est poursuivie au cours de l'année 2008, avec l'adoption le 29 mars 2008 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, de la Loi uniforme relative aux sanctions portant sur les infractions en matière de chèques, cartes bancaires et autres procédés de paiement électronique.

Cette nouvelle Loi, conjuguée au dispositif de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), permettra de lutter efficacement contre la délinquance financière liée aux instruments de paiement scripturaux et aux nouveaux moyens et procédés électroniques de paiement.

Démarrage des activités de surveillance des systèmes de paiement

La surveillance des systèmes de paiement de l'Union a été confiée à la BCEAO, par le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA. Les activités de surveillance desdits systèmes ont par conséquent commencé à la suite du démarrage opérationnel de tous les nouveaux systèmes de paiement, dans le cadre de la réforme entamée en 1999.

Au titre de la surveillance du bon fonctionnement des systèmes de paiement, la BCEAO a procédé au suivi du risque opérationnel lié à SICA-UEMOA et STAR-UEMOA, sur la base d'une analyse mensuelle des incidents déclarés par les gestionnaires de ces systèmes et d'autres études ponctuelles relatives notamment au processus de résolution des incidents, ainsi qu'à la gestion des crises. Ces études et analyses ont donné lieu à des recommandations visant la maîtrise des risques relevés dans l'exploitation de SICA-UEMOA et STAR-UEMOA.

Lancement du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique

La Banque Centrale a organisé, le 18 mars 2008, la cérémonie de lancement officiel de la première édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique dans l'UEMOA. Placée sous la présidence du Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY et retransmise en direct par visioconférence sur les différents sites de la BCEAO, la manifestation a connu la participation de l'ensemble des Autorités de l'Institut d'émission et de nombreuses personnalités scientifiques et politico-administratives des Etats membres de l'Union au Siège et dans les Agences Principales de la BCEAO. Ont également pris part à la cérémonie, à partir de l'Agence Principale d'Abidjan, la veuve et les enfants du Gouverneur Abdoulaye FADIGA.

Le Prix Abdoulaye FADIGA vise à susciter des réflexions sur des questions économiques, monétaires et financières se rapportant au développement des Etats membres de l'UEMOA. A travers ce Prix, la Banque Centrale entend renforcer sa contribution à la prise en charge des défis du développement économique et social qui interpellent les Etats membres de l'Union.

Séminaire sur la finance islamique

Une délégation de la BCEAO, conduite par le Vice-Gouverneur, Monsieur Damo Justin BARO, a pris part, les 14 et 15 avril 2008 à Dakar au Sénégal, à un séminaire sous-régional consacré à la finance islamique, qui a regroupé une centaine de représentants des établissements de crédit, des systèmes financiers décentralisés et des sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi que des Ministères des Finances de plusieurs Etats membres de l'Union. Ce séminaire a permis aux participants d'analyser les grandes tendances de l'évolution de la finance islamique à l'échelle mondiale, d'identifier son potentiel et les contraintes liées à sa promotion dans l'UEMOA, de réfléchir sur le cadre juridique, réglementaire et prudentiel adéquat, ainsi que sur la stratégie de formation à mettre en œuvre pour assurer son développement et sa vulgarisation au sein de l'Union.

IV^e Colloque BCEAO/Universités-Centres de recherche

Le Siège de la BCEAO a abrité les 16 et 17 juin 2008, le IV^e Colloque BCEAO/Universités-Centres de recherche sur le thème : « Politique monétaire et stabilité des prix dans l'UEMOA : contraintes et défis ». Le Colloque a regroupé plus de cent cinquante représentants de banques centrales et d'institutions financières régionales et internationales (Banque Centrale Européenne, Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Banque de France, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement), ainsi que d'éminents chercheurs et universitaires en provenance de l'Union, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord. Les travaux ont permis aux participants de réfléchir sur des problématiques relatives au cadre opérationnel de la politique monétaire, ainsi qu'aux contraintes structurelles et à l'efficacité de la politique monétaire dans l'Union. La cérémonie officielle d'ouverture de ce Colloque a été présidée par le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY.

Réunion entre la BCEAO et les Banques et Etablissements Financiers de l'Union

Une délégation de la BCEAO, conduite par le Gouverneur, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a rencontré les 3 et 4 juillet 2008, à Abidjan en Côte d'Ivoire, les premiers responsables du système bancaire de l'UMOA. Cette rencontre a été l'occasion pour la BCEAO d'informer environ cent-vingt dirigeants d'établissements de crédit sur les évolutions en cours dans l'environnement bancaire et le cadre d'exercice de la profession, à la faveur notamment de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, adoptée en janvier 2007 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. A l'issue de la rencontre, marquée par des communications présentées par différents Directeurs de Services Centraux, les deux délégations ont convenu de la poursuite régulière de cette concertation annuelle, initiée en mai 2007, entre le Gouverneur de la BCEAO et les Présidents des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA.

Assises des structures monétiques interbancaires de l'UEMOA

Une délégation de la BCEAO, conduite par le Directeur des Systèmes de Paiement, Madame Fatimatou Zahra DIOP, a participé du 1^{er} au 5 juillet 2008 à Abidjan en Côte d'Ivoire, aux réunions des Instances du Groupement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et du Conseil d'Administration du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA). La Banque Centrale est membre du Conseil d'Administration du CTMI-UEMOA et membre de droit du Comité de Direction, l'organe de contrôle du GIM-UEMOA.

Parallèlement, le Gouverneur de la BCEAO a présidé la cérémonie d'ouverture du Salon des produits et services monétiques organisés par le CTMI-UEMOA, les 2 et 3 juillet 2008 à Abidjan, qui avait pour objectif de présenter aux différents acteurs de la monétique (banques, systèmes financiers décentralisés, prestataires de services d'ingénierie informatique, etc.) et aux populations de l'Union, les nouveaux développements liés à la carte bancaire.

Réunions du Comité Ouest africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI)

Le Siège de la BCEAO a accueilli, le 29 septembre 2008, les assises du Conseil Exécutif et des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du CONOBAFI, sous la présence du Directeur des Systèmes de Paiement, représentant le Gouverneur de la BCEAO, Président du Conseil Exécutif.

Ces réunions avaient pour objectif majeur de parachever la structuration de l'Association et de doter le Secrétariat Exécutif de moyens nécessaires pour la mise en œuvre de son programme d'activité.

A l'exception du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), tous les membres du CONOBAFI étaient présents à ces assises, à savoir la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF-UEMOA), les huit Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) de l'Union, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA et la BCEAO.

Lancement du Programme AFR/017 : « Promotion de Secteurs Financiers Inclusifs dans la Zone UEMOA »

Le Siège de la Banque Centrale a abrité, le 4 novembre 2008, la cérémonie de lancement du Programme AFR/017 : « Promotion de Secteurs Financiers Inclusifs dans la Zone UEMOA ». La cérémonie a connu la participation d'importantes personnalités luxembourgeoises et sénégalaises au nombre desquelles Son Altesse Royale La Grande-Duchesse, le Ministre du Trésor et du Budget de Luxembourg, la Première Dame du Sénégal et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, ainsi que les membres du Corps diplomatique accrédité au Sénégal et le Gouverneur de la BCEAO. Le programme AFR/017 s'inscrit dans le cadre de l'appui du Grand-Duché de Luxembourg au secteur de la microfinance dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).



Monsieur le Gouverneur accueillant Son Altesse Royale La Grande Duchesse de Luxembourg et la Première Dame du Sénégal, Madame Viviane WADE.

AU PLAN DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DE LA COOPERATION MONETAIRE

Atelier régional sur le projet de renforcement des capacités en analyse des flux de capitaux étrangers (PRC-CPE)

La BCEAO, à travers le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a abrité, du 22 janvier au 1^{er} février 2008, un atelier régional de formation des formateurs sur le projet de renforcement des capacités en analyse des flux de capitaux étrangers. La rencontre avait pour objectif de familiariser les experts régionaux à l'exécution du programme, ainsi qu'à la méthodologie de suivi et d'analyse des capitaux privés étrangers (CPE). Ont pris part à cet atelier des agents des structures en charge de la promotion des investissements des

huit Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et une délégation de Development Finance International (DFI), organisme chargé d'aider les pays en développement à gérer le financement des secteurs public et privé hors dette, ainsi que les politiques de réduction de la pauvreté.

Participation de la BCEAO à l'évaluation de la phase II du Projet BCEAO/BEAC du pôle dette et à la réunion du Comité de liaison du Projet

Une délégation de la BCEAO, conduite par le Directeur de la Formation, Monsieur Mahamadou GADO, a participé, les 16 et 17 avril 2008 à Paris en France, à une rencontre consacrée à l'évaluation à mi-parcours des activités de la phase II du Projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en gestion de la dette en Afrique du Centre et de l'Ouest (Pôle-Dette) et à une réunion du Comité de Liaison du Projet.

Cette rencontre a regroupé la BCEAO, la BEAC, la Banque Centrale de l'Union des Comores, les bailleurs de fonds (la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Coopération Française et Debt Relief International), les partenaires techniques (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Programme des Nations Unies pour le Développement, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, Organisation Internationale de la Francophonie, Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Sub-saharienne, Secrétariat du Commonwealth), ainsi que les représentants de certains Etats bénéficiaires du Projet, notamment le Burkina et la Guinée Equatoriale.

Deuxième forum panafricain sur les meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

Une délégation de la BCEAO conduite par le Gouverneur, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a participé, le 21 avril 2008 à Ouagadougou, à la cérémonie d'ouverture du deuxième Forum Panafricain sur les meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en Afrique.

Cette cérémonie, présidée par Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a connu également la participation de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et d'éminentes personnalités, notamment Monsieur Cheick Modibo DIARRA, Directeur Afrique de Microsoft et Son Excellence Monsieur Amos TINCANI, Ambassadeur représentant de l'Union Européenne au Burkina.

L'objectif du forum est de créer un cadre de partage des technologies de l'information et de la communication, afin de permettre aux gouvernements africains d'aller vers la «e-gouvernance», fondée sur la contribution de la technologie à une meilleure efficacité des services administratifs, en particulier dans les domaines de l'état civil, de l'administration territoriale, de la fiscalité, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des élections, des procédures douanières, de la gestion des personnels, etc.

Quatrième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des pays lusophones

La Banque Centrale a accueilli les 2 et 3 mai 2008, à l'Agence Principale de Bissau, la quatrième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des pays lusophones et Macau, sous la présidence du Gouverneur, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY. C'est la première fois que la BCEAO a abrité une telle réunion par l'intermédiaire de la Direction Nationale pour la Guinée-Bissau.

La cérémonie d'ouverture, présidée par le Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, Monsieur Issufo SANHA, a connu la participation des délégations des banques centrales du Mozambique, de l'Angola, de Sao Tomé et Principe, ainsi que de la BCEAO et de l'Autorité Monétaire de Macau.

Au cours de cette rencontre, une table ronde ayant pour thème : « La conduite de la politique monétaire dans un contexte de globalisation : enjeux et défis de la maîtrise de l'inflation » et une conférence publique sur les enjeux de l'accès aux services financiers dans les pays en développement ont permis aux participants d'échanger sur ces questions d'intérêt commun.

En marge des travaux, la délégation des Gouverneurs, conduite par le Gouverneur de la BCEAO, a été reçue en audience par Son Excellence Monsieur João Bernardo VIEIRA, Président de la République de Guinée-Bissau.

Quinzième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales des pays francophones

Une délégation de la BCEAO conduite par le Gouverneur, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, a participé les 28 et 29 mai 2008, à Echternach (Luxembourg), à la réunion annuelle des Gouverneurs des Banques Centrales des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Cette rencontre qui a regroupé une trentaine de délégations provenant d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe, du Moyen Orient et du Pacifique était consacrée au thème de la gouvernance. Quatre séances de travail au cours de ce forum ont été consacrées aux sujets d'actualité tels que la gestion des risques, la fonction d'audit interne, les notions de conformité et d'éthique au sein d'une banque centrale, ainsi que la planification de plans de continuité. Les participants à la réunion ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg.

Séminaire du Conseil des Ministres de l'Union au Siège de la BCEAO

La BCEAO a abrité le 27 juin 2008 à son Siège un séminaire du Conseil des Ministres de l'Union, sur le thème : « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise des prix et la relance de la production agricole ». Outre les membres du Conseil des Ministres de l'Union, ce séminaire a enregistré la participation du Gouverneur de la BCEAO et de ses proches collaborateurs, du Président de la Commission de l'UEMOA, du Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et du Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Les travaux ont permis aux Ministres de définir une stratégie communautaire permettant de lever les contraintes qui freinent l'accroissement substantiel et durable de la production agricole, en vue d'aboutir à une maîtrise, à moyen terme, des prix dans la Zone UEMOA.

A cet égard, ils ont notamment décidé de renforcer les mesures d'ordre budgétaire, d'allègements fiscaux ou de suspension de taxes, ainsi que les subventions accordées par les différents Etats, au moyen d'actions de court, moyen et long termes, afin d'accroître la production vivrière. Ils ont, dans cette perspective, adopté un plan d'action en conformité avec les objectifs de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Ce plan vise à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans la Zone, à l'horizon 2015. Il repose sur quatre axes principaux : (i) l'amélioration de la productivité agricole ; (ii) la relance des investissements agricoles ; (iii) le renforcement des capacités de gestion de la sécurité alimentaire ; (iv) et le respect des textes communautaires relatifs à l'union douanière et à la fiscalité indirecte.

Participation de la BCEAO à la réunion du Comité Interparlementaire de l'UEMOA

Le Gouverneur de la BCEAO a été l'hôte de la 22^e session du Comité Interparlementaire de l'UEMOA, réunie le 5 août 2008, à Bissau. Le Gouverneur a fait une communication portant sur la situation monétaire de l'Union. A la suite de cette communication, des échanges approfondis ont eu lieu avec les parlementaires, notamment sur le rôle institutionnel de la BCEAO, la qualité des billets et pièces de monnaie, le mécanisme de centralisation des réserves de change, le rôle des banques et établissements financiers dans le développement économique des Etats membres, ainsi que la modernisation des systèmes et moyens de paiement au sein de l'Union.

Visite de travail du Gouverneur de la BEAC à la BCEAO

La BCEAO a accueilli, du 16 au 19 novembre 2008 à son Siège, la visite d'une délégation de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), conduite par son Gouverneur, Monsieur Philibert ANDZEMBE. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la formalisation de la coopération renforcée entre les deux Instituts d'émission, décidée au Siège de la BEAC à Yaoundé, au Cameroun, à l'occasion de la visite du Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le 22 juillet 2008.

Les échanges de vues ont porté notamment sur l'évolution récente et les perspectives à court terme de la situation économique, financière et monétaire dans les Etats membres de la CEMAC et de l'UEMOA, ainsi que le renfor-

cement de la coopération entre la BEAC et la BCEAO. Les Gouverneurs ont également procédé à la signature d'un « Protocole de coopération entre la BEAC et la BCEAO » fixant les principes directeurs et les modalités de la coopération entre les deux institutions.

Par ailleurs, au cours de cette visite, les deux Gouverneurs ont été reçus en audience par Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal et ont rendu une visite de courtoisie au Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, Monsieur Abdoulaye DIOP.

Messieurs DACOURY-TABLEY et ANDZEMBE ont également animé une conférence de presse au cours de laquelle ont été abordées des questions relatives à la crise financière internationale, aux actions concrètes attendues de la coopération entre les deux Institutions et au rachat des billets de francs CFA émis par les deux zones respectives.



Les Gouverneurs Philibert ANDZEMBE et Philippe-Henri DACOURY-TABLEY au cours de la conférence de presse

Réunions des Gouverneurs du Groupe Afrique Francophone

La BCEAO a accueilli, le 4 décembre 2008, à l'Agence Principale d'Abidjan, une rencontre des Gouverneurs des Banques Centrales du Groupe Afrique Francophone sur le thème : « Impact de la crise financière internationale sur les pays du Groupe Afrique Francophone au sein des Institutions de Bretton Woods ». Etaient présents à cette rencontre les Gouverneurs de la BCEAO, de la BEAC, de la Banque Centrale de Guinée, ainsi que le Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie. Cette rencontre a été suivie, le 5 décembre 2008, d'une réunion des Ministres de l'Economie et des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales du Groupe.



COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UMOA

au 31 décembre 2008

PRESIDENT : Son Excellence Blaise COMPAORE,
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Boni YAYI,**
Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **João Bernardo VIEIRA,**
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**
Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure Essozimna GNASSINGBE,**
Président de la République Togolaise.



COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2008

PRESIDENT : M. Charles Koffi DIBY,

Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire

République du Bénin

MM. Soulé Mana LAWANI, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*

Pascal Irénée KOUPAKI, *Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.*

Burkina Faso

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*

M^{me} Minata SAMATE CESSOUMA, *Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale.*

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*

Amadou KONE, *Ministre de l'Intégration Africaine.*

République de Guinée-Bissau

MM. Issufo SANHA, *Ministre des Finances ;*

Carlos Mussa BALDE, *Ministre de l'Economie et de l'Intégration Régionale.*

République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, *Ministre des Finances ;*

Ahmadou Abdoulaye DIALLO, *Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce.*

République du Niger

MM. Ali Mahaman Lamine ZEINE, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*

Halidou BADJE, *Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation.*

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, *Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;*

Mamadou Abdoulaye SOW, *Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.*

République Togolaise

MM. Adji Otèth AYASSOR, *Ministre de l'Economie et des Finances ;*

Gilbert B. BAWARA, *Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.*

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2008

PRESIDENT : M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

Gouverneur de la BCEAO

République du Bénin

M^{me} Françoise A. ASSOGBA, Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Dieudonné C. ASSOGBA, Directeur Adjoint du Cabinet du Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

Burkina Faso

MM. Moumounou GNANKAMBARY, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Ministère de l'Economie et des Finances ;

Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère de l'Economie et des Finances.

République de Côte d'Ivoire

MM. Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Gino MENDES, Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances ;
João Viriato RODRIGUES, Directeur de la Dette au Ministère des Finances.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Mamadou SARR, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
Djibril CAMARA, Conseiller Technique chargé des questions monétaires au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

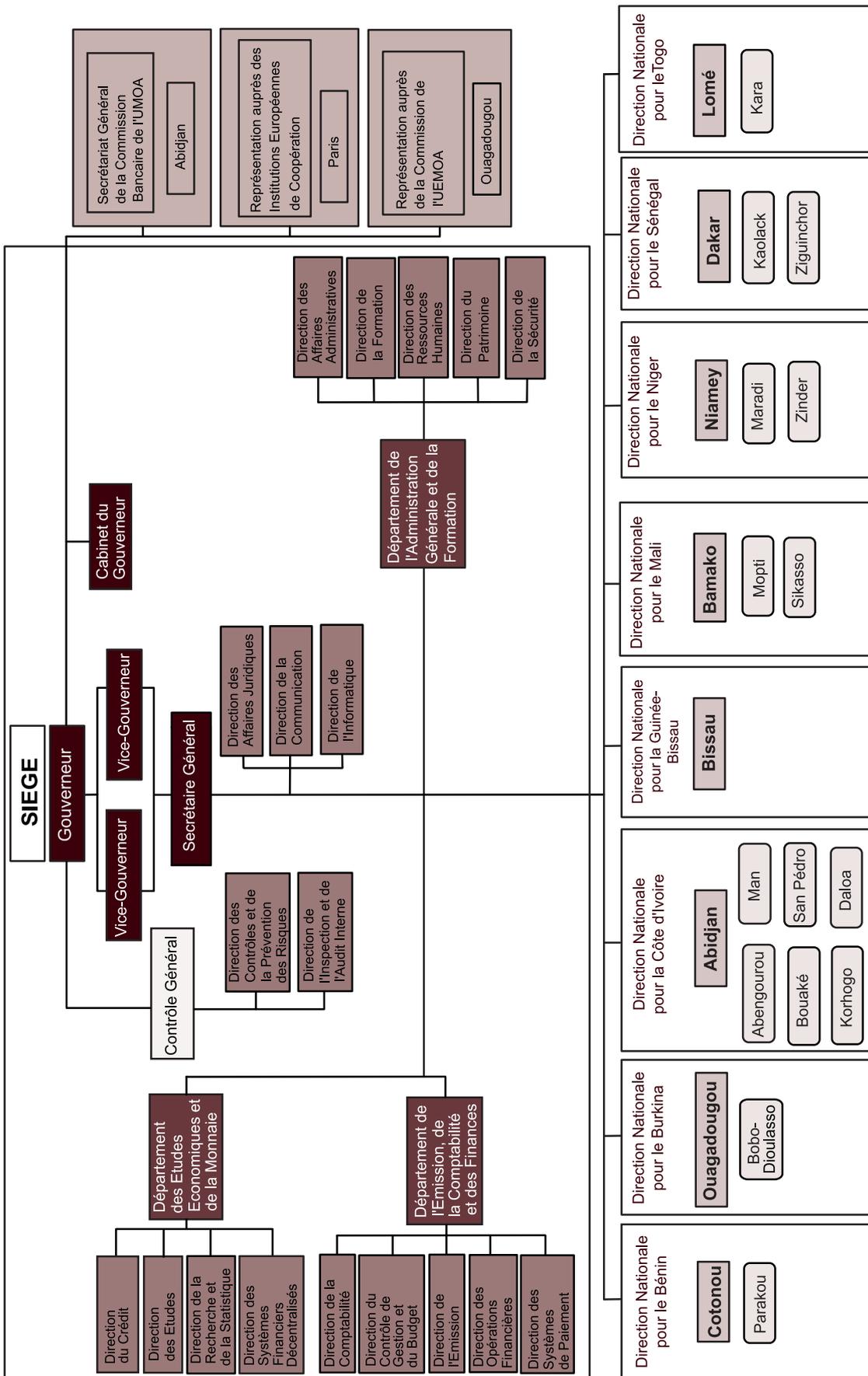
République Togolaise

MM. Badawasso Tchanenzy GNARO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes au Ministère de l'Economie et des Finances.

République Française

MM. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ;
Régis KOETSCHET, Directeur des Politiques de Développement au Ministère des des Affaires Etrangères et Européennes.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2008



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Au 31 décembre 2008

GOUVERNEUR	:	M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY
VICE-GOUVERNEUR	:	M. Ali Badjo GAMATIE
VICE-GOUVERNEUR	:	M. Jean-Baptiste M. P. COMPAORE
SECRETAIRE GENERAL	:	M. Modienne GUISSÉ
Directeur de Cabinet du Gouverneur	:	M. Christian KOFFI
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Jean-Claude BROU
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Ambroise KONE
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Seyni N'DIAYE
Conseiller Spécial du Gouverneur	:	M. Ousmane OUEDRAOGO
Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	:	M. Kodzo Mawuéna DOSSA
Conseiller du Gouverneur, chargé des Infrastructures	:	M. Siriki KONE
Assistant du Gouverneur	:	M. Kossi TENOU
CONTROLE GENERAL		
Contrôleur Général	:	M. Théophile N'DOLI AHOUA
DEPARTEMENTS		
Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation	:	M. Adama DIEYE
Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	:	M. Oumar Tatam LY
Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	:	M. Kodzo Mawuéna DOSSA
CONSEILLERS DES DIRECTEURS DE DEPARTEMENT		
Conseiller du Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation	:	M. Dabo MANKAN
Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	:	M. Joseph Pindana SAMA
Conseillers du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	:	M. Joseph Dodji GBEGNON M. Mamadou Lamine DIALLO
DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX		
Directeur des Affaires Administratives	:	M ^{me} Joëlle Annie BOLHO
Directeur des Affaires Juridiques	:	M ^{me} Aminata FALL NIANG
Directeur des Systèmes de Paiement	:	M ^{me} Fatimatou Zahra DIOP
Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques	:	M ^{me} Marguerite FAYE SOUMARE (p.i.)
Directeur de la Communication	:	M. Alioune Blondin BEYE
Directeur de la Comptabilité	:	M. Soumaïla OUEDRAOGO
Directeur du Contrôle de Gestion et du Budget	:	M. Alain KOUTANGNI
Directeur du Crédit	:	M. Charles KI-ZERBO
Directeur de l'Emission	:	M. Cheick A. Tidiani DIAKITE
Directeur des Etudes	:	M. Armand BADIEL
Directeur de la Formation	:	M. Mahamadou GADO
Directeur de l'Informatique	:	M. Abdoulaye SECK



Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne	:	M. Denis N'GBE
Directeur des Opérations Financières	:	M. Paul K. THIEBA
Directeur du Patrimoine	:	M. Sidiki TRAORE
Directeur de la Recherche et de la Statistique	:	M. Ismaïla DEM
Directeur des Ressources Humaines	:	M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité	:	M. Félix DJAN DJE
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés	:	M. Konzo TRAORE

REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	:	M. Mamadou Lamine DIOUF
---	---	-------------------------

Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération	:	M. Ayéwanou GBEASOR
--	---	---------------------

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	:	M. Marcel de SOUZA
Directeur National pour le Burkina	:	M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	:	M. Kablan YAO-SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau	:	M. João Alage Mamadu FADIA
Directeur National pour le Mali	:	M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger	:	M. Oumarou GAGERE
Directeur National pour le Sénégal	:	M. Birame SENE
Directeur National pour le Togo	:	M. Kokou Seretti GOZAN

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar
Téléphone : (221) 33 839 05 00 - Télécopie : (221) 33 823 93 35 et 33 822 61 09
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67
Télécopie : (229) 21 31 24 65
Directeur de l'Agence Principale : M. Roger
AGBOZOGNIGBE

Parakou

Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 23 61 03 25
Télécopie : (229) 23 61 10 91
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Moussibaou SANNI

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télécopie : (226) 50 31 01 22
Directeur de l'Agence Principale : M^{me} Fatoumata
OUEDRAOGO

Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46
Télécopie : (226) 20 97 04 58
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Zoukou KERE

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00
Télécopie : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40
Directeur de l'Agence Principale : M. Eugène Zoro BOTY BI

Abengourou

Boîte Postale : n° 905
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15
Télécopie : (225) 35 91 31 76
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Issouf OUATTARA

Bouaké

Boîte Postale : n° 773
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14
Télécopie : (225) 31 63 38 31
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

Daloa

Boîte Postale : n° 46
Téléphone : (225) 32 78 38 85
Télécopie : (225) 32 78 13 10
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

Korhogo

Boîte Postale : n° 54
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11
Télécopie : (225) 36 86 15 30
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

Man

Boîte Postale : n° 1017
Téléphone : (225) 33 79 02 67
Télécopie : (225) 33 79 02 28
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

San Pedro

Boîte Postale : n° 387
Téléphone : (225) 34 71 21 74
Télécopie : (225) 34 71 24 48
Chef de l'Agence Auxiliaire : M^{me} Malona BAMBA

GUINEE-BISSAU

Bissau

Boîte Postale : n° 38
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82
Télécopie : (245) 20 13 05 et 20 13 21
Directeur de l'Agence Principale : M^{me} Felicidade Soares
Correia de Brito ABELHA

MALI

Bamako

Boulevard du 22 octobre 1946
Boîte Postale : n° 206
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06
Télécopie : (223) 22 47 86
Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA



Mopti

Boîte Postale : n° 180
Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65
Télécopie : (223) 43 05 07
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE

Sikasso

Boîte Postale : n° 453
Téléphone : (223) 62 06 57
Télécopie : (223) 62 08 79
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE

NIGER

Niamey

Rue de l'uranium
Boîte Postale : n° 487
Téléphone : (227) 20 72 24 91 et 20 72 24 92
Télécopie : (227) 20 73 47 43
Directeur de l'Agence Principale : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

Maradi

Boîte Postale : n° 265
Téléphone : (227) 20 41 00 96
Télécopie : (227) 20 41 00 45
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Achirou DAN MAGARIA

Zinder

Boîte Postale : n° 133
Téléphone : (227) 20 51 00 94
Télécopie : (227) 20 51 07 24
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdou Rahamane Aboubacar ABANI

SENEGAL

Dakar

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud
Boîte Postale : n° 3159
Téléphone : (221) 33 889 45 45
Télécopie : (221) 33 823 57 57
Directeur de l'Agence Principale : M. Abdoulaye GAYE

Kaolack

Boîte Postale : n° 79
Téléphone : (221) 33 941 13 86 et 33 941 13 87
Télécopie : (221) 33 941 33 23
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD

Ziguinchor

Boîte Postale : n° 317
Téléphone : (221) 33 991 10 39
Télécopie : (221) 33 991 16 59
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Birama FALL

TOGO

Lomé

Rue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : n° 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télécopie : (228) 221 76 02
Directeur de l'Agence Principale : M. Komlan Vincent ADJAHOTO

Kara

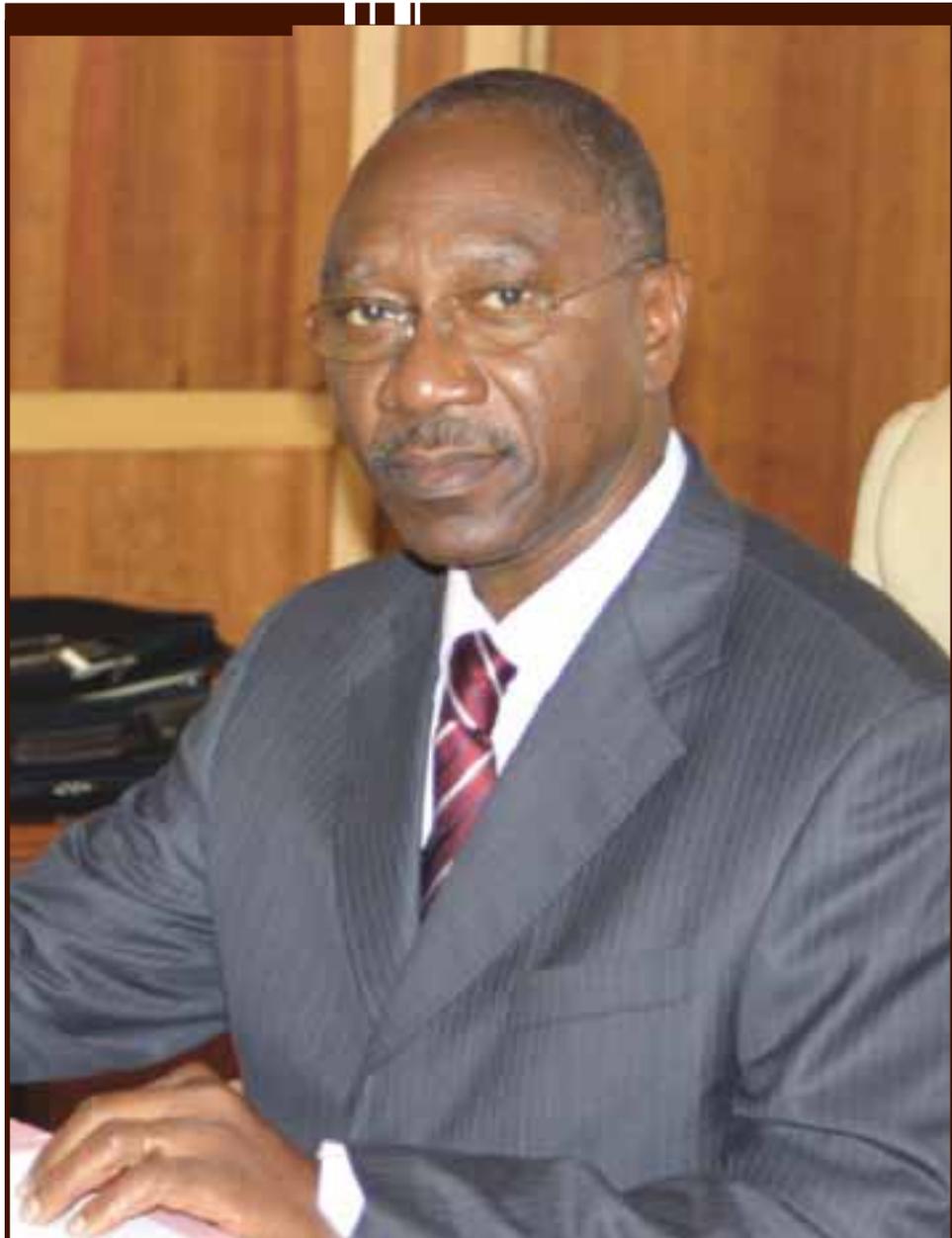
Boîte Postale : n° 75
Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37
Télécopie : (228) 660 62 69
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Tchagodomou OURADEI

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina
Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01
Téléphone : (226) 50 30 60 15
Télécopie : (226) 50 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France
Téléphone : (33) 1 42 25 71 60
Télécopie : (33) 1 42 56 00 37



Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO



MESSAGE DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO

L'année 2008 a été marquée par l'exacerbation des tensions inflationnistes liées au renchérissement des produits alimentaires et des produits pétroliers sur les marchés internationaux, ainsi que par l'aggravation et l'internationalisation de la crise financière qui a éclaté en août 2007 aux Etats-Unis.

Face à l'amplification des tensions inflationnistes, le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réuni en session extraordinaire le 23 avril 2008 à Abidjan, et en séminaire le 27 juin 2008 à Dakar, a pris des mesures et adopté une stratégie, en vue de la maîtrise des prix et de la relance de la production agricole. Ces actions concertées à l'échelle communautaire, s'ajoutant aux dispositions d'urgence adoptées dans les Etats membres, ont contribué à atténuer les risques menaçant la stabilité macroéconomique et sociale de l'Union.

L'aggravation de la crise financière au cours du dernier trimestre de l'année a suscité de vives craintes au plan international et régional. Cette crise, initialement limitée au marché immobilier américain, a progressivement affecté les institutions et marchés financiers des principaux pays industrialisés et émergents.

Sa propagation à l'économie réelle, en 2008, a entraîné de nombreuses faillites et une baisse de confiance généralisée, induisant ainsi une récession économique dans de nombreux pays industrialisés et émergents.

En effet, le rythme de croissance de l'économie mondiale s'est fortement ralenti en 2008 pour ressortir en termes réels à 3,1% contre une réalisation de 5,1% un an plus tôt.

Eu égard au contexte d'interdépendance économique internationale, des répercussions de cette récession sont ressenties dans le monde en développement, notamment dans ses parties les plus vulnérables.

Les pays africains producteurs de matières premières pourraient être confrontés dans les mois à venir à des difficultés d'exportation, du fait de la réduction de la demande mondiale et de la baisse des prix de leurs produits. Par ailleurs, compte tenu de la situation économique difficile des principaux partenaires, les flux d'aide et de capitaux privés pourraient se réduire, accentuant ainsi les effets négatifs de la crise.

En 2008, le système bancaire et financier de l'UEMOA a été épargné par la crise financière. En effet, la faible exposition de son secteur bancaire aux produits financiers complexes, ainsi qu'aux pratiques et mécanismes qui ont conduit à la crise, lui a permis de ne pas en subir les effets immédiats. De plus, sa résistance aux chocs a été renforcée, à la faveur des efforts entrepris, depuis une vingtaine d'années, en matière d'assainissement du cadre macroéconomique et de surveillance des activités des établissements de crédit.

La Banque Centrale a mis fin à l'orientation restrictive qui était donnée à la politique monétaire, dans un contexte de forte hausse des prix au cours des trois premiers trimestres de l'année 2008. Elle a poursuivi et consolidé ses opérations d'open market, en vue de pallier la baisse de la liquidité bancaire, de remédier aux tensions sur les taux d'intérêt du marché interbancaire et de permettre ainsi aux banques de disposer de ressources nécessaires pour financer l'économie.

Ces différentes mesures ont contribué à endiguer les effets de la crise internationale sur les économies de l'Union et ont eu un effet bénéfique sur la croissance, qui s'est légèrement raffermie en 2008, à la faveur également de la bonne campagne agricole 2008/2009.

Cependant, les perspectives économiques s'annoncent plus difficiles. Les effets induits de la baisse de la demande mondiale de biens et services, du ralentissement des flux financiers en provenance de l'extérieur, en particulier les investissements directs étrangers et les transferts de fonds des migrants, sont de plus en plus perceptibles dans plusieurs secteurs économiques de l'Union.

A cet égard, la mise en œuvre, par l'ensemble des acteurs, de politiques appropriées, en vue d'anticiper et d'amortir les effets de la crise mondiale sur les économies de l'Union, s'avère indispensable.

A cet effet, la Banque Centrale a entrepris une large concertation avec la profession bancaire des Etats membres

de l'Union, afin de lever les contraintes qui pèsent sur le financement de l'activité. Elle entend persévérer dans cette voie, en continuant à assurer un niveau optimal de liquidité aux établissements de crédit et à poursuivre, en tant que de besoin, l'orientation prudente de sa politique monétaire.

Elle veille parallèlement au renforcement de la résilience du système bancaire et financier. A cet égard, elle poursuit les actions visant à améliorer la supervision bancaire et le dispositif prudentiel, ainsi qu'à développer la coopération au plan international et à coordonner les initiatives au sein de l'Union entre les Autorités de régulation et de surveillance des différentes composantes du système financier.

Dans le sillage des actions engagées par l'Institut d'émission, les établissements de crédit devront relayer les signaux de la Banque Centrale, en particulier en matière de taux d'intérêt, renforcer la qualité de leur portefeuille et respecter la réglementation en vigueur. Ils devront notamment appliquer la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, du 17 septembre 2007, relevant le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union, en vue de consolider leur assise financière et contribuer plus efficacement au financement de l'économie. Ils devront, en outre, promouvoir la transparence de l'information financière et renforcer leur dispositif de contrôle interne.

Les Etats de l'Union devront persévérer dans leurs efforts de mise en œuvre de politiques budgétaires favorisant la relance de l'activité économique, ainsi que de réformes structurelles visant en particulier l'accroissement de l'offre agricole et le renforcement des infrastructures de base.

L'ensemble de ces mesures devrait contribuer à réduire l'impact de la crise financière et économique mondiale sur les économies de l'Union et à créer les conditions d'une relance de l'activité économique dans les Etats membres.

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY



Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration

VUE D'ENSEMBLE

L'environnement économique international a été caractérisé au cours des trois premiers trimestres de l'année 2008 par l'accélération des pressions inflationnistes, en liaison avec la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires. Le dernier trimestre a été marqué par la crise financière et sa propagation au secteur réel, entraînant l'entrée en récession de plusieurs pays industrialisés. Ainsi, le rythme de croissance de l'économie mondiale est ressorti en termes réels à 3,1%, après une réalisation de 5,1% en 2007.

Dans les pays en développement, l'activité économique a également enregistré un ralentissement en 2008, en liaison principalement avec la chute des exportations et le reflux des cours des matières premières. Le taux de croissance du produit intérieur brut des pays africains est ressorti en termes réels à 5,2% en 2008 contre une réalisation de 6,2% en 2007.

Dans ce contexte, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont réduit significativement leurs taux directeurs et procédé à des injections massives de liquidités, visant à normaliser le fonctionnement des marchés financiers soumis à de fortes tensions, et à relancer l'activité économique.

Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 7,3%, par rapport au dollar des Etats-Unis affecté par la défiance des marchés. Il s'est établi en moyenne à 1,4708 dollar durant l'année sous revue.

Dans les Etats membres de l'UEMOA, un léger raffermissement de la croissance a été observé. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Union a enregistré en 2008 une croissance de 3,8%, en termes réels, contre 3,1%, un an plus tôt. Cette situation est imputable à la bonne tenue de l'agriculture vivrière au sein de l'ensemble des pays de la Zone, au dynamisme de l'activité des services, notamment les télécommunications, ainsi qu'à la bonne orientation de l'activité dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics, en rapport avec l'exécution de projets d'infrastructures de base.

L'inflation s'est fortement accélérée en 2008 dans l'UEMOA, pour ressortir en moyenne à 7,4% contre 2,4% en 2007. Cette tendance a été impulsée par la flambée des prix des céréales locales, des produits alimentaires importés, ainsi que des produits pétroliers.

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA a été caractérisée par une légère aggravation du solde budgétaire global. Ainsi, le déficit global, base engagements, hors dons, s'est établi à 1.466,6 milliards à fin décembre 2008, soit 4,7% du PIB, contre 1.442,7 milliards ou 5,2% du PIB un an plus tôt.

En 2008, les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se sont soldés par un excédent de 91,4 milliards, en net repli par rapport au niveau de 777,9 milliards atteint en 2007. Cette évolution défavorable découle des effets conjugués de la dégradation du compte courant et du recul de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 91,4 milliards pour s'établir à 4.757,2 milliards. Les réserves officielles de change ont augmenté de 258,1 milliards pour se situer à 5.053,7 milliards, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 107,7% à fin décembre 2008.

Le crédit intérieur a progressé de 13,9%, pour se situer à 6.132,1 milliards à fin décembre 2008, en relation avec la hausse des concours au secteur privé et des crédits nets aux Etats. Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 640,8 milliards au 31 décembre 2008, en augmentation de 221,2 milliards par rapport au niveau enregistré en décembre 2007. Cette évolution est liée à la hausse de 237,4 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, atténuée par le recul de 16,2 milliards des concours aux Etats. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 9,6%, pour s'établir à 9.327,2 milliards.

Le contexte de l'année 2008, marqué par la persistance des tensions inflationnistes, a amené la Banque Centrale à procéder, à compter du 16 août 2008, à un relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte est, quant à lui, passé de 4,75% à 6,75% à cette date. Toutefois, les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques et aux établissements financiers ont été maintenus inchangés.

Pour tenir compte de l'évolution de la trésorerie bancaire et des taux d'intérêt à court terme, la BCEAO a poursuivi ses opérations d'open market. Cinquante-deux (52) opérations hebdomadaires d'injection de liquidités ont été organisées au cours de l'année 2008, pour des maturités d'une semaine.

Au plan institutionnel, l'année 2008 a été marquée par la nomination de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, en qualité de Gouverneur de la BCEAO, à l'issue de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du 17 janvier 2008 et de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Union, tenue le 8 février 2008, au Siège de l'Institut d'émission à Dakar.

Le processus d'insertion, dans l'ordonnancement juridique des Etats membres, des textes de base de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO arrêtés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en sa session du 20 janvier 2007, s'est poursuivi en 2008. Les textes ont ainsi été adoptés au cours de l'année par les organes compétents au Burkina, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Par ailleurs, les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été finalisés. Ainsi, après la réalisation de l'ensemble des Systèmes Nationaux de Compensation Automatisée, en 2007, la mise en place des systèmes de paiement, dont la gestion est assurée par la BCEAO, s'est achevée avec le démarrage de la télécompensation régionale, le 14 février 2008, dans le cadre de la mise en production du Système Interbancaire de Compensation Automatisée dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) au niveau régional.

En outre, la consolidation progressive du cadre juridique des systèmes de paiement de la BCEAO s'est poursuivie au cours de l'année 2008, avec l'adoption le 29 mars 2008 par le Conseil des Ministres de l'UMOA, de la Loi uniforme relative aux sanctions portant sur les infractions en matière de chèques, cartes bancaires et autres procédés de paiement électronique. Cette nouvelle Loi, conjuguée au dispositif de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), permettra de lutter efficacement contre la délinquance financière liée aux instruments de paiement scripturaux et aux nouveaux moyens et procédés électroniques de paiement.

Le Siège de la BCEAO a abrité les 16 et 17 juin 2008, le IV^e Colloque BCEAO/Universités-Centres de recherche sur le thème : « Politique monétaire et stabilité des prix dans l'UEMOA : contraintes et défis ». Le Colloque a regroupé plus de cent cinquante représentants de banques centrales et institutions financières régionales et internationales, ainsi que d'éminents chercheurs et universitaires en provenance de l'Union, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord. Les travaux ont permis aux participants de réfléchir sur des problématiques relatives au cadre opérationnel, ainsi qu'aux contraintes structurelles et à l'efficacité de la politique monétaire dans l'Union.

Par ailleurs, la Banque a institué, en 2008, un prix pour la promotion de la recherche économique, dénommé « Prix Abdoulaye FADIGA ». Ce prix vise à susciter des réflexions sur des questions économiques, monétaires et financières se rapportant au développement des Etats membres de l'UEMOA. La première édition, lancée au cours de l'année, a suscité un grand intérêt auprès des jeunes chercheurs de l'Union.

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la BCEAO, les Gouverneurs des deux Banques Centrales ont signé le 18 novembre 2008 un cadre formel de coopération qui fixe les principes directeurs et les modalités de la coopération entre les deux Instituts d'émission.

Au titre des actions de consolidation de l'intégration économique au sein de l'UEMOA, la BCEAO a pris part aux travaux du Comité de Pilotage relatifs à l'adoption de l'étude sur le cadre institutionnel de mobilisation de ressources, d'exécution et de suivi-évaluation du Programme Economique Régional (PER) réalisée par un cabinet de consultants, ainsi qu'à la mise en œuvre de ses recommandations.

Au terme de l'année 2008, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire Contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

Après quatre années de croissance au rythme moyen de 4,9%, l'activité économique mondiale a connu un fort ralentissement en 2008. Les tensions persistantes sur les marchés des matières premières au cours des trois premiers trimestres, suivies au dernier trimestre de l'aggravation de la crise financière internationale, ont entraîné une contraction du crédit, un repli de la demande et l'entrée en récession de la plupart des pays industrialisés. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance économique mondiale ressortirait en termes réels à 3,1% en 2008, après une réalisation de 5,1% en 2007.

Au sein des **pays industrialisés**, la décélération du rythme de croissance durant l'année 2008 est imputable à la baisse de la demande, les ménages et les entreprises ayant significativement différé leurs dépenses.

Au niveau de la **Zone euro**, le produit intérieur brut a augmenté de 0,8% en 2008 contre 2,7% en 2007. Cette progression est essentiellement liée aux mesures de soutien public mises en œuvre en vue de compenser la faible consommation au sein des pays membres.

Aux **Etats-Unis**, le produit intérieur brut a progressé de 1,1% en 2008, après avoir atteint 2,0% un an plus tôt. Cette hausse porte l'empreinte du dynamisme des exportations, entretenu par la dépréciation du dollar. Dans un contexte de baisse des revenus, la consommation des ménages est restée relativement atone en dépit de la progression des dépenses publiques.

Au **Japon**, l'activité économique, qui avait crû de 2,3% en 2007, s'est contractée de 0,7% en 2008. Cette contre-performance, la plus importante des pays industrialisés, reflète la morosité de l'activité dans le secteur industriel, principal pilier de l'économie nipponne. En particulier, les industries exportatrices ont pâti de la forte chute de la demande américaine et asiatique. Au plan interne, le vieillissement de la population et la baisse des revenus ont induit un repli de la demande intérieure.

Au **Royaume-Uni**, la croissance économique s'est établie à 0,7% en 2008 contre 2,6% en 2007. L'activité économique a été fortement impactée par la crise du secteur immobilier. Elle porte également l'empreinte du repli de la valeur ajoutée des services, notamment financiers, en liaison avec les pertes historiques consécutives à la crise des banques.

Toutefois, ces contre-performances ont été atténuées par la bonne tenue du secteur manufacturier.

Dans les **pays émergents et en développement**, l'activité économique a enregistré un ralentissement en 2008, en liaison principalement avec la chute des exportations, ainsi que le reflux des cours des matières premières. Le repli du rythme de la croissance est également imputable à la décre des investissements directs étrangers, ainsi qu'au durcissement des conditions de financement extérieur. Le taux de croissance du produit intérieur brut ressortirait à 6,0% en 2008, en retrait de 2,3 points de pourcentage, comparé aux réalisations de l'année 2007.

L'expansion économique des pays en développement d'**Asie** est ressortie à 7,6% en 2008, après 10,6% en 2007. En **Chine** et en **Inde**, la croissance s'est ralentie. Le produit intérieur brut y a crû en termes réels, respectivement de 9,0% et 7,3% en 2008 contre 13,0% et 9,4% en 2007.

En **Amérique latine**, le rythme d'expansion économique a été de 4,2% en 2008, après une réalisation de 5,7% en 2007. La mise en place d'un cadre macroéconomique incitatif a dopé l'afflux des investissements étrangers et stimulé les exportations. Au **Brsil**, l'activité économique a progressé de 5,1% en 2008, soit 0,6 point de pourcentage de moins qu'en 2007.

En **Afrique**, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, est ressorti à 5,2% en 2008 contre 6,2% en 2007. Le continent a subi les contrecoups de sa dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base, dont les cours ont fléchi durant le dernier trimestre de l'année 2008.

Le **marché du travail** a pâti de la morosité de l'activité dans le secteur industriel et des mesures d'ajustement consécutives à l'aggravation de la crise financière. Le taux de chômage a sensiblement augmenté aux Etats-Unis, passant en moyenne de 4,6% en 2007 à 5,8% en 2008. En Zone euro, il est demeuré stable à 7,5% en 2008, comme en 2007. Il s'est respectivement établi à 7,8% et 7,3% en France et en Allemagne durant l'année 2008. Au Japon, le taux de chômage a progressé au cours de la période sous revue de 0,2 point de pourcentage, pour atteindre 4,0%.

Dans ce contexte d'atonie de la croissance mondiale, **l'inflation** est restée globalement modérée dans les pays industrialisés au cours de l'année 2008, en liaison avec la décre sensible des prix des matières

premières. Au sein des Etats de l'OCDE, la hausse des prix à la consommation, en glissement annuel, est ressortie à 1,5% en décembre 2008 contre 4,7% en août 2008. Dans les pays émergents, la baisse de l'inflation a été moins soutenue, du fait de la vigueur de la demande intérieure.

En matière de **politique monétaire**, l'orientation des taux directeurs des banques centrales a été contrastée en 2008. Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a, au cours de la période sous revue, procédé à plusieurs reprises, à la baisse de ses taux, afin de soutenir l'activité économique. Son principal taux directeur a été réduit de 400 points de base, portant ainsi le taux objectif des fonds fédéraux à 0,25%. Au niveau des autres pays industrialisés, le loyer de l'argent a connu une augmentation durant les premiers mois de l'année, en réponse à la persistance des tensions inflationnistes. Toutefois, l'aggravation de la crise financière à partir du troisième trimestre a conduit les banques centrales desdits pays à assouplir les conditions de refinancement. Cela s'est traduit par un mouvement généralisé de baisse des taux directeurs et d'injections massives de liquidités destinées à soutenir le secteur bancaire qui connaît une forte contraction de liquidités. Ainsi, la Banque Centrale Européenne a décidé depuis le 15 octobre 2008 d'effectuer ses opérations principales de refinancement hebdomadaires par le biais d'une procédure d'appel d'offres à taux fixe, afin de couvrir la totalité des besoins en ressources exprimés par les banques. Ce taux fixe qui s'élevait à 3,75% depuis le 15 octobre 2008 est passé à 2,50% en décembre 2008, alors que le taux minimum de soumission aux appels d'offres à taux variables était de 4,25% à la suite de son relèvement de 25 points de base en juillet 2008. Le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de rémunération des dépôts ont

également subi des baisses au cours du dernier trimestre de l'année, pour ressortir respectivement à 3,00% et 2,00% à fin décembre 2008.

Sur le **marché des changes**, la crise financière a accentué les craintes de récession aux Etats-Unis et ravivé les anticipations d'une baisse plus prononcée des rendements des actifs en dollar. Cette situation a été accentuée par les contreperformances des grandes firmes américaines confrontées à une crise de liquidités. Dans ce contexte, la monnaie unique européenne, moins frappée par la défiance des marchés, s'est appréciée de 7,3%, pour s'établir en moyenne à 1,4708 dollar durant l'année sous revue. L'euro est ressorti en 2008 à 152,45 yens et à 0,7963 livre sterling, en moyenne annuelle, contre respectivement 161,25 yens et 0,6843 livre l'année précédente.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies des pays industrialisés, une évolution similaire à celle de la monnaie unique européenne.

Au plan régional, les principales monnaies de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont enregistré une évolution contrastée par rapport au franc CFA. En effet, le dalasi gambien et le cedi ghanéen se sont raffermis, respectivement de 1,97% et 73,7%. Cette importante hausse du cedi porte l'empreinte du changement de parité intervenu en milieu d'année 2007 à l'occasion de la mise en circulation de la nouvelle monnaie dénommée « Ghana cedi » équivalant à 10.000 cedis. Le naira nigérian et le franc guinéen se sont, pour leur part, repliés par rapport au franc CFA, respectivement de 0,96% et 17,8%.

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)

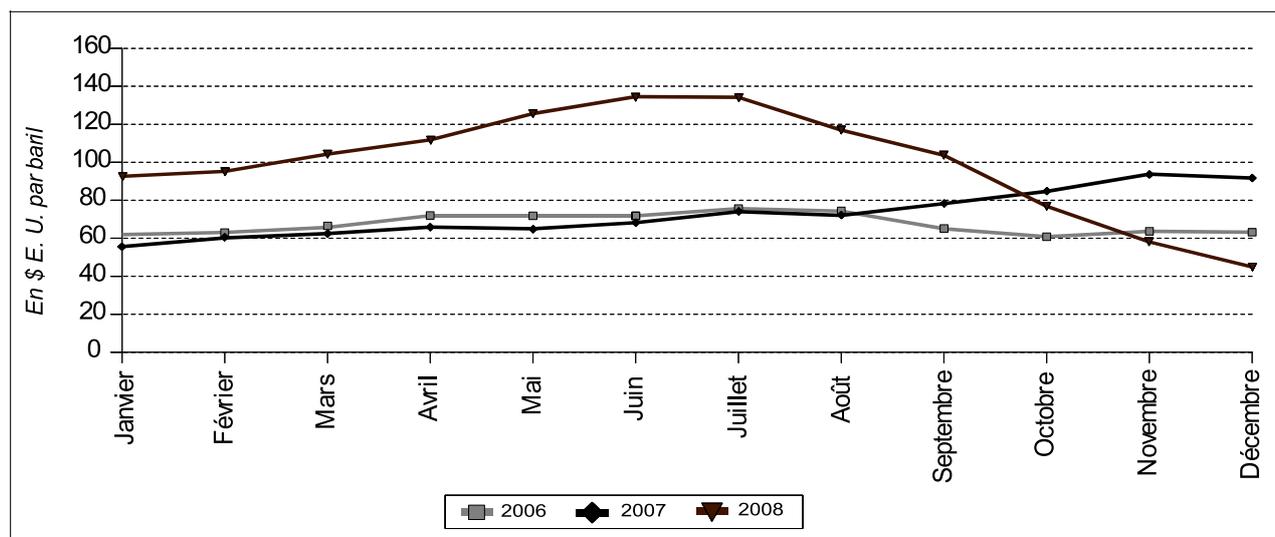
		2007	2008	Variation (%)
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	733,2441	706,8858	-3,59
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	479,3445	445,9865	-6,96
Franc suisse	(1 CHF)	399,3489	413,2273	3,48
Livre sterling	(1 GBP)	958,9600	823,7768	-14,10
Yen japonais	(1 JPY)	4,0689	4,3028	5,75

Source : BCEAO.

Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)

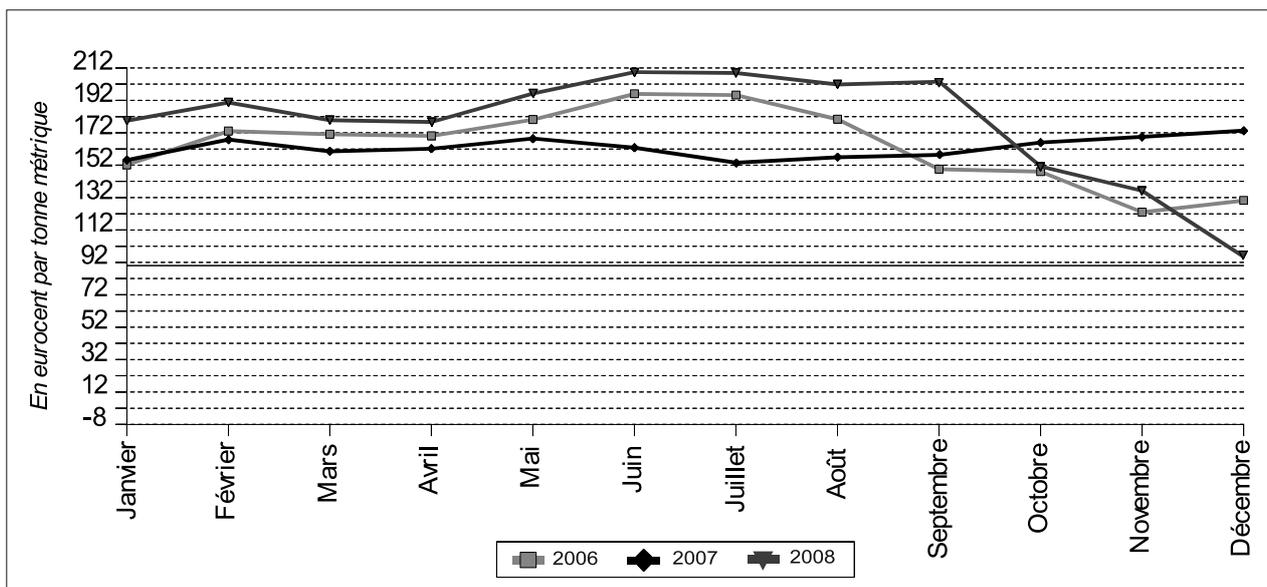
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
ANNEE 2007					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	750,9	737,7977	732,1942	712,0840
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	500,5013	486,5789	477,4763	452,8213
Franc suisse	(1 CHF)	405,8638	398,0805	398,2013	395,2501
Livre sterling	(1 GBP)	978,1352	966,3480	964,6285	926,7285
Yen japonais	(1 JPY)	4,1933	4,0270	4,0516	4,0039
ANNEE 2008					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	700,6243	683,0282	694,0817	750,0133
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	438,0055	419,8931	435,8518	497,6912
Franc suisse	(1 CHF)	409,6147	407,0727	407,0475	430,1639
Livre sterling	(1 GBP)	866,5447	827,3302	825,0616	781,7667
Yen japonais	(1 JPY)	4,1569	4,0157	4,0534	5,1768

Source : BCEAO.

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole

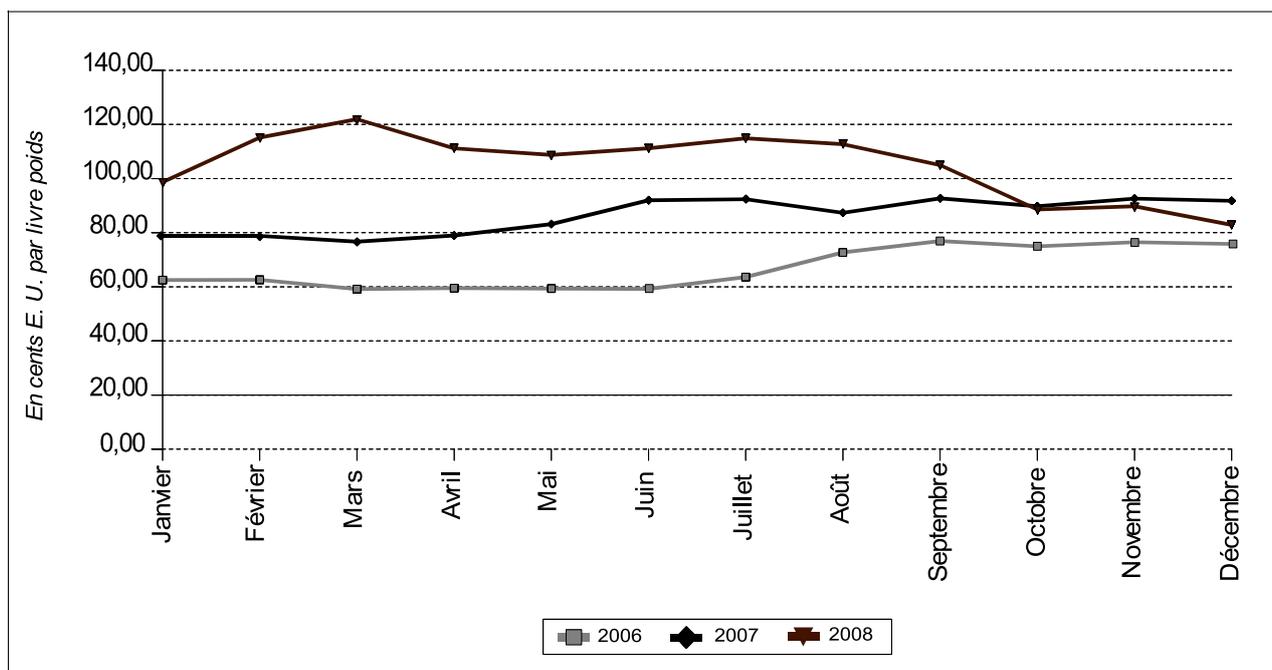
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc



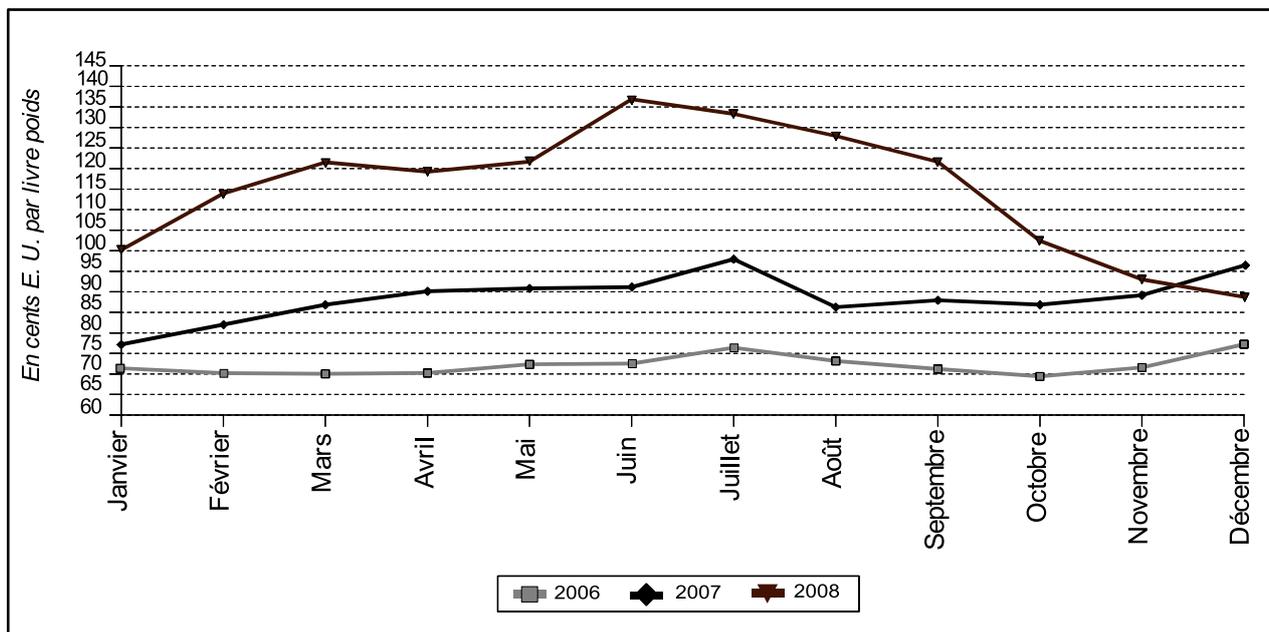
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 3 : évolution des cours du café



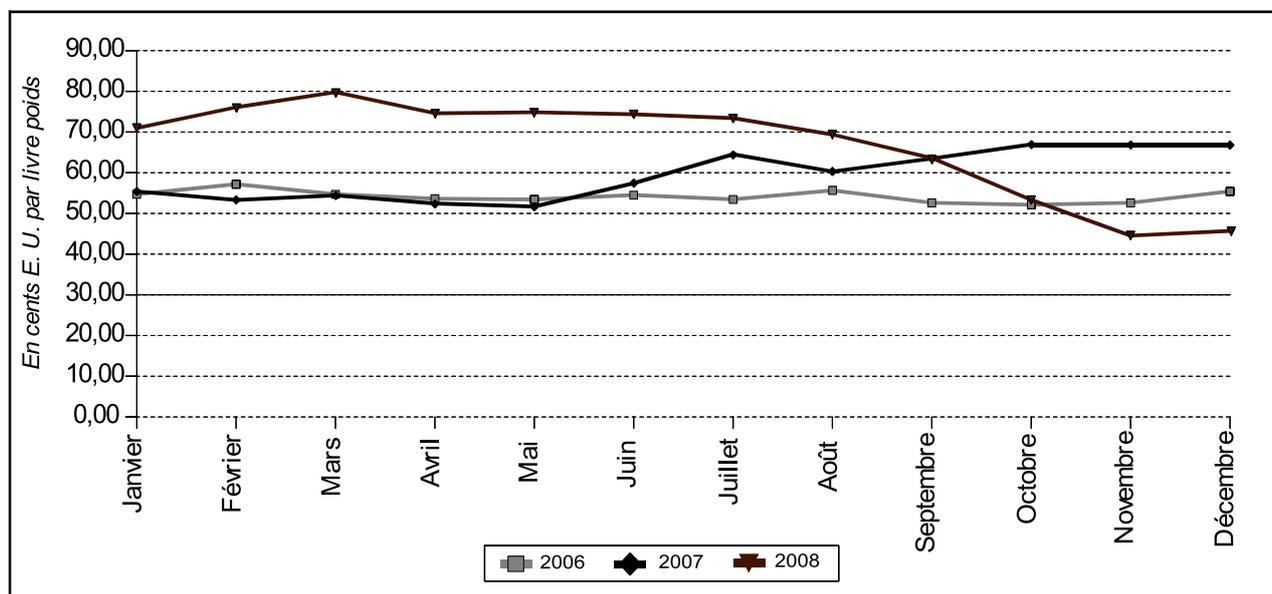
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 4 : évolution des cours du cacao



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 5 : évolution des cours du coton



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Sur les marchés financiers, l'année 2008 aura été l'une des plus difficiles pour les places financières mondiales, en liaison avec une série de facteurs défavorables portant notamment sur la gouvernance de grandes banques européennes, la crise des subprimes et la mauvaise orientation de l'économie mondiale. Aux Etats-Unis, dix des plus grandes

cotations, notamment Bear Stearns, Freddie Mac, Fannie Mae et l'assureur American International Group (AIG) ont enregistré des difficultés qui ont nécessité des plans de sauvetage publics. Ainsi, l'indice Dow Jones s'est contracté de 33,8%, pour clôturer l'année 2008 à 8.776,4 points. L'indice Nasdaq a évolué dans le même sens, ressortant en

baisse de 40,5% à 1.577,0 points. En Europe, l'indice Eurostoxx 50 des cinquante plus grandes valeurs de la Zone euro a reculé de 44,3%, pour s'établir à 3.038,2 points à la fin de l'année sous revue. Le DAX à Francfort et le CAC 40 à Paris ont enregistré des reculs de 40,4% et 42,7% respectivement, pour ressortir à 4.810,2 points et 3.217,97 points. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie a baissé de 31,3% sur l'année 2008, pour se situer à 4.434,2 points en fin de période. L'indice japonais Nikkei a clôturé l'année à 8.859,6 points, en baisse de 42,1%, soit la plus importante depuis plus de 50 ans.

Les rendements obligataires ont connu des évolutions baissières, à l'exception notable de la Zone euro. Ainsi, aux Etats-Unis et au Japon, le taux moyen des rendements des emprunts publics à 10 ans est ressorti respectivement à 3,69% et 1,49% en 2008 contre 4,69% et 1,68% en 2007, tandis qu'il est passé de 4,33% à 4,36% dans la Zone euro.

Au titre des **matières premières**, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse sensible des cours de la plupart des produits de base durant les huit premiers mois, à la faveur de la vigueur de la demande mondiale. Cette tendance a, cependant, été inversée au cours du dernier trimestre, en liaison avec l'entrée en récession des économies des pays industrialisés et émergents, du fait de l'aggravation de la crise financière et de son extension à la sphère réelle.

L'or a conforté sa position de valeur refuge face à la forte dépréciation du dollar vis-à-vis des autres devises, notamment de l'euro. Le prix de l'onze d'or s'est établi en moyenne à 871,86 dollars sur l'année 2008, en progression de 25,2% par rapport au prix moyen de l'année 2007. Cette évolution est également imputable à la forte demande exprimée par le secteur de la joaillerie.

Sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX), le prix moyen du baril de pétrole s'est établi à 99,92 dollars en 2008, contre 72,65 dollars en 2007. Cette augmentation moyenne de 37,5% s'explique par la forte progression de la demande mondiale et principalement celle des pays émergents dont la Chine, face à une offre en quasi-stagnation. La hausse des cours est également imputable aux attaques spéculatives, ainsi qu'à la persistance des tensions géopolitiques. La dépréciation continue du dollar a accru l'intérêt des acteurs des marchés pour les matières premières, entraînant ainsi les cours à la hausse. Toutefois, cet accroissement moyen masque la décreue sensible des cours, observée au cours du dernier trimestre de l'année, en liaison avec l'atonie de la demande mondiale de pétrole consécutive à l'accentuation de la crise financière.

Les cours du caoutchouc ont progressé de 9,1% en ressortant à 177,69 eurocents contre 162,92 eurocents en 2007, en liaison avec la forte augmentation de la demande mondiale durant les sept premiers mois de l'année 2008. Par ailleurs, les mauvaises conditions météorologiques dans les principales régions productrices, telles que la Thaïlande, la Malaisie et l'Inde, ont également contribué à exacerber les tensions sur les cours.

A l'instar des autres spéculations, les cours du café Robusta se sont également raffermis durant l'année 2008. En effet, en s'établissant à 105,06 cents la livre, le prix indicatif moyen a enregistré une progression de 21,8%, par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette hausse des cours est essentiellement imputable au repli de l'offre mondiale, consécutif à la baisse des exportations du Brésil et du Vietnam.

Les cours du cacao se sont également inscrits à la hausse. La livre de cacao est ainsi passée, en moyenne, de 88,55 cents en 2007 à 117,10 cents en 2008. Cette augmentation de 32,2% est principalement imputable aux perturbations enregistrées dans le fonctionnement de la filière en Côte d'Ivoire. Celles-ci ont accru les craintes d'une baisse de l'offre mondiale, ainsi que les mouvements spéculatifs.

Les cours du coton ont progressé de 12,1%, en ressortant à 66,66 cents la livre en 2008, en liaison avec la perspective d'une baisse de la production aux Etats-Unis, au Brésil et en Turquie. La bonne tenue des cours du coton, notamment pendant les huit premiers mois de l'année, serait également imputable aux prévisions d'une forte augmentation de la demande que ne pourrait satisfaire l'offre, du fait de la concurrence d'autres produits, tels que le soja et les céréales.

Les prix sur les marchés internationaux des oléagineux se sont globalement bien orientés, en raison de l'insuffisance persistante de l'offre mondiale. Par rapport à l'année 2007, les cotations moyennes annuelles des huiles de palme et de palmiste se sont appréciées respectivement de 21,6% et de 26,4%.

1.2 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

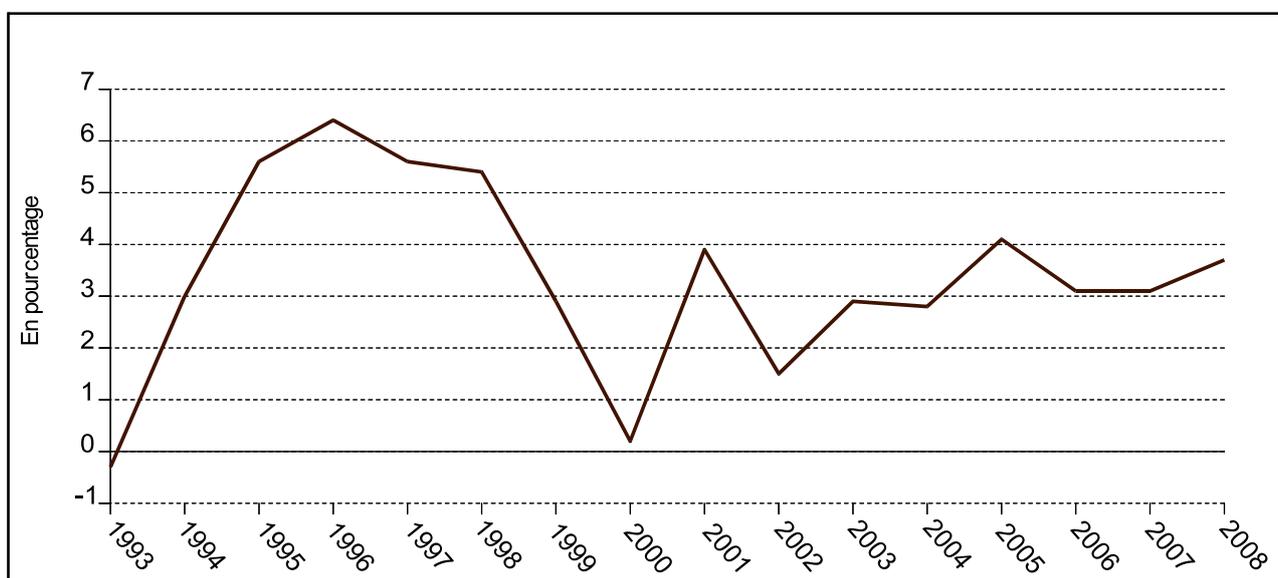
1.2.1 – Produit intérieur brut

Le **produit intérieur brut** (PIB) de l'Union a enregistré en 2008 une croissance de 3,8%, en termes réels, contre 3,1%, un an plus tôt. Ce léger raffermissement de la croissance est imputable à la bonne

tenue de l'agriculture vivrière dans la quasi-totalité des pays de la Zone, particulièrement dans les pays sahéliens. Il est également porté par le dynamisme de l'activité des services, notamment les télécommunications, ainsi que les Bâtiments et Travaux Publics, en rapport avec l'exécution de projets d'infrastructures de base. En revanche, la croissance a été moins soutenue au niveau du secteur secondaire, en liaison avec la baisse de la production de pétrole en Côte d'Ivoire, du fait de la lenteur dans le processus de désensablement des puits, et le repli de l'extraction d'or au Mali consécutif au vieillissement des gisements. Par ailleurs, la contribution des produits de rente a été relativement faible, en liaison avec la baisse de la production.

La croissance a été vigoureuse au Niger, où le produit intérieur brut, en termes réels, a crû de 9,5 points de pourcentage. Elle a été moins soutenue dans les autres pays, en particulier au Togo où les conséquences des inondations sur la production vivrière dans la région maritime et dans celle des plateaux, ainsi que le repli de l'activité des industries extractives l'ont limitée à 1,6%. Au Bénin, et au Burkina, le taux de croissance du PIB est passé respectivement de 4,6% et 3,6% à 5,0% en 2008. Au Mali, il s'est établi à 5,1% contre 4,3% en 2007. En Guinée-Bissau, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, le PIB a enregistré respectivement une croissance de 3,3%, 2,5% et 2,3% en 2008 contre 2,7%, 4,7% et 1,5% en 2007.

Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



Source : BCEAO.

1.2.2 – Production agricole

La production vivrière a connu une progression sensible, en relation avec les actions incitatives menées par les Etats membres de l'Union, en vue de l'accroissement de l'offre de produits agricoles. Les cultures de rente n'ont, quant à elles, pas connu le même essor, du fait de la baisse des superficies emblavées, d'une part, et de la persistance des difficultés au sein de certaines filières, notamment celle du coton, d'autre part.

La production vivrière s'est établie à 36.802.884 tonnes pendant la campagne 2008/2009, soit une hausse de 19,7% par rapport à la précédente campagne. La production céréalière (mil, sorgho, riz, maïs) estimée à 18.970.487 tonnes, dans l'Union, s'est inscrite en hausse de 26,6% par

rapport à la campagne précédente. Celle de tubercules (igname, manioc) est ressortie à 15.621.345 tonnes, en augmentation de 12,8%, d'une campagne à l'autre. La campagne 2008/2009 s'est révélée très bonne dans la quasi-totalité des Etats de l'Union, à l'exception du Togo où les récoltes ont stagné d'une campagne à l'autre, en liaison avec les inondations survenues en juillet 2008 dans la partie méridionale du pays. De fortes augmentations ont été enregistrées au Sénégal, au Burkina, au Mali, au Bénin et au Niger, où un effet de rattrapage a eu lieu, après les baisses enregistrées lors de la campagne précédente.

Au titre des cultures d'exportation, la production de coton-graine de l'Union est demeurée relativement stable d'une campagne à l'autre, reflétant ainsi la substitution opérée avec les cultures vivrières, dans

certaines régions. Elle s'est établie à 1.159.656 tonnes pendant la campagne 2008/2009. Au Mali, au Bénin et en Côte d'Ivoire, les récoltes ont reculé de 23,3%, 9,0% et 32,4%, respectivement, alors que le Burkina a enregistré une hausse de 45,1%.

La production de cacao, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, s'est élevée à 1.143.600 tonnes au cours de la campagne 2008/2009, en baisse de 17,6% par rapport à la campagne précédente, du fait du vieillissement du verger. Les quantités produites de café ont, quant à elles, affiché un accroissement de 43,3% pour ressortir à 110.200

tonnes. La production de noix de cajou s'est accrue légèrement de 1,9%, pour s'établir à 129.413 tonnes.

La production d'arachide s'est établie à 1.900.923 tonnes, en hausse de 57,5% par rapport à la campagne 2007/2008. Cette évolution découle essentiellement de l'augmentation de 120,8%, de la production au Sénégal. Ces performances sont imputables aux conditions agroclimatiques relativement favorables, ainsi qu'au lancement par les Autorités nationales de l'initiative de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA).

ENCADRE N° 1

Conditions de commercialisation de la production vivrière dans l'UEMOA

Au cours de sa session ordinaire du 26 septembre 2008 à Bamako, le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a décidé de la création d'un Groupe de travail chargé d'identifier les actions à entreprendre pour assurer, dans de bonnes conditions, la commercialisation des productions vivrières de la campagne 2008-2009 et, par extension, des campagnes suivantes. Ce Groupe de travail comprend la Banque Centrale, la Commission de l'UEMOA et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), ainsi que les représentants de cinq (5) Etats membres de l'Union (Burkina, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo). La mission assignée à ce groupe de travail visait à formuler des propositions en vue de relever le double défi de la stabilisation des revenus des producteurs et du maintien d'un niveau satisfaisant de production par des incitations appropriées, afin de conforter la sécurité alimentaire dans l'Union.

Prenant en compte les mécanismes d'intervention existants, les habitudes alimentaires des populations des Etats et l'importance des besoins, il est proposé que trois produits traditionnels, à savoir le riz, le maïs et le niébé, fassent l'objet de collecte et de commercialisation, sur la base des schémas actuels.

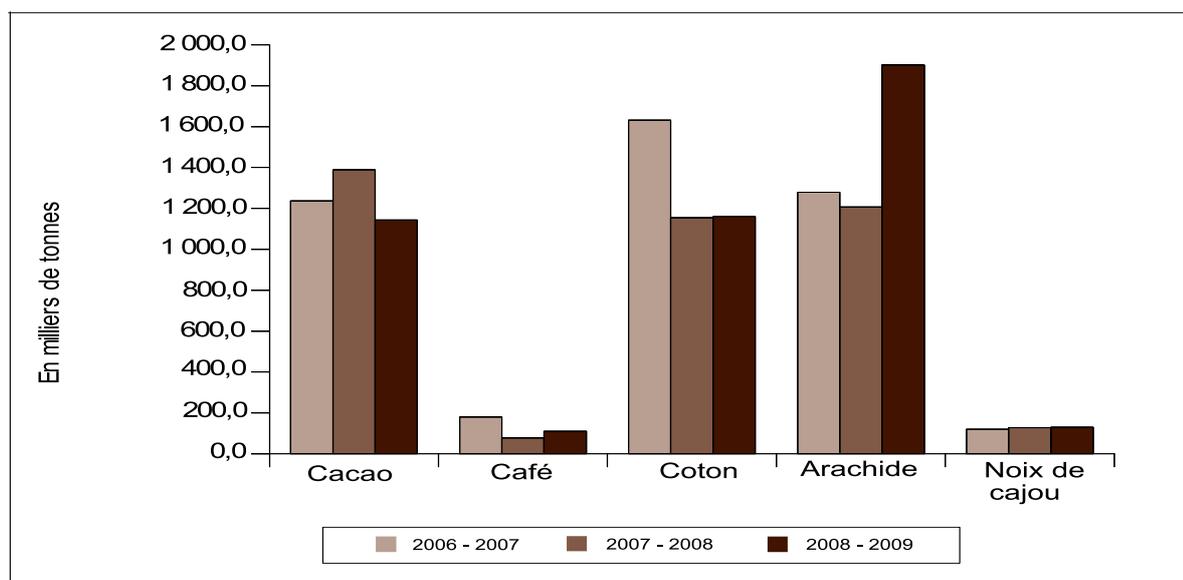
Pour ces produits retenus, les Etats sont invités à créer ou à identifier les structures publiques qui seraient chargées d'élaborer des schémas de financement incitatifs avec les banques et sécurisants quant au dénouement des crédits.

Pour les spéculations nouvelles, telles que le manioc et le maïs au Sénégal, dont les productions seraient excédentaires par rapport aux besoins de consommation locale et aux exigences de la conservation, des réflexions devraient être entreprises par l'Etat, en relation avec les différents acteurs des filières. Celles-ci devront aboutir à la mise en œuvre d'un dispositif de commercialisation approprié, apte à résoudre les difficultés liées au stockage, à la conservation, à la recherche de débouchés et au financement.

La transformation et/ou la commercialisation de tous les autres produits pourraient s'appuyer sur des crédits ordinaires.

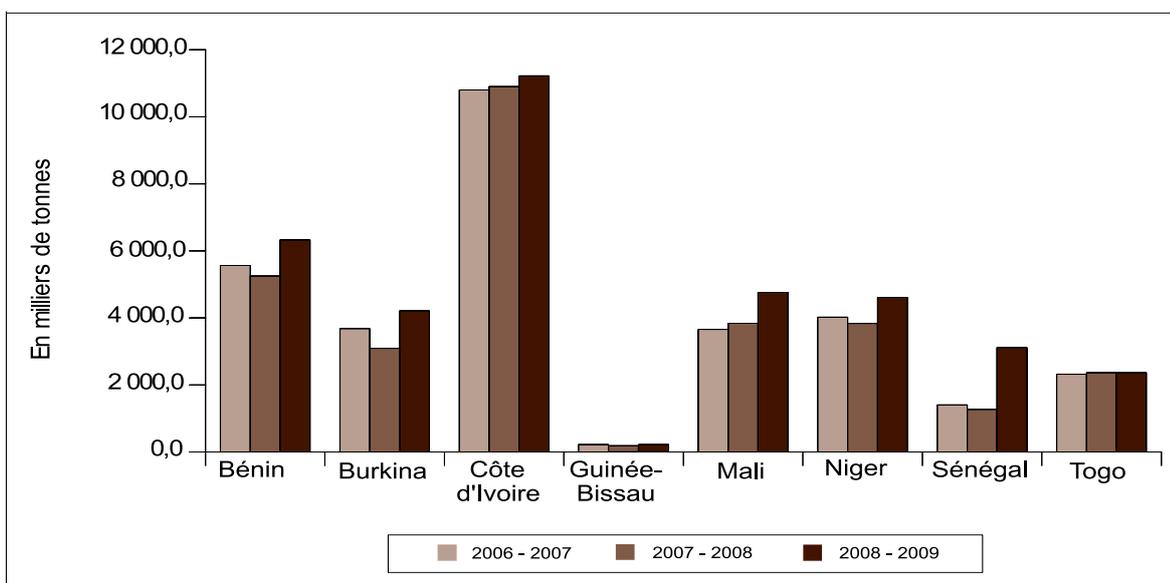
La BCEAO prendra, en temps opportun, des dispositions pour apporter une contribution à l'élaboration des schémas de financement de la commercialisation des produits vivriers. L'Institut d'émission procéderait également, conformément à ses règles d'intervention, au refinancement des crédits bancaires qui seraient accordés pour la commercialisation des produits vivriers. A moyen terme, l'Institut d'émission pourrait mener des réflexions en vue de prendre en compte les aménagements nécessaires pour adapter les schémas de financement au développement et à la diversification attendus de la production agricole.

Graphique 7 : productions agricoles d'exportation



Source : organismes nationaux de commercialisation.

Graphique 8 : productions vivrières



Source : organismes nationaux de commercialisation.

1.2.3 – Extraction minière

Dans le secteur minier, les principales productions de l'Union se sont globalement inscrites à la baisse, à l'exception de l'extraction d'or.

La production d'or a connu une légère progression de 1,8%, pour se situer à 59.364,1 kg. Cette augmentation est imputable au raffermissement de la production au Burkina et en Côte d'Ivoire, qui a permis de compenser les baisses de 7,5% et de 10,7% enregistrées respectivement au Mali et au Niger, consécutives au vieillissement des gisements. Au Burkina, la production d'or a été multipliée quasiment par quatre, pour s'établir à 5.375 kg en 2008, en liaison avec la mise en exploitation des mines de Mana (SEMAFO), de Youga (BMC), de Kalsaka (Kalsaka Mining) et de la Société des Mines de Taparko (SOMITA). En Côte d'Ivoire, la production d'or est ressortie à 2.883,1 kg, en augmentation de 96,7% par rapport au niveau atteint en 2007.

Les données cumulées de l'année 2008 chiffrent la production de pétrole brut à 16.699.795 barils, en diminution de 5,8% par rapport à la même période de l'année 2007. La production d'uranium a baissé de 2,6% au Niger, en s'établissant à 3.072,1 tonnes, en relation essentiellement avec la perte de productivité sur les sites d'extraction, subséquente au lancement de nouveaux gisements et à la transition technologique amorcée par certaines compagnies minières. Celle des phosphates a également reculé de 2,0%, à 1.468.350 tonnes, du fait de la baisse

de la production au Sénégal. Dans ce pays, la production de phosphates a régressé de 16,3%, pour se situer à 625.842 tonnes en 2008. Au Togo, elle a crû de 12,3%, en liaison avec la diminution des délestages qui contraignaient à des arrêts techniques en 2007. Toutefois, la vétusté des outils d'extraction et de production continue de peser sur les performances de la nouvelle société de phosphates.

1.2.4 – Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'indice global de la Production Industrielle de l'Union a enregistré une baisse de 2,2% en 2008, après celle de 3,0% constatée en 2007. Cette évolution est liée au recul de la production industrielle par rapport à l'année précédente au Burkina (-16,3%), au Mali (-13,1%), au Togo (-11,4%), en Guinée-Bissau (-8,5%) et au Sénégal (-2,6%). Elle a, par contre, progressé au Niger (25,2%), au Bénin (9,8%) et en Côte d'Ivoire (0,6%).

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail du secteur moderne a augmenté en moyenne de 10,5%, dans les pays de l'UEMOA, au cours des douze mois de 2008, contre 4,6% sur la même période de l'année 2007. Cette progression globale de l'activité commerciale est attribuable, notamment, à la hausse des ventes de biens d'équipement du logement (47,3%), d'articles d'habillement (39,5%), d'automobiles, motocycles et pièces détachées (14,6%), de produits pharmaceutiques et cosmétiques (12,0%) et de produits pétroliers (7,9%).



Chantier du prolongement de l'autoroute du Nord (axe Abidjan-Singrobo) de Singrobo à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)

Par pays, les ventes sont apparues en hausse en Guinée-Bissau (41,3%), au Bénin (29,5%), au Burkina (16,4%), en Côte d'Ivoire (15,3%), au Niger (15,0%), au Togo (12,3%), au Mali (0,9%) et au Sénégal (0,6%). Comparativement à la même période de 2007, le rythme d'évolution

du chiffre d'affaires du commerce de détail est en accélération au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. Une nette reprise de l'activité commerciale est observée au Mali, au Niger et au Togo. Une décélération du chiffre d'affaires est enregistrée au Sénégal.

ENCADRE N° 2

Estimation et prévision de l'Indice de la Production Industrielle dans l'UEMOA à travers l'étalonnage des soldes d'opinions des chefs d'entreprise dans l'industrie

Le suivi de la conjoncture économique dans l'espace UEMOA est une activité à laquelle la Banque Centrale accorde une grande importance à des fins d'aide à la décision, en raison de son apport pour cerner les anticipations des entreprises et leurs ajustements aux phénomènes économiques. Au regard de ces considérations, la Banque Centrale a mis en place depuis le mois d'octobre 1997 un dispositif harmonisé permettant de suivre l'activité économique dans les huit Etats membres de l'UEMOA. Ce dispositif comprend des enquêtes quantitatives et qualitatives dans les secteurs de l'industrie, des BTP, du commerce et des services marchands. Il comprend, en particulier, une enquête mensuelle d'opinion des chefs d'entreprise dans l'industrie, ainsi que l'élaboration de l'Indice de la Production Industrielle (IPI). Cependant, un retard souvent important est observé dans la publication de cet indice, rendant l'information non disponible pour l'analyse de la conjoncture économique en temps réel, nécessaire à la prise de décision. Afin de pallier cette situation, il a été procédé à l'étalonnage des soldes d'opinion des chefs d'entreprise dans l'industrie, dont le but est de prévoir l'IPI, dès que les résultats des enquêtes qualitatives sont disponibles.

A cet effet, une étude réalisée par la Direction de la Recherche et de la Statistique (Document d'Etude et de Recherche, n° DER/08/01) a permis de mettre en exergue les liaisons entre l'évolution de l'IPI et les soldes d'opinion dans l'industrie. Il s'agissait à travers cette étude de tenter de répondre aux trois questions suivantes : existe-t-il des relations significatives entre l'IPI et les soldes d'opinion sur l'activité industrielle ? Si oui, quels sont les soldes d'opinion les plus pertinents à considérer ? Comment, en pratique, estimer et prévoir l'évolution de l'IPI à partir de ces soldes d'opinion et des relations dégagées ?

L'approche retenue pour répondre à ces trois questions est basée sur deux méthodes d'étalonnage : le modèle explicatif et le modèle VAR (Vectoriel Autoregressif). Le choix du meilleur modèle est effectué sur la base des critères comme le test de causalité de Granger, le taux de mouvement de même signe et la stabilité des coefficients. L'examen des résultats des deux étalonnages a permis de noter que le modèle VAR est le meilleur modèle. Des tests de stabilité ont été effectués, afin de confirmer la pertinence du choix de ce modèle à des fins de prévisions et d'étalonnage des soldes d'opinion de la BCEAO.

Les variables d'enquête retenues dans les spécifications d'étalonnage par pays sont apparues pertinentes sur le plan des critères statistiques et leur utilisation a permis d'estimer de façon satisfaisante le taux de croissance de la production industrielle sur un horizon de un à deux mois. En outre, elles permettent d'anticiper l'évolution de l'IPI à l'horizon de deux mois pour l'Union et dans un intervalle de un à trois mois selon les pays.

La performance prédictive de l'étalonnage a été appréciée en l'appliquant sur les données de janvier à octobre 2007. Les résultats obtenus à partir du modèle VAR situent le taux de croissance de la production industrielle de l'Union autour de -2,4% en moyenne, tandis que les réalisations font ressortir un taux de croissance moyen de -2,5% sur la même période.

En permettant de dégager les tendances de fond du taux de croissance de la production industrielle dans l'ensemble des pays de l'Union, le modèle VAR fournit un moyen supplémentaire d'estimation de cet indicateur pour le suivi de la conjoncture économique dans l'UEMOA. A cet égard, il pourrait être utilisé comme instrument de prévision de la production dans l'industrie et, se faisant, pallier les difficultés liées à la non-disponibilité des informations nécessaires à la prise de décision au moment opportun.

1.2.5 – Evolution des prix

L'inflation s'est fortement accélérée en 2008 dans l'UEMOA, pour atteindre un niveau inégalé depuis 1995. En effet, elle est ressortie en moyenne à 7,4% en 2008 contre 2,4% en 2007. A l'exception des augmentations des prix de 31,3% en 1994 et 12,0% en 1995, consécutives à la modification de la parité du franc CFA, le 12 janvier 1994, la moyenne des taux d'inflation sur la période 1996-2007 s'est située à 2,5%.

Contrairement à l'année 2007 où les tensions inflationnistes sont restées localisées au Sénégal et en Guinée-Bissau, la flambée des prix a touché tous les pays de l'Union en 2008.

La dynamique infra-annuelle de l'inflation fait ressortir deux phases d'évolution des prix, en glissement annuel, en 2008. La première période, marquée par une accélération de l'inflation, se situe entre janvier

et août 2008. Le taux d'inflation en glissement annuel dans l'Union a progressé de 2,9% en décembre 2007, pour atteindre un pic de 10,8% en août 2008. Cette accélération de l'inflation a été impulsée par la flambée des prix des produits alimentaires, notamment des céréales locales et des produits alimentaires importés, ainsi que par les fortes tensions sur les cours du pétrole brut.

La seconde période de l'année, allant de septembre 2008 à décembre 2008, a été caractérisée par une décélération de l'inflation qui est ressortie à 8,5% en décembre 2008. La détente des prix est liée à l'augmentation de la production agricole de la campagne 2008/2009, conjuguée au retournement de la tendance haussière des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole brut, dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière internationale et les risques de récession dans la plupart des pays industrialisés.

Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2007 et 2008 en (%)

	2007		2008	
	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre
Bénin	1,3	0,3	7,9	9,9
Burkina	-0,3	2,3	10,7	11,6
Côte d'Ivoire	1,9	1,5	6,3	9,0
Guinée-Bissau	4,6	9,3	10,4	8,7
Mali	1,4	2,2	9,2	7,8
Niger	0,1	4,7	11,3	13,6
Sénégal	5,9	6,2	5,8	4,2
Togo	0,9	3,4	8,7	10,3
UEMOA	2,4	2,9	7,4	8,5

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique des Etats et BCEAO.

L'inflation sous-jacente¹, qui constitue la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix, s'est inscrite en hausse, se situant en moyenne annuelle à 5,1% en 2008 dans l'UEMOA contre 1,9% en 2007. Cette accélération est due à la hausse des prix des produits alimentaires importés (huile, lait, blé) et des services de transport. Par pays, l'inflation sous-jacente est ressortie à 1,7% au Sénégal, 2,2% au Togo, 2,7% en Guinée-Bissau, 2,8% au Bénin, 3,1% au Burkina, 3,7% en Côte d'Ivoire,

4,0% au Mali et 5,7% au Niger.

L'UEMOA a enregistré en 2008 un différentiel d'inflation défavorable vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. Ce différentiel a atteint 2,4 points de pourcentage par rapport à l'ensemble des partenaires et 4,1 points à l'égard de la Zone euro. Cependant, un différentiel d'inflation favorable est observé par rapport aux pays environnants, notamment 9,1 points vis-à-vis du Ghana et 4,1 points de pourcentage à l'égard du Nigeria.

1 : L'indice d'inflation sous-jacente adopté par l'UEMOA est obtenu par l'élimination, du panier suivi dans le cadre de l'IHPC, des postes les plus volatils suivants : céréales non transformées, poissons et autres produits frais de la pêche, poissons et autres produits de la pêche séchés et fumés, conserves de poissons, fruits, légumes frais, pommes de terre, manioc, autres tubercules, bananes plantain, sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs, électricité, gaz, combustibles liquides (pétrole lampant), autres combustibles (bois de chauffe), carburants et lubrifiants.

ENCADRE N° 3

Séminaire du Conseil des Ministres sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise des prix et la relance de la production agricole »

Le Séminaire sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole » s'est tenu, le vendredi 27 juin 2008, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à Dakar, en République du Sénégal. Les travaux ont enregistré la participation des membres du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et des responsables des Institutions communautaires.

Ce Séminaire fait suite à la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le mercredi 23 avril 2008, portant sur l'examen de la situation de l'inflation dans les Etats membres de l'Union et des mesures pour faire face à la hausse des prix. Il a été consacré à la définition d'une stratégie communautaire permettant de lever les contraintes qui freinent l'accroissement substantiel et durable de la production agricole, en vue d'aboutir à une maîtrise, à moyen terme, des prix dans la Zone UEMOA.

Les Ministres ont relevé que les pressions inflationnistes observées dans l'Union résultent de la flambée, à l'échelle mondiale, des prix des denrées alimentaires de grande consommation (riz, blé, maïs, lait, huiles alimentaires) et des produits pétroliers. Ils ont constaté que la hausse des prix a été accentuée par les résultats moins satisfaisants que prévu de la campagne agricole 2007/2008, marquée par des inondations et l'arrêt précoce des pluies dans certains Etats.

Le Conseil a noté les initiatives prises par les différents Etats membres, notamment les mesures d'ordre budgétaire d'allègements fiscaux ou de suspension de taxes, ainsi que les subventions accordées pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits les plus sensibles. Ils ont décidé de renforcer ces mesures par des actions de court, moyen et long termes, en vue d'accroître la production vivrière.

Au regard du caractère multidimensionnel et durable des chocs à l'origine de l'inflation, les Ministres ont adopté un plan d'action pour la relance de la production agricole en conformité avec les objectifs de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Ce plan vise, à l'horizon 2015, à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans la Zone. Il repose sur quatre axes principaux : (i) l'amélioration de la productivité agricole ; (ii) la relance des investissements agricoles ; (iii) le renforcement des capacités de gestion de la sécurité alimentaire ; (iv) et le respect des textes communautaires relatifs à l'union douanière et à la fiscalité indirecte.

Les principales mesures identifiées, à cet effet, par les Ministres portent notamment sur :

- la mutualisation des achats d'intrants agricoles de qualité au niveau de l'Union ;
- le développement des unités locales de production d'engrais ;
- la mise en place d'entreprises d'aménagement de périmètres irrigués ;
- le respect de la libre circulation des biens et des personnes dans l'Union ;
- la création de véritables filières de production vivrière intégrées et rentables ;
- la mise en place d'une législation foncière appropriée et harmonisée au niveau de l'Union ;
- le renforcement des capacités administratives des Etats en matière de gestion des projets agricoles.

Examinant les sources de financement des actions envisagées dans le domaine agricole, les Ministres ont relevé la nécessité d'augmenter la part du budget d'investissement des Etats allouée à l'agriculture. Ils ont également défini les mesures adéquates à prendre pour favoriser le décaissement rapide des fonds destinés à la mise en œuvre du plan d'action pour une augmentation sensible de l'offre de produits vivriers dans les pays de l'UEMOA.

Les Ministres ont instruit la BOAD de procéder à la mobilisation de 100,0 milliards de francs CFA sur trois ans, sur le marché des capitaux de l'Union, en vue de permettre, par effet de levier, de dégager des financements d'un montant de 300,0 milliards pour les projets agricoles à moyen terme.

Pour le financement des actions à court terme, les Ministres ont décidé d'affecter aux Etats membres, sur une base égalitaire, des ressources d'un montant total de 26,67 milliards, dégagées par la Commission de l'UEMOA et la BCEAO. Ils ont en outre demandé à chaque Etat, d'identifier des projets agricoles à court terme pour un montant de 1,67 milliard par Etat, à faire financer par la BOAD.

Les Ministres ont convenu de procéder à une évaluation annuelle de la mise en œuvre des actions identifiées.

1.2.6 – Finances publiques

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA a été caractérisée par une légère aggravation du solde budgétaire global. Ainsi, le déficit global, base engagements, hors dons, s'est établi à 1.466,6 milliards à fin décembre 2008, soit 4,7% du PIB, contre 1.442,7 milliards ou 5,2% du PIB un an plus tôt.

Cette détérioration du solde global s'explique essentiellement par les graves difficultés rencontrées par plusieurs pays pour maîtriser les dépenses engagées, en particulier les subventions et les mesures suspensives de droits de douane et de taxe sur la valeur ajoutée sur les denrées de consommation courante, dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Cependant, en dépit de la morosité de l'environnement économique international marqué par la crise financière, les recettes budgétaires se sont accrues de 8,7% à la faveur de l'intensification, par les Etats membres de l'Union, des efforts de recouvrement des impôts et taxes et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Par pays, ce déficit rapporté au PIB est ressorti à 3,5% au Bénin, 8,4% au Burkina, 2,1% en Côte d'Ivoire, 23,3% en Guinée-Bissau, 5,9% au Mali, 4,0% au Niger, 7,2% au Sénégal et 2,3% au Togo. Les déficits ont été en grande partie financés par les emprunts extérieurs et l'émission des bons et obligations du Trésor sur le marché financier de l'Union.

Au titre de la surveillance multilatérale, aucun Etat membre n'a respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang retenus dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

1.2.7 – Balance des paiements

En 2008, les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se sont soldés par un excédent de 91,4 milliards, en net repli par rapport au niveau de 777,9 milliards atteint en 2007. Cette évolution défavorable découlerait des effets conjugués de la dégradation du compte courant et du repli de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit des transactions courantes s'accroîtrait de 58,6 milliards pour s'établir à 1.824,2 milliards, en raison principalement du creusement du déficit de la balance commerciale et de celle des services. Hors dons, le déficit courant passerait de 7,6% du PIB en 2007 à 7,2% du PIB en 2008. Le déficit de la balance commerciale se situerait à 1.009,6 milliards contre 994,9 milliards en 2007, en relation avec la hausse de 9,3% des importations, estimées à 8.957,3 milliards. Cette évolution des importations serait induite principalement par le renchérissement des produits pétroliers et alimentaires. L'incidence de la hausse des importations serait cependant atténuée par le redressement des exportations. En effet, les ventes de l'Union à l'extérieur se situeraient à 7.947,7 milliards, en progression de 10,4% par rapport à 2007, sous l'impulsion de la bonne tenue des exportations de pétrole, d'or, d'uranium et de cacao. En particulier, les ventes de produits pétroliers s'inscriraient en hausse de 29,6%, en liaison avec le niveau élevé des cours du pétrole.

La balance des services se dégraderait de 10,4%, en ressortant déficitaire à 1.555,5 milliards en 2008. La diminution des sorties nettes au titre des revenus, qui passeraient de 587,7 milliards en 2007 à 576,7 milliards en 2008, serait liée au

repli des paiements extérieurs au titre des dividendes. La hausse de l'excédent des transferts courants de 1.225,6 milliards en 2007 à 1.317,6 milliards en 2008 serait attribuable aussi bien aux dons publics qu'aux transferts privés.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se réduirait de 604,0 milliards, en raison notamment de la baisse des investissements directs, des investissements de portefeuille et des autres investissements. En effet, par rapport à l'année 2007, les investissements directs, destinés principalement aux secteurs du pétrole, des mines et des télécommunications, seraient en baisse de 8,7% pour s'établir à 682,2 milliards en 2008. Les investissements de portefeuille ressortiraient en recul en s'inscrivant à 42,7 milliards contre 106,8 milliards une année auparavant, en raison de la décreue des opérations d'emprunts des Trésors Nationaux sur le marché financier régional. Les autres investissements (crédits commerciaux, prêts, dépôts) se contracteraient pour s'établir à un excédent de 140,8 milliards, après celui de 781,6 milliards enregistré en 2007, en rapport notamment avec la hausse des amortissements de dettes, induite par les apurements d'arriérés de paiement extérieurs dans certains Etats.

Par pays, l'analyse de la balance des paiements 2008 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire fixée à 5% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui enregistre un excédent de 0,7% du PIB. Le ratio du déficit courant rapporté au PIB s'est aggravé, en passant, entre 2007 et 2008, de 11,4% à 11,9% au Burkina, de 9,6% à 15,1% au Niger. Il s'est par contre réduit au Bénin, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo.

Les soldes globaux de balance des paiements sont ressortis excédentaires au Bénin, en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo, et déficitaires au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

1.2.8 – Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale, dans le cadre de l'exécution de

leurs programmes de redressement économique et financier. Les concours reçus en appui à ces programmes sont ressortis à 699,1 milliards de FCFA contre 579,4 milliards en 2007. Le taux de mobilisation des ressources s'est ainsi établi à 73,7%, contre une réalisation de 61,4% l'année précédente.

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux sont ressortis à 517,1 milliards contre 426,7 milliards en 2007. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods sont passés de 227,2 à 280,7 milliards d'une année à l'autre. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) se sont inscrites en baisse de 2,5 milliards, pour ressortir à 63,8 milliards en 2008. Celles de l'Union Européenne, évaluées à 63,9 milliards, ont également connu une baisse par rapport aux 67,7 milliards enregistrés l'année précédente. Les apports de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sont passés de 10,3 milliards en 2007 à 21,0 milliards en 2008.

Les contributions des partenaires bilatéraux ont augmenté, pour ressortir à 182,0 milliards en 2008 contre 152,6 milliards en 2007. Les principaux donateurs ont été la France, l'Arabie Saoudite et le Koweït.

L'encours de la dette publique extérieure des Etats membres de l'Union est estimé à fin décembre 2008, à 8.600,5 milliards de FCFA contre 8.326,1 milliards de FCFA à fin décembre 2007, soit une hausse de 274,4 milliards. Les tirages sur emprunt se sont établis à 624,3 milliards de FCFA contre 470,2 milliards en 2007, soit une progression de 32,6%. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB a connu une légère hausse, en ressortant à 30,7% en 2008 contre 30,3% un an plus tôt. Il est ressorti à 14,0% contre 11,3% en 2007 pour le Bénin, 20,5% contre 20,0% pour le Burkina, 43,0% contre 43,2% pour la Côte d'Ivoire, 273,4% contre 270,3% pour la Guinée-Bissau, 18,9% contre 19,4% pour le Mali, 16,1% contre 16,4% pour le Niger, 19,5% contre 17,9% pour le Sénégal et 72,1% contre 70,9% pour le Togo. Les difficultés de trésorerie ont contraint la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau à accumuler des arriérés de paiement à hauteur de 311,4 milliards sur la période.

ENCADRE N° 4

Première édition du Prix Abdoulaye FADIGA pour la promotion de la recherche économique

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a institué, en 2008, un Prix pour la promotion de la recherche économique, dénommé « Prix Abdoulaye FADIGA ».

Ce Prix, dont l'objectif est de promouvoir et de renforcer les activités de recherche au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), se veut un cadre d'émulation pour les chercheurs de l'Union et vise à améliorer de façon significative la production scientifique au sein de l'UEMOA. Il vise également à favoriser l'émergence de travaux de recherche de qualité sur la formulation et la mise en œuvre de politiques économiques pertinentes pour le développement des Etats de l'Union, ainsi que la prise en charge, par les milieux scientifiques nationaux et internationaux, des questions relatives à une meilleure connaissance des économies de l'Union.

D'une valeur de dix (10) millions de francs CFA, ce Prix sera décerné tous les deux ans à de jeunes chercheurs ressortissants de l'un des huit (8) Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), âgés de 45 ans au plus au 31 décembre de l'année d'attribution, résidant ou non sur le territoire de l'Union et évoluant dans les Universités et Centres de recherche régionaux ou internationaux.



Le Gouverneur Abdoulaye FADIGA (1935-1988)

La première édition du Prix, lancée en mars 2008, a suscité un grand intérêt auprès des jeunes chercheurs de l'Union. En effet, à la date limite de dépôt des candidatures, fixée au 30 septembre 2008, une quarantaine de candidatures a été enregistrée et la moyenne d'âge des candidats inférieure à 35 ans. Par ailleurs, les problématiques soulevées par les articles soumis ont porté principalement sur l'examen des secteurs financier et monétaire, les questions relatives à la croissance économique, au régime de change et aux chocs asymétriques en union monétaire. La pertinence de ces problématiques, ainsi que la portée des conclusions et recommandations, révèlent l'étendue du potentiel de l'Union en matière de recherche économique.

Les articles soumis ont fait l'objet d'examen par un Comité de Présélection qui, à l'issue de ses travaux qui se sont achevés le 04 décembre 2008, a retenu sept (7) articles, sur la base de la pertinence des thèmes, de la qualité de la revue de littérature, de la méthodologie et de l'analyse des résultats.

Ces articles ont été examinés, en janvier 2009, par le Comité de Lecture et le Jury du Prix. La cérémonie officielle de remise du Prix a été organisée, en février 2009, au Siège de la BCEAO à Dakar.

II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

2.1 – OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les programmes monétaires pour l'année 2008 ont été élaborés conformément aux directives de politique de la monnaie et du crédit approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 17 septembre 2007, sur la base des hypothèses ci-après :

- le maintien de la fermeté de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis ;
- la poursuite de la hausse des prix intérieurs des produits alimentaires importés ;
- un niveau normal de la production agricole au cours de la campagne 2007/2008 ;
- la poursuite des efforts d'amélioration de l'environnement socio-politique sous-régional ;
- la poursuite des efforts d'assainissement et de restructuration de certains secteurs, en vue d'une relance de l'activité économique.

En rapport avec ces considérations, l'objectif retenu pour l'action monétaire a été la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0% maximum, pour consolider l'ancrage de la monnaie commune.

Sur cette base, les équilibres monétaires projetés en 2008 ont fait ressortir, pour l'Union, les évolutions suivantes :

- une amélioration de 147,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires de l'Union ;
- une progression de 261,7 milliards (ou 5,2%) du crédit intérieur, sous l'effet d'un accroissement de 192,2 milliards (ou 4,2%) des crédits à l'économie et d'une détérioration de 69,5 milliards (ou 15,2%) de la position nette des Gouvernements ;
- une augmentation de 5,6% de la masse monétaire.

Par ailleurs, les interventions de la Banque Centrale ont été projetées à 263,2 milliards, en repli de 156,4 milliards par rapport aux réalisations à fin décembre 2007, traduisant le remboursement des concours monétaires directs consolidés. Sur cette base, le montant global des concours aux Etats membres devrait se situer à 211,3 milliards, en baisse

de 79,7 milliards, tandis que les refinancements en faveur des établissements de crédit sont attendus à hauteur de 51,9 milliards, en contraction de 76,7 milliards par rapport aux réalisations à fin décembre 2007.

2.2 – ACTION MONÉTAIRE

L'action de la Banque Centrale au cours de l'année 2008 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité.

2.2.1 – Politique des taux d'intérêt

Dans un contexte marqué par la persistance des tensions inflationnistes imputables au renchérissement des produits pétroliers et alimentaires, la Banque Centrale a décidé, à compter du 16 août 2008, d'un relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte est passé, à cette date, de 4,75% à 6,75%.

Le dispositif des réserves obligatoires a été maintenu inchangé. Toutefois, le taux de pénalité appliqué en matière d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires a été relevé de 4,75% à 6,75%.

2.2.2 – Opérations d'open market

Les interventions hebdomadaires de la Banque Centrale sur le guichet des appels d'offres se sont traduites par cinquante-deux (52) opérations d'injection de liquidités pour un montant moyen de 103,2 milliards, soit un montant total de 5.365,1 milliards. Le taux marginal des adjudications a fluctué entre 2,7500% et 4,7300%. Il s'est situé à 4,7150% au 31 décembre 2008. Ces interventions visaient à assurer un pilotage du taux du marché interbancaire à l'intérieur du corridor situé entre le taux marginal des appels d'offres d'injection de liquidités et le taux de pension.

Par ailleurs, au titre des appels d'offres d'injection de liquidités, il a été institué à compter du 16 août 2008 :

- des maturités d'un (1) mois et de trois (3) mois, en sus de celle d'une semaine ;
- un taux minimum de soumission, fixé à cent (100) points de base en dessous du taux de pension.

La poursuite des interventions, conjuguée à des

mesures dont l'objectif était d'améliorer le fonctionnement du marché monétaire, a été de nature à créer les conditions d'un recyclage optimal des ressources sur le marché des capitaux de l'Union.

2.2.3 – Actions sur les guichets permanents de refinancement

Les besoins de trésorerie des banques au cours du dernier trimestre 2008 ont induit un accroissement du volume des opérations enregistrées sur le guichet de la pension. Les concours de la Banque Centrale aux établissements de crédit sur le guichet de la pension ont ainsi progressé de 78,6 milliards à fin décembre 2007 à 206,0 milliards au 31 décembre 2008, en liaison avec la contraction de la liquidité bancaire.

2.2.4 – Dispositif des réserves obligatoires

Le système des réserves obligatoires vise à renforcer

l'efficacité des taux d'intérêt au sein du dispositif de gestion monétaire de la Banque Centrale, en influençant la liquidité des banques et leur capacité à accorder des crédits. Il permet de différencier, par Etat, les coefficients de réserves requises des banques et établissements financiers.

L'Institut d'émission a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union, fixés depuis le 16 juin 2005 à 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, au Niger et au Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et au Togo. L'assiette des réserves est demeurée constituée des dépôts à vue, des crédits à court terme y compris les crédits de campagne et les créances brutes sur l'extérieur.

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux établissements financiers sont restés inchangés à 5,0%, depuis le 1^{er} octobre 1993.

Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques

	16 nov. au 15 déc. 1998	16 déc. 1998 au 15 avril 2000	16 avril au 15 août 2000	16 août au 15 sept. 2000	16 sept. 2000 au 15 avril 2002	16 avril 2002 au 15 mars 2004	16 mars 2004 au 15 juin 2005	Depuis le 16 juin 2005
	(En pourcentage)							
Bénin	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0
Burkina	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0
Côte d'Ivoire	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0
Niger	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0
Sénégal	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Togo	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

2.3 – EVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES

La situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2008 par une consolidation de la position

extérieure nette des institutions monétaires, ainsi qu'une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Tableau 5 : situation monétaire intégrée

	2006	2007	2008	Variation en 2008	
				Absolue	en %
Milliards de FCFA					
Avoirs extérieurs nets	3 899,5	4 665,8	4 757,2	91,4	2,0
Banque Centrale	3 725,6	4 492,5	4 671,0	178,5	4,0
Banques	173,9	173,3	86,2	-87,1	-50,2
Crédit intérieur	4 783,9	5 386,0	6 132,1	746,1	13,9
Position nette des Gouvernements	485,8	481,6	505,1	23,5	4,9
Crédits à l'Economie	4 298,1	4 904,4	5 627,0	722,6	14,7
ACTIF = PASSIF	8 683,4	10 051,8	10 889,3	837,5	8,3
Masse monétaire	7 170,8	8 511,5	9 327,2	815,7	9,6
Circulation fiduciaire	2 229,9	2 540,8	2 776,4	235,6	9,3
Dépôts en banque	4 849,9	5 860,3	6 446,7	586,4	10,0
Dépôts en CNE et CCP	91,0	110,4	104,1	-6,3	-5,7
Autres éléments nets	1 512,5	1 540,3	1562,1	21,8	1,4

Source : BCEAO.

2.3.1 – Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 4.757,2 milliards, en hausse de 91,4 milliards par rapport à fin décembre 2007. La consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires est imputable à l'Institut d'émission, dont les avoirs extérieurs nets ont atteint 4.671,0 milliards, en hausse de 178,5 milliards.

Les réserves officielles de change ont augmenté de 258,1 milliards pour se situer à 5.053,7 milliards à fin décembre 2008. Il en a découlé une couverture de l'émission monétaire de la Banque Centrale à hauteur de 107,7%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en hausse de 79,7 milliards, en s'établissant à 382,7 milliards.

En ce qui concerne les banques, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une contraction de 87,1 milliards, en s'établissant à 86,2 milliards, résultant d'une hausse de 96,0 milliards des engagements, atténuée par l'amélioration de 8,9 milliards des avoirs extérieurs bruts.

La consolidation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires a été notée au Niger (58,4 milliards), au Togo (38,6 milliards), au Bénin (33,4 milliards) et en Guinée-Bissau (15,1 milliards), tandis qu'une baisse a été enregistrée au Sénégal (-89,3 milliards), au Burkina (-40,3 milliards), au Mali (-30,2 milliards) et en Côte d'Ivoire (-15,6 milliards).

Tableau 6 : évolution des avoirs extérieurs nets

	2006	2007	2008
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Avoirs extérieurs nets	520,2	656,8	690,2
Banque Centrale	436,7	521,3	569,4
Banques	83,5	135,5	120,8
BURKINA			
Avoirs extérieurs nets	221,0	409,3	369,0
Banque Centrale	202,9	355,0	315,0
Banques	18,1	54,3	54,0
COTE D'IVOIRE			
Avoirs extérieurs nets	821,8	1036,6	1 021,0
Banque Centrale	776,0	994,2	950,0
Banques	45,8	42,4	71,0
GUINEE-BISSAU			
Avoirs extérieurs nets	43,2	51,5	66,6
Banque Centrale	33,9	44,4	53,0
Banques	9,3	7,1	13,6
MALI			
Avoirs extérieurs nets	524,0	526,4	496,2
Banque Centrale	460,0	460,5	466,8
Banques	64,0	65,9	29,4
NIGER			
Avoirs extérieurs nets	155,5	225,1	283,5
Banque Centrale	161,3	234,1	295,8
Banques	-5,8	-9,0	-12,3
SENEGAL			
Avoirs extérieurs nets	779,5	851,2	761,9
Banque Centrale	569,3	644,3	652,7
Banques	210,2	206,9	109,2
TOGO			
Avoirs extérieurs nets	204,1	199,1	237,7
Banque Centrale	153,1	162,5	187,7
Banques	51,0	36,6	50,0
UMOA*			
Avoirs extérieurs nets	3 899,5	4 665,8	4 757,2
Banque Centrale	3 725,6	4 492,5	4 671,0
Banques	173,9	173,3	86,2

(*) : y compris avoirs non répartis et ajustements.

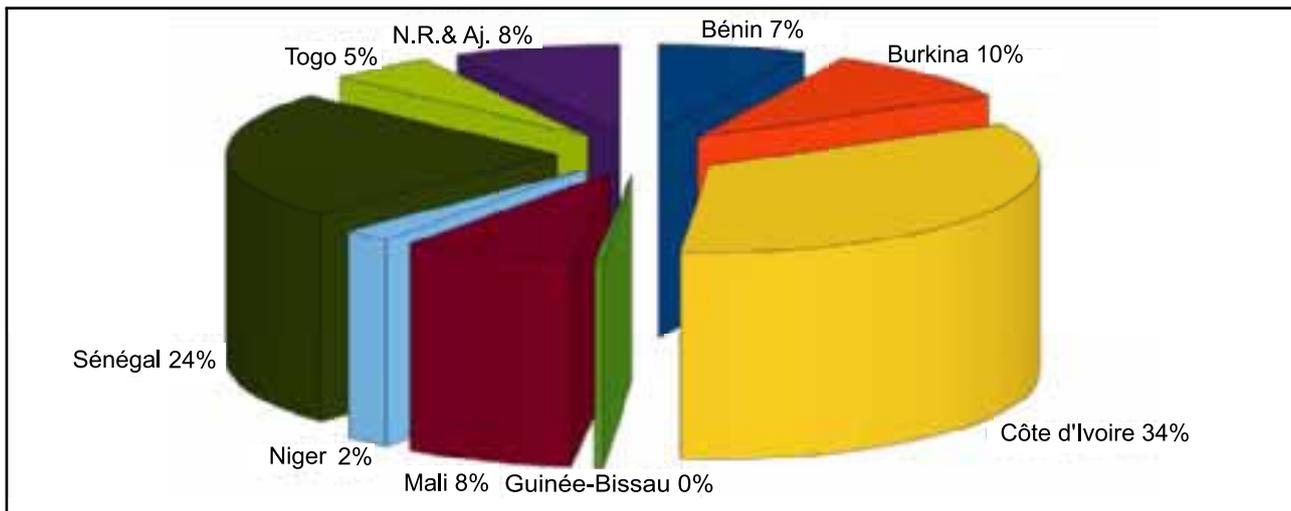
Source : BCEAO.

2.3.2 – Crédit intérieur

En s'établissant à 6.132,1 milliards à fin décembre 2008, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de

746,1 milliards ou 13,9%. Cette situation résulte de la hausse de 722,6 milliards des concours au secteur privé, dont l'effet a été renforcé par une hausse de 23,5 milliards des crédits nets aux Etats.

Graphique 9 : crédit intérieur – UMOA = 6.132,1



Source : BCEAO.

2.3.2.1 – Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'est située à 505,1 milliards au 31 décembre 2008, en hausse de 23,5 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2007. Cette évolution résulte de la hausse de 135,3 milliards des engagements des Etats, dont l'impact a été atténué par la progression de 111,8 milliards de leurs créances sur le système bancaire. La hausse des créances des Etats résulte principalement de la progression des dépôts, en liaison avec les

redevances minières perçues par les Etats, et des mobilisations de ressources extérieures. La hausse des engagements des Etats s'explique notamment par les concours des banques à travers les émissions de titres des Trésors nationaux.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats, constitués essentiellement par les consolidations des avances statutaires, sont passés de 285,8 milliards à fin décembre 2007 à 269,7 milliards en décembre 2008, soit une baisse de 16,1 milliards ou 5,6%.

Tableau 7 : évolution par pays de la position nette des gouvernements

	2006	2007	2008
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Position nette du gouvernement	-160,8	-287,9	-182,1
Créances et dépôts publics	196,1	352,4	347,7
Dettes de l'Etat	35,3	64,5	165,6
BURKINA			
Position nette du gouvernement	-30,2	-93,8	-59,7
Créances et dépôts publics	143,0	230,7	212,0
Dettes de l'Etat	112,8	136,9	152,3
COTE D'IVOIRE			
Position nette du gouvernement	345,3	430,8	399,6
Créances et dépôts publics	237,4	266,2	207,5
Dettes de l'Etat	582,7	697,0	607,1
GUINEE-BISSAU			
Position nette du gouvernement	10,4	10,2	9,1
Créances et dépôts publics	4,9	8,1	9,9
Dettes de l'Etat	15,3	18,3	19,0
MALI			
Position nette du gouvernement	-128,2	-123,5	-155,0
Créances et dépôts publics	177,7	209,8	247,7
Dettes de l'Etat	49,5	86,3	92,7
NIGER			
Position nette du gouvernement	-7,9	-49,8	-114,8
Créances et dépôts publics	76,0	120,9	198,1
Dettes de l'Etat	68,1	71,1	83,3
SENEGAL			
Position nette du gouvernement	11,1	93,2	28,2
Créances et dépôts publics	264,8	268,2	316,7
Dettes de l'Etat	275,9	361,4	344,9
TOGO			
Position nette du gouvernement	2,6	8,1	78,6
Créances et dépôts publics	60,5	62,7	93,3
Dettes de l'Etat	63,1	70,8	171,9

Source : BCEAO.

2.3.2.2 – Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 4.904,4 milliards en décembre 2007 à 5.627,0 milliards en décembre 2008, soit une progression de 722,6 milliards ou 14,7%, attribuable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 739,7 milliards ou 15,5%, les crédits de campagne ayant enregistré un recul de 17,1 milliards ou 11,6%.

Globalement, l'évolution des crédits à l'économie résulte de l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 389,9 milliards et 332,7 milliards.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 104,4 milliards (20,1%) pour ressortir à 624,4 milliards à fin décembre 2008. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits

ordinaires qui ont progressé de 110,7 milliards, tandis que les crédits de campagne ont baissé de 6,3 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de mises en place de ressources en faveur d'entreprises évoluant dans la distribution de produits pétroliers, de l'énergie, des télécommunications, de la microfinance, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme, ainsi qu'à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 73,6 milliards et 30,8 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 663,4 milliards, en hausse de 116,8 milliards (21,4%) par rapport à 2007, à la suite d'une progression de 120,8 milliards des concours ordinaires et d'une baisse de 4,0 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits à l'économie résulte de concours octroyés à des sociétés cotonnières, ainsi qu'à des entreprises des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, des BTP, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. Le recul des crédits de campagne traduit le dénouement des concours octroyés au titre de la campagne agricole 2007/2008, en raison du faible rythme d'embarquement de la production de coton-fibre destinée à l'exportation. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus respectivement de 99,0 milliards et de 17,8 milliards.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.704,0 milliards à fin décembre 2008, contre 1.531,7 milliards en 2007, ressortant ainsi en hausse de 172,3 milliards (11,2%), sous l'effet d'une augmentation de 174,2 milliards des crédits ordinaires et du repli de 1,9 milliard des crédits de campagne. L'augmentation des crédits ordinaires est essentiellement imputable à des mises en place au profit d'entreprises des secteurs des télécommunications, de l'énergie et de l'agro-industrie. Les crédits à court terme se sont accrus de 23,8 milliards et ceux à moyen et long terme de 148,5 milliards.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 18,6 milliards à fin décembre 2008, soit une hausse de 8,2 milliards (77,9%) par rapport à fin 2007. Ce résultat est essentiellement imputable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 7,6 milliards, les crédits de campagne n'ayant augmenté que de 0,6 milliard. Les nouvelles mises en place de concours bancaires ont bénéficié principalement aux entreprises intervenant dans le secteur du commerce. Les crédits à court terme ont augmenté de 6,8 milliards, tandis que ceux à moyen et long terme se sont relevés de 1,3 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 52,9 milliards (8,6%) pour atteindre 671,2 milliards, traduisant une hausse de 52,7 milliards des crédits ordinaires et de 0,2 milliard de crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de la distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général et des BTP, ainsi qu'à des sociétés cotonnières et à des associations villageoises dans le cadre des achats d'intrants au titre de la campagne agricole 2008/2009. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont inscrits en hausse respectivement de 21,5 milliards et de 31,4 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 262,6 milliards, en hausse de 70,7 milliards (36,8%), résultant exclusivement de l'accroissement des crédits ordinaires. Cette progression est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières, ainsi qu'à des entreprises intervenant dans les secteurs des télécommunications, des BTP, de l'hôtellerie, du commerce général et des services. Les crédits à court et ceux à moyen et long terme ont progressé respectivement de 31,8 milliards et 38,9 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont progressé de 209,3 milliards (17,0%) pour s'établir à 1.439,6 milliards à fin décembre 2008. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires qui ont enregistré une hausse de 214,5 milliards, atténuée par le recul de 5,2 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits ordinaires est consécutif à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agro-alimentaire, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, des BTP et des services. Il est porté par l'augmentation de 134,7 milliards des crédits à court terme et de 74,6 milliards des crédits à moyen et long terme.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie est ressorti à 243,3 milliards à fin décembre 2008, en baisse de 11,8 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2007. Cette évolution résulte d'une baisse de 11,3 milliards des concours ordinaires et de celle de 0,5 milliard des crédits de campagne. Les crédits à moyen et long terme et ceux à court terme se sont repliés respectivement de 10,6 milliards et de 1,2 milliard. La baisse des crédits ordinaires s'explique notamment par la titrisation des crédits accordés au secteur privé dans le cadre du programme de relance de l'économie nationale.

2.3.2.3 – Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours global des utilisations de crédits recensés à la Centrale des Risques s'est établi à 4.944,8 milliards à fin décembre 2008 contre 4.255,2 milliards au 31 décembre 2007, soit une hausse de 689,6 milliards (16,2%). Sur la période, les crédits à court terme ont augmenté de 374,0 milliards (11,7%) et les crédits à moyen et long terme de 315,6 milliards (29,6%).

L'accroissement de l'encours global, enregistré en 2008, est imputable notamment à la hausse des concours consentis aux secteurs d'activités « Services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » (+267,7 milliards), « Agriculture, sylviculture et pêche » (+265,2 milliards), « Transports, entrepôts et communications » (+96,3 milliards), « Industries manufacturières (+74,4 milliards) et « Assurances, affaires immobilières et services aux entreprises » (+11,0 milliards), atténuée par la baisse notée dans les secteurs d'activités « Bâtiments et travaux publics » (-25,0 milliards), « Electricité, gaz et eau » (-24,9 milliards), « Industries extractives » (-12,3 milliards) et « Commerce gros et détail, restaurants et hôtels » (-6,1 milliards).

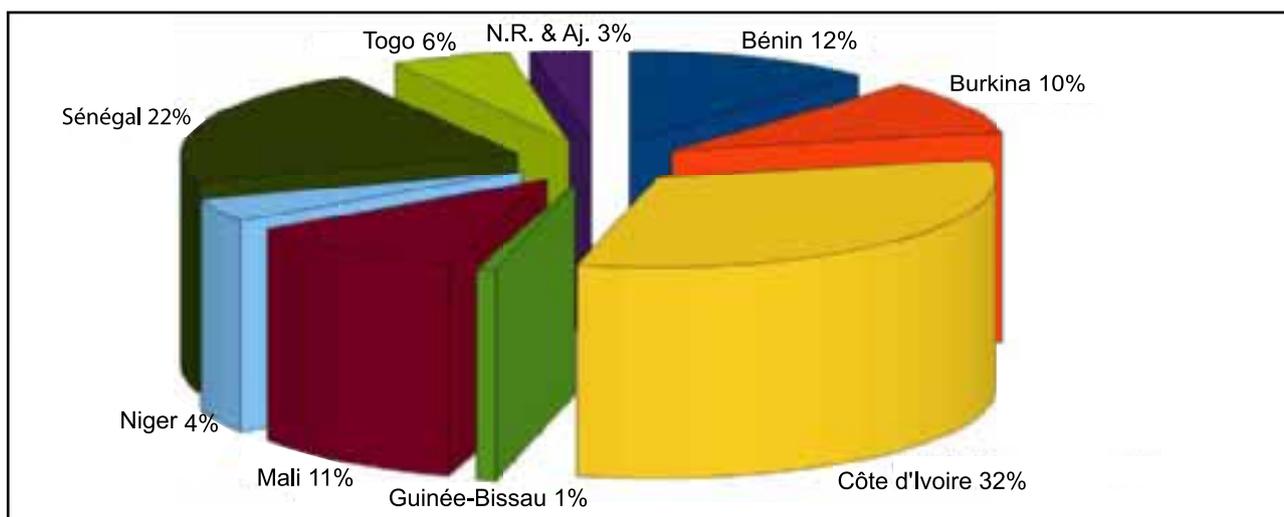
Par pays, les crédits recensés à la Centrale des Risques représentent, à fin décembre 2008, 13,0% du montant total pour le Bénin, 14,7% pour le Burkina, 29,2% pour la Côte d'Ivoire, 0,1% pour la Guinée-Bissau, 6,6% pour le Mali, 5,4% pour le Niger, 27,1% pour le Sénégal et 3,9% pour le Togo.

2.3.3 – Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 815,7 milliards en 2008, pour s'établir à 9.327,2 milliards, soit une hausse de 9,6%. L'augmentation de la masse monétaire est imputable aux dépôts, qui se sont consolidés de 580,1 milliards pour atteindre 6.550,8 milliards, et à la circulation fiduciaire qui a augmenté de 235,6 milliards, pour se situer à 2.776,4 milliards. La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire est demeurée quasi stable, en s'établissant à 29,8% contre 29,9% l'année précédente.

Pour sa part, la base monétaire s'est située à 4.083,5 milliards, en hausse de 442,0 milliards par rapport à décembre 2007. Cette évolution est imputable à la progression de 235,6 milliards de la circulation fiduciaire, de 150,8 milliards des réserves des banques et de 55,6 milliards des autres dépôts.

Graphique 10 : masse monétaire = 9.327,2 milliards



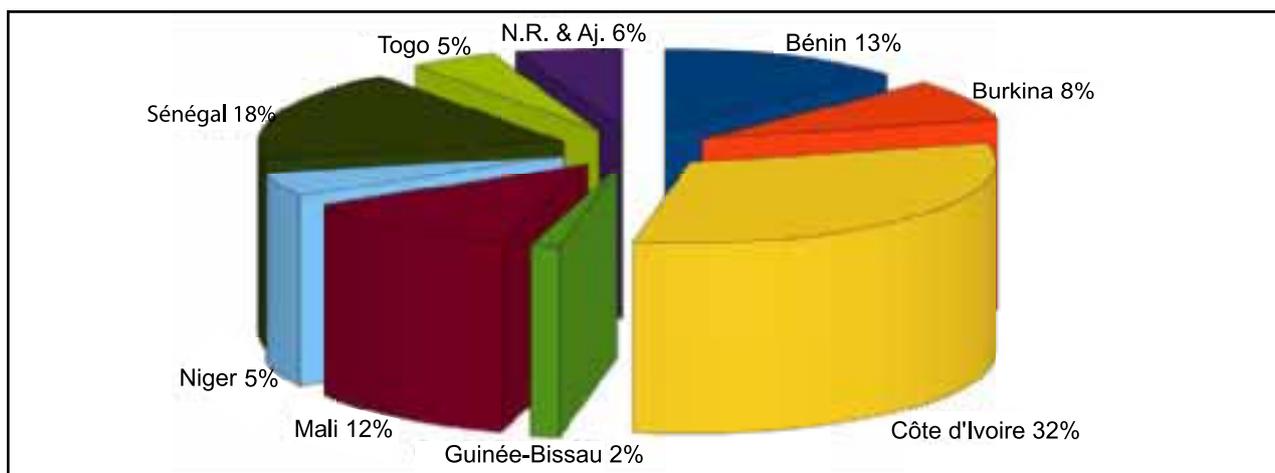
Source : BCEAO.NB : N. R & Aj. = Non répartis et ajustements.

Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire

	2006	2007	2008
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Masse monétaire	726,0	869,4	1 106,5
Circulation fiduciaire	253,0	238,9	361,6
Dépôts en banque, CCP et CNE	473,0	630,5	744,9
BURKINA			
Masse monétaire	661,6	813,2	910,6
Circulation fiduciaire	142,0	202,4	213,6
Dépôts en banque, CCP et CNE	519,6	610,8	697,0
COTE D'IVOIRE			
Masse monétaire	2 294,8	2 836,5	2 997,4
Circulation fiduciaire	815,2	1 043,4	1 078,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 479,6	1 793,1	1 918,7
GUINEE-BISSAU			
Masse monétaire	55,2	69,0	89,2
Circulation fiduciaire	39,7	43,5	53,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	15,5	25,5	35,9
MALI			
Masse monétaire	932,0	1 018,3	1 024,8
Circulation fiduciaire	343,7	323,9	318,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	588,3	694,4	706,5
NIGER			
Masse monétaire	289,1	356,2	399,2
Circulation fiduciaire	132,9	133,3	147,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	156,2	222,9	251,5
SENEGAL			
Masse monétaire	1 751,3	1 972,0	2 006,6
Circulation fiduciaire	453,4	483,6	474,3
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 297,9	1 488,4	1 532,3
TOGO			
Masse monétaire	385,0	449,5	531,4
Circulation fiduciaire	100,2	122,0	129,2
Dépôts en banque, CCP et CNE	284,8	327,5	402,2

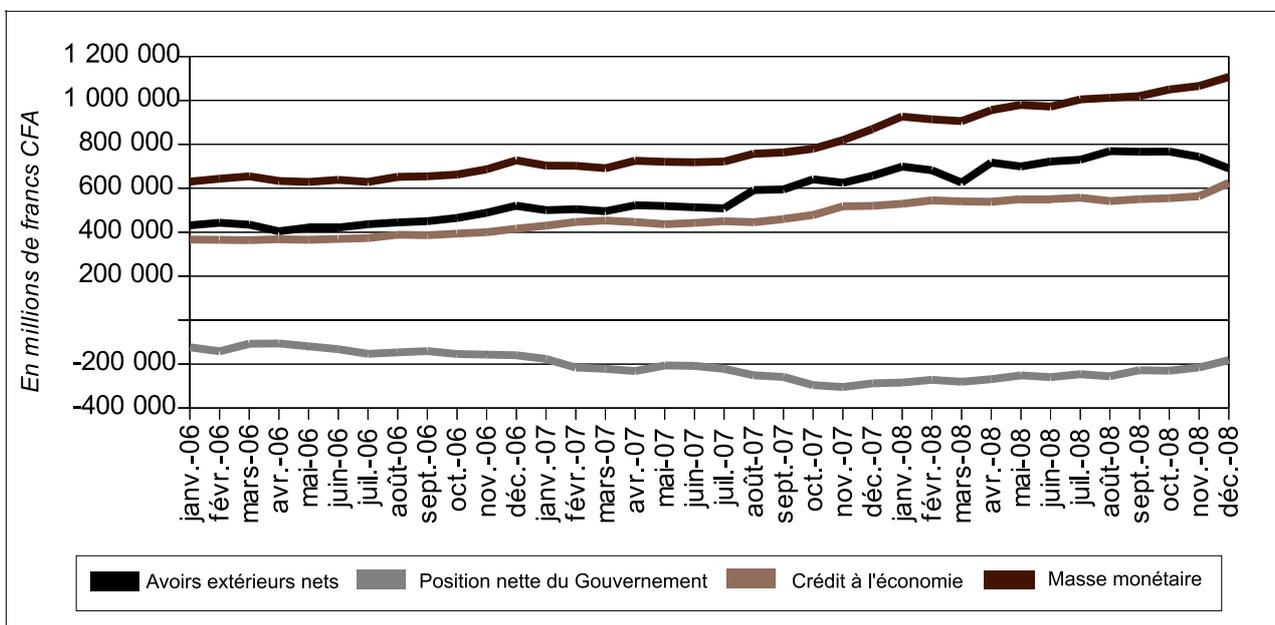
Source : BCEAO.

Graphique 11 : base monétaire = 4.083,5 milliards



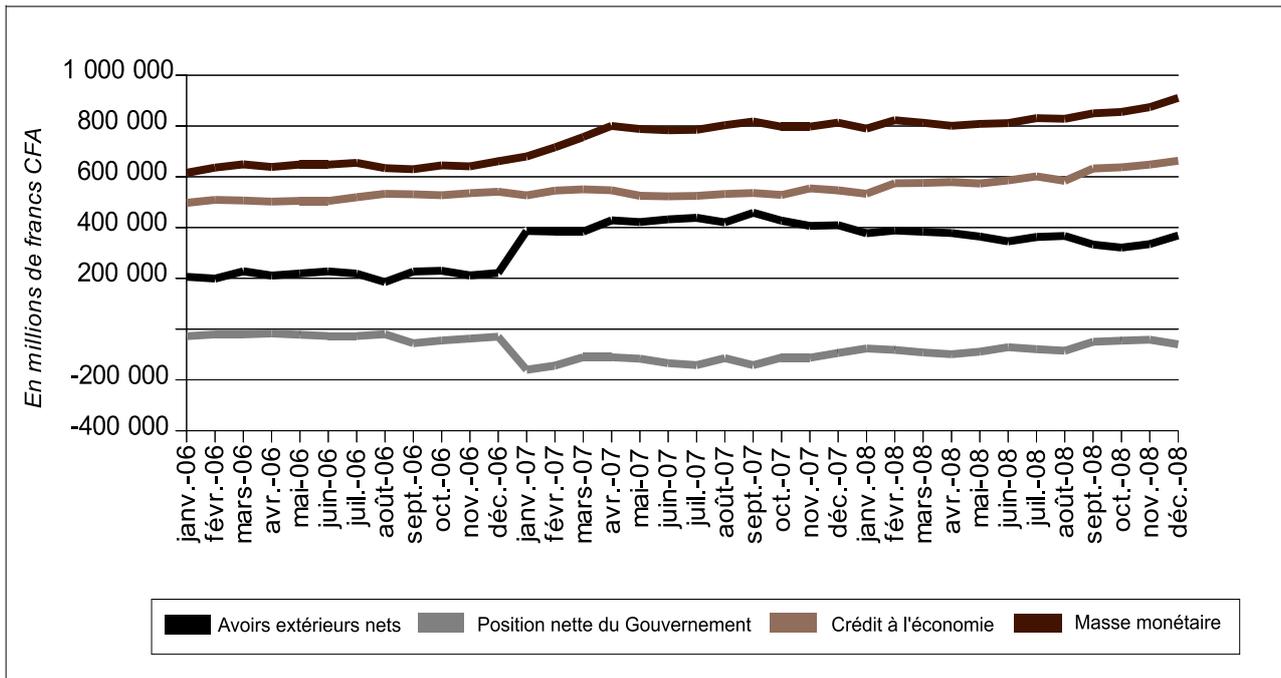
Source : BCEAO.NB : N. R & Aj.= Non répartis et ajustements.

Graphique 12 : Bénin – situation monétaire intégrée



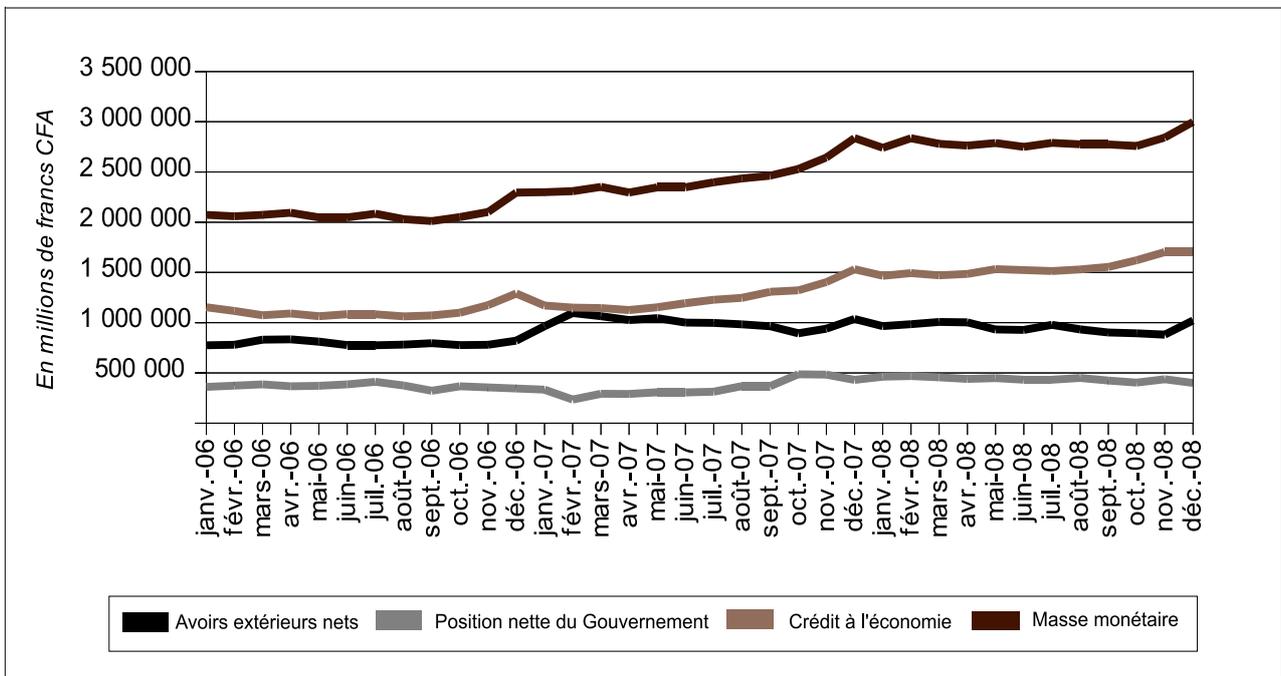
Source : BCEAO.

Graphique 13 : Burkina – situation monétaire intégrée



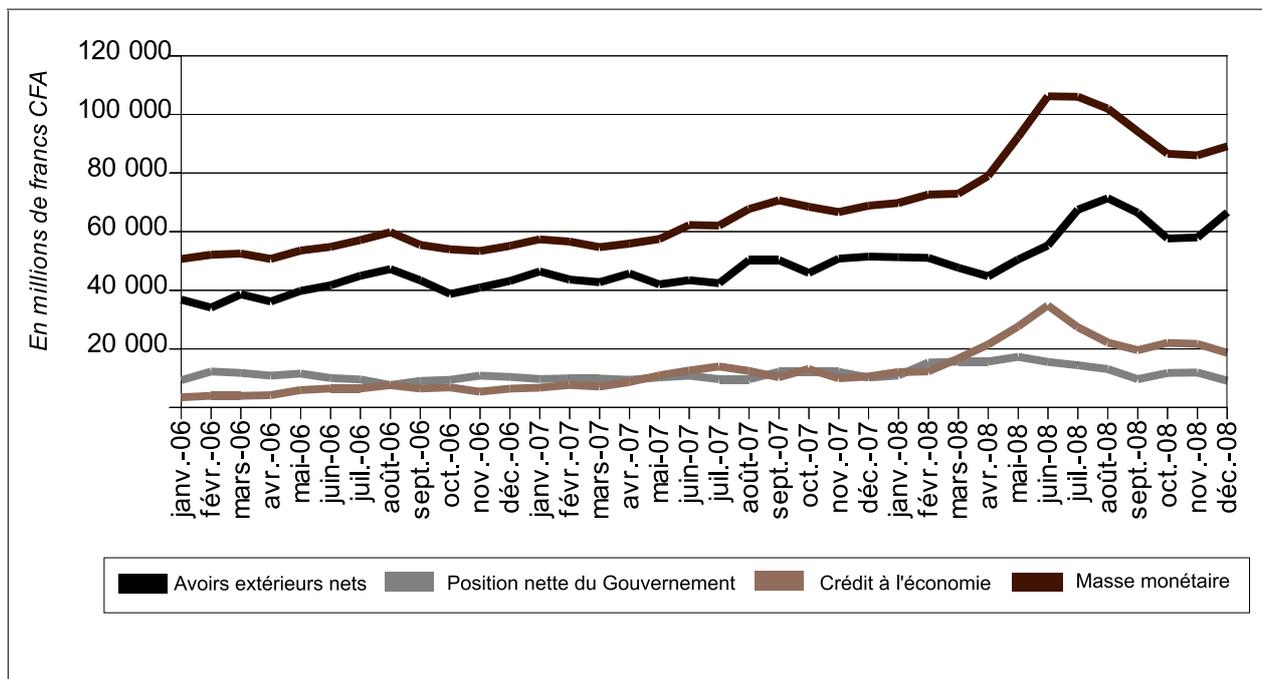
Source : BCEAO.

Graphique 14 : Côte d'Ivoire – situation monétaire intégrée



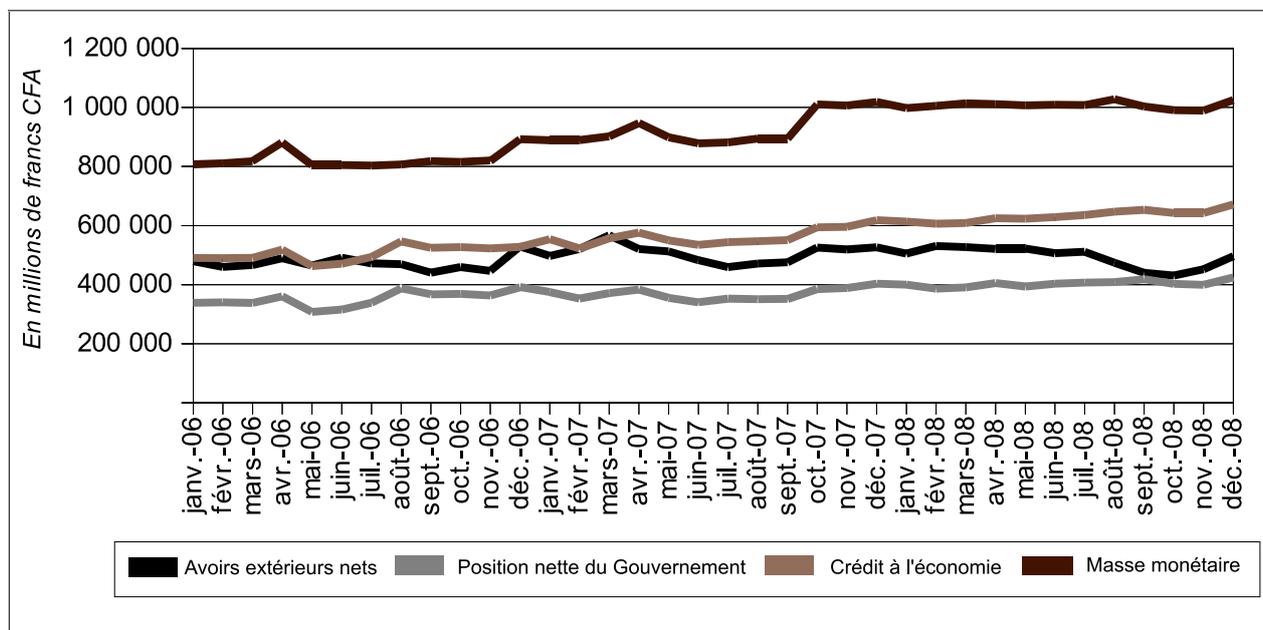
Source : BCEAO.

Graphique 15 : Guinée-Bissau – situation monétaire intégrée



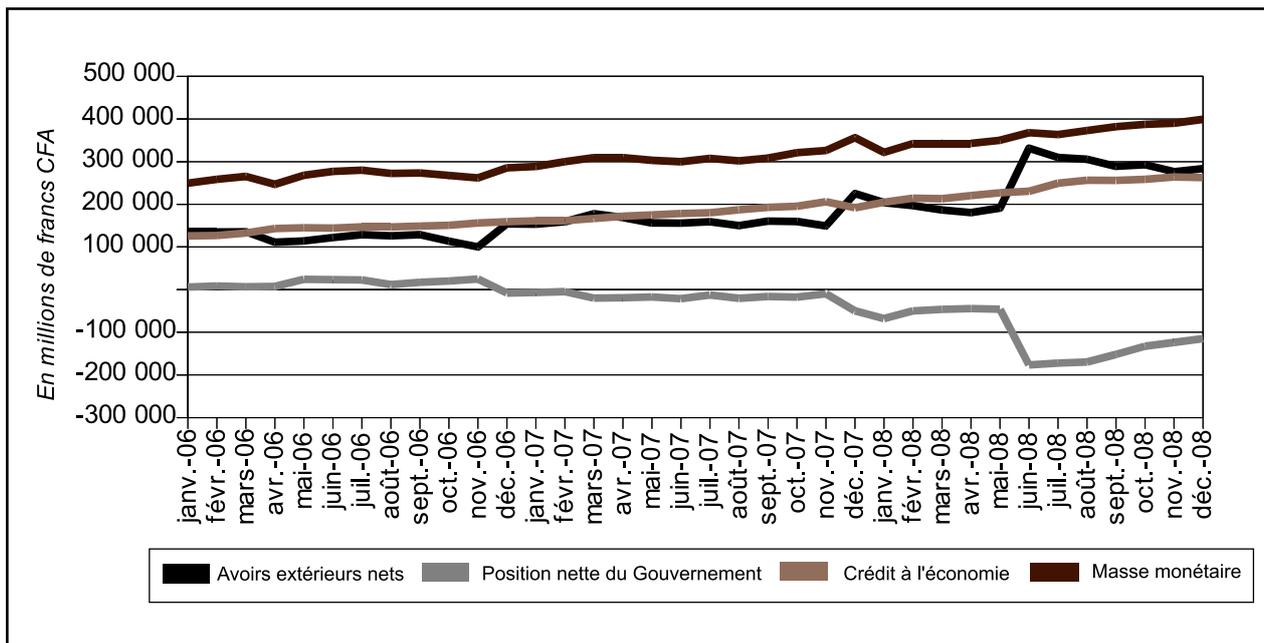
Source : BCEAO.

Graphique 16 : Mali – situation monétaire intégrée



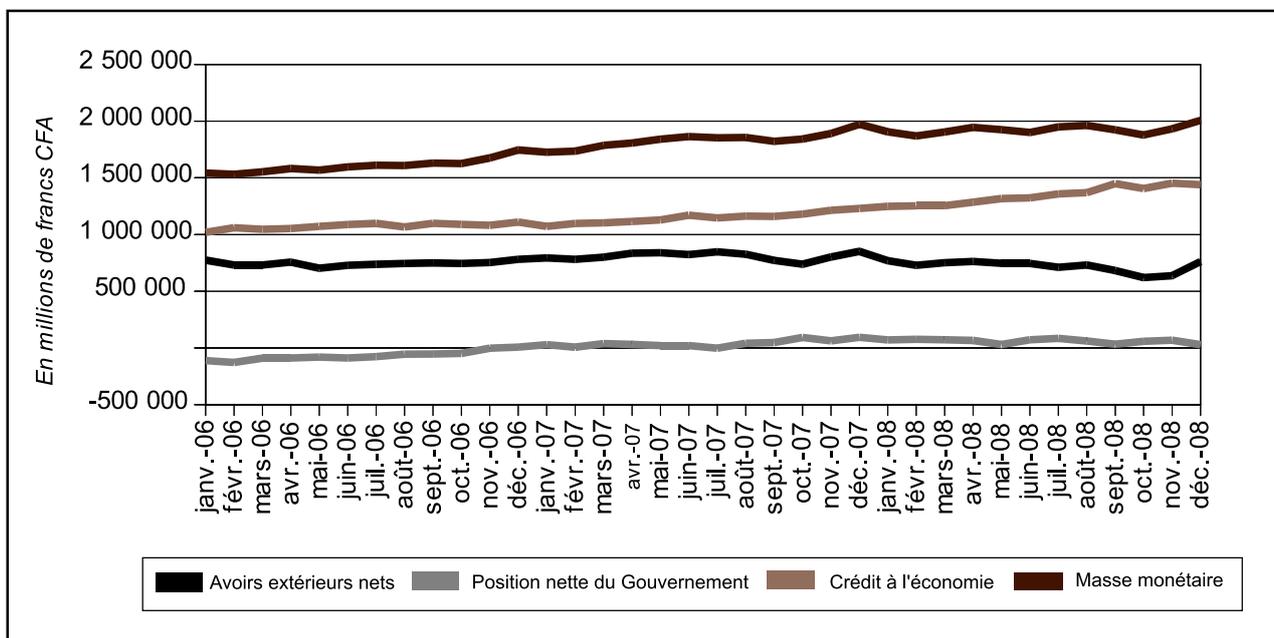
Source : BCEAO.

Graphique 17 : Niger – situation monétaire intégrée



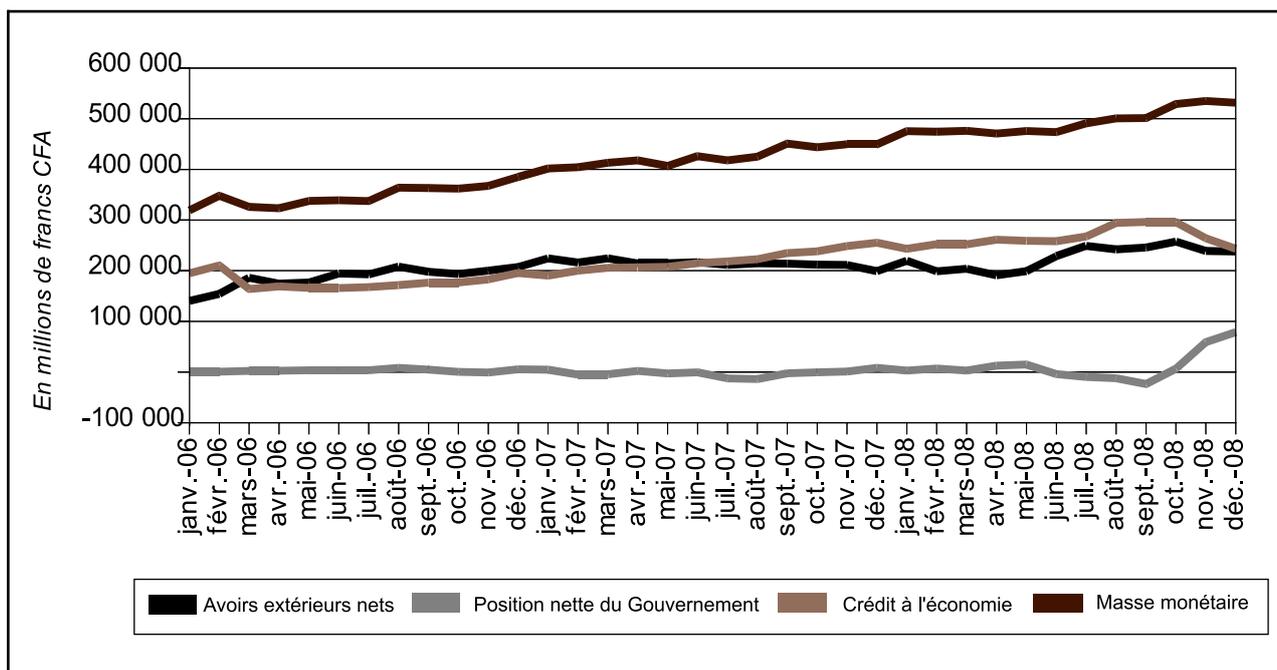
Source : BCEAO.

Graphique 18 : Sénégal – situation monétaire intégrée



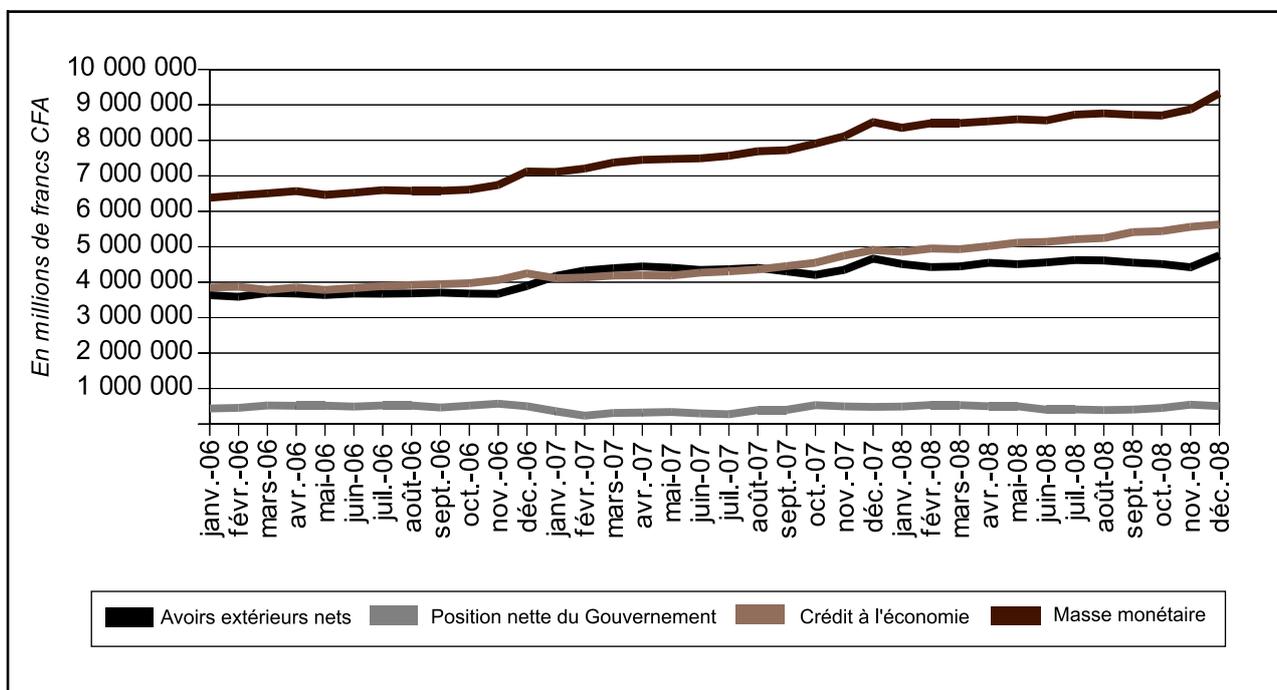
Source : BCEAO.

Graphique 19 : Togo – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

Graphique 20 : UMOA – situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

2.3.4 – Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'Union est évaluée à 3.492,3 milliards au 31 décembre 2008, en hausse de 830,9 milliards ou 31,2% par rapport au niveau enregistré une année plus tôt. Cette évolution est

principalement attribuable aux dépôts à terme et aux comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 206,1 milliards et 148,7 milliards.

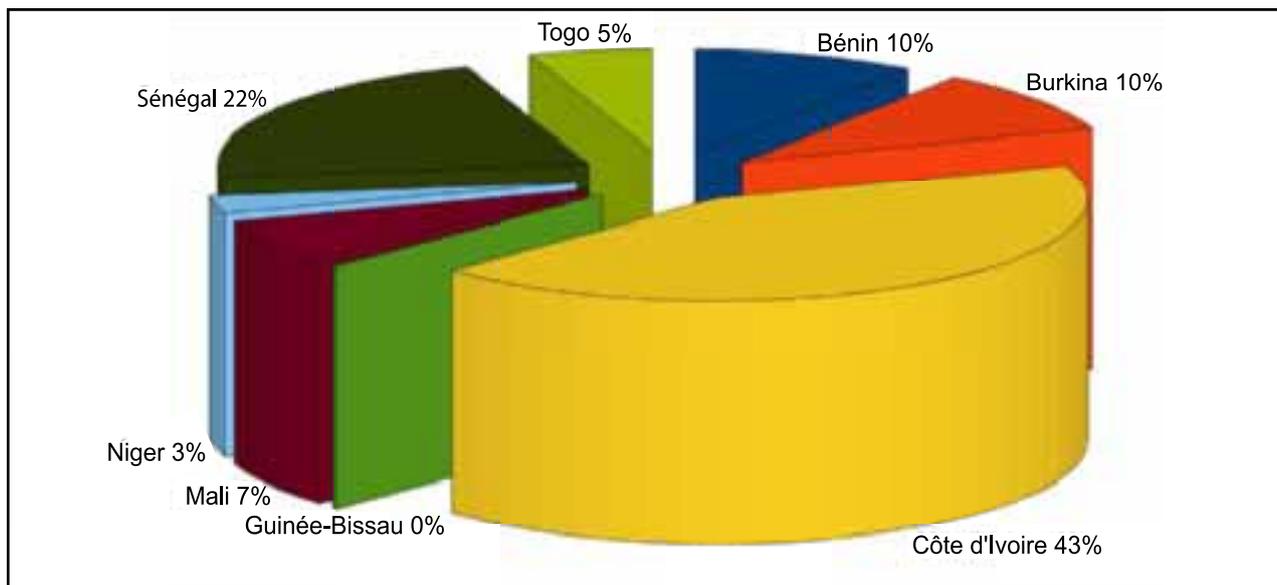
Le tableau et le graphique ci-après présentent par pays l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.

Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2006	2007	2008
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Epargne privée	224,7	276,6	340,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	30,9	31,8	30,7
BURKINA			
Epargne privée	246,6	293,9	346,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	37,3	36,1	38,1
COTE D'IVOIRE			
Epargne privée	765,3	861,8	1 499,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	33,4	30,4	50,0
GUINEE-BISSAU			
Epargne privée	1,9	5,4	8,5
Epargne privée/Masse monétaire (%)	3,4	7,8	9,5
MALI			
Epargne privée	204,4	272,6	250,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	21,9	26,8	24,4
NIGER			
Epargne privée	56,8	83,2	100,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	19,7	23,4	25,1
SENEGAL			
Epargne privée	627,8	714,4	731,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	35,9	36,2	36,4
TOGO			
Epargne privée	135,5	153,6	185,7
Epargne privée/Masse monétaire (%)	35,2	34,2	34,9
UMOA			
Epargne privée	2 263,0	2 661,5	3 463,0
Epargne privée/Masse monétaire (%)	31,6	31,3	37,1

Source : BCEAO

Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises - UMOA = 3.492,3 milliards



Source : BCEAO.

2.3.5 – Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 640,8 milliards au 31 décembre 2008, en hausse de 221,2 milliards par rapport au niveau enregistré en décembre 2007. Cette évolution résulte de la hausse des refinancements en faveur des banques et établissements financiers (+237,4 milliards), atténuée par le recul des concours aux Etats (-16,2 milliards).

Les **créances sur les Trésors nationaux** se sont établies à 274,8 milliards à fin décembre 2008, contre 291,0 milliards en 2007, à la suite des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (-16,1 milliards) et de l'amortissement de 0,1 milliard des créances

consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) en Guinée-Bissau.

Les créances consolidées, au titre de l'ex-BCGB et de l'ex-BCN en Guinée-Bissau, se sont situées à 5,1 milliards contre 5,2 milliards un an plus tôt.

Au 31 décembre 2008, sur des amortissements échus de 181,6 milliards, les impayés en capital au titre des concours monétaires directs consolidés sont ressortis à 63,4 milliards, dont 54,6 milliards pour la Côte d'Ivoire et 8,8 milliards pour le Niger. En tenant compte des intérêts échus, les engagements non honorés s'établissent à 78,9 milliards. Le taux de recouvrement s'est ainsi situé à 65,0%.

Tableau 10 : concours de la Banque Centrale

	Déc. 07	Mars 08	Juin 08	Sept. 08	Déc. 08
	Milliards de FCFA				
Concours aux Trésors nationaux (a)	291,0	287,2	282,7	278,8	274,8
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	285,8	282,0	277,5	273,6	269,7
<i>Concours au titre de l'article 13</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts en comptes courants (art. 14)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Découverts statutaires consolidés</i>	285,8	282,0	277,5	273,6	269,7
<i>Escompte d'effets publics (art. 15)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidations	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers (b)	128,6	156,7	207,9	227,1	366,0
<i>Guichet des enchères régionales</i>	50,0	90,0	100,0	100,0	160,0
<i>Pension</i>	78,6	66,7	107,9	127,1	206,0
<i>ex-ONCAD et PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	419,6	443,9	490,6	505,9	640,8
<i>Variations Trimestrielles (%)</i>	+24,3	+31,3	+10,5	+3,1	+26,7
<i>Variations annuelles (%)</i>	+22,7	+28,6	+45,1	+49,9	+52,7

Source : BCEAO.

D'un encours de 128,6 milliards en 2007, **les refinancements de crédits à l'économie** ont été portés à 366,0 milliards au 31 décembre 2008, représentant 6,5% de l'encours total des crédits à l'économie à cette date.

Les concours aux banques et établissements financiers ont été consentis en 2008 sur le guichet de la pension à hauteur de 206,0 milliards et de 160,0

milliards sur le guichet des enchères régionales à fin décembre 2008.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2008, les réalisations à fin décembre 2008, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays.

Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2008

	Concours à l'économie (préfinancement)		Concours à l'Etat (y compris titres d'Etat et consolidations de créances)				Montant global	
	Repères	Réalizations	Repères *		Réalizations		Repères	Réalizations
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)		
Milliards de FCFA								
Bénin	5,0	75,4	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	5,0	75,4
Burkina	0,9	45,6	15,9	(15,9)	15,9	(15,9)	16,8	61,5
Côte d'Ivoire	5,0	95,7	109,5	(109,5)	164,1	(164,1)	114,5	259,8
Guinée-Bissau	2,0	1,0	6,3	(1,2)	6,3	(1,2)	8,3	7,3
Mali	0,0	22,3	10,7	(10,7)	10,7	(10,7)	10,7	33,0
Niger	0,0	2,5	24,4	(24,4)	33,3	(33,3)	24,4	35,8
Sénégal	30,0	107,2	34,0	(34,0)	34,0	(34,0)	64,0	141,2
Togo	9,0	16,3	10,5	(10,5)	10,5	(10,5)	19,5	26,8
UMOA	51,9	366,0	211,3	(206,2)	274,8	(269,7)	263,2	640,8

Source : BCEAO.

NB : les « repères » des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(*) : Repères du programme monétaire après restructuration des concours monétaires directs.

Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2006	2007	2008	Variation	
				Absolue	en %
BENIN	0,0	15,3	75,4	60,1	392,8
Trésor public	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	15,3	75,4	60,1	392,8
BURKINA	23,7	25,8	61,5	35,7	138,4
Trésor public	22,7	19,4	15,9	-3,5	-18,0
- Article 16 (y compris consolidation)	22,7	19,4	15,9	-3,5	-18,0
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,0	6,4	45,6	39,2	612,5
COTE D'IVOIRE	174,2	216,2	259,8	43,6	20,2
Trésor public	172,9	164,1	164,1	0,0	0,0
- Article 16 (y compris consolidation)	172,9	164,1	164,1	0,0	0,0
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,3	52,1	95,7	43,6	83,7
GUINEE-BISSAU	7,0	6,6	7,3	0,7	10,6
Trésor public	7,0	6,6	6,3	-0,3	-4,5
- Article 16 (y compris consolidation)	1,6	1,4	1,2	-0,2	-14,3
- Concours consolidés	5,4	5,2	5,1	-0,1	-1,9
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	1,0	1,0	-
MALI	15,3	20,1	33,0	12,9	64,2
Trésor public	15,3	13,1	10,7	-2,4	-18,3
- Article 16 (y compris consolidation)	15,3	13,1	10,7	-2,4	-18,3
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	7,0	22,3	15,3	218,6
NIGER	36,3	33,9	35,8	1,9	5,6
Trésor public	35,2	33,7	33,3	-0,4	-1,2
- Article 16 (y compris consolidation)	35,2	33,7	33,3	-0,4	-1,2
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,1	0,2	2,5	2,3	1150,0
SENEGAL	70,1	88,0	141,2	53,2	60,5
Trésor public	48,5	41,3	34,0	-7,3	-17,7
- Article 16 (y compris consolidation)	48,5	41,3	34,0	-7,3	-17,7
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	21,6	46,7	107,2	60,5	129,6
TOGO	15,3	13,7	26,8	13,1	95,6
Trésor public	15,3	12,8	10,5	-2,3	-18,0
- Article 16 (y compris consolidation)	15,0	12,8	10,5	-2,3	-18,0
- Avances contre titres d'Etat	0,3	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	0,9	16,3	15,4	1711,1

Source : BCEAO.

Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements

	Déc. 07	Mars 08	Juin 08	Sept. 08	Déc. 08
	Milliards de FCFA				
Crédits à l'économie	4 904,3	4 931,9	5 157,2	5 411,7	5 627,0
(dont crédits de campagne)	(146,8)	(176,1)	(156,0)	(101,3)	(129,7)
<i>Variations des crédits à l'économie (en %)</i>	10,1	0,6	4,6	4,9	4,0
Refinancements des crédits à l'économie	128,6	156,7	207,9	227,1	366,0
Concours aux banques et établissements financiers	128,6	156,7	207,9	227,1	366,0
Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variations des refinancements (en %)</i>	414,4	21,9	32,7	9,2	61,2
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	2,6	3,2	4,0	4,2	6,5

Source : BCEAO.

Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2007		Septembre 2008		Décembre 2008	
	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%
Marché monétaire	50,0	38,9	100,0	44,0	160,0	43,7
Autres guichets ordinaires	78,6	61,1	127,1	56,0	206,0	56,3
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres PASFI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Refinancements titres ex-ONCAD</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	128,6	100,0	227,1	100,0	366,0	100,0

Source : BCEAO.

2.3.6 – Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à quatre-vingt-seize (96) à fin décembre 2008, contre quatre-vingt-dix-sept (97) en 2007. A fin décembre 2008, trois (3) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires, contre quatre (4) un an auparavant, dont deux (2) au Burkina et un (1) en Côte d'Ivoire.

Le montant des réserves requises pour les banques est

ressorti à 573,4 milliards au 15 décembre 2008 contre 515,1 milliards un an plus tôt. Les réserves effectivement constituées se sont accrues de 60,8 milliards pour s'élever à 732,5 milliards. Ainsi, les réserves libres des banques sont passées, d'une période à l'autre, de 156,6 milliards à 159,1 milliards.

Au titre des établissements financiers, le montant moyen des réserves requises s'est situé à 143,0 millions au 31 décembre 2008, pour des réserves constituées de 48,0 millions, dégageant ainsi un déficit global net de 95,0 millions contre un excédent de 11,0 millions l'année précédente.

Tableau 15 : évolution des réserves constituées par les banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requisées	Réserves constituées		Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
		Total	dont titres			
16-12-2007 au 15-01-2008	515 056	660 542	0	-49 492	194 977	145 485
16-01-2008 au 15-02-2008	530 270	708 403	0	-40 166	218 299	178 133
16-02-2008 au 15-03-2008	559 187	634 192	0	-67 465	142 470	75 005
16-03-2008 au 15-04-2008	544 841	631 312	0	-67 331	153 872	86 541
16-04-2008 au 15-05-2008	553 251	722 395	0	-55 487	224 621	169 134
16-05-2008 au 15-06-2008	554 523	760 305	0	-47 144	252 925	205 781
16-06-2008 au 15-07-2008	560 730	699 770	0	-43 524	182 564	139 040
16-07-2008 au 15-08-2008	575 034	833 974	0	-27 164	286 104	258 940
16-08-2008 au 15-09-2008	570 753	848 510	0	-25 372	303 129	277 757
16-09-2008 au 15-10-2008	577 300	759 934	0	-44 167	226 781	182 614
16-10-2008 au 15-11-2008	699 407	761 086	0	-31 611	210 290	178 679
16-11-2008 au 15-12-2008	573 378	732 473	0	-35 715	194 812	159 097
MOYENNE	567 811	729 408	0	-44 553	215 904	171 351

Source : BCEAO.

Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires constituées par les établissements financiers (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requisées	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
01-01-2008 au 31-03-2008	158	146	-156	144	-12
01-04-2008 au 30-06-2008	144	314	-140	310	-170
01-07-2008 au 30-09-2008	143	48	-126	31	-95
01-10-2008 au 31-12-2008	143	48	-126	31	-95
MOYENNE	147	139	-137	129	-8

Source : BCEAO.

2.3.7 – Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

Le marché interbancaire de l'Union a connu un regain d'activités au cours de l'année 2008. Le volume moyen hebdomadaire des transactions est ressorti à 54,2 milliards contre 30,0 milliards un an plus tôt. Les opérations ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un (1) jour à douze (12) mois. Toutefois, les compartiments à une semaine et un jour ont été les plus actifs avec des moyennes de transactions hebdomadaires respectives de 25,1

milliards et 14,1 milliards. A l'instar de l'année précédente, les maturités à six (6) mois et douze (12) mois ont été les moins actives. Sur l'échéance à neuf (9) mois, aucune transaction n'a été notée.

En 2008, les places les plus actives de l'Union, en moyenne des offres hebdomadaires, ont été celles de Cotonou (16,2 milliards), de Dakar (15,6 milliards) et d'Abidjan (7,4 milliards). Les principales places bénéficiaires de prêts, en moyenne hebdomadaire, ont été Dakar (20,7 milliards), Abidjan (15,9 milliards) et Bamako (7,7 milliards). Les taux d'intérêt

minimum et maximum se sont établis respectivement à 3,00% et 10,00% au cours de l'année 2008 contre 3,00% et 7,50% un an auparavant. Cette amplitude de taux reflète essentiellement des opérations marginales en termes de volume. Sur le

compartiment principal à une semaine, les taux moyens pondérés ont varié entre 4,32% et 6,24% sur l'année, contre un intervalle de 3,73% à 5,38% un an plus tôt.

Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée en pourcentage)

	1 jour	1 semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Janvier	4,70	4,74	6,85	5,54	6,71			
Février	4,40	4,67	6,87	5,45	5,33			
Mars	4,59	4,60	6,44	5,90	5,28			
Avril	4,99	4,69	5,79	5,64	5,85			
Mai	4,95	5,08	5,96	5,66	5,01	6,50		5,75
Juin	5,49	5,02	6,26	5,20	6,31	8,00		
Juillet	4,57	5,01	6,28	5,64	5,60			
Août	4,99	5,24	5,60	5,80	6,67			
Septembre	5,36	5,21	5,59	5,98	6,31	5,92		
Octobre	5,70	5,48	6,52	6,16	6,28			
Novembre	6,04	5,89	6,62	6,10	5,66			
Décembre	6,13	5,96	6,39	6,40	6,27			6,50
Moyenne	5,37	5,16	6,23	5,77	5,97	6,31		6,45

Source : BCEAO.

Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA*			
Janvier	32 951	22 038	89 369	3,50 à 7,65	1 jour à 3 mois
Février	40 619	20 729	80 200	3,00 à 7,50	1 jour à 3 mois
Mars	51 256	24 156	79 031	3,50 à 7,65	1 jour à 3 mois
Avril	42 338	20 463	90 282	4,00 à 7,65	1 jour à 3 mois
Mai	64 595	39 515	122 464	4,00 à 8,00	1 jour à 12
Juin	55 336	31 955	110 003	4,05 à 8,00	1 jour à 6 mois
Juillet	58 121	34 388	90 904	3,00 à 8,00	1 jour à 3 mois
Août	43 482	30 460	93 417	4,25 à 8,50	1 jour à 3 mois
Septembre	45 439	37 126	93 463	3,75 à 8,00	1 jour à 6 mois
Octobre	59 131	42 170	93 630	4,25 à 8,00	1 jour à 3 mois
Novembre	70 024	50 937	99 401	4,50 à 8,00	1 jour à 12
Décembre	84 300	42 013	160 463	4,75 à 10,00	1 jour à 12
Moyenne	54 173	32 301	100 723		

* Transactions entre des établissements de crédit qui ne sont pas implantés dans le même pays de l'Union

Source : BCEAO.

2.3.8 – Opérations du marché des titres publics et privés

Les émissions de titres de créances négociables se sont établies globalement à 373,1 milliards contre 330,6 milliards en 2007. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 342,8 milliards, des bons des établissements financiers pour 7,8 milliards et des bons BOAD pour 22,5 milliards.

Douze (12) émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par sept Etats de l'Union, soit :

- trois (3) par le Burkina respectivement en mars, juillet et octobre 2008, pour un montant cumulé de 61,0 milliards ;
- deux (2) par la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal pour des montants cumulés respectifs de 103,0 milliards, 35,0 milliards et 63,2 milliards ;
- une (1) par le Bénin, le Mali et le Togo pour des montants respectifs de 40,1 milliards, 30,5 milliards et 10,0 milliards.

Les taux moyens de rendement de ces bons ont varié dans une fourchette comprise entre 5,4531% et 7,1143%.

Deux émissions de bons des établissements financiers, d'une maturité de 18 mois au taux de 7,45%, ont été réalisées en Côte d'Ivoire en janvier et juin 2008.

Les bons BOAD, émis en janvier 2008, ont été alloués à des taux compris entre 5,00% et 5,50% sur 7 ans.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **billets de trésorerie** et des **certificats de dépôts**.

A fin décembre 2008, l'encours des titres de créances négociables s'est établi à 436,3 milliards contre 327,0 milliards à fin décembre 2007. Cet encours comprenait :

- des billets de trésorerie des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) d'un montant de 15,0 milliards, échus le 8 février 2006 ;
- deux (2) lignes de bons des établissements financiers d'un montant cumulé de 7,8 milliards ;
- six (6) lignes de bons des institutions financières régionales (BOAD) d'un encours total de 91,7 milliards ;
- et huit (8) lignes de bons du Trésor d'un montant cumulé de 321,8 milliards.

ENCADRE N° 5

Quatrième Colloque BCEAO/Universités – Centres de recherche

Le Quatrième Colloque BCEAO/Universités-Centres de recherche s'est tenu à Dakar, au Siège de la BCEAO, les 16 et 17 juin 2008. Ce Colloque, qui portait sur le thème « Politique monétaire et stabilité des prix dans l'UEMOA : contraintes et défis », a réuni une centaine de participants provenant principalement de banques centrales, d'institutions financières internationales, d'universités et de centres de recherche.

L'objectif principal du Colloque était d'examiner avec la communauté scientifique et universitaire, mais aussi les différents acteurs concernés, les contraintes et défis liés à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace, destinée à assurer la stabilité des prix dans l'UEMOA.

Cette rencontre de haut niveau est intervenue dans un contexte particulier, marqué par l'adoption de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, qui assigne à la politique monétaire un objectif explicite de stabilité des prix, en même temps qu'elle renforce l'indépendance des organes de la Banque Centrale.

De plus, le contexte international était caractérisé par la résurgence des tensions inflationnistes, liées à la hausse des prix des matières premières et des produits alimentaires. Ce choc sur les prix internationaux a eu des répercussions particulièrement sensibles sur les pays de l'Union, où le taux d'inflation a enregistré une accélération significative, constituant ainsi une source de préoccupation pour la Banque Centrale et les Etats.

Les travaux du Colloque ont été articulés autour des deux sous-thèmes ci-après : (i) réflexions et analyses sur le cadre opérationnel de la politique monétaire ; (ii) contraintes structurelles et efficacité de la politique monétaire. Auparavant, la conférence inaugurale avait fourni l'opportunité d'une réflexion globale sur les enjeux et les modalités pratiques de la maîtrise de l'inflation. De même, le panel de clôture a permis de mettre en exergue les critères essentiels pour une mise en œuvre efficace de la politique monétaire dans l'Union.

Il est ressorti des échanges un certain nombre d'idées-force, qui procèdent généralement des études théoriques ou empiriques ou de l'expérience des banques centrales.

Premièrement, l'adoption du ciblage d'inflation est apparue comme une tendance forte au niveau mondial, surtout au cours des dernières années. Néanmoins, l'intérêt du suivi des agrégats monétaires, même dans un cadre de ciblage d'inflation, a été souligné, en référence singulièrement au rôle important que jouent ces agrégats dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire, en particulier dans les pays en développement.

En outre, l'indépendance et la transparence des banques centrales ressortent comme étant deux piliers essentiels de toute stratégie d'ancrage nominal ayant pour but d'orienter favorablement les anticipations du public.

Concernant la Zone UEMOA en particulier, l'importance d'axer la politique monétaire sur la poursuite d'un objectif prioritaire de maintien de la stabilité des prix a été soulignée, dans l'optique notamment de rendre plus efficace le mécanisme d'ajustement des prix relatifs entre les pays membres et entre les différents secteurs d'activité.

En termes de recommandations pour faire face aux chocs asymétriques, l'importance du développement des marchés financiers, une plus grande flexibilité du marché du travail, une poursuite du développement du marché commun et la mise en œuvre de politiques budgétaires saines ont été évoquées. En l'occurrence, la nécessité d'un policy mix adéquat, autrement dit, le bon dosage dans l'utilisation des instruments des politiques budgétaire et monétaire pour réduire les fluctuations de l'activité économique et des prix a été mise en exergue. Cela impliquerait notamment une maîtrise de l'endettement public.



III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

3.1 – GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2008, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 95,6 % contre 95,5 % en 2007.

3.1.1 – Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations de retrait et de versement aux guichets de la Banque Centrale ont connu un léger accroissement au cours de l'année 2008. Elles ont porté sur un total de 2.560,3 millions de billets et pièces de monnaie, contre 2.387,4 millions d'unités au cours de l'exercice de 2007, soit une hausse de 7,2%.

3.1.1.1 – Prélèvements

Les prélèvements de billets au cours de l'année 2008 se sont élevés à 1.257,0 millions de vignettes (8.152,3 milliards de FCFA), contre 1.177,5 millions de vignettes en 2007 (7.476,7 milliards de FCFA), soit une hausse de 6,8% en volume et de 9,0 % en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (25,2 %), au Bénin (18,1%), au Sénégal (17,1%) et au Burkina (16,0%).

Par contre, les sorties de pièces de monnaie ont baissé sur la période de 6,0 %, passant de 61,6 millions d'unités en 2007 à 57,9 millions d'unités en 2008. En valeur, elles se sont situées en 2008 à 9,6 milliards de FCFA contre 12,2 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 27,1%.

Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit.

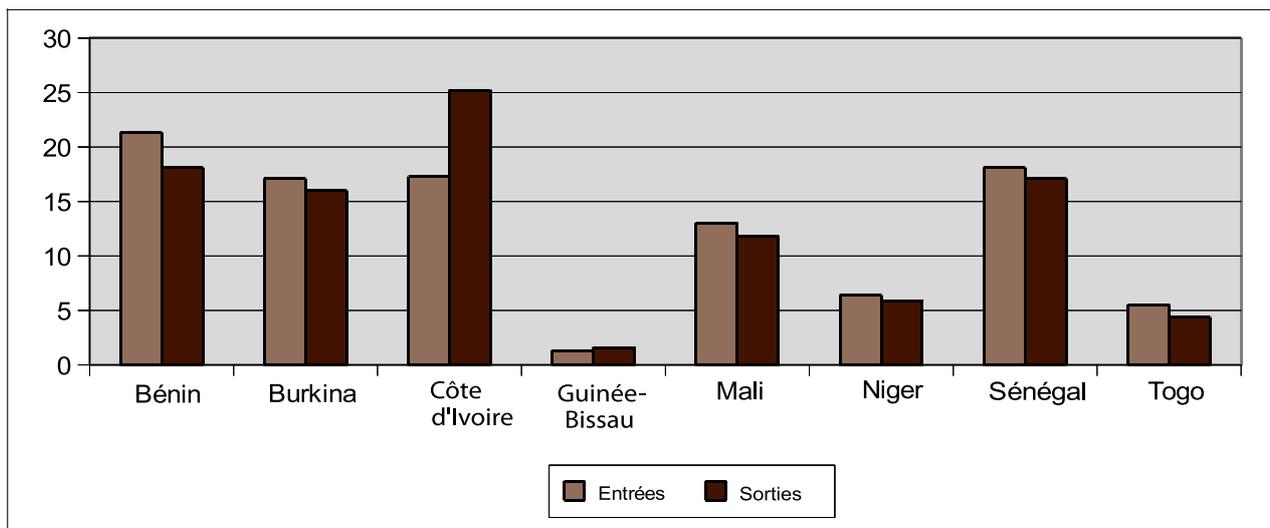
Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur	1 471 881	1 302 586	2 053 332	130 973	958 933	480 760	1 396 659	357 198	8 152 323
(en %)	18,1	16,0	25,2	1,6	11,8	5,9	17,1	4,4	100,0
Nombre	214,7	185,0	293,7	25,1	165,3	84,9	215,0	73,2	1 257,0
Pièces									
Valeur	1 775,3	1 303,2	1 221,6	375,4	1 599,7	932,2	1 950,8	422,9	9 581,1
(en %)	18,5	13,6	12,8	3,9	16,7	9,7	20,4	4,4	100,0
Nombre	10,5	7,7	7,5	1,9	8,4	7,4	9,5	4,8	57,9

Valeur en millions de FCFA.
Nombre en millions d'unités.

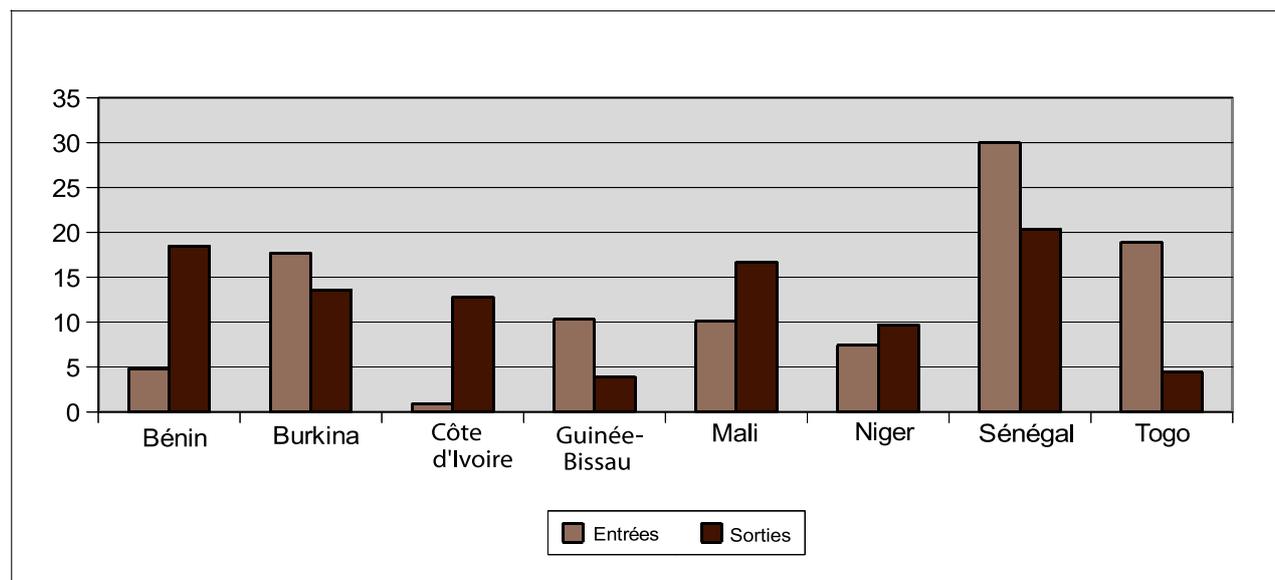
Source : BCEAO.

Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

3.1.1.2 – Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.224,4 millions de billets (7.983,2 milliards de FCFA), contre 1.132,1 millions de billets (7.101,5 milliards de FCFA) en 2007, soit une hausse de 8,2 % en volume et de 12,4% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (21,3%), au Sénégal (18,1%), en Côte d'Ivoire (17,3%) et au Burkina (17,1%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 16,2 millions d'unités en 2007 à 21,0 millions d'unités, enregistrant ainsi, sur la période, une hausse de 29,6%. En valeur, ils se chiffrent à 3.913,3 millions de FCFA en 2008 contre 3.220,9 millions de FCFA l'année précédente, soit une augmentation de 21,50%.

Par pays, les versements se répartissent comme suit.

Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée- Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Billets									
Valeur	1 700 860	1 366 818	1 380 226	100 818	1 041 371	510 144	1 444 054	438 917	7 983 207
(en %)	21,3	17,1	17,3	1,3	13,0	6,4	18,1	5,5	100,0
Nombre	237,8	199,7	204,8	19,9	167,7	84,7	221,4	88,5	1 224,4
Pièces									
Valeur	187,1	692,5	37,1	401,7	393,7	288,7	1 172,2	740,3	3 913,3
(en %)	4,8	17,7	0,9	10,3	10,1	7,4	30,0	18,9	100,0
Nombre	1,1	3,3	0,6	1,5	1,6	3,8	3,7	5,3	21,0

Valeur en millions de FCFA.

Nombre en millions d'unités.

Source : BCEAO.

3.1.2 – Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2008, la circulation fiduciaire (hors Banque Centrale) s'est établie à 3.050,2 milliards de FCFA contre 2.869,9 milliards de

FCFA un an auparavant, soit une hausse de 6,3%. Les grosses coupures ont constitué 89,2% de la circulation des billets au 31 décembre 2008 contre 89,6% à la même période de l'année 2007.

Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation

Coupures	31/12/06	31/12/07	31/12/08
Millions de FCFA			
Billets	2 350 875	2 740 837	2 915 461
10 000	1 538 597	1 875 903	2 013 338
5 000	538 430	580 784	586 254
2 500			
2 000	171 452	171 466	196 155
1 000	102 396	112 684	119 715
500			
Autres			
Pièces	119 716	129 022	134 747
5000	316	334	337
500	34 310	40 377	43 816
250	5 774	5 721	5 716
200	14 299	16 673	18 044
100	34 473	34 909	35 058
50	14 126	14 397	14 982
25	6 922	7 038	7 186
10	5 806	5 856	5 877
5	3 432	3 458	3 475
1	258	258	258
Total	2 470 591	2 869 859	3 050 209

Source : BCEAO.

3.1.3 – Programme de production accélérée de billets valides

Au cours de sa réunion du 16 juin 2006, le Gouvernement de la Banque avait décidé la mise en place, sur une période de vingt-quatre (24) mois, d'un programme de production accélérée de billets valides (PPABV) dans toutes les Agences Principales, ainsi que dans les Agences Auxiliaires de Bobo-Dioulasso et de Sikasso qui éprouvent des difficultés à trier leurs stocks de billets.

Les principaux objectifs du programme étaient le traitement intégral des stocks accumulés de billets à trier, la production suffisante de billets valides et l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Le contenu du programme de production accélérée de billets valides, qui a démarré le 1^{er} août 2006, comportait deux volets, à savoir le renforcement des capacités de tri par le recrutement de trieuses temporaires et le transfert, vers les Agences disposant de capacités d'accueil et/ou de tri excédentaires, d'une partie des billets à trier d'autres Agences.

Le programme a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2008, soit cinq (5) mois de plus que la durée de vingt-quatre (24) mois initialement prévue. En dépit de quelques insuffisances rencontrées, le PPABV a connu une évolution satisfaisante, avec un regain d'activité de tri, qui s'est traduit par une baisse significative (75,1%) des encaisses en billets à trier et le maintien des émissions de billets neufs à des

niveaux acceptables, en relation avec l'accroissement de la production de billets valides.

La mise en production, à partir de janvier 2009, des nouvelles machines de tri acquises dans le cadre de la deuxième phase de la mécanisation des opérations de caisse, devrait contribuer à améliorer notablement la capacité de production de billets valides des agences et permettre de maintenir le stock de billets à trier à un niveau acceptable.

3.2 – EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

3.2.1 – Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2008, à 1.341,6 milliards de FCFA contre 2.114,8 milliards de FCFA l'exercice précédent, soit une baisse de 36,6%.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (35,0%), du Togo (13,3%), du Burkina (12,8%), du Bénin (11,7%) et du Mali (11,1%).

Les Agences du Bénin, de Côte d'Ivoire et du Togo ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes, avec des parts respectives de 44,2%, 12,2% et 11,7%.

Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO (en milliards de FCFA)

	Exercice 2007			Exercice 2008			Variation		
	(1)			(2)			(3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	685,0	269,3	357,6	593,4	157,1	436,3	-91,6	-112,2	20,6
Burkina	495,5	231,1	264,4	114,8	172,3	-57,5	-380,7	-58,8	-321,8
Côte d'Ivoire	168,1	880,0	-711,9	163,4	469,4	306,0	-4,7	-410,6	-405,9
Guinée-Bissau	17,7	33,9	-16,2	35,2	30,8	4,4	17,5	-3,1	20,7
Mali	162,2	191,7	-29,5	74,6	149,5	-74,9	-87,6	-42,2	-45,4
Niger	69,5	234,9	-165,4	95,1	88,3	6,8	25,6	-146,6	172,2
Sénégal	167,3	76,2	91,1	107,5	96,4	11,1	-59,8	20,2	-80,1
Togo	349,5	197,7	151,8	157,6	177,9	-20,3	-191,9	-19,8	-172,1
UMOA	2 114,8	2 114,8	0,0	1 341,7	1 341,7	-	-773,1	-773,1	-

Source : BCEAO.

3.2.2 – Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux des capitaux entre les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) se sont accrus de 2.461,0 milliards, en passant de 4.783,3 milliards en 2007 à 7.244,3 milliards en 2008, soit une progression de 51,4%. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration des flux nets de capitaux de 19,7% en faveur de la Côte d'Ivoire, et de 14,5% en faveur du Sénégal.

Au **Bénin**, le déficit des flux nets de capitaux s'est accentué, en passant de 100,1 milliards en 2007 à 112,9 milliards en 2008, soit une dégradation de 12,8 milliards, en liaison avec une forte progression de 513,9 milliards des émissions, dont l'effet a été toutefois atténué par l'accroissement de 501,1 milliards des réceptions.

Au **Burkina**, le solde négatif des échanges de capitaux enregistré en 2007 s'est détérioré en passant de 195,6 milliards en 2007 à 237,2 milliards en 2008, soit une aggravation de 41,6 milliards, en raison de l'accroissement de 201,4 milliards des émissions, partiellement compensé par celui de 159,8 milliards des réceptions de fonds.

En **Côte d'Ivoire**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intra-communautaires s'est consolidé en s'établissant à 546,9 milliards en 2008 contre 456,8 milliards en 2007, en relation avec l'amélioration significative des flux de capitaux provenant des autres Etats de l'Union. Cette consolidation est due aux réceptions de fonds qui ont progressé de 50,4% pour se situer à 2.049,1 milliards en 2008 contre 1.362,5 milliards en 2007, en liaison avec celle des échanges commerciaux intracommunautaires de la Côte-d'Ivoire.

Quant aux émissions, elles ont enregistré une hausse de 65,9%, en ressortant à 1.502,2 milliards en 2008 contre 905,7 milliards un an plus tôt.

En **Guinée-Bissau**, l'excédent des flux nets de capitaux observé depuis 2005 a connu une diminution en 2008, en s'établissant à 15,3 milliards contre 25,3 milliards en 2007, soit une baisse de 39,5%, en relation avec un accroissement des émissions de fonds plus élevé que celui des réceptions de fonds.

Au **Mali**, la tendance déficitaire du solde des flux nets de capitaux s'est maintenue en 2008, en ressortant à 181,9 milliards contre 166,9 milliards un an auparavant, soit un creusement du déficit de 9,0%, en liaison principalement avec la progression de 237,8 milliards des émissions de fonds.

Au **Niger**, la dégradation du solde déficitaire des flux financiers nets s'est poursuivie en 2008, en ressortant à 132,2 milliards contre 33,3 milliards en 2007, soit une aggravation de 297,0%, en raison d'une progression de 60,2% des émissions qui sont passées de 256,4 milliards en 2007 à 410,8 milliards en 2008.

Au **Sénégal**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intra-communautaires s'est consolidé de 14,5%, en s'établissant à 225,4 milliards en 2008 contre 196,9 milliards en 2007, en liaison avec l'amélioration significative des flux de capitaux en provenance des autres Etats de l'Union. En effet, les réceptions de fonds ont progressé de 39,5% en ressortant à 1.324,7 milliards en 2008 contre 949,4 milliards en 2007. Les émissions de fonds ont enregistré une progression de 46,1%, en s'établissant à 1.099,3 milliards en 2008 contre 752,5 milliards un an plus tôt.

Au **Togo**, le solde négatif des flux nets d'échanges de capitaux s'est atténué de 36,0 milliards, en passant de 46,6 milliards en 2007 à 10,6 milliards en 2008, en liaison notamment avec la progression de 321,3 milliards des réceptions de fonds, partiellement compensée par celle de 285,3 milliards des émissions de capitaux vers les autres pays de l'Union.

Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA (en milliards de FCFA)

	Transactions 2007			Transactions 2008			Variations	
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	Valeur (2)-(1)	%
Bénin	498,7	598,8	-100,1	999,8	1 112,7	-112,9	-12,8	12,8
Burkina	462,8	658,4	-195,6	622,6	859,8	-237,2	-41,6	21,3
Côte d'Ivoire	1 362,5	905,7	456,8	2 049,1	1 502,2	546,9	90,1	19,7
Guinée-Bissau	73,0	47,7	25,3	118,5	103,2	15,3	-10,0	-39,5
Mali	547,0	713,9	-166,9	769,8	951,7	-181,9	-15,0	9,0
Niger	223,1	256,4	-33,3	278,6	410,8	-132,2	-98,9	297,0
Sénégal	949,4	752,5	196,9	1 324,7	1099,3	225,4	28,5	14,5
Togo	491,5	538,1	-46,6	812,8	823,4	-10,6	36,0	77,3
Siège	175,3	311,8	-136,5	268,4	381,2	-112,8	23,7	17,4
Totaux	4 783,3	4 783,3	0,0	7 244,3	7244,3	0,0	-0,0	-

Source : BCEAO.

3.3 – EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

3.3.1 – Opérations sur billets avec l'extérieur

Au 31 décembre 2008, l'encaisse globale en billets euros des Agences représente la contre-valeur de 26,5 milliards de FCFA contre 13,3 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 99,2%.

Toutefois, les rapatriements de billets euros auprès de la Banque de France ont enregistré une baisse de 16,4%, avec une contre-valeur de 47,03 milliards de FCFA contre 56,3 milliards de FCFA l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune commande de billets euro n'a été enregistrée.

3.3.2 – Transferts scripturaux

Les transferts des banques et des Trésors nationaux, via la BCEAO ont été exécutés dans un environnement économique international affecté par la crise financière, la récession dans les principaux pays développés et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents et en développement, ainsi que par de fortes tensions inflationnistes au cours du premier semestre 2008, sous l'effet de la hausse sensible des prix des matières premières.

Dans ce contexte, les flux de règlement entre l'UMOA

et l'extérieur ont été affectés par les pressions accrues liées notamment aux transferts émis en couverture des importations de produits pétroliers et alimentaires.

Ainsi, les flux de fonds entre l'Union et l'extérieur se sont soldés par des sorties nettes de devises de 147,3 milliards contre des entrées nettes de 463,7 milliards en 2007 et de 66,3 milliards en 2006. Cette inversion du solde des transferts est principalement tirée par le déficit des opérations effectuées par les banques.

Les transferts émis par les banques, via la BCEAO, ont progressé pour la quatrième année consécutive, en s'établissant à 2.115,8 milliards en 2008 (+43,3%) contre 1.476,9 milliards en 2007 et 1.321,0 milliards en 2006. Les réceptions de fonds des banques de l'Union se sont établies à leur plus haut niveau depuis 2002, en ressortant à 1.417,7 milliards contre 1.149,0 milliards en 2007, soit une progression de 268,7 milliards (+23,4%), et 1.032,2 milliards en 2006 (+382,5 milliards ou +37,1%).

En définitive, les transferts bancaires exécutés par le canal de la BCEAO au cours de l'année 2008, font ressortir un solde déficitaire de 698,1 milliards, en dégradation de 370,2 milliards d'une année à l'autre.

Les émissions de fonds des Trésors nationaux se sont élevées à 674,5 milliards, en hausse de 183,8

milliards (+37,4%) par rapport à 2007. Elles ont principalement porté sur des remboursements de la dette extérieure des Etats de l'Union et des règlements de diverses prestations de services. Les réceptions de fonds des Trésors nationaux se sont établies à 1.222,4 milliards en 2008, en léger repli par rapport à l'année 2007. Elles demeurent toutefois à un niveau élevé au regard de la moyenne observée sur la période 2000/2006 (563,2 milliards).

Au total, les transferts nets des Trésors nationaux sont ressortis excédentaires de 547,9 milliards contre 782,4 milliards en 2007 et 339,6 milliards en 2006. Ils reflètent les entrées nettes au titre des investissements directs étrangers dans les secteurs

minier, pétrolier, bancaire et des télécommunications, ainsi que de concours financiers de divers bailleurs de fonds.

Au titre des transactions effectuées dans le cadre du mécanisme de compensation de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année 2008 entre la BCEAO et les autres banques centrales membres de cette organisation. A cet égard, il convient de signaler que le Comité des Gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la CEDEAO a décidé, au cours de sa 34^e réunion ordinaire tenue le 18 décembre 2006, de désengager l'AMAO de la gestion opérationnelle du mécanisme de compensation sous sa forme actuelle.

Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2008

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	Milliards de FCFA					
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Banques	1 149,0	1 417,7	1 476,9	2 115,8	-327,9	-698,1
Trésors et organismes publics	1 273,1	1 222,4	490,7	674,5	782,4	547,9
Divers agents économiques	70,6	77,0	61,4	74,1	9,2	2,9
Total	2 492,7	2 717,1	2 029,0	2 864,5	463,7	-147,3

Source : BCEAO.

3.4 – FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Au cours de l'année 2008, les nouveaux systèmes de paiement ont été marqués par les principaux événements suivants :

- la mise en production de SICA-UEMOA au niveau sous-régional, achevant ainsi la mise en production du système dans tous les Etats membres de l'UEMOA ;
- la poursuite de la connexion des banques de l'Union à la monétique interbancaire de l'UEMOA ;
- l'accomplissement d'une mission itinérante de sensibilisation et d'information sur les activités du Comité Ouest Africain de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) dans les Etats membres de l'Union ;

- la signature, le 09 juillet 2008, par le Gouverneur de la BCEAO, de l'instruction sur les modalités de surveillance des systèmes de paiement de l'UEMOA ;
- l'approbation de la Loi uniforme relative aux sanctions des infractions portant sur les instruments de paiement scripturaux, par le Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- l'organisation d'un séminaire sur le renforcement des capacités du personnel des Agences Principales à la gestion des nouveaux systèmes de paiement ;
- le démarrage effectif de la surveillance du bon fonctionnement des systèmes de paiement gérés par la BCEAO, l'évaluation de ces systèmes par rapport aux standards internationaux de référence et la formalisation des outils de surveillance des systèmes de paiement non gérés par la BCEAO ;

- l'obligation pour les banques, à travers la signature de l'Avenant n° 03 à la Convention STAR-UEMOA, d'automatiser les imputations sur les comptes de la clientèle, de sorte à limiter le délai d'imputation à j+2 ;
- l'élaboration de rapports d'étapes sur la mise en œuvre du plan d'action sur la bancarisation, adopté par les banques de l'Union au cours du séminaire d'août 2007, portant sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ;
- la réduction (de 100 FCFA à 70 FCFA) de la tarification sur les chèques présentés dans SICA-UEMOA.

3.4.1 – Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) est entré en production le 25 juin 2004. C'est un système de règlement brut en temps réel basé sur le traitement des instructions de paiement. Les participants sont connectés via le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) pour la transmission et la réception des messages ou via le réseau satellitaire (VSAT) de la BCEAO. Les Services des Opérations Financières et des Systèmes de Paiement dans chaque Agence Principale de la BCEAO disposent de postes de travail pour procéder à la supervision du système au niveau national et de postes de travail spécifiques pour participer aux échanges.

Les participants éligibles au système sont : la BCEAO, les banques et établissements financiers, le Dépositaire Central / Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Centre de Traitement Monétaire Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Le système permet de traiter principalement les opérations de virements d'un montant individuel égal au moins à 50 millions de FCFA, le règlement des échanges de titres conservés à la Banque Centrale, les retraits et dépôts fiduciaires dans l'ensemble des Agences Principales de la BCEAO, le règlement des soldes de compensation, des opérations compensées de SICA-UEMOA, de la monétique interbancaire régionale et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Le système a évolué au cours de l'année 2008, à la faveur essentiellement des travaux de migration, entrepris du 23 octobre au 17 novembre 2008, en vue d'effectuer de nouvelles installations relatives au système

d'exploitation (Windows 2003), au gestionnaire de base de données Oracle, ainsi qu'au sous-système de sécurité sur le nœud central de STAR-UEMOA. Cette migration se poursuivra en 2009 avec une refonte du dispositif de certification des clés des participants. Ainsi, les participants pourront émettre des demandes de certificat à partir de leur Siège, à travers le réseau d'accès les reliant à la BCEAO, sans se déplacer au niveau de l'Agence Principale pour transmettre à la BCEAO des fichiers contenant les clés à certifier comme cela se fait actuellement.

Au terme d'une enquête de satisfaction auprès des usagers, il ressort que :

- STAR-UEMOA fonctionne à la satisfaction de l'ensemble des participants ;
- l'ensemble des banques et établissements financiers participants transmettent régulièrement des transactions à STAR-UEMOA ;
- 90 % des transactions des banques de l'UEMOA transitent par STAR-UEMOA ;
- 70 % des banques estiment que STAR-UEMOA est un moyen très efficace pour le dénouement des transferts au sein de la Zone UEMOA ;
- le délai moyen de règlement dans STAR-UEMOA (moins de 5 minutes) n'est pas en phase avec le délai d'imputation des comptes de la clientèle, en raison d'une automatisation insuffisante de ce processus au niveau des banques ;
- les coûts induits pour les transferts à travers le système sont faibles et constituent des économies d'échelle pour les banques. Cependant, cette réduction des coûts n'est pas répercutée à la clientèle ;
- la principale faiblesse du système reste sa méconnaissance par le grand public, les entreprises et les administrations. Pour pallier cette défaillance, la BCEAO entreprendra dans le courant de l'année 2009, une campagne de communication d'envergure au niveau de tous les pays de l'UEMOA.

Au 31 décembre 2008, le bilan de fonctionnement de STAR-UEMOA est globalement satisfaisant, au regard des constats suivants :

- le nombre d'établissements bancaires participant au système est passé de 73 en 2004 à 95 en 2008, pour un total de 96 banques

dans l'Union à fin décembre 2008 ;

- le nombre moyen journalier d'opérations traitées a plus que doublé en trois ans, en passant de 716 en 2005 à 1.557 en 2008 ;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées a été multipliée par 2,5 en ressortant à 277,9 milliards FCFA en 2008 contre 102 milliards FCFA en 2005 ;
- en moyenne 13.104 paiements inter-pays sont réglés mensuellement pour une valeur de 561 milliards FCFA contre 5.489 pour une valeur de 373 milliards FCFA en 2007 ;
- le taux de rejet pour insuffisance de provision s'établit en moyenne à 0,1% sur les quatre années et demeure largement en dessous de la norme maximale de 1% ;
- le délai moyen des transactions ressort en moyenne à 57 secondes en 2008 contre 83 secondes en 2007.

Ainsi, la recherche permanente d'un service de qualité a permis de rendre le système plus attrayant et d'en faire un modèle de développement et d'intégration financière régionale. Pour améliorer davantage

les services rendus aux usagers et consolider STAR-UEMOA, les activités suivantes, dont la mise en œuvre se poursuit, ont été initiées :

- mise en place du mécanisme d'avances intra-journalières, en vue de permettre à la Banque Centrale d'octroyer de la liquidité aux participants qui en ont besoin, sous réserve d'avoir des titres en garantie. Pour la réalisation de ce dispositif, la BCEAO s'est attaché les services d'un consultant devant assister la Banque Centrale dans la conduite de ce projet ;
- mise en place d'un site de secours distant, afin de mieux assurer la continuité des échanges. Ce chantier est pris en charge dans le cadre du plan de continuité des activités de la Banque ;
- répercussion sur les clients des banques des bénéficiaires de la mise en place de STAR-UEMOA, à travers l'imputation sans délai des comptes de la clientèle, ainsi que la baisse des tarifs. A cet effet, un avenant à la convention STAR-UEMOA, rendant obligatoire l'imputation du compte du client dans les 48 heures, est en cours de signature par les participants. De plus, une campagne de communication à l'attention du grand public est prévue en 2009.

Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2008

	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements (milliards FCFA)	Liquidité moyenne journalière des banques (milliards FCFA)	Taux moyen de rejets financiers (en %)	Délai moyen de règlement des transactions (en secondes)
Janvier 08	1 500	238,2	569,1	0,1	87
Février 08	1 490	247,8	518,2	0,2	66
Mars 08	1 420	246,5	477,3	0,2	78
Avril 08	1 570	258,2	543,9	0,1	73
Mai 08	1 545	272,3	637,5	0,1	49
Juin 08	1 539	295,8	587,8	0,1	51
Juillet 08	1 621	298,3	599,8	0	31
Août 08	1 430	257,2	683,1	0	38
Septembre 08	1 530	276,5	673,2	0,3	38
Octobre 08	1 679	284,8	629,4	0,1	35
Novembre 08	1 630	305,1	613,2	0,1	60
Décembre 08	1 736	354	627,5	0,1	81
Moyenne générale	1 557	277,9	596,7	0,1	57

Source : BCEAO.

3.4.2 – Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

SICA-UEMOA est un outil automatisé d'échange et de règlement des opérations de paiement de masse, entre établissements participants aux niveaux national et sous-régional. Il se compose de huit (08) Systèmes de Compensation Nationaux (SCN), à savoir un système dans chaque Etat membre de l'UEMOA et d'un Système de compensation régional. SICA-UEMOA communique avec le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) pour le règlement des soldes de compensation. Seuls peuvent être agréés comme participants à SICA-UEMOA, les banques, la BCEAO, le Trésor public et les Services financiers de la Poste. Les instruments de paiement pouvant être présentés à SICA-UEMOA pour compensation sont les chèques, les virements de moins de 50 millions de FCFA, les billets à ordre, les lettres de change et les prélèvements.

SICA-UEMOA assure la compensation multilatérale des transactions de masse entre les participants et permet ainsi :

- d'automatiser le traitement et l'encaissement des valeurs ;
- de maîtriser les risques et les coûts liés aux échanges d'instruments de paiement ;
- de réduire les délais d'échanges et de règlement des valeurs, ayant comme support le papier, de plusieurs semaines à deux jours au maximum (domestiques et entre les pays de l'UEMOA), avec comme innovation notable l'acceptation de toutes les valeurs, qu'elles soient « déplacées » ou « hors place », à tous les Points d'Accès à la Compensation (PAC).

L'entrée en production de SICA-UEMOA s'est effectuée de manière progressive. Ainsi, le démarrage opérationnel est intervenu au Mali le 17 novembre 2005, au Sénégal le 19 janvier 2006, au Burkina le 29 juin 2006, en Côte d'Ivoire le 03 août 2006, au Bénin le 09 novembre 2006, en Guinée-Bissau le 8 février 2007, au Togo le 22 mars 2007 et au Niger le 28 juin 2007. Le processus de mise en production s'est achevé le 14 février 2008, avec le démarrage du système sous-régional pour les échanges inter-pays.

Le bilan de trois ans d'exploitation de SICA-UEMOA fait ressortir les points suivants :

- le fonctionnement des systèmes nationaux est globalement satisfaisant avec des taux de rejet technique inférieurs à 1% pour tous les pays pour une norme maximale de 5 % ;
- une maîtrise du nouveau dispositif de compensation par les différents participants à travers un meilleur traitement et un respect du format des opérations transmises au système ;
- l'atteinte des principaux objectifs assignés au nouveau système de compensation, à savoir : l'automatisation des échanges, la réduction des délais de recouvrement et d'imputation des comptes clients, la sécurisation des échanges et l'amélioration de la gestion de la trésorerie des banques ;
- un accroissement de 20,57% du nombre d'opérations transitant par le système, qui passent de 5.952.491 opérations en 2007 à 7.176.859 opérations en 2008 ;
- une progression de 19,25% des valeurs transitant par le système, qui s'établissent à 20.509,86 milliards de FCFA en 2008 contre 17.198,44 milliards de FCFA en 2007 ;
- la présentation de tous les types d'instruments de paiement au système : chèques, virements, effets de commerce et prélèvements.

Plusieurs chantiers sont en cours au niveau de SICA-UEMOA. En effet, à la suite de la révision de la norme de chèques et d'effets de commerce, la BCEAO et l'ensemble des participants ont entrepris des mises à jour de leurs systèmes d'information, en vue d'appliquer la nouvelle norme dès son entrée en vigueur prévue pour le troisième trimestre 2009 au plus tard.

Par ailleurs, la définition des règles de fonctionnement du fonds de garantie pour le règlement des soldes de compensation est en cours. Ce dispositif devrait permettre d'obtenir une réduction notable des cas de défaillance liés à un déficit temporaire de liquidité des participants de SICA-UEMOA et éviter ainsi les inversions de compensation dans l'objectif d'une sécurité accrue du système au plan financier.

Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2008

	Nombre d'opérations échangées			Valeur des opérations échangées (en milliards de FCFA)		
	Année 2007	Année 2008	% Evolution	Année 2007	Année 2008	% Evolution
Bénin (09/11/06)	270 486	334 681	23,73	997,80	1 296,00	29,89
Burkina (29/06/06)	452 955	567 800	25,35	1 190,00	1 602,00	34,62
Côte d'Ivoire (03/08/06)	2 842 000	3 342 589	17,61	7 865,		
Guinée-Bissau (08/02/07)	4 116	5 782	40,48	19,00	22,99	21,00
Mali (17/11/05)	301 640	381 241	26,39	1 524,50	1 637,80	7,43
Niger (28/06/07)	58 500	127 896	118,63	257,56	647,44	151,37
Sénégal (19/01/06)	1 842 218	2 154 094	16,93	4 753,7		
Togo (15/03/07)	180 576	262 776	45,52	590,80	824,00	39,47
Total UEMOA	5 952 491	7 176 859	20,57	17 198,44	20 509,86	19,25

Source : BCEAO.

ENCADRE N° 6**Mise en production de SICA-UEMOA au niveau régional**

Après l'entrée en production de l'ensemble des Systèmes Nationaux de Compensation Automatisée, la mise en place des systèmes de paiement dont la gestion est assurée par la BCEAO vient de s'achever avec le démarrage de la télé-compensation régionale, le 14 février 2008. Ce nouveau dispositif permet l'échange des valeurs inter-pays, qu'il s'agisse de chèques, d'effets de commerce ou de virements de montants inférieurs à 50 millions de FCFA.

Avant l'entrée en production de SICA-UEMOA régional, le délai d'encaissement des valeurs d'un pays à un autre de l'Union pouvait atteindre 45 jours, alors qu'avec l'utilisation de ce nouveau système, il ne peut excéder 2 jours.

La mise en production du Système Interbancaire de Compensation Automatisée dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) au plan régional permet aux banques d'échanger de manière électronique tous les instruments de paiement en vigueur (chèques, virements, effets de commerce et prélèvements) d'un pays à un autre de l'Union, en vue d'une compensation et de bénéficier des avantages liés notamment à la réduction :

- des délais de transmission des ordres, par la dématérialisation des chèques ;
- des délais de règlement des soldes qui passent à " J " pour les virements et à "J+1" pour les autres instruments de paiement, quel que soit le lieu de transmission de l'opération ;
- des délais d'imputation dans les comptes de la clientèle (au maximum deux jours après le règlement du solde de compensation).

La période d'échange des opérations de compensation automatisée régionale se déroule de 14 h 30 GMT (J-1) à 10 h 30 GMT (J) et concerne tous les pays de l'Union, avec un règlement des soldes de compensation sous-régionale à 12 h 00 GMT dans le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA).

Depuis son démarrage, le système régional connaît une montée en charge progressive aussi bien en nombre qu'en valeur des opérations échangées. Au cours du mois de décembre 2008, le système a enregistré 279 opérations d'une valeur de 2,6 milliards de FCFA. Ces opérations sont composées de :

- 116 chèques d'une valeur de 972 millions de FCFA ;
- 125 virements évalués à 788 millions de FCFA ;
- 12 effets de commerce de 805 millions de FCFA ;
- 26 rejets bancaires d'une valeur de 111 millions de FCFA.

SICA-UEMOA régional en favorisant les échanges de valeurs entre les pays de l'Union dans des délais réduits permet de renforcer l'intégration économique régionale.

3.4.3 – Système monétique interbancaire régional

Le faible usage des cartes bancaires dans l'Union et le développement peu satisfaisant des moyens de paiement modernes, liés à l'absence d'interbancaire et d'interopérabilité des systèmes monétiques, ainsi que la prépondérance des paiements en espèces au détriment des instruments de paiement scripturaux,

notamment les instruments de paiement électroniques, sont à l'origine de la mise en place d'un système monétique interbancaire par la BCEAO en liaison avec la communauté bancaire.

Les orientations stratégiques du volet monétique de

la réforme visent particulièrement la mise en place d'une interbancaire régionale, l'institution d'une carte bancaire de retrait et/ou de paiement utilisable dans toute l'UEMOA et hors de l'UEMOA, ainsi que l'utilisation d'une technologie fondée sur une puce conforme aux normes Europay Mastercard Visa (EMV), afin de renforcer la sécurité des transactions.

Les aspects réglementaires et techniques liés à la monétique sont pris en charge par la communauté bancaire à travers le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et le Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA).

A fin décembre 2008, le système interbancaire de paiement par cartes regroupait 74 établissements ayant adhéré au GIM-UEMOA.

Au plan technique, l'interbancaire monétique est effective dans la Zone UEMOA depuis le 15 décembre 2006. En effet, à cette date, le CTMI-UEMOA a procédé aux premières transactions monétiques interbancaires mettant en relation une banque installée au Mali et une autre installée au Sénégal. Ce succès s'est confirmé le 15 juin 2007 par la mise en production officielle du CTMI-UEMOA réalisée avec quatre premières banques à savoir la Banque Internationale du Burkina, la Banque Agricole et Commerciale du Burkina, la Banque Sénégal-Tunisienne et la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.

Pour l'année 2008, le système monétique régional s'était fixé un objectif de connexion de 35 banques, afin de pallier les insuffisances constatées un an plus tôt. En effet, seules 06 banques sur les 21 prévues pour l'année 2007 sont entrées en production au niveau du CTMI-UEMOA. Cette situation a fragilisé le CTMI-UEMOA et conduit les dirigeants à décider de la mise en œuvre de mesures d'assainissement financier et de réorganisation. A cet égard, les dirigeants ont décidé de la mise en place d'un Comité de Pilotage du projet et des Comités Nationaux, institués essentiellement pour accélérer les connexions des banques en créant une dynamique de place.

Le défi majeur à relever au niveau de la monétique interbancaire régionale demeure celui de la mobilisation effective des banques pour réaliser les prérequis à leur connexion au CTMI-UEMOA. A cet égard, la BCEAO en tant qu'initiatrice de ce projet a joué un rôle important en sensibilisant les dirigeants des banques de l'Union, à l'instar de la démarche initiée

en octobre 2007 à l'endroit des groupes français ayant des filiales bancaires dans l'UEMOA. Ainsi, lors de la réunion de la Fédération des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA (FAPBEF-UEMOA), le Gouverneur de la BCEAO a adressé un message aux Dirigeants des banques, afin de les encourager à s'intéresser davantage à la monétique interbancaire régionale.

Les prochaines étapes du projet de monétique régional concernent notamment :

- la finalisation des prérequis par les banques membres du GIM-UEMOA, afin d'être connectées au CTMI-UEMOA ;
- le renforcement des actions de communication autour de la carte de paiement interbancaire, ainsi que des actions de communication à l'attention de la population ;
- la mise en place de l'activité de paiement centralisée à travers l'installation de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) auprès des commerçants.

3.4.4 – Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

Les activités réalisées dans le cadre de la CIP ont porté sur l'analyse mensuelle des incidents de paiement et le suivi de la mise en place de la nouvelle application.

Concernant la mise en place de la nouvelle application de la CIP, les diligences ci-après ont été accomplies :

- le chargement des fichiers dans l'application informatique ;
- la gestion des homonymies ;
- les négociations contractuelles entre la BCEAO et les sociétés de téléphonie mobile au Mali, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, en vue de la consultation de la CIP par SMS ;
- le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition de systèmes et services, en vue de la consultation de la CIP par serveur vocal.

Les données issues de la centralisation des incidents de paiement, à fin décembre 2008, sont récapitulées ci-après.

Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2008

DONNEES	FICOB (a)			FCC (b)		
	Nombre de comptes adossés à un instrument de paiement		Taux de constitution %	Nombre de déclarations d'incidents de paiement	Nombre de régularisations	Taux de régularisations
Pays	Déclarés	Détenus				
Bénin***	223 898	530 187	42,23	75	0	0,00
Burkina**	123 930	153 360	80,81	1 991	887	44,55
Côte d'Ivoire****	301 091	328 607	91,63	7 747	1 950	25,17
Guinée-Bissau**	8 930	9 081	98,34	0	0	0,00
Mali(1)	225 817	279 277	80,86	0	0	0,00
Niger	41 015	79 154	51,82	95	2	2,11
Sénégal	310 122	330 339	93,88	7 510	2 812	37,44
Togo*	97 352	98 193	99,14	61	20	32,79
Total	1 332 155	1 808 198	73,67	17 479	5 671	32,44

(a) Fichier des Comptes Bancaires.

(b) Fichier de Centralisation des Incidents de paiement par Chèques.

* Reprise des données du mois d'août 2005.

** Reprise des données du mois de juin 2006.

*** Reprise des données du mois d'août 2008.

**** Reprise des données du mois de novembre 2008.

(1) Données issues de la nouvelle application CIP au 30 décembre 2008.

Source : BCEAO.

En décembre 2008, le Fichier des Comptes Bancaires (FICOB) a recensé un taux de constitution de 73,67% contre 70,75% en 2007.

Le Fichier de Centralisation des Incidents de paiement par Chèques (FCC) a enregistré un cumul d'incidents de paiement de 17.479 contre 16.922 en 2007 et le taux de régularisation des incidents déclarés est ressorti à 32,44% contre 32,11% un an plus tôt.

La mise en œuvre du projet de modernisation des systèmes de paiement a permis de faire un bilan critique du dispositif légal, réglementaire et opérationnel de la CIP en relation avec les partenaires.

Ainsi, une nouvelle version de l'application informatique de la CIP a été mise en place. Elle devrait permettre d'assurer la cohérence entre les rejets exprimés par les banques, au motif d'insuffisance de provision de la part du client tiré, et les inscriptions contenues dans les fichiers de la CIP. Cette disposition nouvelle contribuera à renforcer la sécurité des paiements et la confiance des acteurs économiques dans le système financier grâce à une information fiable, à jour et d'accès facile.

La mise en production de cette nouvelle application est tributaire de la mise à jour des systèmes d'information des Etablissements Teneurs de Comptes (ETC), devant permettre de prendre en compte les données relatives à la CIP. Cette mise en production sera effective dès que le taux de déclaration global pour un Etat atteindra 75% et que le taux d'homonymie sera inférieur à 1%.

L'entrée en production progressive de la nouvelle application CIP est prévue à partir du second trimestre 2009.

3.4.5 – Surveillance des systèmes de paiement

Après le démarrage opérationnel de tous les nouveaux systèmes de paiement, à la suite de la réforme entamée en 1999, les activités de surveillance desdits systèmes ont démarré conformément aux missions dévolues à la BCEAO, aux termes du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, l'objectif principal poursuivi par la BCEAO à travers sa mission de surveillance est le maintien de la stabilité

financière dans la Zone par une promotion de l'efficacité, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes de paiement de l'Union. Ceux-ci doivent fonctionner de manière efficace et sûre pour tous les participants et utilisateurs.

En ce qui concerne le champ retenu, la surveillance porte au départ sur l'ensemble des systèmes de paiement de l'Union, y compris les systèmes monétiques privés, ainsi que les systèmes électroniques de transfert d'argent. Après une évaluation au terme d'une période de deux (2) ans, la BCEAO doit apprécier l'opportunité de surveiller l'ensemble des systèmes de paiement. Enfin, le dispositif de surveillance mis en place est basé sur une triple démarche à savoir :

- une surveillance du bon fonctionnement des systèmes grâce à la collecte d'informations, au développement d'outils de restitution et à l'organisation de réunions de place et de rencontres avec les participants ;
- une évaluation périodique de la conformité des systèmes de paiement aux normes et standards internationaux de référence ;
- le recours à la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'année 2008 a été consacrée au démarrage effectif de la surveillance des conditions de fonctionnement des systèmes de paiement gérés par la BCEAO, à savoir STAR-UEMOA et SICA-UEMOA, au niveau des Directions Nationales et conformément aux méthodes retenues. Il en est ressorti des rapports mensuels d'analyse des incidents et de recommandations visant à minimiser le risque de survenance de ces incidents. Le contenu de ces rapports est porté à la connaissance du Service en charge de la gestion opérationnelle, assorti de recommandations à mettre en œuvre.

En parallèle, une évaluation de la conformité de ces systèmes par rapport aux standards internationaux de référence a été réalisée sur la base de questionnaires diffusés aux gestionnaires de STAR-UEMOA et SICA-UEMOA. Le rapport d'évaluation indique le degré de conformité de ces systèmes par rapport à un ensemble de normes édictées au plan international et propres à chaque type de système.

L'année 2008 a également permis de réaliser les actions suivantes :

- finaliser l'Instruction destinée aux gestionnaires des systèmes de paiement et précisant les dispositions générales arrêtées en matière de

surveillance, signée par le Gouverneur le 09 juillet 2008 ;

- recenser les systèmes de paiement existant dans la Zone, avec l'aide des Directions Nationales, sur tous les sites de la Banque ;
- rencontrer les gestionnaires d'un système de monnaie électronique pour une meilleure connaissance des règles régissant le fonctionnement, et une collecte d'informations générales (cadre juridique, mode de fonctionnement, situation financière etc.) ;
- finaliser la définition et la formalisation de la surveillance des systèmes de paiement non gérés par la BCEAO, notamment les systèmes de monnaie électronique.

3.4.6 – Textes réglementaires

Le cadre juridique de la réforme des systèmes de paiement constitue le socle sur lequel doivent reposer les nouveaux systèmes de paiement pour en conforter la sécurité. La consolidation du cadre juridique des systèmes de paiement s'est poursuivie en 2008, avec notamment deux faits importants.

Le premier a trait à l'approbation le 29 mars 2008 par le Conseil des Ministres de la Loi Uniforme relative aux infractions en matière de chèque, carte bancaire et autres instruments et procédés électroniques de paiement. Cette loi vise à sécuriser l'utilisation des instruments de paiement modernes.

Le deuxième concerne la signature par le Gouverneur, de l'Instruction sur la surveillance des systèmes de paiement dans l'Union, en vue de permettre la mise en œuvre effective de la politique de surveillance de l'ensemble des systèmes de paiement existant dans l'Union. Cette Instruction établit les bases de la collaboration entre la BCEAO et les opérateurs de systèmes de paiement de l'UEMOA.

3.4.7 – Organisation et normalisation bancaire et financière

L'activité de normalisation bancaire, entamée par la Direction des Systèmes de Paiement en relation avec la communauté bancaire, a été confiée au Comité Ouest Africain de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) de l'UEMOA, créé le 20 septembre 2007 au cours de l'Assemblée Générale Constitutive qui a réuni les représentants des associations professionnelles du secteur bancaire et financier (FAPBEF-UEMOA, APBEF), de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés

Financiers (CREPMF) et du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA).

Au cours de l'année 2008, les activités du CONOBAFI ont porté essentiellement sur les points ci-après :

- les diligences relatives à la mise en œuvre des procédures de reconnaissance de l'Association par les Autorités administratives du Sénégal ;
- la participation les 27 et 28 mars 2008 à la deuxième réunion du Conseil du Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ). L'objectif global de cette rencontre était l'examen et l'adoption de documents techniques et

juridiques relatifs à la mise en œuvre des activités de NORMCERQ ;

- la tenue des réunions des instances du CONOBAFI ayant permis de définir les grands axes du programme d'activités, d'adopter le règlement intérieur et le budget 2009 de l'Association ;
- le séjour de formation et d'information du 9 au 13 juin 2008 auprès du Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire (CFONB) ;
- la tenue d'une mission d'information, de sensibilisation et de concertation sur le CONOBAFI, effectuée dans les pays de l'Union.



IV – SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

4.1 – EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

4.1.1 – Textes réglementaires

Aucun texte réglementaire relatif aux banques et établissements financiers n'a été approuvé en 2008.

4.1.2 – Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2008, l'évolution du réseau bancaire de l'UMOA a été caractérisée par une baisse de l'effectif des institutions, de cinq (5) unités, par rapport à l'année précédente, portant ainsi le nombre d'établissements de crédit agréés à cent seize (116). Cette situation fait suite notamment aux retraits d'agréments de quatre (4) établissements financiers et d'une (1) banque.

Par pays, le réseau bancaire a été caractérisé par les évolutions ci-après :

- au Burkina, l'agrément d'établissement financier a été retiré à la Société Burkinabè de Financement (SOBFI) ;
- en Côte d'Ivoire, un arrêté ministériel a été pris portant agrément de United Bank for Africa Côte

d'Ivoire (UBA Côte d'Ivoire). Par ailleurs, l'agrément a été retiré à la Compagnie Bancaire de l'Atlantique Côte d'Ivoire (COBACI), à la suite de la fusion par absorption de cet établissement bancaire par la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI) ;

- au Mali, l'agrément a été retiré au Crédit Initiative (CI SA), à la suite de l'opération de fusion-absorption de cet établissement financier par la Banque Malienne de Solidarité (BMS) ;
- au Sénégal, deux arrêtés ministériels ont été pris portant le retrait d'agrément de Sénégal Factoring (SEN FAC) et de Attijari Bank Sénégal, absorbé par la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO), devenue CBAO, Groupe Attijariwafa Bank ;
- au Togo, l'agrément a été retiré à la Caisse d'Epargne du Togo, à la suite de la transformation de cet établissement financier en banque.

Par ailleurs, la Commission Bancaire a émis un avis conforme favorable à une demande d'agrément en qualité de banque introduite par la société anonyme dénommée United Bank for Africa Sénégal (UBA Sénégal).

Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays (*)

	31/12/2007				31/12/2008			
	Banques	Etablissements financiers	Guichets		Banques	Etablissements financiers	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
Bénin	12	1	44	0	12	1	44	0
Burkina	12	6	98	39	12	5	97	39
Côte d'Ivoire	18	3	200	1	18	3	200	1
Guinée-Bissau	4	0	7	0	4	0	7	0
Mali	13	5	68	1	13	4	67	1
Niger	10	2	56	0	10	2	56	0
Sénégal	17	4	148	1	16	3	146	1
Togo	11	3	82	2	11	2	81	2
UMOA	97	24	703	44	96	20	698	44

Source : BCEAO.

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.

* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

** Données provisoires.

4.1.3 – Activité des banques et établissements financiers

L'évolution récente du système bancaire de l'Union est caractérisée par une croissance des activités et une légère amélioration de la qualité du portefeuille de crédit. Ainsi, entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, les ressources et les emplois des banques et établissements financiers de l'UMOA ont augmenté respectivement de 16,8% et de 22,2%.

Les ressources se sont établies à 9.201,3 milliards au 31 décembre 2008 contre 7.879,0 milliards un an plus tôt, enregistrant ainsi une hausse de 1.322,3 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation de 1.090,1 milliards des dépôts et emprunts et, dans une moindre mesure, des ressources diverses pour 53,7 milliards et des fonds propres nets à concurrence de 178,6 milliards.

Les emplois se sont accrus de 1.554,9 milliards, pour ressortir à 8.559,1 milliards au 31 décembre 2008, en relation avec la hausse de 1.202,5 milliards des crédits et de 352,4 milliards des autres emplois.

La hausse des crédits a concerné ceux à moyen et long terme pour 522,8 milliards, ainsi que les crédits à court terme à hauteur de 602,8 milliards, dont 28,2 milliards de crédits de campagne. En outre, les opérations de crédit-bail et assimilés ont progressé de 15,7 milliards et les crédits en souffrance de 61,2 milliards.

L'augmentation des autres emplois est imputable essentiellement aux titres de placement qui se sont accrus de 172,2 milliards. Les immobilisations financières ont progressé de 71,0 milliards, les autres immobilisations de 98,0 milliards et les divers emplois (notamment les comptes d'ordre et divers, les débiteurs divers et les excédents des charges sur les produits) de 11,3 milliards.

La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est améliorée

de 1,5 point de pourcentage au cours de la période, en s'établissant à 17,3% en décembre 2008. Le taux net de dégradation du portefeuille des crédits s'est amélioré de 0,5 point de pourcentage en rythme annuel, pour ressortir à 7,2% en 2008.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers a baissé de 232,6 milliards, pour se situer à 642,3 milliards à fin décembre 2008.

L'évolution des activités des **banques** au cours de la période a été marquée par l'augmentation concomitante de 17,3% des ressources et de 22,8% des emplois.

Les ressources des banques sont ressorties à 9.120,5 milliards en 2008 contre 7.773,0 milliards en 2007, en augmentation de 1.347,5 milliards. La progression des ressources est principalement liée à l'accroissement de 1.112,3 milliards des dépôts et emprunts, de 63,4 milliards des diverses ressources et de 171,8 milliards des fonds propres nets, passés de 686,2 milliards à fin décembre 2007 à 858,0 milliards à fin décembre 2008.

Les emplois des banques, pour leur part, se sont établis à 8.468,8 milliards au 31 décembre 2008 contre 6.898,6 milliards un an auparavant, en hausse de 1.570,2 milliards.

Le taux brut de dégradation des crédits a fléchi de 1,5 point de pourcentage pour s'établir à 17,0%. Le taux net de dégradation a également baissé pour ressortir à 7,2% en 2008.

La situation de trésorerie des banques, bien qu'excédentaire de 651,7 milliards en 2008, est ressortie en baisse de 222,6 milliards par rapport à son niveau de 2007.

Les **établissements financiers** ont enregistré, au cours de la période, une baisse simultanée de leurs ressources et de leurs emplois à hauteur respectivement de 23,7% et 14,5%. Les ressources se sont repliées de 25,2 milliards, pour ressortir à 80,8 milliards au 31 décembre 2008. Quant aux emplois, ils ont régressé de 15,3 milliards pour se situer à 90,3 milliards à fin décembre 2008.

Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA

UMOA	En milliards de FCFA			
	Montants		Variations	
	2007	2008	en valeur	en %
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)=(3)/(1)
1. CREDITS	5 203,4	6 405,9	1 202,5	23,1
Crédits à long terme	170,3	215,0	44,7	26,3
Crédits à moyen terme	1 552,9	2 030,9	478	30,7
Crédits à court terme	3 031,4	3 634,2	602,8	23,7
dont crédits de campagne	127,8	150,0	22,2	23,1
Crédit-bail et assimilés	48,8	64,6	15,8	32,2
Crédits en souffrance (a)	400,0	461,2	61,2	10,9
dont douteux et litigieux	232,4	222,3	-10,1	15,3
Taux nets de dégradation (a/1) (en %)	7,7	7,2	-0,5	-5,2
2 AUTRES EMPLOIS	1 800,7	2 153,2	352,5	19,6
Titres de placement	900,2	1 072,4	172,2	19,1
Immobilisations financières	204,7	275,8	71,1	34,7
Autres immobilisations	361,3	459,3	98	27,1
Divers emplois	334,5	345,8	11,3	3,4
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	7 004,2	8 559,1	1 554,9	22,2
1. FONDS PROPRES NETS	724,8	903,4	178,6	24,6
2 DEPOTS ET EMPRUNTS	6 530,6	7 620,7	1 090,1	16,7
A terme	3 199,5	3 774,0	574,5	18,0
Comptes disponibles	3 331,1	3 846,7	515,6	15,5
3. AUTRES RESSOURCES	623,6	677,3	53,7	8,6
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	7 879,0	9 201,3	1 322,3	16,8
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	874,8	642,2	-232,6	-26,6
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1. DISPONIBILITES	237,9	294,4	56,5	23,7
2. BANQUES ET CORRESPONDANTS	636,9	347,8	-289,1	-45,3
Emplois	1 510,5	1 812,8	302,3	0,2
dont hors UMOA	416,2	428,1	11,9	2,3
Ressources	873,6	1 465,0	591,4	67,7
dont hors UMOA	248,8	298,9	50,1	20,1
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	874,8	642,2	-232,6	-26,6

Source : BCEAO.

La qualité du portefeuille de crédit des établissements financiers de l'Union s'est légèrement améliorée, avec un taux de dégradation brut à 36,0% à fin décembre 2008, après 37,2% en 2007. Le taux net de dégradation du portefeuille des crédits a été de 7,3% à fin décembre 2008 contre 10,4% un an plus tôt, soit une baisse de 3,1 points de pourcentage.

La situation de trésorerie des établissements financiers est ressortie déficitaire de 9,4 milliards en 2008, après un excédent de 504 millions enregistré en 2007. Seuls le Niger, le Sénégal et le Togo ont enregistré une situation excédentaire.

4.1.4 – Situation au regard du dispositif prudentiel

Sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2008, le ratio moyen de couverture des risques, mesurant le rapport entre les fonds propres effectifs et les risques pondérés des banques et établissements financiers de l'Union, s'est établi à 7,78% contre 6,75% en décembre 2007, en deçà de la norme réglementaire fixée à 8%. Celui des banques, situé à 6,3% en décembre 2007, s'est établi à 7,38% à fin septembre 2008. La proportion

des banques et établissements financiers respectant la norme de solvabilité a légèrement diminué, en passant de 67,0% en décembre 2007 à 58,0% à fin septembre 2008.

Concernant le coefficient de liquidité, la proportion des banques et d'établissements financiers qui respectaient la norme minimale de 75% a fléchi de 6 points de pourcentage, pour s'établir à 46% en septembre 2008. Pour la conformité aux autres normes prudentielles, des insuffisances sont enregistrées au niveau de la division des risques, en particulier la limitation des engagements sur une même signature, de la couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables et de la structure du portefeuille qui sont suivies respectivement par 42%, 43% et 2% des banques et établissements financiers.

Au plan général de la surveillance, au 30 septembre 2008, 23% de l'effectif global des établissements de crédit étaient sous surveillance rapprochée. Parmi ceux-ci, trois (3) banques faisaient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en raison de leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances dans leur gestion et leur fonctionnement.

ENCADRE N° 7

Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

La Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA (Loi uniforme LFT) a été élaborée, afin de permettre aux Etats membres de l'Union de transposer dans leur ordre juridique national les dispositions de la Directive n°04/2007/CM/UEMOA, adoptée le 4 juillet 2007 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. L'adoption de cette Loi entre dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations internationales relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que des engagements découlant de la signature, par les Etats membres de l'Union, de la Convention des Nations Unies du 9 décembre 1999 relative à la répression du financement du terrorisme.

La Loi uniforme LFT constitue la dernière phase dans la mise en place d'un dispositif législatif cohérent et complet de lutte contre la criminalité financière transnationale dans l'UMOA. A cet égard, le texte reprend les principales orientations de la Directive du 4 juillet 2007 susvisée, auxquelles s'ajoute un dispositif harmonisé de sanctions et de règles spécifiques organisant la coopération internationale (compétence, entraide judiciaire et extradition) dans ce domaine.

Outre la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'Union qu'elle vise à compléter, la Loi uniforme sur le financement du terrorisme s'est inspirée notamment :

- des recommandations spéciales sur le financement du terrorisme, formulées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) ;
- du projet de Loi-cadre contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de la Communauté

Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), élaboré par le Groupe Inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

Les dispositions de la Loi uniforme LFT visent à prévenir, détecter et réprimer les actes de financement de terrorisme, dans le cadre d'une large coopération internationale.

S'agissant de la prévention et de la détection du financement du terrorisme, les obligations mises à la charge des organismes financiers sont relatives notamment aux modalités d'identification de leur clientèle (habituelle et occasionnelle) et aux conditions de conservation des pièces justificatives des opérations qu'elle effectue. Dans ce cadre, pour assurer l'interdépendance des dispositifs de lutte contre la criminalité financière, la procédure et le destinataire des déclarations de soupçons sont les mêmes que ceux prévus par la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. A cet égard, conformément aux meilleures pratiques consacrées au niveau international, les missions des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ont été élargies à la collecte et au traitement des informations portant sur le financement du terrorisme.

Par ailleurs, la Loi uniforme LFT prend en compte les récentes recommandations du GAFI visant à s'assurer que les organismes à but non lucratif ne puissent être utilisés abusivement pour financer le terrorisme. Ainsi, les organismes qui souhaitent collecter des fonds, recevoir ou ordonner des transferts de fonds doivent s'inscrire sur un registre mis en place, à cet effet, par l'autorité compétente. Il a également été institué un mécanisme de déclaration des donations faites à ces organismes, lesquels doivent, en outre, se conformer à l'obligation relative à la tenue d'une comptabilité respectant les normes en vigueur et transmettre à leur autorité de contrôle, leurs états financiers annuels.

Dans le même sens, il a été mis à la charge des organismes financiers des obligations de vigilance particulière à l'égard des Personnes Politiquement Exposées (PPE)* en particulier, aux fins de prévenir ou de détecter des opérations liées au financement du terrorisme.

En ce qui concerne la répression du financement du terrorisme, il est prévu des dispositions relatives aux mesures conservatoires, au gel des fonds, ainsi qu'aux peines applicables aux infractions de financement du terrorisme. A cet égard, les sanctions sont plus sévères que celles encourues en cas de blanchiment de capitaux. Ainsi, une peine minimale de dix (10) ans d'emprisonnement est fixée, contre une peine comprise entre trois (3) et sept (7) ans en cas de blanchiment de capitaux.

En matière de confiscation des biens, il a été retenu que dans tous les cas de condamnation pour infraction de financement ou de tentative de financement du terrorisme, les tribunaux ordonnent la confiscation, au profit du Trésor public, des fonds et autres ressources financières liés à l'infraction.

Dans le domaine de la coopération internationale, il est prévu, afin de garantir l'efficacité de la lutte contre le financement du terrorisme, des dispositions visant à promouvoir, mettre en œuvre et renforcer une dynamique de coopération internationale et d'entraide judiciaire, d'une part, entre les Etats membres de l'Union et, d'autre part, entre ceux-ci et les Etats tiers.

La Loi uniforme LFT a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'Union le 28 mars 2008, sur proposition de la Banque Centrale. Ce texte est en cours d'insertion dans l'ordre juridique national des Etats membres de l'UEMOA.

*. Personne Politiquement Exposée (PPE) : personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un autre Etat membre ou un Etat tiers, notamment un Chef d'Etat ou de Gouvernement, homme politique de haut rang, haut responsable au sein des pouvoirs publics, diplomate, magistrat ou militaire de haut rang, dirigeant d'une entreprise publique ou responsable de parti politique, y compris les membres de la famille proche de la PPE en cause, ainsi que les personnes connues pour lui être étroitement associées.

4.1.5 – Dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle, a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, il est fait obligation aux banques et établissements financiers de soumettre à la BCEAO des demandes d'accord de classement pour au moins leurs cinquante (50) plus grosses entreprises utilisatrices de crédit.

En outre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter un ratio minimal de 60% entre ses crédits

bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total de ses crédits bruts. Ainsi, au cours de l'exercice 2008, 786 demandes d'accord de classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 1.066,9 milliards contre 704 dossiers l'année précédente pour une valeur de 901,8 milliards. A l'issue de l'examen des dossiers, 661 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont obtenu une cotation favorable à hauteur de 585,6 milliards correspondant à 84,1% des dossiers instruits et 54,9% des montants présentés.

A fin décembre 2008, l'encours des crédits classés s'est établi à 461,2 milliards contre 369,7 milliards un an plus tôt.

Tableau 30 : accords de classement traités en 2008 (en millions de FCFA)

Pays	Nombre de dossiers de demandes d'accord de classement examinés	Montant total des crédits soumis à demande d'accord de classement	Nombre de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement	Montant des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement	Nombre de dossiers rejetés	Montant total des crédits n'ayant pas bénéficié d'un accord de classement
Bénin	365	224 322	271	56 406	94	167 919
Burkina	24	44 886	24	39 577	0	5 309
Côte d'Ivoire	74	451 725	53	229 402	21	222 323
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0
Mali	41	71 748	37	42 195	4	29 553
Niger	46	56 647	43	39 304	3	17 343
Sénégal	11	177 685	11	146 175	0	31 510
Togo	225	39 918	222	32 526	3	7 392
Total	786	1 066 931	661	585 582	125	481 349

Source : BCEAO.

4.2 – EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

Au cours de l'année 2008, l'activité de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a évolué dans un contexte économique marqué par la crise financière internationale qui s'est aggravée au dernier trimestre de l'année. La complexité de cette crise a amené les principaux pays industrialisés et émergents à rechercher des solutions concertées. Toutefois, en dépit de leur caractère massif, les réponses apportées par les gouvernements n'ont pas encore réussi à rassurer totalement les principales places boursières.

Dans ce contexte, les évolutions notées au niveau de la BRVM indiquent une baisse d'ensemble des indicateurs boursiers, à l'exception des volumes des

transactions. En effet, les deux indices de référence, à savoir l'indice BRVM₁₀ et l'indice BRVM composite, ont fléchi respectivement de 14,6% et 10,7% par rapport à leurs niveaux de fin décembre 2007, ressortant respectivement à 192,08 points et 178,17 points à fin décembre 2008. De même, la capitalisation du marché des actions et celle du marché obligataire se sont repliées respectivement de 10,5% et 10,9%, comparativement aux résultats de l'année précédente, en s'établissant à 3.336,6 milliards et 514,7 milliards au 31 décembre 2008. Ainsi, la capitalisation totale du marché est ressortie à 3.851,4 milliards à fin décembre 2008, en baisse de 10,5% au cours de la période sous revue.

En revanche, le volume des transactions s'est accru de 68,4% sur l'année, totalisant 18.160.944 titres

contre 10.781.426 titres à fin décembre 2007. Cette évolution serait principalement imputable aux échanges effectués sur l'action ECOBANK, du fait de son fractionnement décidé au cours de l'année par le Conseil d'Administration de cette banque et qui l'a rendue accessible à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

4.3 – EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

4.3.1 – Indicateurs d'activité

Les estimations à fin décembre 2008 sur l'évolution du secteur de la finance décentralisée de l'Union montrent le dynamisme de la finance de proximité, avec plus de 800 institutions de microfinance. Le nombre de bénéficiaires des prestations de service des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) est

passé de 8,3 millions en 2007 à 9,3 millions à fin décembre 2008, soit une hausse de 12,1%.

Au plan de l'intermédiation financière, il est noté une hausse concomitante des dépôts et des financements mis en place. Les dépôts des SFD se sont accrus de 14,3%, pour se situer à 459,2 milliards de FCFA, tandis que les encours de crédits ont progressé de 16,4%, pour ressortir à 441,8 milliards de FCFA.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des SFD des Etats membres de l'Union, mesuré par le ratio des créances en souffrance sur l'encours des crédits, est ressorti à 5,7% en 2008 contre 5,9% un an plus tôt. La proportion des SFD ayant un taux brut de dégradation de leur portefeuille supérieur à 5% demeure élevée, en relation notamment avec les insuffisances dans la gestion des crédits.

Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD

Principaux indicateurs	2003	2004	2005	2006	2007*	2008*
Nombre de SFD ayant communiqué l'information financière à la BCEAO	598	643	571	406	450	ND
Nombre de points de service	2 827	3 054	3 047	2 906	4 944	5 328
Nombre de bénéficiaires directs, dont groupements**	3 594 912	3 881 634	4 342 739	4 869 220	8 304 097	9 319 957
Dépôts (millions FCFA)	203 370	238 639	276 676	317 080	401 922	459 215
Crédits accordés dans l'année (millions FCFA)	255 458	312 429	336 351	385 460	442 508	507 999
Encours des crédits (millions FCFA)	205 717	260 059	301 942	327 847	379 452	441 803
Créances en souffrance (millions FCFA)	12 064	14 588	17 718	18 639	22 188	25 253
Taux brut de dégradation du portefeuille	5,9%	6,0%	5,9%	5,7%	5,9%	5,7%
Résultat net (millions FCFA)	5 863	7 333	5 333	-2 428	ND	ND

(*) : estimation.

(**) : les groupements sont comptés sur une base unitaire.

(ND) : non disponible.

Source : BCEAO.

4.3.2 – Mise en œuvre du PRAFIDE

Les actions menées au cours de l'année 2008 par la BCEAO dans le cadre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) ont porté sur les volets suivants :

- l'aménagement du cadre juridique et du dispositif prudentiel ;
- la surveillance du secteur ;

- l'amélioration de l'information financière ;

- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la microfinance.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de l'exécution des engagements souscrits par la Banque Centrale, relatifs aux accords et conventions signés avec les partenaires au développement, il a été procédé à la revue à mi-parcours du projet mis en place avec le Consortium de bailleurs de fonds composé de

l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI), du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP) et du Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU).

4.3.3 – Cadre juridique et dispositif prudentiel

Au titre de la vulgarisation de la réglementation spécifique aux SFD, les nouveaux textes juridiques ont donné lieu à des séminaires de sensibilisation des agents désignés par les Autorités de contrôle. Le projet de loi portant réglementation des SFD a été adopté par les Autorités compétentes de la Guinée-Bissau et du Sénégal, respectivement le 30 mai et le 22 août 2008. La loi est en cours d'adoption dans les autres Etats membres de l'Union.

4.3.4 – Renforcement des capacités

Au cours de l'année 2008, la Banque Centrale a poursuivi, à travers des rencontres, séminaires et ateliers, tant au plan régional qu'international, le partage de l'expérience de l'Union dans le domaine de la microfinance. A ce titre, elle a collaboré à l'animation d'un séminaire sur la supervision des activités de microfinance organisé conjointement par le Centre Régional d'Assistance Technique du Fonds Monétaire International pour l'Afrique Centrale (AFRI-TAC Centre) et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Elle a également participé aux travaux du Groupe des Conseillers du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'édification de secteurs financiers accessibles au plus grand nombre. Par ailleurs, il a été organisé une formation par visioconférence sur l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exercice de l'activité de microfinance.

4.3.5 – Amélioration de l'information financière

Dans le cadre des activités retenues au titre de l'amélioration de l'information financière, le Conseil

d'Administration de la BCEAO, au cours de sa session du 17 décembre 2008, tenue à Niamey au Niger, a adopté le référentiel comptable spécifique des SFD de l'UMOA et fixé sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Des sessions de recyclage des Autorités de contrôle (agents des Structures Ministérielles de Suivi (SMS) et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA) ont également été organisées au cours de l'année 2008.

Par ailleurs, un atelier régional a été organisé sur les résultats des études réalisées en 2007 sur le thème « coûts et tarification des services offerts par les institutions de microfinance dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ». En outre, la Banque Centrale a lancé une étude sur « la fiscalité supportée par les SFD de l'UMOA ». Il a également été procédé à l'élaboration des monographies des SFD au titre de l'exercice 2006, ainsi qu'à la production des notes trimestrielles sur la situation de la microfinance.

4.3.6 – Surveillance du secteur

Dans le cadre du renforcement de la surveillance des SFD, la BCEAO a réalisé, conjointement avec les Ministères chargés des Finances, trente (30) missions d'inspection des principales institutions de microfinance de l'Union. Tous les pays de l'Union ont été concernés par ces missions. Le renforcement de la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent, constitue l'un des défis majeurs des structures en charge du contrôle dans chacun des Etats membres. Dans cette perspective, les nouvelles dispositions du cadre juridique consacrent l'intervention directe de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire dans la surveillance du secteur. Enfin, le rapport annuel 2007 sur la surveillance des SFD a été élaboré et sera publié au cours du premier trimestre 2009.

ENCADRE N° 8**Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de l'UEMOA**

Au cours de sa session du 26 juin 2008 tenue à Dakar, le Conseil des Ministres de l'Union, après avoir pris connaissance des conclusions du rapport d'évaluation du secteur financier régional élaboré par une mission du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, a donné mandat au Gouverneur de la BCEAO de coordonner les travaux d'un Comité chargé d'examiner les recommandations de cette mission et de proposer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes.

A cet égard, la Banque Centrale a organisé une réunion de ce Comité les 23 et 24 octobre 2008 à son Siège à Dakar, qui a élaboré un plan d'action.

I - Rappel des principales recommandations du PESF

Les principales recommandations formulées par la mission portent sur les domaines ci-après :

- 1) le renforcement de la supervision du système financier et du dispositif prudentiel ;
- 2) l'intégration et le développement du marché financier régional ;
- 3) l'amélioration de l'accès aux services financiers ;
- 4) l'efficacité de la politique monétaire ;
- 5) l'amélioration du cadre légal et judiciaire.

II - Plan d'action

Il comprend quinze (15) objectifs à mettre en œuvre sur une période de trois ans (2009-2011). Ces objectifs sont regroupés autour des trois domaines ci-après, englobant les principales recommandations :

- le secteur bancaire et la microfinance ;
- le développement des marchés de capitaux ;
- l'environnement du secteur bancaire.

Pour chaque objectif, les actions à entreprendre, les acteurs concernés, les indicateurs d'évaluation, les priorités, ainsi que le calendrier de mise en œuvre sont précisés.

La mise en œuvre du Plan d'action requiert l'utilisation des ressources internes des différents acteurs du marché financier, pouvant être complétées par des ressources mobilisées auprès de partenaires au développement.

L'exécution des actions prévues dans le plan fera l'objet d'un suivi régulier, afin d'assurer leur effectivité et la réalisation des objectifs fixés. Un compte rendu régulier annuel sera fait au Conseil des Ministres, afin d'apprécier les progrès enregistrés, ainsi que les difficultés rencontrées en vue de prendre des mesures correctrices éventuelles.

III - Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Pour prendre en charge cette diligence, le Conseil des Ministres a mis en place un Comité de suivi. Outre la BCEAO qui en assure la coordination, ce Comité est composé :

- d'un représentant de l'Etat assurant la présidence du Conseil des Ministres, Président du Comité ;

- d'un représentant de chacune des autres Institutions de l'Union (Commission de l'UEMOA, Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, Banque Ouest Africaine de Développement) ;
- d'un représentant de la profession bancaire ;
- d'un représentant du secteur de la microfinance ;
- d'un représentant de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;
- d'un représentant de l'Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation.

Le Comité de suivi doit se réunir périodiquement et présenter un rapport annuel au Conseil des Ministres de l'Union.

V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

5.1 – GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change de l'UMOA a été conduite, au cours de l'année 2008, conformément au cadre organisationnel mis en place à compter du 1^{er} septembre 2005, à la suite des aménagements apportés aux conditions de centralisation des réserves de change de l'Union au Compte d'opérations, par l'Avenant n°1 à la Convention de Compte d'opérations du 4 décembre 1973.

La politique de gestion des réserves de change a ainsi été caractérisée par la diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, dans le strict respect des principes et pratiques de prudence communément admis pour la gestion de réserves officielles de change, en particulier les Directives du FMI en la matière.

Au cours de l'année 2008, la gestion des réserves de change de l'UMOA a été menée dans un environnement économique international caractérisé, pendant le premier semestre de l'année, par l'exacerbation des pressions inflationnistes en liaison avec la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires. Au cours du second semestre, la conjoncture économique internationale a été particulièrement affectée par la crise financière et sa propagation au secteur réel, entraînant l'entrée en récession de plusieurs pays industrialisés.

Au regard de cet environnement, le Comité de Politique Monétaire de la Réserve Fédérale américaine (FED), a poursuivi, au cours de l'année 2008, le cycle d'assouplissement monétaire initié en septembre 2007. La FED a substantiellement réduit son taux objectif des fonds fédéraux de 400 points de base (pdb) et son taux d'escompte de 425 pdb.

Par ailleurs, la FED a effectué, tout au long de l'année, des injections massives de liquidités visant à normaliser le fonctionnement des marchés financiers soumis à de fortes tensions. A cet égard, elle a mis en place des mécanismes temporaires de refinancement à travers divers programmes visant à contribuer à la relance de l'activité économique.

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu, au cours du premier semestre 2008, le statu quo adopté depuis juin 2007, à la suite de son cycle de resserrement monétaire initié en décembre

2005. Toutefois, au mois de juillet 2008, afin de contenir les pressions inflationnistes induites par la hausse sensible des prix des produits énergétiques et alimentaires, la BCE a relevé de 25 points de base (pdb) son principal taux directeur, le portant à 4,25%.

Par ailleurs, à la suite de l'intensification de la crise financière et de sa propagation au secteur réel, la BCE a initié un cycle d'assouplissement monétaire à partir du mois d'octobre 2008, en abaissant de 175 points de base le taux des opérations principales de refinancement. Ainsi, au 31 décembre 2008, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement s'élevait à 2,50%. Dans le but de normaliser le fonctionnement du marché monétaire européen, la BCE a également effectué, au cours de l'année 2008, des injections substantielles de liquidités en faveur du système bancaire de la Zone euro. Ces injections ont été opérées à travers les opérations principales de refinancement à court et à long termes et l'activation de lignes de « Swap » ouvertes pour le compte de la FED par le biais de concours libellés en dollars US.

Dans ce contexte, la politique de gestion des réserves de change a été conduite, en maintenant le niveau des avoirs détenus au Compte d'opérations légèrement au-dessus du taux conventionnel de centralisation des disponibilités extérieures de l'Union dans ledit compte. Au 31 décembre 2008, les réserves de change de la BCEAO déposées au Compte d'opérations se sont situées à un niveau de 54,86%, contre 53,40% à la fin de l'année 2007.

Les avoirs en devises distraits du Compte d'opérations sont détenus sous la forme d'actifs obligataires et de placements monétaires, répartis entre un portefeuille d'investissement, des parts du Fonds commun de placement BISIP J géré par la Banque des Règlements Internationaux, un Fonds de liquidité et un Fonds de couverture des risques sur les opérations effectuées avec le FMI, libellé en Droits de Tirages Spéciaux (DTS).

Au total, la politique de gestion des réserves de change, mise en œuvre par la BCEAO au cours de l'exercice 2008, a été régie par des impératifs de sécurité, de liquidité et de rendement desdites réserves. A cet égard, dans le contexte de très fortes turbulences des marchés financiers internationaux qui a prévalu au cours de l'année 2008, les décisions relatives à la gestion des réserves de change

ont été orientées dans le sens d'un renforcement de la sécurité des placements.

5.2 – INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La Banque Centrale a pris une part active dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union, en participant aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA, BOAD), ainsi qu'à ceux du Comité des Experts statutaire. A ce titre, elle a contribué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2009-2011 et à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres au titre de l'année 2008. Les analyses menées ont révélé les difficultés rencontrées par la plupart des Etats de l'Union pour faire converger leur économie vers les objectifs communautaires. Ces difficultés se sont traduites par le report au 31 décembre 2013 de l'horizon de convergence. Aussi, des efforts supplémentaires sont-ils requis pour accélérer le rythme de convergence des économies, notamment dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles, plus particulièrement en matière d'assainissement des finances publiques, afin de respecter le nouvel horizon de convergence.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la Banque Centrale a poursuivi ses activités visant la réalisation du Programme Economique Régional (PER). En particulier, l'Institut d'émission a pris part aux travaux du Comité de Pilotage relatifs à l'adoption de l'étude sur le cadre institutionnel de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PER réalisée par le cabinet de consultants retenu à cet effet, ainsi qu'à la mise en œuvre de ses recommandations.

Par ailleurs, face à l'accentuation des tensions sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie durant les trois premiers trimestres de l'année 2008, la Banque Centrale a organisé, en collaboration avec les autres Institutions Communautaires de l'Union, un séminaire du Conseil des Ministres sur le thème : « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole ». A l'issue des travaux, les Ministres ont adopté un plan d'action pour la relance de la production agricole, visant à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans la Zone, à l'horizon 2015. Pour financer les actions envisagées à court terme, les Ministres ont décidé d'affecter aux Etats membres, sur une base égalitaire, des ressources

d'un montant total de 26,67 milliards, dégagées par la Commission de l'UEMOA et la BCEAO. Ils ont, en outre, demandé à chaque Etat d'identifier des projets agricoles à court terme pour un montant de 1,67 milliard par Etat, à financer par la BOAD.

La BCEAO a également contribué aux travaux de la Commission chargée de proposer des solutions à la crise de l'énergie et au financement de l'économie sous-régionale, mise en place par la Conférence des Chefs d'Etat en janvier 2008 et placée sous la présidence de Son Excellence, le Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin. Dans ce cadre, la Banque Centrale a présidé la Sous-Commission « Financement du développement de l'économie sous-régionale ». La synthèse des travaux a été examinée, le 19 décembre 2008, par le Conseil des Ministres de l'Union qui a notamment décidé de dégager des ressources pour la mise en œuvre immédiate du volet d'urgence des propositions relatives à l'énergie.

5.3 – COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

5.3.1 – Relations avec les Institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UEMOA, se sont soldées, au cours de l'année 2008, par des entrées nettes de ressources de 114,2 millions de DTS, soit l'équivalent de 79,7 milliards de FCFA contre 11,4 millions de DTS correspondant à 8,3 milliards un an plus tôt. Les entrées nettes de ressources sont essentiellement imputables à la hausse des tirages effectués par les Etats de l'Union, à la suite de la conclusion par l'ensemble des Etats de programmes appuyés par les ressources du FMI, et à la baisse des remboursements liée à la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Les tirages effectués au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), de l'Aide d'Urgence Post Conflit (AUPC) et de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (PCE) se sont élevés en 2008 à 148,7 millions de DTS, représentant 104,1 milliards de FCFA, contre des tirages au titre de la FRPC et de l'AUPC de 52,5 millions de DTS ou 38,4 milliards de FCFA l'année précédente. La hausse du montant des tirages est principalement liée à l'appui financier accordé à la Côte d'Ivoire au titre de l'Aide d'Urgence Post-conflit et au Sénégal au titre de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes.

Les remboursements des prêts accordés par le FMI se sont établis à 30,5 millions de DTS, soit 21,5 milliards de FCFA, contre 37,1 millions de DTS correspondant à 27,1 milliards de FCFA en 2007. Ces opérations se sont traduites par des gains de change de 4,6 milliards de FCFA en 2008 contre 3,9 milliards une année plus tôt.

Les paiements d'intérêts et de commissions sont ressortis à 4,7 millions de DTS, équivalant à 3,3 milliards de FCFA, contre 5,3 millions de DTS, soit 3,9 milliards l'année précédente. Ils ont concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (3,9 millions de DTS ou 2,6 milliards de FCFA) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (0,8 million de DTS ou 0,6 milliard de FCFA).

Dans le cadre du règlement du principal et des charges afférentes aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 30,1 millions de DTS, équivalant à 20,9 milliards de FCFA. Les cessions sont ressorties à 29,5 millions de DTS, représentant 20,9 milliards de FCFA. Par ailleurs, le FMI a versé 0,7 million de DTS ou 0,5 milliard de FCFA aux Etats membres de l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, contre 1,3 million de DTS équivalant à 0,9 milliard de FCFA l'année précédente.

Au 31 décembre 2008, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA, s'agissant des prêts de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont globalement établis à 200,3 millions de DTS contre 150,5 millions de DTS une année plus tôt, enregistrant ainsi une hausse de 33,1%. Le total des engagements au titre du compte de ressources générales s'est établi à 84,9 millions de DTS, en liaison avec l'appui financier accordé à la Côte d'Ivoire et à la Guinée-Bissau au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflic. Les engagements au titre de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes sont ressortis à 24,3 millions de DTS, en rapport avec l'assistance apportée au Sénégal.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11 de ses Statuts, le FMI a revu à la baisse, au 30 avril 2008, de 44,9 milliards de FCFA environ, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation de l'ordre de 7,2% du franc CFA vis-à-vis du DTS, du fait de son ancrage nominal à l'euro.

5.3.2 – Relations avec les autres institutions

Au plan de la coopération monétaire en Afrique,

l'Institut d'émission a assisté à la réunion du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) qui s'est tenue le 29 mai 2008 à Tripoli. A cette occasion, le Bureau a statué sur la stratégie proposée par l'Union Africaine, en vue de la création des institutions financières africaines (IFA). Il a, ensuite, examiné les rapports relatifs à la mise en œuvre en 2007 du Programme de Coopération Monétaire.

La BCEAO a également participé à la 32^e session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, tenue à Kigali le 22 août 2008, et au symposium sur le thème : « Les objectifs et conditions nécessaires pour la création et le fonctionnement approprié des trois Institutions financières africaines, en l'occurrence, le Fonds Monétaire Africain, la Banque Centrale Africaine et la Banque Africaine d'Investissement ».

Dans le cadre du renforcement de la coopération monétaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Centrale a participé, le 22 novembre 2008 à Abuja, à la quatrième réunion ordinaire du Conseil de Convergence de la CEDEAO, regroupant les Ministres chargés des Finances et les Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres. Cette rencontre a été précédée de la trente-sixième réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales, le 21 novembre 2008, et des réunions des Comités techniques du 17 au 20 novembre 2008. A cet égard, les Ministres et les Gouverneurs ont analysé les conclusions de l'étude portant sur la **stratégie de création de la monnaie unique de la CEDEAO**. Celle-ci vise à accélérer la création, dans l'espace de la CEDEAO, d'une monnaie suffisamment stable pour assurer le développement durable et la convergence des économies.

A cet effet, un Comité ad hoc présidé par la Commission de la CEDEAO a été créé. Il comprend l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), la Commission de l'UMOA et les banques centrales. Ce Comité vise à réfléchir sur une stratégie unique, concrète et réaliste prenant en compte tous les travaux préalablement effectués autour de la question de l'intégration monétaire. Il devra produire un rapport qui sera examiné par le Comité des Gouverneurs. Par ailleurs, le Comité des Gouverneurs a recommandé la création d'un groupe de travail composé d'experts des institutions de la Communauté, en vue de réfléchir sur les modalités optimales d'interconnexion des systèmes de paiement existants.

En outre, la Banque Centrale a assisté, en qualité d'observateur, à la vingt-troisième session du Conseil de Convergence de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO)² organisée le 7 novembre 2008 à Banjul, en Gambie, précédée, les 3 et 4 novembre 2008, de la vingt-sixième réunion du Comité Technique dudit Conseil. La vingtième réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats de la Zone a eu lieu le 6 novembre 2008. Les travaux ont essentiellement porté sur l'examen du rapport du Comité Technique axé sur les évolutions macroéconomiques et l'état de convergence au sein de la ZMAO à fin juin 2008, ainsi que sur la mise en œuvre de tous les aspects nécessaires au lancement de la monnaie commune de la Zone. A cet égard, le Conseil a noté le manque de progrès des travaux préparatoires au lancement de la monnaie unique. En particulier, il a relevé des retards dans la ratification des textes de base, des arriérés de contribution au capital de la future Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) et des lenteurs dans le processus de mise à disposition des locaux devant abriter les institutions de la Zone. En outre, des efforts importants restent à faire pour l'harmonisation des systèmes statistiques des Etats membres et la sensibilisation des populations sur l'avènement de la monnaie unique.

La Banque Centrale a également pris part aux travaux du Comité de Convergence de la Zone franc, en y apportant une contribution à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques.

Par ailleurs, dans le cadre des actions de renforcement de la coopération entre la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la BEAC, a effectué une visite de travail au Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, les 17 et 18 novembre 2008.

Cette visite fait suite à celle effectuée les 21 et 22 juillet 2008 au Siège de la BEAC à Yaoundé, en République du Cameroun, par Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO. A l'issue de cette première visite, il avait été prévu de mettre en place un cadre formel de coopération entre les deux banques centrales.

A Dakar, les deux Gouverneurs ont procédé à la signature d'un « Protocole de coopération entre la

BEAC et la BCEAO » fixant les principes directeurs et les modalités de la coopération entre les deux institutions. Ils ont notamment convenu, pour le court terme, d'axer leur coopération sur la gestion des signes monétaires et des systèmes de paiement, sur les questions relatives à l'application des réglementations spécifiques en matière bancaire, financière et monétaire, ainsi que sur la mise en place de plans de continuité des activités et le renforcement des capacités.

5.4 – AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

5.4.1 – Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques, relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA, répondent à la nécessité pour la Banque Centrale de disposer à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la BCEAO. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque Centrale, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de l'Institut d'émission.

A fin décembre 2008, la base comportait 30.439 séries statistiques, dont 37% relèvent du secteur monétaire, 24% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 12% des finances publiques, 11% du secteur réel, 10% du secteur extérieur et 3% du secteur social. En outre, 2% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1% est relatif à l'environnement. Les données de la base sont pour la plupart disponibles sur la période allant des années 1960 à 2008.

La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée à travers les différentes publications de la BCEAO et le site web de la Banque Centrale.

5.4.2 – Centrale des bilans

Au terme des travaux de mise en place de la Centrale des Bilans, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, au

2. La ZMAO est composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Nigeria et de la Sierra Leone. Elle vise la création d'une monnaie unique entre ces pays. Cette Zone devrait fusionner avec l'UEMOA au terme d'un processus de convergence réussie, pour former la Zone Monétaire Unique de la CEDEAO.

cours de sa session du 23 mars 2006, a autorisé la Banque Centrale à mettre en place une structure de droit privé et à lui confier, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, l'élaboration et la commercialisation des informations d'entreprise.

A cet effet, la BCEAO a créé, en partenariat avec des institutions financières et établissements de crédit établis dans l'UEMOA, une société anonyme dénommée « Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE- SA) », qui, à travers un droit d'accès à la base de données de la Centrale des Bilans, a pour mission d'assurer la diffusion des informations économiques et financières sur les entreprises de l'Union.

Les activités de la Banque Centrale, dans ce contexte, concernent la gestion de la base de données économiques et financières, ainsi que sa mise à la disposition de la SCIE-SA, conformément aux termes de la Convention signée entre les parties. A cet égard, elle collecte et traite les états financiers des entreprises et saisit les informations y relatives dans la Centrale des Bilans. La base de données comporte, à fin

décembre 2008, plus de 100.000 liasses fiscales relatives aux exercices allant de 2000 à 2007. Sa mise à jour régulière se traduit par une amélioration quantitative et qualitative de l'information collectée. Ainsi, le nombre de liasses fiscales directement exploitables pour la réalisation des produits de la Centrale des Bilans s'établit à environ 50.000. Le Répertoire Unique des Entreprises (RUE) a enregistré 3.021 nouvelles immatriculations en 2008, totalisant ainsi 38.808 entreprises à la fin de l'année.

Par ailleurs, les diligences liées au démarrage effectif des activités de la société SCIE-SA sont en phase d'achèvement. Après la nomination d'un Directeur Général et la signature d'une convention de délégation de service public d'informations d'entreprise entre la Société et la BCEAO, les modalités pratiques de transfert des données sont en cours de finalisation.

Au total, après avoir réuni les conditions contribuant à la mise à disposition d'informations économiques et financières sur les entreprises de l'UEMOA, la Banque Centrale pourrait, à brève échéance, offrir sur le marché les produits issus de sa base de données par l'intermédiaire de la SCIE-SA.



VI - PRISE DE FONCTION DU NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA BCEAO

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session extraordinaire le vendredi 8 février 2008 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice. Ont également pris part à cette session, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO et Monsieur Issa COULIBALY, Vice-Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Le Conseil des Ministres de l'Union a, en application des dispositions de l'article 41 des Statuts de la BCEAO et de l'article 22 des Statuts de la BOAD, nommé Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

et Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE respectivement au poste de Gouverneur de la BCEAO et de Président de la BOAD, conformément aux décisions de la 12^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue à Ouagadougou, le 17 janvier 2008.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur DIBY a exprimé toute sa gratitude à Son Excellence Blaise COMPAORE, Président du Faso, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, pour le rôle qu'il a joué avec le concours de ses pairs et qui a permis à l'Union de pourvoir aux deux postes, dans le consensus et la solidarité. Pour Monsieur DIBY, ces valeurs fondatrices de l'Union sont à préserver, en vue de la construction d'un espace commun de plus en plus intégré.



Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du Conseil des Ministres.

Le Conseil a par ailleurs adressé ses félicitations à Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la BCEAO et à Monsieur Issa COULIBALY, Président par intérim de la BOAD pour la qualité du travail accompli au cours de leurs mandats respectifs.

Le Président du Conseil des Ministres de l'Union a souligné les grands chantiers auxquels les nouveaux Responsables devront s'atteler. Ils concernent notamment :

- la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de la BCEAO ;
- le financement des économies de l'Union ;
- le dossier énergétique ;
- la promotion de la croissance pour éradiquer la pauvreté ;
- la lutte contre l'inflation induite par le renchérissement des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires importés (le lait, l'huile, le riz etc.) ;
- le développement du marché financier régional ;

- le Programme Economique Régional (PER) ;
- la consolidation de l'intégration économique.

A l'issue de cette session, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a participé à plusieurs rencontres. Il s'agit en l'occurrence de l'audience accordée par le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, de la réunion de passation de charges des Directeurs des Services Centraux de la BCEAO, de la réunion extraordinaire du Comité Exécutif de la Banque Centrale, ainsi que de la rencontre avec le personnel de la BCEAO.

Audience avec le Président de la République du Sénégal

Accompagné d'une délégation du Conseil des Ministres de l'Union, conduite par son Président en exercice, Monsieur Charles Koffi DIBY, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY s'est rendu au palais présidentiel de Dakar en fin de matinée du 8 février 2008. Au cours de cette audience, le nouveau Gouverneur de la BCEAO a été présenté officiellement par le Président du Conseil des Ministres au Président WADE.



Au cours de l'audience que leur a accordée son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Monsieur DIBY, Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, a présenté officiellement M. DACOURY-TABLEY.

Réunion de passation de charges avec les Directeurs des Services Centraux de la BCEAO

Au cours de la même journée du 8 février 2008, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a rencontré les Directeurs des Services Centraux du Siège. Cette rencontre qui s'est déroulée en présence du Président du Conseil des Ministres de l'Union, avait pour objet la passation de charges entre le Gouverneur DACOURY-TABLEY et le Vice-Gouverneur Damo Justin BARO, à la suite de l'intérim assuré par celui-ci. Elle a été l'occasion pour le Gouverneur d'indiquer les chantiers prioritaires auxquels les uns et les autres devront s'atteler dans les mois à venir, notamment la Réforme institutionnelle, le programme d'informatisation de la Banque, le programme de mécanisation des opérations de caisse, la modernisation des systèmes de paiement et la Banque Régionale de Solidarité. Il a invité le personnel de Direction à se mobiliser, afin de relever ensemble les nombreux défis qui les attendent. S'appuyant sur les valeurs cardinales qui sous-tendent la Charte du personnel de la BCEAO, le Gouverneur a également invité les Directeurs à s'inscrire dans la pédagogie de l'exemple dans le cadre des rapports avec leurs collaborateurs.

Réunion extraordinaire du Comité Exécutif de la Banque Centrale

Trois jours après sa prise officielle de fonction, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a présidé le 11 février 2008, au Siège de la BCEAO, une session extraordinaire du Comité Exécutif. Ont participé à cette séance, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général de la BCEAO, le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, le Conseiller du Gouverneur chargé des infrastructures, le Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, le Représentant du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA, les Directeurs Nationaux, les Directeurs de Département, les Conseillers des Directeurs de Département, ainsi que les Directeurs des Services Centraux.

Le Secrétaire Général de la BCEAO, Monsieur Modienne GUISSSE, a adressé, en son nom propre et au nom des membres du Comité, ses vives félicitations à Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, pour sa nomination aux hautes fonctions de Gouverneur de la BCEAO par le Conseil des Ministres de l'Union. Monsieur GUISSSE a également rendu un hommage appuyé au Vice-Gouverneur Damo Justin BARO, pour la période d'intérim qu'il a assurée pendant deux ans. Il a passé ensuite en revue les chantiers majeurs de la Banque Centrale et réaffirmé la disponibilité

des responsables de la Banque à œuvrer pour leur réalisation.

Au cours de cette rencontre de prise de contact avec le personnel dirigeant de la Banque, les participants ont été invités par le Gouverneur à poursuivre la consolidation des acquis de l'Institut d'émission. A cet égard, il a exhorté l'ensemble des agents à la cohésion et à la mobilisation autour de la Charte du personnel, creuset des valeurs cardinales de l'Institut d'émission. Soulignant l'importance des ressources humaines dans l'accomplissement de la mission de service public de la BCEAO, le Gouverneur a indiqué qu'il veillera personnellement à la mise en œuvre de la politique sociale en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents au sein de l'Institution. Dans ce cadre, il a fait observer que la gestion des ressources humaines impose équité et justice. Monsieur DACOURY-TABLEY a également mis un accent particulier sur la sécurité des personnes et des biens de la BCEAO. Il a terminé ses propos liminaires en présentant tous ses vœux de bonne et heureuse année 2008 aux participants et à leurs familles respectives.

Les membres du Comité ont été par ailleurs informés des décisions du Gouverneur, relatives à la suppression du Gouvernement et du Comité Exécutif de la BCEAO, ainsi qu'à la création d'un Comité de Direction et d'un Cabinet du Gouverneur.

Le Comité de Direction, composé du Gouverneur, des Vice-Gouverneurs, du Secrétaire Général, du Directeur de Cabinet du Gouverneur, des Conseillers Spéciaux du Gouverneur, des Conseillers du Gouverneur, du Contrôleur Général, des Directeurs de Département, des Directeurs des Services Centraux et des Directeurs Nationaux en mission au Siège, a pour vocation d'émettre des avis et des recommandations à l'attention du Gouverneur. Il se réunit normalement une fois par semaine, sous la présidence du Gouverneur, ou en son absence, sous celle du Vice-Gouverneur assurant l'intérim du Gouverneur. Le secrétariat du Comité de Direction est assuré par le Secrétaire Général.

Le Cabinet du Gouverneur est chargé de l'organisation et des méthodes, du suivi des rapports et des programmes d'activités des Départements, des Directions Nationales, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA, de l'organisation du Secrétariat du Gouverneur, de la supervision des Bureaux et Représentations de la Banque Centrale à l'étranger, ainsi que de la supervision de toutes les missions spécifiques créées par le Gouverneur. Il est composé du Directeur de

Cabinet du Gouverneur et des Conseillers Spéciaux du Gouverneur.

Rencontre du Gouverneur avec le personnel de la BCEAO

Le 12 février 2008, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a rencontré le personnel de la BCEAO au Siège de la Banque. Cette rencontre a réuni autour du premier responsable de l'Institution, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général de la BCEAO, le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Directeur de Cabinet du Gouverneur, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur et les Conseillers du Gouverneur.

Ont également participé à cette réunion le Contrôleur Général, le Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, le Représentant du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA, les Directeurs Nationaux, les Directeurs de Département, les Conseillers des Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux, ainsi que le personnel de la BCEAO sur l'ensemble des sites.

L'Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, en sa qualité de porte-parole des agents de la BCEAO, a exprimé toute la joie et la fierté du personnel d'adresser au Gouverneur ses chaleureuses et sincères félicitations pour le choix porté sur sa personne par les plus hautes Autorités de l'Union pour présider pendant, les six années à venir, aux destinées de la Banque Centrale. Après lui avoir souhaité un bon retour dans la grande famille BCEAO, l'Adjoint au Directeur des Ressources Humaines a souligné que le personnel mesure l'urgence, la complexité et la multiplicité des chantiers qui attendent le Gouverneur et lui a réaffirmé le soutien et la mobilisation du personnel pour relever ces défis. Outre les chantiers que le Gouverneur est appelé à parachever, il a indiqué que le personnel ne ménagera aucun effort pour entreprendre des initiatives susceptibles de donner corps à la vision stratégique que celui-ci compte imprimer à son action à la tête de l'Institution.

Après avoir fait observer à la salle une minute de silence à la mémoire des collègues et compagnons disparus, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a réitéré ses vifs remerciements aux Chefs d'Etat des pays membres de l'Union qui lui ont confié la responsabilité à la fois lourde et exaltante de présider aux destinées de l'Institution. Dans un message empreint d'humilité et d'espoir, il a énuméré les chantiers et défis susmentionnés auxquels la Banque Centrale est appelée à faire face. A cet égard, il a rappelé que ces chantiers constitueront la priorité de son action pour les

mois à venir et a invité le personnel à plus d'ardeur au travail et de loyauté envers l'Institution.

Le Gouverneur a ensuite mis un accent particulier sur la gestion des Ressources Humaines, notamment sur les points relatifs à la reconnaissance du mérite personnel et à l'équité comme règles devant guider les responsables dans la gestion des hommes, ainsi qu'à la sécurité des agents de la Banque Centrale qui se trouvent dans les zones de conflit. En terminant son message, le Gouverneur a invité le personnel au rassemblement, à la cohésion et au travail dans la discipline conformément aux valeurs cardinales de la Banque. Pour sa part, il a fait remarquer que son ambition est de léguer à son successeur, à l'issue de son mandat, une Banque Centrale encore plus solide et efficace.

Prestation de serment

Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a été officiellement installé dans ses fonctions de Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au cours d'une cérémonie solennelle organisée le samedi 29 mars 2008 au Siège de la BCEAO à Dakar. Ont pris part à cette cérémonie d'éminentes personnalités, parmi lesquelles le Premier Ministre du Sénégal, Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, le Président du Conseil Economique et Social de la Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent Dona FOLOGO représentant le Chef de l'Etat ivoirien, le Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, Monsieur Charles Koffi DIBY, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Soumaïla CISSE, Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, ancien Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Monsieur Jean-Paul REDOUIN, premier Sous-Gouverneur de la Banque de France. Ont également assisté à la cérémonie de nombreux officiels, personnalités du monde de la politique, de la finance, de la diplomatie et des institutions internationales.

Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du Conseil des Ministres de l'Union, a exprimé ses sincères remerciements au Premier Ministre de la République du Sénégal, Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, ainsi qu'à l'ensemble des personnalités et invités, pour l'honneur qu'ils font à l'Union par leur présence à la cérémonie. Rappelant ensuite l'Acte par lequel la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue le 17 janvier 2008 à Ouagadougou, a nommé Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY Gouverneur de la BCEAO, ainsi que les dispositions prises par le Conseil des Ministres de l'Union pour sa mise en œuvre, il a indiqué que la cérémonie de prestation de serment vise à « parachever dans les formes ledit acte ».

Après avoir rendu hommage aux différents Gouverneurs qui se sont succédé à la tête de la BCEAO, le Président du Conseil des Ministres a présenté le parcours professionnel du nouveau Gouverneur, en concluant que ce dernier saura mettre sa longue et riche expérience au service de l'Institut d'émission. A cet égard, il a déclaré avoir bon espoir qu'en dépit de la conjoncture économique et financière interne et internationale peu favorable, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY saura mener à bien les missions qui lui ont été confiées par la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union, grâce au soutien des membres du Conseil des Ministres de l'Union, des collaborateurs, des partenaires, des parents et amis. « Vous ne serez donc jamais seul » lui a-t-il confié.

Avant d'inviter le Gouverneur DACOURY-TABLEY à prêter serment, Monsieur Charles Koffi DIBY, lui a rappelé le caractère solennel et quasi sacré de son engagement, qui l'investit des pleins pouvoirs que lui confèrent les Statuts de la BCEAO, en leurs articles 44, 45 et 46, pour agir en qualité du Gouverneur de l'Institut d'émission. Il a souligné qu'il s'agit d'un engagement profond pour une mission difficile mais exaltante, celle de défendre la valeur interne et externe de la monnaie commune. Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a ensuite prêté serment, en ces termes :

« Moi Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, je jure solennellement devant Dieu, devant ma famille, devant le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et devant toute la communauté des Etats de l'Union de bien et fidèlement diriger la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le strict respect du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest africaine, des engagements internationaux contractés par elle et des Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Je promets solennellement de consacrer toute mon énergie à la consolidation des bases de l'Union Monétaire Ouest africaine. Je m'engage à ne ménager aucun effort pour le renforcement de la coopération et de l'intégration monétaires en Afrique. Je prie Dieu Tout-Puissant de me guider et de me donner la force de respecter ce serment ».

Après cet acte solennel, le Président du Conseil des Ministres de l'Union a dit prendre acte du serment de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY et l'a déclaré officiellement installé dans les fonctions de Gouverneur de la BCEAO, avant de lui adresser ses vives et chaleureuses félicitations. Il a également indiqué que la BCEAO avait désormais un visage et un cœur, ceux du Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY.

Intervenant à son tour, le nouveau Gouverneur a eu une pensée pieuse pour Monsieur Aguinaldo EMBALO, Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau, décédé le 22 mars 2008. Il a adressé, au nom de l'ensemble du personnel de la BCEAO, ses sincères condoléances à la famille du défunt, ainsi qu'aux Autorités de la Guinée-Bissau. Il a ensuite renouvelé sa déférente gratitude et sa profonde reconnaissance aux Chefs d'Etat de l'Union, pour l'honneur et la confiance qu'ils lui ont fait, en le portant aux charges de Gouverneur de la BCEAO. Monsieur DACOURY-TABLEY a également remercié toutes les Autorités et personnalités présentes à cette cérémonie, avant de rendre un hommage appuyé à ses prédécesseurs que sont Feu Abdoulaye FADIGA, Messieurs Alassane Dramane OUATTARA et Charles Konan BANNY, ainsi que le Vice-Gouverneur Damo Justin BARO. Il a particulièrement insisté sur les qualités personnelles et l'œuvre du Gouverneur FADIGA.

Le nouveau Gouverneur s'est engagé à réaliser les chantiers prioritaires, en l'occurrence la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, le développement des moyens et systèmes modernes de paiement, ainsi que l'appro-



Le Gouverneur prônant serment

fondissement du marché financier régional pour un financement sain des économies de l'Union. Par ailleurs, il a tenu à exprimer toute sa reconnaissance aux membres de sa famille, venus nombreux assister à la cérémonie, pour toute l'affection et le soutien sans faille dont il a toujours bénéficié de leur part, tout au long de son parcours professionnel. Enfin, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a conclu son intervention en remerciant le personnel de la Banque Centrale dont « la valeur et l'ardeur au travail sont aujourd'hui reconnues par tous ». Il a invité les agents à un nouveau départ, dans la cohésion, la solidarité et la discipline en vue de permettre à l'Institut d'émission de relever les défis à venir.

Visite des Directions Nationales et des Représentations de la BCEAO

Après sa prise de fonction, le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a visité les Directions Nationales et les principaux sites de la BCEAO. La tournée qu'il a entreprise l'a conduit successivement à Dakar, Paris, Bissau, Ouagadougou, Abidjan, Bamako, Lomé, Cotonou et Niamey, avant de rencontrer le personnel du Siège de la BCEAO le 1^{er} août 2008.

Ce périple a été bouclé par une rencontre-bilan du Gouverneur avec tout le personnel de la Banque, le 6 août 2008 par visioconférence avec tous les sites.

Ces différentes visites découlent de la volonté du nouveau Gouverneur d'accorder un traitement équitable à l'ensemble des sites de la BCEAO. Elle résulte également de son vœu de porter personnellement son message à chaque agent de la Banque Centrale et apprécier ses conditions de travail.

La rencontre-bilan avec le personnel de la Banque, par visioconférence, a donné l'occasion au Gouverneur d'exposer sa vision de la Banque Centrale de demain, tout en passant en revue les grands principes devant guider son action future. Le Gouverneur a tenu à exprimer son engagement pour une modernisation de la Banque Centrale qui devra prendre en compte ses outils de travail, son organisation, ses normes et standards, ses textes, sa politique, ses systèmes de paiement, ses ressources humaines, sa gestion des signes monétaires et sa gestion informatique. L'objectif principal étant d'édifier une Banque Centrale plus proche des populations, à l'écoute de leurs préoccupations et à la pointe de la bataille pour l'intégration sous-régionale.



Vue partielle de l'assistance au cours de la cérémonie de prestation de serment du Gouverneur.



Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, entouré de Messieurs Charles Koffi DIBY, Président du Conseil des Ministres (Gauche) et Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA.



Photo de famille des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des Chefs des Institutions de l'Union.



VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

7.1 – VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2008, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

7.1.1 – Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a tenu sa 12^e session ordinaire le 17 janvier 2008, à la salle de Conférences Internationales de Ouaga 2000, à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, son Président en exercice.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union, la Conférence a pris note des efforts fournis par les Etats membres pour assurer la relance de l'activité économique, dans un environnement de plus en plus préoccupant, caractérisé par la flambée continue des cours du pétrole. Toutefois, elle a constaté que les performances économiques de l'Union sont restées éloignées de la dynamique de croissance observée dans les autres pays de l'Afrique sub-saharienne, du fait des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et des politiques sectorielles, ainsi que des difficultés persistantes des principales filières.

Elle a par ailleurs relevé que les Etats ont éprouvé des difficultés à maîtriser les pressions inflationnistes consécutives, notamment, au renchérissement persistant du prix des produits pétroliers et à la flambée des prix des produits alimentaires importés. Notant que ce phénomène risque de se poursuivre dans les années à venir, la Conférence a invité les Etats membres à prendre des mesures appropriées pour renforcer les stocks alimentaires et assurer un approvisionnement régulier des marchés, afin de préserver le pouvoir d'achat des populations et de mettre en œuvre des actions compatibles avec les stratégies de réduction de la pauvreté.

La Conférence a apprécié l'évolution favorable, en 2007, de la coopération entre les Etats membres de l'Union et les Institutions financières internationales et salué, particulièrement, la reprise des relations entre la République Togolaise et l'Union Européenne, d'une part, et les autres partenaires au développement, d'autre part.

Elle a, par conséquent, recommandé la poursuite des efforts entrepris en matière de coopération, ainsi que leur concrétisation par des accords qui puissent entraîner un traitement de fond de la dette publique extérieure et donner aux Etats plus de marges, aux plans macroéconomique et social, tout en favorisant le processus de convergence des économies de l'Union.

Analysant les suites données à ses Directives, la Conférence a pris connaissance des conclusions des audits des opérations relatives à la démonétisation des anciens signes monétaires de la Banque Centrale, à la situation du Fonds d'Actions Communautaires FAC-UEMOA et à la reconstruction de l'Agence Principale de Bissau. La Conférence a instruit le Conseil des Ministres de l'Union et le Gouverneur de la Banque Centrale d'assurer la mise en œuvre diligente des recommandations issues desdits audits.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris note des diligences accomplies par la Banque Centrale, en collaboration avec les autres Institutions communautaires, pour renforcer les activités de la Banque Régionale de Solidarité (BRS). A cet égard, ils ont instruit le Conseil des Ministres d'examiner, en temps opportun, les mesures susceptibles de contribuer à asseoir l'exploitation des filiales bancaires de la BRS sur des bases durables, et de doter ces structures en moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qui leur sont fixés.

Ils ont été informés de l'état de ratification des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. A cet égard, ils ont demandé l'accélération des procédures requises en vue de l'entrée en vigueur de cette Réforme dans le courant de l'année 2008.

La Conférence a pris note des initiatives de la Banque Centrale visant à accompagner les Etats membres dans la mobilisation de ressources sur le marché financier régional, pour le financement des économies. Elle a demandé que ce mode de financement soit pérennisé pour une prise en charge efficace des besoins d'investissements, aux plans national et régional.

Par ailleurs, la Conférence a pris acte des actions portant sur le relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers, ainsi que l'aménagement du cadre juridique et du dispositif prudentiel des systèmes financiers décentralisés.

Rappelant l'importance du Programme économique Régional, pour l'approfondissement du processus

d'intégration et l'amélioration des conditions de vie des populations, et notant que près de la moitié des projets inscrits dans ce programme sont en cours d'exécution, la Conférence a instruit la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la Banque Ouest Africaine de Développement d'accélérer les actions engagées pour la mobilisation effective des ressources annoncées par les partenaires au développement, lors de la Table ronde des bailleurs de fonds, tenue à Dakar les 2 et 3 novembre 2006.

Outre les orientations qu'elle a définies dans le cadre de la résolution de la crise de l'énergie et du financement du développement, la Conférence a décidé la mise en place d'une Commission placée sous la présidence de Son Excellence, Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin.

Cette commission comprendra les Ministres chargés de l'Economie, des Finances, du Développement et de l'Energie des Etats membres, ainsi que les Organes et Institutions de l'Union. Elle est chargée de proposer des solutions définitives aux questions liées à la crise de l'énergie et au financement de l'économie sous-régionale, notamment la dotation de la BOAD en ressources concessionnelles pérennes.

La Conférence a apprécié le travail de qualité fourni par Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la BCEAO et Monsieur Issa COULIBALY, Président par intérim de la BOAD. Elle les a félicités pour les résultats obtenus.

S'agissant du poste de Gouverneur de la BCEAO, la Conférence a décidé de nommer Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO.

La Conférence a adressé à Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY ses chaleureuses félicitations et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles missions.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina, pour son action en qualité de Président en exercice de la Conférence et ont décidé de le reconduire dans cette fonction.

La Conférence a adressé ses félicitations au Conseil des Ministres, au Président de la Commission, au Gouverneur par intérim de la BCEAO, au Président par intérim de la BOAD, au Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des réformes et programmes de l'Union.

La 13^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a été fixée pour décembre 2008 à Ouagadougou.

7.1.2 – Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu les changements ci-après au cours de l'exercice 2008 :

- **au titre du Burkina Faso**, le 03 septembre 2008, Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Ministre de l'Economie et des Finances, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE ;
- **au titre de la République de Guinée-Bissau**, le 08 août 2008, Monsieur Carlos Mussa BALDE, Ministre de l'Economie et de l'Intégration Régionale, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Abubacar Demba DAHABA ;
- **au titre de la République du Mali**, le 11 janvier 2008, Madame Fatoumata Nènè SY BA, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, a été désignée membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Oumar Hammadoun DICKO. Le 04 avril 2008, Monsieur Ahmadou Abdoulaye DIALLO, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Madame Fatoumata Nènè SY BA.
- **au titre de la République du Sénégal**, le 25 août 2008, Monsieur Mamadou Abdoulaye SOW, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Ibrahima SARR ;
- **au titre de la République Togolaise**, le 10 janvier 2008, Monsieur Gilbert B. BAWARA, Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Daniel Koboè KLOUTSE.

Au cours de l'année 2008, le Conseil des Ministres a tenu quatre (04) sessions ordinaires respectivement le 28 mars 2008 et le 26 juin 2008 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 26 septembre 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako et le 19 décembre 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey. Il s'est également réuni en session extra-

ordinaire préparatoire à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union le 14 janvier 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou. Deux (02) autres sessions extraordinaires ont également eu lieu le 08 février 2008 au Siège de la BCEAO à Dakar et le 23 avril 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan.

Au cours de sa session ordinaire du 28 mars 2008, le Conseil des Ministres, à l'issue de l'examen de la situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2007, a relevé une stagnation de la croissance économique dans l'Union avec un taux de progression du PIB qui ressortirait à 2,9% comme en 2006. Le Conseil a souligné que cette faiblesse persistante de la croissance économique s'explique, en partie, par les effets induits des chocs liés aux aléas climatiques et à la flambée des cours mondiaux du pétrole. En outre, la crise énergétique qui a sévi dans plusieurs Etats membres, a eu un impact défavorable sur la production industrielle. A cet égard, les Ministres ont réitéré l'urgence de trouver les solutions appropriées au financement du développement et aux problèmes énergétiques au niveau communautaire.

Le Conseil des Ministres s'est préoccupé de la poursuite des poussées inflationnistes, reflétant le faible niveau de la production céréalière et le renchérissement des produits importés. Les Ministres ont salué les mesures prises par les Gouvernements dans la plupart des Etats membres, afin d'amortir les effets des pressions inflationnistes sur le coût de la vie. Ils ont ainsi noté que l'inflation a été contenue, en moyenne sur l'année 2007 à 2,4% contre 2,3% en 2006. Soulignant que les tensions inflationnistes constituent l'une des préoccupations majeures pour l'Union, le Conseil a appelé à la mise en œuvre de solutions globales au niveau sous-régional. A cet égard, le séminaire ministériel prévu dans le courant du mois de juin 2008 devrait permettre d'arrêter les mesures à mettre en œuvre pour relever le défi de l'accroissement de la production, en particulier dans les domaines agricole et énergétique.

Les Ministres se sont félicités des résultats enregistrés par les Etats membres en 2007 en matière de mobilisation des recettes. Constatant la hausse sensible des dépenses courantes, ils ont appelé les Etats à axer leurs efforts sur la qualité de la dépense de manière à consacrer davantage de ressources au financement des investissements publics.

Au plan monétaire, le Conseil a relevé l'accélération de la croissance de la masse monétaire, imputable, à la fois, à une progression marquée des crédits à l'économie et à une consolidation de la position extérieure nette des banques. Il a encouragé la

Banque Centrale à poursuivre ses initiatives visant une gestion active de cette liquidité, de manière à préserver les conditions de maintien d'une stabilité durable des prix.

Les membres du Conseil ont rappelé que l'un des défis majeurs des Etats membres de l'UEMOA demeure la réduction de leur vulnérabilité aux chocs d'origine interne et externe, et qu'une réponse appropriée à ces chocs sera déterminante pour l'amélioration des performances économiques. Aussi, se sont-ils engagés à poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques, à accélérer les réformes structurelles et à mettre en œuvre les politiques sectorielles, afin de soutenir la croissance économique.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA, élaboré afin de permettre aux Etats membres de l'Union de la transposer dans leur ordre juridique national, conformément à la Directive n° 04/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007.

Il a exhorté les Etats membres de l'Union à prendre les dispositions nécessaires pour l'insertion de cette Loi uniforme dans leur droit interne dans les plus brefs délais, pour parachever la mise en place d'un dispositif législatif cohérent et complet de lutte contre la criminalité financière transnationale dans l'UMOA.

Les Ministres ont examiné le projet de Loi uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement. Ils ont invité les Etats membres à veiller à une transposition diligente de cette Loi uniforme dans leur ordre juridique interne. Ils ont par ailleurs donné mandat à la Banque Centrale de poursuivre la réflexion sur ce dossier.

Le Conseil des Ministres, après avoir examiné la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a pris bonne note des engagements des Etats à apurer leurs arriérés dans les meilleurs délais.

Il a pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il s'est réjoui de la mise en place, par la Guinée-Bissau, d'un programme soutenu par l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) et des avancées notées dans le cadre des négociations entamées par le Mali et le Togo, en vue de la conclusion d'accords devant être soutenus par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Les Ministres ont invité les Etats membres à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment les efforts d'assainissement des finances publiques. Ils ont, en outre, encouragé les Etats à prendre les mesures nécessaires, en vue de la restructuration du secteur de l'énergie et des filières agricoles, afin de créer les conditions d'une croissance économique forte et durable.

Le Conseil des Ministres de l'Union, après avoir été informé de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, a relevé les progrès insuffisants enregistrés dans certains Etats, notamment dans la mise en place et le démarrage des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

A cet égard, le Conseil a souligné l'urgence, pour les Etats concernés, d'accélérer les procédures de mise en place effective des CENTIF, en vue de préserver la réputation et l'intégrité des Institutions financières de l'Union et empêcher qu'elles soient utilisées aux fins de recyclage du produit de crimes.

Il a pris acte de la note sur l'attractivité du secteur bancaire de l'UMOA et le risque de concentration des établissements de crédit. Les Ministres ont suggéré des pistes pour l'approfondissement de la réflexion, en vue d'un suivi de la question.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance de la réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit en 2007 et du processus d'adoption et de ratification des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Les Ministres ont salué les progrès accomplis par certains Etats dans l'adoption et la ratification des textes. Ils ont exhorté les autres Etats à accélérer les procédures requises, en vue de permettre l'entrée en vigueur de la Réforme dans les meilleurs délais.

Le Conseil a réaffirmé que les opérations de démonétisation des billets CFA de la gamme 1992 ont été définitivement clôturées depuis le 18 février 2005.

Au cours de sa session ordinaire du 26 juin 2008, le Conseil des Ministres de l'Union, après avoir analysé la situation monétaire de l'Union au premier trimestre 2008, a relevé la baisse des avoirs extérieurs nets et le repli de la masse monétaire. Cette baisse, qui contraste avec la hausse constatée depuis deux ans, traduit l'impact de l'alourdissement de la facture des importations de produits alimentaires et de pétrole.

En vue de consolider la stabilité macroéconomique et la situation monétaire, le Conseil a recommandé :

- la mise en œuvre, de manière concertée, des politiques et programmes à même de contribuer à la maîtrise durable de l'inflation, par des actions propres à résoudre les problèmes d'offre dans les domaines alimentaires et de l'énergie ;
- une vigilance accrue, afin d'éviter que la monnaie ne contribue à alimenter l'inflation ;
- le renforcement de la qualité de la gestion budgétaire, de façon à améliorer la situation des finances publiques qui s'est ressentie des efforts financiers consentis par les Etats membres, dans le cadre du financement des subventions destinées à atténuer les effets négatifs de la flambée des prix de certaines denrées de grande consommation ;
- le maintien de relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods, en vue d'assurer un soutien conséquent des partenaires au développement aux efforts internes de relance des économies.

Les Ministres ont noté qu'en dépit des évolutions défavorables intervenues dans l'environnement économique interne et international, les objectifs de balance des paiements retenus en septembre 2007 dans le cadre des directives de politique de la monnaie et du crédit pour 2008, demeureraient globalement réalisables. Aussi, ont-ils décidé de maintenir inchangés les objectifs de soldes de balance des paiements en vue de contribuer à la stabilité du cadre macroéconomique.

En application de l'article 40 des Statuts de la BCEAO, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le Conseil des Ministres a examiné les conclusions de la mission d'évaluation du secteur financier de l'UEMOA qui a permis de mettre en exergue les évolutions favorables et les points faibles de ce secteur.

A cet égard, les Ministres ont marqué leur accord pour la mise en place d'un Comité chargé d'élaborer un plan d'action propre à donner une nouvelle impulsion au développement du secteur financier de l'Union.

Le Conseil a demandé au Gouverneur de la BCEAO d'établir les termes de référence des travaux du Comité, ainsi qu'un calendrier pour l'élaboration du plan d'action à lui soumettre lors d'un prochain Conseil.

Le Conseil des Ministres, après examen de la situa-

tion des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements de plusieurs Etats membres. Le Conseil appelle l'attention des Autorités des pays concernés, sur la nécessité de prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés.

Les Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine ont examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, ils ont salué la mise en place, par le Togo, d'un programme soutenu par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ainsi que la conclusion, par le Mali, d'un nouvel accord au titre de cette Facilité.

Ils ont invité les Etats membres à poursuivre les efforts consentis dans l'exécution des programmes, en particulier dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Ils ont, en outre, encouragé les Etats à prendre les mesures nécessaires, en vue de la restructuration des entreprises publiques et l'amélioration du climat des affaires, afin de créer les conditions propices à une relance durable de la croissance économique.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, a noté avec satisfaction la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières dans l'ensemble des Etats.

Toutefois, le Conseil a relevé que des actions doivent être engagées pour rendre ces Cellules opérationnelles dans tous les pays. En conséquence, il a invité les Etats concernés à accélérer le processus de démarrage des activités des CENTIF, en vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre la délinquance financière dans l'Union.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de la Commission Energie et Financement de l'économie régionale, instituée à l'issue de la dernière session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union. Ils ont recommandé la remise diligente des rapports des deux Sous-Commissions chargées respectivement des questions de l'Energie et de celles du Financement de l'économie régionale, à Son Excellence le Président Boni YAYI, Président de la République du Bénin, mandaté par ses pairs pour superviser les travaux.

Ils ont pris note des démarches que la BCEAO a entreprises auprès de la Banque Centrale du Nigeria

et de l'«Africa Finance Corporation» (AFC). Ils ont recommandé à l'Institut d'émission de poursuivre les démarches d'information, afin de mieux éclairer les Etats membres de l'UEMOA.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance du point sur le rapatriement du produit des recettes d'exportation effectué dans les Etats membres de l'Union au titre de l'année 2007. Il a relevé avec satisfaction les améliorations notées par rapport à 2006 et a exhorté les Etats à poursuivre les actions engagées, en vue d'assurer le respect des dispositions de la réglementation des changes.

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance du rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2007, de l'approbation des comptes de la BCEAO pour l'exercice 2007 et des Conclusions des consultations régionales du Fonds Monétaire International sur les politiques communes des Etats membres de l'UEMOA, au titre de l'article IV pour l'année 2008, ainsi que de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2008 et perspectives.

Les Ministres ont également été informés de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2008, de l'état de mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA, de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2006, ainsi que du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2008.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au titre de l'exercice 2007, des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) au cours du premier trimestre de l'année 2008 et de l'état d'avancement du renouvellement des organes sociaux de la Holding du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et des filiales du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Togo.

Au cours de sa session ordinaire du 26 septembre 2008, le Conseil, après examen de la situation monétaire de l'Union à fin juin 2008, a noté la forte accélération de l'inflation qui est passée de 4,8% en glissement annuel à fin mars 2008 à 7,2% à fin juin. Il s'est, à cet égard, félicité de la décision prise par la BCEAO de relever d'un demi-point de pourcentage son principal taux d'intervention, le taux de pension, pour le porter à 4,75% à compter du 16 août 2008, et de fixer le taux d'escompte à 6,75%.

En vue de créer les conditions d'un retour progressif de l'inflation à des niveaux modérés, il a exhorté les

Etats membres de l'Union à maintenir les efforts appropriés pour la mise en œuvre effective des programmes prioritaires d'action susceptibles de stimuler l'offre agricole.

Les Ministres ont également noté l'impact sur les finances publiques des efforts financiers consentis par les Etats membres de l'Union pour faire face au coût élevé de la facture pétrolière et pour atténuer les effets de la flambée des prix de certaines denrées de grande consommation. Ils ont invité les Etats à poursuivre la mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes.

Les membres du Conseil se sont préoccupés des effets induits de la flambée des coûts de l'énergie et des prix des produits alimentaires sur la consommation et l'investissement, qui rendent incertaines les perspectives de croissance. Ils ont, à cet égard, insisté sur l'intensification des réformes structurelles et le maintien de relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods, en vue d'assurer un soutien conséquent des partenaires au développement aux programmes économiques et financiers des Etats.

Faisant suite aux décisions issues de sa session extraordinaire tenue à Abidjan le 23 avril 2008, le Conseil a décidé d'autoriser l'admission en représentation des réserves obligatoires des bons émis par la BOAD dans le cadre du programme d'émission convenu.

Il a également approuvé les modalités de recouvrement des sommes dues à la BOAD par les Etats membres au titre des intérêts échus sur les bons émis. A cet égard, la BCEAO prélèvera sur le compte des Etats membres de l'Union dans ses livres, les sommes dues à la BOAD. Dans le cas où le solde du compte de certains Etats ne le permettrait pas, la BCEAO déduira les sommes dues, des montants à créditer, le cas échéant, sur lesdits comptes, au titre de l'affectation des résultats de l'Institut d'émission et de la commission prélevée sur les transferts.

Le Conseil a approuvé le projet de convention entre la République de Côte d'Ivoire et la BCEAO, relative au remboursement des encaisses des Agences Auxiliaires de Bouaké, Korhogo et Man. Tenant compte de la nature particulière de la dette ainsi reconnue par l'Etat de Côte d'Ivoire, les Ministres ont décidé, à titre exceptionnel, d'appliquer un taux d'intérêt nul pour son remboursement sous respect de l'échéancier convenu.

Le Conseil des Ministres a constaté que la situation des services financiers postaux, dans certains Etats,

comporte des risques pour les déposants et les finances publiques, exacerbés par le non-aboutissement des processus de restructuration initiés.

A cet égard, il a recommandé :

- aux Autorités nationales de la Côte d'Ivoire et du Sénégal :
 - de prendre les dispositions pour faire aboutir, dans un délai maximum d'un (01) an, les projets en cours visant l'obtention d'un agrément en qualité de banque ;
 - ou, à l'expiration de ce délai, d'en tirer toutes les conséquences sur le plan de la situation institutionnelle et juridique des structures concernées, par leur retour intégral au sein de l'Administration publique ;
- à la Banque Centrale :
 - de procéder périodiquement, à titre préventif, à une vérification de la fiabilité des données fournies par les structures en charge des Caisses Nationales d'Epargne et des Comptes de Chèques Postaux (CNE/CCP), dans le cadre de la production des statistiques monétaires ;
 - de contribuer à l'amélioration des capacités techniques des structures nationales compétentes, dans le cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.

Les membres du Conseil ont été informés du renouvellement du mandat de Monsieur Ali Badjo GAMATIE et de la nomination de Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE aux fonctions de Vice-Gouverneur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Damo Justin BARO. Ces mandats, d'une durée respective de cinq (05) ans, prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2008.

A cette occasion, les Ministres ont demandé à Monsieur le Gouverneur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY de transmettre leurs vives félicitations à Messieurs les Vice-Gouverneurs GAMATIE et COMPAORE, ainsi que leurs souhaits de plein succès dans l'accomplissement de leurs nouvelles charges. Ils ont, en outre, exprimé à l'endroit de Monsieur Damo Justin BARO leur satisfaction pour la qualité des services rendus à l'Institut d'émission et à l'Union entière.

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance de l'état des participations de la BCEAO dans le capital de banques de l'UMOA, ainsi que des relations entre les

Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 mai au 15 août 2008.

Les Ministres ont également été informés de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin juin 2008 et perspectives, de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, et de l'état des procédures de ratification des textes portant sur la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du dossier relatif à l'adhésion des Etats membres de l'UEMOA à Africa Finance Corporation (AFC), de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin juin 2008, du renouvellement des organes sociaux du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le deuxième trimestre 2008.

Au cours de sa session ordinaire du 19 décembre 2008, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, après examen de la situation monétaire de l'Union au troisième trimestre 2008, a salué l'évolution favorable de l'inflation au cours des derniers mois, traduisant la baisse des prix des céréales locales induite par l'arrivée des premières récoltes de la campagne agricole 2008/2009 et la diminution des prix des produits pétroliers à la pompe dans la plupart des Etats de l'Union. Les Ministres ont toutefois invité les Etats à approfondir les réformes structurelles, notamment dans le domaine agricole, en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

En matière de finances publiques, les Ministres ont noté la persistance des contraintes financières des Etats, nonobstant les efforts consentis pour accroître le niveau des recettes. Ces tensions sur la trésorerie publique se sont traduites par une dégradation des soldes budgétaires et une accumulation d'arriérés de paiement dans certains pays. Le Conseil a, à cet égard, exhorté les Etats membres à mettre davantage l'accent sur l'apurement des arriérés intérieurs et la qualité de la gestion budgétaire.

Examinant les perspectives de croissance économique, les Ministres ont souligné que la croissance dans la Zone demeure fragile. A ce titre, ils ont réitéré la nécessité de la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, ainsi que du maintien des efforts de restructuration des entreprises en difficulté, afin de relever les défis d'une croissance économique soutenue dans la Zone.

Le Conseil des Ministres a examiné le Plan d'action

élaboré en vue de la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de l'Union. A cet égard, après examen des propositions de la Banque Centrale, le Conseil a décidé :

- d'adopter le Plan d'action, en vue de la mise en œuvre des recommandations du PESF ;
- d'approuver la création d'un Comité pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action au niveau régional, avec un sous-comité dans chaque Etat membre, afin d'assurer la cohérence entre les actions initiées au titre du PESF régional et celles prévues dans le cadre des PESF nationaux ;
- d'approuver le principe de la soumission au Conseil, de préférence au mois de juin, d'un compte rendu annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action ;
- de solliciter une implication effective de chaque acteur en vue de la réussite du Plan d'action.

Le Conseil des Ministres, après examen des travaux effectués par le Groupe de travail chargé d'identifier les actions à entreprendre pour assurer, dans de bonnes conditions, la commercialisation des productions vivrières de la campagne 2008-2009 et, par extension, des campagnes suivantes, a adopté les recommandations formulées. Il a invité les Etats membres à la mise en œuvre diligente des mesures préconisées, qui devraient créer les conditions de réussite de l'ensemble du processus de commercialisation des cultures vivrières et garantir un niveau de revenu incitatif aux producteurs, tout en favorisant un approvisionnement adéquat des marchés locaux durant les périodes de soudure.

Le Conseil des Ministres, après examen des recommandations visant à créer les conditions susceptibles de favoriser le succès des interventions des Etats sur le marché des titres publics de l'Union, a invité les Etats à s'approprier les suggestions formulées.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des dossiers relatifs aux programmes monétaires des Etats membres de l'Union pour l'année 2009, à l'admissibilité au refinancement de la Banque Centrale des titres d'Etat 6,0% - 2016 du Togo, au projet de budget de la BCEAO pour l'année 2009 et à l'impact de la crise financière internationale sur les économies de l'UEMOA.

Par ailleurs, il a été informé sur l'état des procédures de ratification des textes portant sur la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. A cet égard, les membres du Conseil ont invité les Etats

n'ayant pas encore adopté les textes à s'y atteler dans les meilleurs délais.

En outre, il a pris connaissance de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA, des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 août au 15 novembre 2008, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin septembre 2008 et perspectives, de la situation de la campagne de commercialisation agricole 2007-2008 et des schémas de financement de la campagne agricole 2008-2009, ainsi que de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin septembre 2008.

Enfin, il a été informé du référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA, de la situation récente du système bancaire de l'UMOA, des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le troisième trimestre 2008 et du suivi de la mise en œuvre des mesures de redressement du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS).

Les Ministres ont pris acte du compte rendu de la 74^e session de la Commission Bancaire de l'UMOA, tenue le 15 décembre 2008, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey.

Le Conseil a convenu de consacrer une prochaine session à l'examen du rapport visant une amélioration des conditions de financement de l'économie sous-régionale. Cette session devra avoir lieu avant la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Pour la couverture sur ressources internes des besoins de financement au titre du plan d'urgence de l'énergie, évalués à 250 milliards de francs CFA sur une période de quatre ans, le Conseil des Ministres a formulé les propositions ci-après :

- le doublement du taux de la commission de transfert pour le faire passer de 2 pour mille à 4 pour mille, en vue de mobiliser 80 milliards de francs CFA sur la période ;
- l'affectation au plan d'urgence de la provision de 15 milliards de francs CFA, constituée sur les bénéfices de la BCEAO au titre de l'exercice 2007 ;
- le prélèvement d'un montant annuel de 15 milliards de francs CFA sur les ressources mobili-

sées au titre du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), soit un total de 60 milliards de francs CFA sur la période ;

- le prélèvement d'un montant de 95 milliards de francs CFA sur le compte « Report à nouveau » dans les livres de la BCEAO, à décaisser annuellement à hauteur de 25 milliards de francs CFA sur les trois premières années et 20 milliards de francs CFA la quatrième année.

A cette occasion, le Conseil des Ministres a retenu le principe de la reconstitution, au cours des années à venir, des fonds propres de la Banque Centrale à hauteur du montant prélevé et de la mise en place d'un fonds pour faire face aux infrastructures. Il a demandé au Gouverneur de la BCEAO de lui soumettre des propositions à cet effet.

Au cours de sa session extraordinaire du 08 février 2008, le Conseil a, en application des dispositions de l'article 41 des Statuts de la BCEAO, nommé Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY au poste de Gouverneur de la BCEAO, conformément à la décision de la 12^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue à Ouagadougou, le 17 janvier 2008.

Le Conseil a par ailleurs adressé ses félicitations à Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la BCEAO pour la qualité du travail accompli au cours de son mandat.

Au cours de sa session extraordinaire du 23 avril 2008, consacrée à l'examen de la situation de l'inflation dans les pays de l'Union et des mesures à prendre pour faire face à la hausse généralisée des prix, le Conseil s'est préoccupé des répercussions de ces tensions inflationnistes sur la situation socio-économique de l'Union.

Les Ministres ont relevé que la hausse des prix est principalement due au renchérissement des produits alimentaires de grande consommation (riz, blé, huiles, lait, etc.) sur les marchés internationaux et des produits pétroliers. Cette situation a été aggravée, au plan interne, par l'insuffisance de la production de céréales sèches au cours de la campagne agricole 2007-2008. L'accélération de l'inflation comporte des risques sur la stabilité macroéconomique de l'Union et les conditions de vie des populations et nécessite la mise en œuvre de mesures appropriées.

Les Ministres ont eu de larges échanges sur les

mesures d'urgence prises par les Etats membres dans ce cadre. En vue de consolider les efforts engagés au niveau national, les Ministres ont convenu de coordonner les actions futures au plan communautaire.

Face à cette situation, le Conseil des Ministres a demandé aux Institutions de l'Union, à savoir la Commission, la BCEAO et la BOAD, de prendre les dispositions à court terme pour accompagner les Etats dans leurs efforts pour surmonter la crise. A cet égard, les Institutions communautaires devront mener des actions conjointes en vue de mobiliser auprès des partenaires au développement, en complément aux ressources internes, les moyens nécessaires à cet effet.

Pour le moyen et long termes, le Conseil des Ministres a instruit les institutions de l'Union, à lui soumettre un plan d'action en vue d'une augmentation de l'offre, en particulier celle des produits alimentaires.

Le Conseil des Ministres exhorte l'ensemble des Etats membres à poursuivre et à renforcer les campagnes de communication à l'endroit des populations, pour leur expliquer les causes des tensions inflationnistes actuelles et les sensibiliser sur l'importance des mesures prises au sein de l'Union, en vue d'atténuer les effets de la hausse des prix sur le niveau de vie des ménages et les actions futures envisagées pour endiguer ce phénomène.

Par ailleurs, le Conseil lance un appel aux partenaires au développement (l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Programme alimentaire mondial et l'Union Européenne), pour qu'ils apportent leur soutien aux Etats membres dans leurs efforts. Le Conseil invite également le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et toutes les autres institutions partenaires à tenir compte des difficultés additionnelles des Etats membres de l'UEMOA et les invite à prévoir dans leurs programmes de réduction de la pauvreté en cours ou futurs, des ressources conséquentes.

7.1.3 – Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2008, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre (04) sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 27 mars 2008 et le 25 juin 2008 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 25 septembre 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako et le 17 décembre 2008 à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- **au titre de la République du Bénin**, Madame Françoise A. ASSOGBA, a été nommée Administrateur de la BCEAO, pour compter du 07 novembre 2008, en remplacement de Monsieur Félicien C. ZACHARIE ;
- **au titre de la République de Guinée-Bissau**, Monsieur Gino MENDES, a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 15 décembre 2008, en remplacement de Monsieur João Viriato RODRIGUES ;
- **au titre de la République Togolaise**, Monsieur Badawasso Tchanenzy GNARO a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Essowedéou AGBA, pour compter du 29 juillet 2008.
- **au titre de la République Française**, Monsieur Michel PROM a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 20 mars 2008, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe DEBERRE. Monsieur Régis KOETSCHET a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 12 juin 2008, en remplacement de Monsieur Michel PROM.

Au cours de sa session ordinaire du 27 mars 2008, le Conseil analysant la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine à fin décembre 2007, a noté que la croissance économique est demeurée faible en 2007. Le taux de croissance du produit intérieur brut s'est établi à 2,9%, en termes réels.

Examinant la situation des prix à la consommation, les Administrateurs ont noté que l'indice des prix à la consommation a enregistré une progression de 2,9%, en glissement annuel, au quatrième trimestre 2007, portant le taux d'inflation en moyenne annuelle à 2,4% en 2007 contre 2,3% en 2006. Ils se sont préoccupés de la persistance des tensions inflationnistes qui constituent l'un des plus grands risques auxquels sont confrontés l'ensemble des Etats membres de l'Union, en liaison avec le faible niveau de la production céréalière dans la sous-région et la forte hausse des prix des produits alimentaires importés.

Les Administrateurs ont noté avec satisfaction les mesures prises au plan national pour faire face au difficile défi de gestion de la situation actuelle de l'inflation et souligné le besoin de solutions globales au niveau sous-régional pour préserver durablement

le pouvoir d'achat des populations. Le Conseil a estimé que le séminaire ministériel prévu dans le courant du mois de juin 2008 devrait être mis à profit pour examiner les conditions de mise en œuvre effective des actions propres à permettre aux Etats de relever le défi de l'accroissement de la production, notamment agricole.

Le Conseil s'est félicité des résultats satisfaisants enregistrés par les Etats membres dans le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales qui ont permis une amélioration des soldes budgétaires. Il a cependant noté un rythme d'accroissement relativement soutenu des dépenses courantes et exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts déployés pour l'amélioration de la qualité de la dépense publique.

Analysant l'évolution des agrégats monétaires, les Administrateurs ont noté la consolidation des avoirs extérieurs nets des Institutions monétaires et l'intensification de la hausse de la masse monétaire observée les trimestres précédents, sous l'effet d'une hausse du crédit intérieur consécutive à une progression des mises en place de crédits dans les Etats membres qui ont enregistré une reprise de leur activité économique après plusieurs années de stagnation.

Nonobstant la hausse de la liquidité globale, les Administrateurs ont noté les difficultés qu'éprouvent en général les émetteurs à lever des ressources sur le marché à des taux satisfaisants. Ils ont, à cet égard, insisté sur la nécessité d'une coordination des interventions sur le marché et d'une utilisation plus efficiente des ressources mobilisées, afin d'accroître l'impact de ce mode de financement sur l'investissement et la croissance économique dans la Zone.

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres de l'Union. Il a exhorté les Etats qui n'ont pas encore honoré l'ensemble de leurs engagements à procéder à leur apurement.

Il a également pris connaissance du projet de Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA, élaboré afin de leur permettre de transposer les dispositions de la Directive n°04/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007 dans leur ordre juridique national. Les Administrateurs ont recommandé au Conseil des Ministres de l'Union d'adopter ce projet de Loi uniforme, qui constitue la dernière phase dans la mise en place d'un dispositif législatif cohérent et complet de lutte contre la criminalité financière transnationale dans l'UMOA.

Après examen du projet de Loi uniforme, les Administrateurs ont recommandé au Conseil des Ministres de l'adopter, en vue de permettre à l'Union de renforcer le cadre de modernisation des instruments de paiement, par une adaptation du dispositif de sanction.

Le Conseil d'Administration a, après examen de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le FMI, salué les efforts consentis dans l'exécution des programmes économiques et financiers en cours. Il s'est également réjoui de la mise en place, par la Guinée-Bissau, d'un programme soutenu par l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) et des avancées notées dans le cadre des négociations entamées par le Mali et le Togo, en vue de la conclusion d'accords au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Les Administrateurs ont, à cet égard, exhorté les Etats à poursuivre les efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment dans le domaine des finances publiques. Ils ont, par ailleurs, souligné l'importance des actions vigoureuses à engager en vue de l'assainissement et la restructuration du secteur de l'énergie et des filières agricoles, afin de conforter les bases de la croissance économique.

Le Conseil a été informé de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union. A cet égard, il a relevé les progrès encore insuffisants enregistrés par certains Etats dans la mise en place et le démarrage des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Les Administrateurs ont recommandé au Conseil des Ministres de l'Union d'inviter les Etats concernés à accélérer le processus de mise en place et de démarrage des activités des CENTIF, en vue de préserver la réputation et l'intégrité des Institutions financières de la Zone et empêcher qu'elles soient utilisées aux fins de recyclage du produit des crimes.

Les Administrateurs ont pris connaissance du dossier relatif à l'adhésion des Etats membres de l'Union à *Africa Finance Corporation* (AFC). Au regard des implications que comporte la procédure d'adhésion, ils ont marqué leur accord sur les propositions de la BCEAO visant à obtenir du Conseil des Ministres de l'Union, un mandat explicite pour discuter avec les dirigeants de cette Institution financière, afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour formuler une position commune sur ce dossier.

Le Conseil a pris connaissance de la réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit en

2007, de l'état des procédures de ratification des textes portant sur la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, de la situation de la micro-finance dans les Etats membres de l'UEMOA à fin décembre 2007, ainsi que de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA en 2007 et des perspectives pour l'année 2008.

Par ailleurs, il a été informé des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2007 et de la situation du système bancaire dans l'UMOA au 30 juin 2007.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du dossier relatif à l'attractivité du secteur bancaire de l'UMOA et des risques de concentration des établissements de crédit et a suggéré des pistes devant guider la poursuite de la réflexion.

Au cours de sa session ordinaire du 25 juin 2008, le Conseil d'Administration, examinant la situation monétaire de l'Union au premier trimestre 2008, a noté la baisse des avoirs extérieurs nets et le repli de la masse monétaire qui contraste avec la hausse des prix constatée depuis deux ans et traduit l'impact de l'alourdissement de la facture des importations de produits alimentaires et de pétrole. Il s'est, en outre, préoccupé de l'accentuation des tensions inflationnistes, en particulier les pressions persistantes sur les cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires. En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 4,8% à fin mars 2008, soit deux points de pourcentage de plus que le niveau atteint en décembre 2007.

Les Administrateurs ont estimé que l'inflation, la dégradation du solde courant de la balance des paiements et des avoirs extérieurs constituent des défis supplémentaires qui interpellent la Banque Centrale, outre les contraintes qui caractérisent les pays de l'Union depuis quelques années, notamment la faiblesse de la croissance économique et la fragilité des finances publiques.

Dans ce contexte, les Administrateurs ont exprimé des craintes quant à l'impact des effets induits de la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires sur la consommation et l'investissement dans la Zone, ainsi que des risques de pression sur les salaires.

Les Administrateurs ont ainsi relevé que l'évolution des prix constitue un défi majeur pour la stabilité macroéconomique, notant à cet égard que les Etats ne disposent plus de marge pour résister à de nouvelles hausses des prix sur les marchés internationaux, les

déficits tendant vers des niveaux insoutenables. Ils ont exhorté les Etats membres à rechercher des solutions concrètes, en vue de parvenir à une maîtrise de l'inflation. Ils se sont notamment accordés sur la nécessité de l'élaboration et de la poursuite de la mise en œuvre de programmes spécifiques dans le domaine agricole, en vue de suppléer l'insuffisance de l'offre.

Examinant la situation des finances publiques, les Administrateurs ont estimé qu'elle demeure préoccupante, eu égard à la forte détérioration de la position nette du Gouvernement et au niveau élevé des arriérés de paiement noté dans certains Etats. Cette dégradation résulte des efforts consentis par les Gouvernements pour atténuer l'incidence de la flambée des prix sur le coût de la vie. Aussi, le Conseil a-t-il exhorté les Etats membres à renforcer la qualité de la gestion budgétaire, de manière à contribuer à améliorer le profil des soldes caractéristiques, nécessaire à la réalisation des objectifs de convergence des performances macroéconomiques.

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice 2007.

Après avoir pris connaissance de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, le Conseil d'Administration s'est félicité de la mise en place par le Togo d'un programme appuyé par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Il a également salué l'approbation en faveur du Mali d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC, ainsi que les efforts consentis dans l'exécution des programmes économiques et financiers en cours.

Les Administrateurs ont, à cet égard, encouragé les Etats à poursuivre les efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment en matière de finances publiques. Ils ont, par ailleurs, souligné l'importance des actions vigoureuses à engager, en vue de la restructuration des entreprises publiques et de l'amélioration du climat des affaires, susceptibles de favoriser le développement du secteur privé.

Le Conseil, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements de la plupart des Etats. Il a invité les autres pays à prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2007.

Les Administrateurs ont pris connaissance de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union. Ils se sont félicités de la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières dans l'ensemble des Etats membres.

Toutefois, ils ont estimé que des progrès importants restent à faire pour rendre fonctionnelles ces Cellules dans la plupart des pays. En conséquence, ils ont recommandé au Conseil des Ministres de l'Union d'inviter les Etats concernés à accélérer le processus de démarrage des activités des CENTIF, en vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre la délinquance financière dans l'Union.

Après examen des conclusions de la mission d'évaluation du secteur financier de l'UEMOA, le Conseil a relevé que la mise en œuvre de certaines recommandations permettrait la consolidation du secteur financier de l'Union.

A cet égard, les Administrateurs ont convenu de demander au Conseil des Ministres d'engager les actions visant l'analyse approfondie des recommandations formulées, et la mise en œuvre de celles qui seraient les plus pertinentes.

Le Conseil a pris connaissance des dossiers relatifs à l'adhésion des Etats membres de l'UEMOA à *Africa Finance Corporation* (AFC), à l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2008 et perspectives, à la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2008, ainsi qu'à l'état de mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2007.

Par ailleurs, il a été informé de l'état du rapatriement du produit des recettes d'exportation dans les Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2007, et de celui des procédures de ratification des textes portant sur la Réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO, ainsi que de la situation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2006.

Enfin, il a pris connaissance du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2008, du rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au titre de l'exercice 2007, ainsi que des dossiers relatifs aux transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) au cours du premier trimestre de l'année 2008 et de l'état d'avancement du renouvellement des organes sociaux de la Holding du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et des filiales

du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Togo.

Au cours de sa session ordinaire du 25 septembre 2008, le Conseil d'Administration, examinant la situation monétaire de l'Union, a noté une exacerbation des pressions inflationnistes au deuxième trimestre 2008, consécutive à la flambée des prix des produits alimentaires et des coûts de l'énergie. En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 7,2% à fin juin 2008, après 4,8% en mars 2008.

Les Administrateurs ont relevé que la persistance des tensions inflationnistes est de nature à fragiliser la stabilité macroéconomique. Au regard des risques liés à cette situation, ils se sont félicités de la décision prise par la BCEAO de relever d'un demi-point de pourcentage son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter à 4,75% à compter du 16 août 2008, et de fixer le taux d'escompte à 6,75%.

Le Conseil, soucieux de créer les conditions d'un retour progressif de l'inflation à des niveaux modérés, a exhorté les Etats à intensifier les réformes structurelles, en particulier celles susceptibles de promouvoir la relance de la production et d'apporter des solutions durables au problème d'offre alimentaire.

Examinant la situation des finances publiques, les Administrateurs ont noté qu'elle reste tendue, en liaison principalement avec l'impact des mesures prises par les Etats pour atténuer l'augmentation du coût de la vie. A cet égard, les membres du Conseil ont invité les Etats à poursuivre la mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes, en vue de consolider les bases de la viabilité des finances publiques.

Les Administrateurs ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact de la crise financière sur les économies de l'Union. Ils ont demandé à la Banque Centrale d'engager une réflexion sur ce sujet.

Le Conseil, après examen des propositions de mesures d'accompagnement relatives à l'émission de titres d'emprunt par la Banque Ouest Africaine de Développement, a décidé d'accorder au programme d'émission de bons de cette Institution destiné au financement de la production agricole vivrière dans les Etats membres de l'Union, une dérogation à la limitation du plafond de l'encours des bons stipulée par l'article 28 du Règlement n° 96-03 de la BCEAO relatif à l'émission de billets de trésorerie, de certificats de dépôts, de bons des établissements financiers et de bons des Institutions financières régionales.

Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, recommandé au Conseil des Ministres de l'UMOA, l'admission des bons émis par la BOAD dans le cadre du programme susvisé, en représentation des réserves obligatoires.

Le Conseil d'Administration, après examen des propositions de la Banque Centrale relatives à la participation de l'Institut d'émission dans le capital des banques de l'Union, a décidé :

- de retenir, comme axe de gestion des participations actuelles de l'Institut d'émission, la cession, selon les opportunités et en relation avec les Autorités nationales, de celles ne répondant pas directement aux principes de contribution à l'intégration économique. Ces participations concernent notamment celles détenues dans des banques ;
- au regard des offres enregistrées :
 - d'approuver la cession de l'intégralité des actions détenues par l'Institut d'émission dans le capital de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) au Groupe ECOBANK ;
 - d'autoriser le Gouverneur à conclure les modalités d'une cession de la participation de la BCEAO dans le capital social du Crédit du Niger, parallèlement au processus de privatisation en cours ;
 - de la renonciation de la BCEAO à participer au projet d'augmentation, par apport en numéraire, du capital social de la Société Nigérienne de Banque (SONIBANK).

Constatant que les mandats de Messieurs Damo Justin BARO et Ali Badjo GAMATIE arrivent à expiration le 30 septembre 2008 et en application de l'article 42 des Statuts de la BCEAO, le Conseil a décidé de renouveler le mandat de Monsieur GAMATIE au poste de Vice-Gouverneur et de nommer Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE au poste de Vice-Gouverneur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Damo Justin BARO. Ce mandat, d'une durée de cinq (05) ans, prend effet à compter du 1^{er} octobre 2008.

A cette occasion, il a adressé ses félicitations à Messieurs les Vice-Gouverneurs GAMATIE et COMPAORE. Il a en outre tenu à exprimer ses remerciements à Monsieur Damo Justin BARO, pour la qualité du travail fourni dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Le Conseil d'Administration a constaté que les activités des CNE/CCP sont exercées, dans certains Etats, par des entités échappant au contrôle direct de l'Etat, tout en ne bénéficiant pas d'un agrément en qualité de banque ou d'établissement financier. Cette situation comporte des risques élevés pour les déposants et les finances publiques, dans certains Etats. A cet égard, il a recommandé au Conseil des Ministres d'approuver les propositions visant à faire aboutir, dans les meilleurs délais, les réformes initiées en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion de ces structures et de rendre effective la supervision de leurs activités, ainsi que la sécurité des dépôts.

Le Conseil d'Administration a recommandé au Conseil des Ministres de l'Union d'approuver le projet de convention entre la République de Côte d'Ivoire et la BCEAO relative au remboursement des encaisses des Agences Auxiliaires de Bouaké, Korhogo et Man.

Le Conseil a pris connaissance des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 mai au 15 août 2008, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin juin 2008 et perspectives, ainsi que de la situation de la micro-finance dans les Etats membres de l'UMOA à fin juin 2008.

Enfin, il a été informé de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, du renouvellement des organes sociaux de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), de l'état des procédures de ratification des textes portant sur la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, des dossiers relatifs à l'adhésion des Etats membres de l'UEMOA à « Africa Finance Corporation » (AFC), au bilan et perspectives de la politique de détachement des agents de la BCEAO auprès des Etats membres de l'Union, ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le deuxième trimestre 2008.

Au cours de sa session ordinaire du 17 décembre 2008, le Conseil d'Administration, examinant la situation monétaire de l'Union au 30 septembre 2008, a relevé que les économies de l'Union ont évolué, au cours du troisième trimestre 2008, dans un environnement économique et financier marqué par l'intensification de la crise financière et une dégradation plus importante des perspectives économiques mondiales.

Les Administrateurs ont souhaité un suivi rapproché de la situation et envisagé, au besoin, des plans d'action pour contenir les effets de la crise sur les économies de l'Union. D'ores et déjà, ils ont souligné la nécessité pour les Etats membres de l'Union, qui disposent de marges de manœuvre relativement étroites, de privilégier une plus grande rationalisation de la structure des dépenses et la qualité de la dépense publique, eu égard aux risques de tassement, voire de baisse, des recettes fiscales et des ressources extérieures.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, souligné qu'en dépit des efforts consentis pour accroître le niveau des recettes, la trésorerie des Etats membres de l'Union a continué de se ressentir de l'impact des transferts et subventions accordés, en vue d'atténuer les effets de la hausse des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires sur le coût de la vie.

Le Conseil d'Administration a examiné les propositions de programmes monétaires soumises par les Comités Nationaux du Crédit des Etats membres de l'UMOA, au titre de l'année 2009. Ces propositions ont été élaborées sur la base des directives arrêtées par le Conseil des Ministres lors de sa réunion du 26 septembre 2008.

Pour permettre la réalisation des objectifs des programmes monétaires, le Conseil a recommandé la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ci-après :

- la maîtrise de l'évolution du niveau général des prix, à travers notamment l'amélioration des conditions de commercialisation de la production vivrière de la campagne agricole 2008-2009, afin d'éliminer les comportements spéculatifs et favoriser un meilleur approvisionnement des marchés ;
- l'accélération des réformes en cours dans le secteur de l'énergie électrique, en vue de renforcer le potentiel de production et d'accroître la compétitivité des économies de l'Union ;
- la poursuite des efforts de restructuration et d'assainissement des principales filières, notamment les filières coton et café-cacao, ainsi que le développement de nouvelles filières agricoles ;
- la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques ;
- le renforcement de l'efficacité des stratégies d'endettement, notamment par l'élaboration, la coordination et la publication des programmes

d'émission de titres publics de l'exercice 2009 avant le début de l'année ;

- l'achèvement de l'assainissement et de la restructuration du système bancaire dans les Etats concernés.

Le Conseil d'Administration a approuvé le budget de la Banque Centrale pour l'année 2009.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'élaboration d'un référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés (RCSFD). Elaboré avec le concours d'un cabinet comptable et validé à l'issue d'une large concertation, ce référentiel répond à un besoin exprimé par l'ensemble des acteurs du secteur de la microfinance. Le Conseil a salué l'initiative de l'élaboration du document et autorisé sa mise en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil d'Administration, après examen du dossier de la titrisation des créances compromises des banques togolaises, a décidé d'autoriser l'admissibilité des titres d'Etat du Togo 6,00%-2016, émis en représentation desdites créances, en support d'opérations de refinancement de l'Institut d'émission.

Après examen du Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du secteur financier de l'Union, le Conseil d'Administration a relevé la pertinence des actions envisagées pour la consolidation du secteur financier.

Aussi, les Administrateurs ont-ils recommandé au Conseil des Ministres d'adopter le Plan d'action et d'approuver la création du Comité préconisé pour le suivi de sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration, après examen des travaux effectués par le Groupe de travail chargé d'identifier les actions à entreprendre pour assurer, dans de bonnes conditions, la commercialisation des productions vivrières de la campagne 2008-2009 et, par extension, des campagnes suivantes, a adopté les recommandations formulées. Il a invité les Etats membres à procéder à la mise en œuvre diligente des mesures préconisées, qui devraient créer les conditions de réussite de l'ensemble du processus de commercialisation des cultures vivrières et garantir un niveau de revenu incitatif aux producteurs, tout en favorisant un approvisionnement adéquat des marchés locaux durant les périodes de soudure.

Le Conseil a pris note des dernières évolutions inter-

venues dans la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA.

Les membres du Conseil se sont félicités des avancées enregistrées dans le processus de ratification et d'adoption des textes de base de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Ils ont exhorté les Etats qui n'ont pas encore achevé ce processus à accélérer les procédures en cours, en vue de permettre l'entrée en vigueur diligente de ladite Réforme.

Ils ont par ailleurs été informés des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International sur la période du 16 août au 15 novembre 2008, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin septembre 2008 et perspectives, de la situation de la campagne de commercialisation agricole 2007-2008 et des schémas de financement de la campagne agricole 2008-2009.

Le Conseil a également pris connaissance de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin septembre 2008, de la situation récente du système bancaire de l'UMOA et des Rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le troisième trimestre 2008.

Il a enfin pris note de la programmation et coordination des émissions des Etats membres de l'Union sur le marché des titres publics de l'UEMOA et du suivi de la mise en œuvre des mesures de redressement du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS).

7.2 – ADMINISTRATION DE LA BCEAO

7.2.1 – Gestion des ressources humaines

7.2.1.1 – Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications au cours de l'exercice 2008. Ainsi, par décisions du Gouverneur n° 028-02-08 et 029-02-08 du 11 février 2008, le Comité de Direction et le Cabinet du Gouverneur de la Banque Centrale ont été créés, tandis que le Gouvernement et le Comité Exécutif de la Banque Centrale ont été supprimés, par décisions du Gouverneur n° 026-02-08 et 027-02-08 du 11 février 2008.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- Monsieur Christian Konan KOFFI a été nommé

Directeur de Cabinet du Gouverneur ;

- Monsieur Jean-Claude BROU, précédemment Contrôleur Général, Conseiller Spécial du Gouverneur, a été confirmé Conseiller Spécial du Gouverneur ;
- Monsieur Seyni NDIAYE a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur ;
- Monsieur Ambroise KONE a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur ;
- Monsieur Ousmane OUEDRAOGO, précédemment Conseiller Spécial du Gouverneur chargé des questions monétaires, a été confirmé dans ses fonctions ;
- Monsieur Théophile N'doli AHOUA, précédemment Conseiller Spécial du Gouverneur chargé des questions d'intégration économique, a été nommé Contrôleur Général ;
- Monsieur Siriki KONE, précédemment Conseiller du Gouverneur chargé des Infrastructures, a été confirmé dans ses fonctions ;
- Monsieur Kodzo Mawuéna DOSSA, précédemment Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Conseiller du Gouverneur cumulativement avec ses fonctions de Directeur de Département ;
- Monsieur Laurent Kouéki KADJI a été nommé Chargé de Mission du Gouverneur ;
- Monsieur Kossi TENOU, précédemment Chef de Service à la Direction des Etudes, a été nommé Assistant du Gouverneur ;
- Monsieur Emmanuel AVISSOUDO, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction du Crédit, a été nommé Attaché de Cabinet du Gouverneur ;
- Monsieur Félix DJAN DJE, précédemment Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances, a été nommé Directeur de la Sécurité ;
- Monsieur Joào Alage Mamadu FADIA, précédemment Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau ;
- Monsieur Ayéwanou GBEASSOR, précédemment Directeur National de la BCEAO pour le Togo, a

été nommé Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération ;

- Monsieur Kokou GOZAN, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Lomé, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour le Togo ;
- Monsieur Komlan Vincent ADJAHOTO, précédemment Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Togo, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de Lomé ;
- Monsieur Dabo MANKAN, précédemment Directeur de la Sécurité, a été nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;
- Monsieur Yacouba NABASSOUA, précédemment en détachement auprès de l'AMAO, a été réintégré et nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
- Monsieur El Hadj Abdoulaye NDIAYE, Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal, a été nommé Directeur auprès du Secrétaire Général ;
- Madame Mariame DIA SANE, précédemment Adjoint au Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés, a été nommée Adjoint au Directeur de la Formation ;
- Monsieur Antoine TRAORE, précédemment Chef de Service à la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés, a été nommé Adjoint au Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Monsieur Papa FAYE, précédemment Chef de Service à l'Agence Principale de Dakar, a été nommé Adjoint au Directeur de l'Agence Principale de Dakar ;
- Monsieur Guy ZOZAN BI BA, précédemment Chef de Mission d'Inspection au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, a été nommé Conseiller du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur Komlan-Kuma KPELEVI, précédemment Contrôleur des Opérations à l'Agence Principale de Lomé, a été nommé Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Togo ;

- Monsieur Amadou MOUSSA, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction des Ressources Humaines, a été nommé Conseiller du Directeur des Ressources Humaines ;

- Monsieur Amadou ALTINE, précédemment Sous-Directeur à la Direction des Systèmes de Paiement, a été nommé Conseiller du Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés.

Par ailleurs, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de l'exercice 2008, les responsables ci-après :

- Monsieur Amadou BACHIR, Conseiller Spécial du Gouverneur chargé de la modernisation des Caisses ;
- Monsieur Adamah Venance KANGNI, Conseiller du Secrétaire Général ;
- Monsieur Paul Marie KYELEM, Conseiller du Contrôleur Général ;
- Monsieur Koikou ASSAMOI, Conseiller du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur Seydou Fatogoma OUATTARA, Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Burkina.

7.2.1.2 – Effectif

Au 31 décembre 2008, l'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'est établi à 3.927 agents contre 4.028 agents à fin décembre 2007. Cet effectif est constitué de 3.846 agents en activité dans les sites de la BCEAO et de 81 agents en position de détachement ou de disponibilité.

L'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit Agences Principales, les quinze Agences Auxiliaires, les deux (02) Représentations de la BCEAO et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, est en baisse de 93 personnes, soit un recul de 2,36% par rapport à son niveau de 3.939 agents au 31 décembre 2007, en relation essentiellement avec les sorties d'effectifs non comblées, liées aux départs à la retraite normale ou anticipée.

Avec un effectif de 1.339 agents, le personnel d'encadrement représente 34,82% du personnel en activité. Il se compose de 61 membres du haut management et Directeurs, 671 agents d'encadrement

supérieur et 607 agents d'encadrement moyen. Le personnel d'encadrement a diminué de 41 personnes par rapport au 31 décembre 2007.

Le personnel non cadre est constitué de 2.507 agents, soit 65,18% de l'effectif en activité au 31 décembre 2008. Ce corps, composé de 763 agents de bureau, 58 agents de support technique, 1.083 agents de service et 603 agents de caisse et de tri, a connu une baisse de 2,03% d'une année à l'autre.

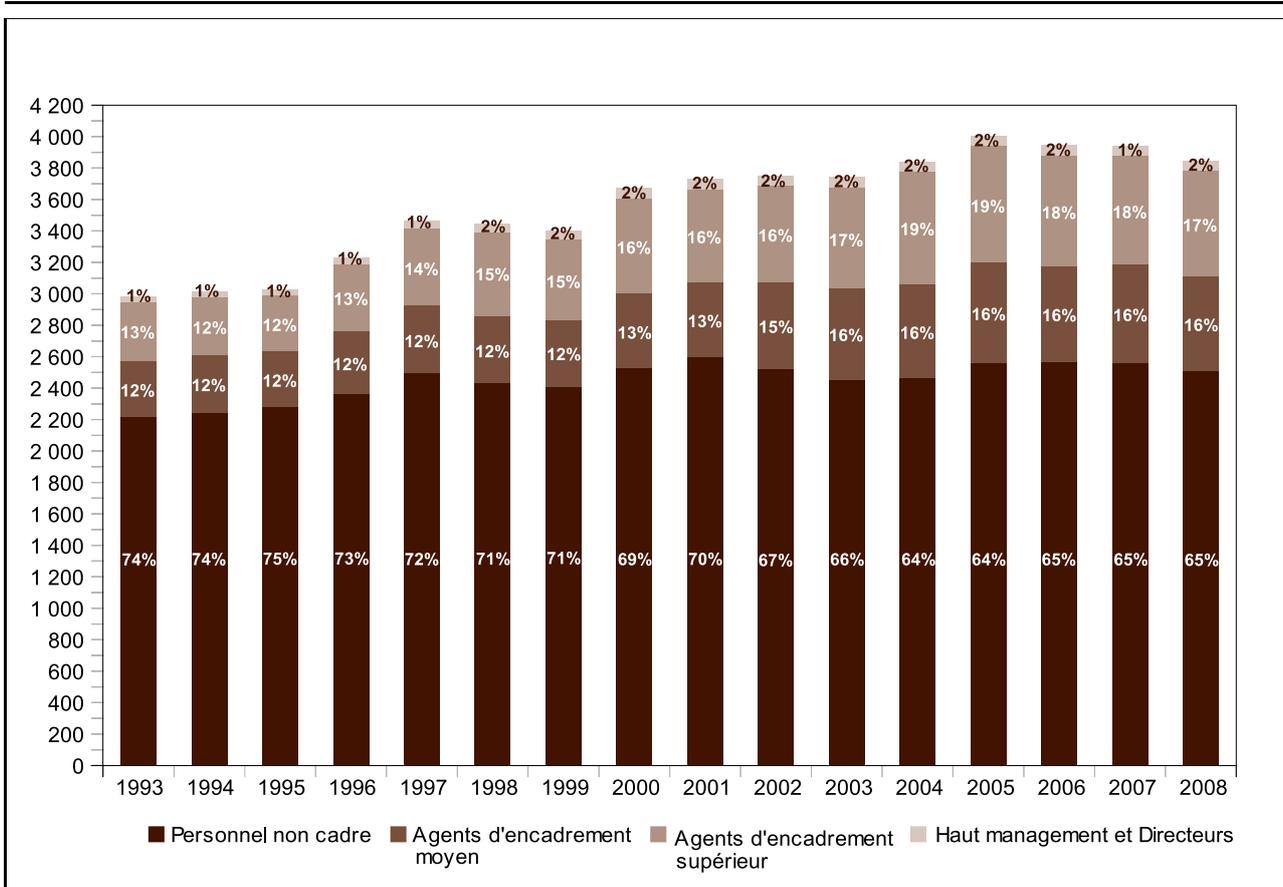
Par site, l'effectif global du personnel en activité au 31 décembre 2008 se répartit comme suit :

- Siège : 793 agents ;

- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.924 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 06 agents ;
- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 14 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 109 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1993, se présente comme suit :

Graphique 24 : Evolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2008



ENCADRE N° 9**Commémoration du 20^e anniversaire du décès du Gouverneur Abdoulaye FADIGA**

La Banque Centrale a commémoré, le samedi 25 octobre 2008 à l'Agence Principale d'Abidjan, le vingtième anniversaire du décès du Gouverneur Abdoulaye FADIGA.

La cérémonie, placée sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du Conseil des Ministres de l'Union, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, a été retransmise en direct par visio-conférence sur tous les sites de la Banque Centrale et a connu une forte participation.

Plusieurs personnalités politiques, ainsi que d'anciens collaborateurs du Gouverneur FADIGA, dont les Gouverneurs Alassane Dramane Ouattara et Charles Konan Banny ont tenu à communier avec les Autorités et le personnel de la Banque Centrale, en prenant part à la cérémonie commémorative, sur l'ensemble des sites de l'Institut d'émission. En outre, d'anciens responsables et agents de la Banque Centrale à la retraite, en détachement ou en disponibilité, ainsi que des proches et amis de l'illustre disparu ont participé à la cérémonie.

Des membres de la famille du Gouverneur FADIGA ont également pris part à la cérémonie, notamment Madame Matiéni FADIGA, épouse du regretté Gouverneur, accompagnée de ses enfants Manama épouse DIOMANDE, Mariame épouse CISSE, Nina épouse TOURE et Djibril FADIGA.

Hommage du Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

Le Gouverneur Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a rendu un vibrant hommage à son illustre prédécesseur, Abdoulaye FADIGA, dans un message plein d'enseignements, après avoir fait observer à l'assistance une minute de silence, en souvenir du Gouverneur FADIGA et des agents de la Banque Centrale décédés.

Il a ensuite précisé que la cérémonie commémorative du 20^e anniversaire de la disparition du Gouverneur Abdoulaye FADIGA constitue non pas un moment de deuil, mais de « souvenir apaisé, seulement teinté de nostalgie ». Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY a également souligné les mérites du premier Gouverneur de la BCEAO, qui a su impulser une orientation décisive à l'Institut d'émission, en bâtissant la réputation de l'Institution sur l'excellence et la défense de la cause de l'intégration des Etats de l'Union, par son engagement exceptionnel, sa vision éclairée, sa rigueur au travail, son intégrité et son sens du devoir et de l'abnégation.

Il a en outre indiqué, qu'au regard de l'œuvre et des valeurs qu'incarnait le Gouverneur Abdoulaye FADIGA, il apparaissait comme un devoir sacré, pour lui-même, la Banque Centrale et tout son personnel, de rendre un hommage mérité à l'illustre disparu. L'objectif est de le proposer comme modèle à la jeune génération qui ne l'a pas connu et de faire de son œuvre et de ses valeurs personnelles une source d'inspiration pour le personnel de la BCEAO.

Un film pour perpétuer la mémoire de l'illustre disparu

A la suite de l'hommage du Gouverneur Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, il a été projeté un film documentaire sur la vie et l'œuvre du Gouverneur Abdoulaye FADIGA. D'une durée de vingt-six (26) minutes, le film a tenté de fixer dans la mémoire collective la dimension exemplaire de l'engagement et de l'œuvre du Gouverneur Abdoulaye FADIGA au service de la Banque Centrale et de l'UMOA.

Une conférence sur l'africanisation

Après la projection du film documentaire, Monsieur Djibril SAKHO, ancien Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, a animé une conférence sur le thème : « La Banque Centrale : du défi de l'africanisation à nos jours ». Dans sa communication, Monsieur SAKHO a rappelé le contexte général de la politique d'africanisation de la BCEAO et a mis un accent particulier sur l'un des défis majeurs de ce processus, à savoir la formation des hommes.

Baptême de l'Avenue Abdoulaye FADIGA

Le second volet de la cérémonie, consacré à l'inauguration de l'Avenue Abdoulaye FADIGA, a démarré par une allocution de Monsieur Noël Akossi BENDJO, Maire de la Commune du Plateau (Abidjan).

Le dévoilement de la plaque inaugurale, consacrant officiellement la nouvelle appellation de l'Avenue, a été accompli conjointement par Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du Conseil des Ministres de l'Union, le Gouverneur Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le Maire de la Commune du Plateau Monsieur Noël Akossi BENDJO, et Madame Matiéni FADIGA.

Une exposition-photos pour découvrir et redécouvrir le Gouverneur Abdoulaye FADIGA

A l'issue de la cérémonie du dévoilement symbolique de la plaque commémorative, il a été procédé au vernissage d'une exposition-photos intitulée : « Abdoulaye FADIGA : un homme exceptionnel ». La visite guidée et commentée de l'exposition aux personnalités et invités de marque a été assurée par le Directeur de la Communication de la BCEAO.



Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur africain de la BCEAO de 1975 à 1988.

7.2.1.3 – Formation

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation en faveur du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union. En outre, le Centre a organisé les concours professionnels internes d'accès à l'encadrement moyen et à l'encadrement supérieur, session 2008, institués par Décision n°116-06-08 du 5 juin 2008 du Gouverneur de la BCEAO.

Au titre de la Formation permanente des agents de la BCEAO, le Centre a organisé, dans le cadre de ses activités courantes, des cours et séminaires au Siège, des cours décentralisés, des cours et séminaires par visioconférence, ainsi que des formations mises en œuvre par d'autres institutions. Au total, deux mille trois cent trente-huit (2.338) agents ont bénéficié d'une formation, dont :

- 190 participants pour les 13 cours décentralisés organisés par les Directions Nationales ;
- 507 agents pour les 20 cours et séminaires organisés au Siège ;
- 1.049 participants pour les 14 actions de formation par visioconférence ;
- 130 participants pour les actions de formation organisées par les partenaires extérieurs et d'autres institutions, y compris les cours de langues (français, anglais, portugais et arabe) ;
- 431 agents ont eu recours à la plateforme de formation en ligne dans le cadre de cours de perfectionnement portant sur l'anglais, la bureautique et le management ;
- 8 agents ont fréquenté la salle d'auto-formation en langues.

Au titre de la formation en ligne, le COFEB a ouvert depuis le 27 décembre 2004, à l'intention du personnel du Siège de la Banque, une salle dotée d'importantes ressources en équipements, matériels et ouvrages didactiques. Cet outil a pour but de faciliter l'apprentissage des langues, notamment la langue anglaise, avec l'assistance d'un moniteur d'anglais du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG). La fréquentation moyenne mensuelle de la salle est ressortie à 3 agents en 2008 contre deux au cours de l'année 2007. De même, la fréquentation moyenne mensuelle de la salle d'auto-formation du Siège est ressortie à trois agents en 2008 contre deux au cours de l'année 2007.

Au titre du concours professionnel interne d'accès à l'encadrement moyen et à l'encadrement supérieur pour la session de 2008, neuf cent cinquante-cinq (955) dossiers de candidature ont été reçus de tous les sites de la BCEAO. Après traitement des dossiers de candidature par le Comité de sélection, organe institué par le Gouverneur en vue de statuer sur les candidatures, huit cent trente-neuf (839) candidats ont été autorisés à concourir, dont six cent treize (613) pour l'accès à l'encadrement moyen et deux cent vingt-six (226) pour l'accès à l'encadrement supérieur. Le nombre de places ouvertes est fixé à cinquante-huit (58) pour l'encadrement moyen et quarante-deux (42) pour l'encadrement supérieur. Les épreuves écrites se sont déroulées les 24 et 25 novembre 2008.

Au titre des actions de formation visant le renforcement des capacités des agents des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union, le COFEB a poursuivi ses activités de formation diplômante et de coopération avec les partenaires extérieurs.

Dans le cadre de cette formation diplômante, le Centre a administré les 30^e et 31^e promotions au cours de l'exercice 2008. La 30^e promotion a terminé son cycle de formation, en janvier 2009, par les soutenances de mémoire de vingt-neuf (29) stagiaires en provenance des organismes ci-après :

- Administrations économiques et financières : 24
- Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) : 2
- Banque Centrale de la République Islamique de Mauritanie : 2
- Banque Centrale de l'Union des Comores : 1

Pour ce qui est de la 31^e promotion, dont les enseignements ont démarré le 4 novembre 2008, les stagiaires, au nombre de trente (30), se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations publiques : 26
- Banque Centrale de la République de Guinée : 1
- Banques et Etablissements Financiers : 2
- Assemblée Nationale : 1

Au titre de la coopération avec les partenaires extérieurs, des actions ont été entreprises dans le cadre du Projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des

capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, du Projet BCEAO/BEAC/DFI de renforcement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers (PRC CPE).

Dans le cadre du Projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, les actions suivantes ont été menées :

- au titre du volet formation en gestion macro-économique, cinq (05) actions de formation ont été organisées en faveur de cent quarante-sept (147) participants, dont quinze (15) cadres de la BCEAO ;
- au titre du volet formation en gestion de la dette (Pôle-Dette), huit (8) séminaires et ateliers ont été organisés pour un public de deux cent soixante-deux (262) personnes, dont vingt-et-un (21) agents de la BCEAO. Le Pôle-Dette a également organisé 11 missions d'appui institutionnel et d'assistance technique dans les pays membres.

Dans le cadre du Projet BCEAO/BEAC/DFI de renfor-

cement des capacités en analyse et suivi des flux de capitaux privés étrangers (PRC CPE), une activité régionale, à savoir le séminaire de formation de formateurs, a été organisée. Elle a regroupé 26 auditeurs, dont 9 de la BCEAO. Les activités nationales ont concerné 5 pays de l'UEMOA, réparties de la façon suivante :

- Burkina : atelier de formation et de sensibilisation, et lancement du deuxième cycle d'enquête ;
- Mali et Sénégal : missions d'évaluation de la demande, ateliers de sensibilisation et de formation et lancement du premier cycle d'enquête ;
- Bénin : mission d'évaluation de la demande et atelier de sensibilisation et de formation ;
- Niger : mission d'évaluation de la demande.

Par ailleurs, la coopération avec l'Institut du Fonds Monétaire International (FMI) s'est poursuivie avec la mise en œuvre de deux cours régionaux conjoints en faveur de 62 auditeurs, dont 20 agents de la BCEAO.

ENCADRE N° 10

Formation diplômante du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a été créé en 1977 par le premier Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), en vue de renforcer les capacités des agents de la Banque, des cadres des administrations économiques et financières et des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). L'objectif principal du Centre de formation est de mettre à la disposition desdits Etats des cadres de haut niveau dotés d'une capacité d'analyse, de conception et de formulation de politiques économiques et financières, orientées vers la croissance et le développement. Centre de formation d'envergure régionale, le COFEB vise la promotion d'un langage commun entre les différents acteurs de la gestion des politiques économiques.

Depuis lors, le COFEB accueille chaque année, au titre de sa formation diplômante, outre les cadres supérieurs provenant des administrations économiques et financières, des banques, établissements financiers et systèmes financiers décentralisés des Etats membres de l'Union, ceux des banques centrales étrangères remplissant les conditions ci-après :

- être âgé de quarante (40) ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de sélection ;
- justifier d'au moins deux (2) années d'expérience professionnelle au 1^{er} janvier de l'année d'inscription ;
- être titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, d'une maîtrise en sciences juridiques, d'un diplôme d'ingénieur statisticien-économiste ou de tout autre titre équivalent et reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

En vue d'apprécier les connaissances de base des candidats et leur aptitude à suivre la formation, un test écrit est organisé sur les modules de comptabilité générale, de microéconomie, de macroéconomie, d'économie internationale et de mathématiques financières du programme de Maîtrise en Economie.

Les formulaires de candidature sont disponibles :

- pour les candidats des Etats membres de l'UMOA : auprès des Ministères chargés des Finances, des banques, établissements financiers et systèmes financiers décentralisés, ainsi que des Directions Nationales de la BCEAO ;
- pour les ressortissants des autres pays : auprès de leur banque centrale respective et sur le site internet de la BCEAO, à l'adresse suivante : www.bceao.int.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au mois de mars, par l'intermédiaire du Ministère chargé des Finances de chaque Etat membre de l'UMOA, auprès de la Direction Nationale de la BCEAO pour le pays concerné ou auprès des banques centrales africaines.

Les dossiers d'admission sont soumis au Comité Scientifique du COFEB, instance habilitée à sélectionner les candidats.

La session se déroule sur douze (12) mois, en deux (2) phases, dont la première, d'une durée de neuf (9) mois (novembre-juillet), est consacrée aux enseignements au COFEB. La deuxième phase, consécutive à la première, consiste en un stage pratique de trois (3) mois (août -octobre), clôturé par la soutenance d'un mémoire de fin de cycle en novembre.

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etudes Supérieures Bancaires et Financières (DESBF) reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) comme équivalent au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS).

Le démarrage des cours est fixé au 1^{er} jour ouvré du mois de novembre.

Le Centre dispose d'un personnel enseignant d'une compétence avérée, favorisant ainsi l'adaptation permanente aux mutations structurelles et technologiques, ainsi que la mise à niveau par rapport aux développements théoriques récents. En outre, il est doté de moyens logistiques modernes, à savoir une salle d'auto-formation en langues, une salle informatique, ainsi qu'un système de visioconférence.

De la première promotion (1977-1979) à la 30^e promotion (2007-2008), le COFEB a formé, au titre du cycle long, mille trois cent trente (1.330) cadres, dont trois cent quatre-vingt-treize (393) pour la Banque Centrale, trente-deux (32) pour les autres banques centrales africaines, six cent cinquante-neuf (659) pour les administrations publiques nationales de l'Union, deux cent trente-sept (237) pour les banques et établissements financiers et neuf (9) pour les structures privées.

7.2.2 – Evolution du réseau de la BCEAO

Dans le cadre de la gestion du réseau d'infrastructures de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les actions accomplies au cours de l'année 2008 ont porté sur le suivi des chantiers de construction et d'aménagement en cours et la mise en chantier de nouveaux projets.

Ainsi, pour les travaux de construction du nouvel immeuble fonctionnel de la BCEAO à Bissau, les lots relatifs à la sécurité banque et à la sécurité incendie ont été réceptionnés définitivement le 26 juillet 2008. S'agissant des autres lots, les dispositions sont prises pour faire réaliser les travaux de levée des réserves résiduelles avant le prononcé de la réception définitive.

En ce qui concerne le programme de réalisation des centres aérés dans les Agences Principales, ceux de Ouagadougou, Abidjan, Bamako, Niamey et Lomé ont été achevés et réceptionnés. Par ailleurs, les centres aérés de Ouagadougou et Lomé ont été inaugurés, respectivement le 8 octobre et le 22 novembre 2007. Pour le centre aéré de Bissau, le projet est au stade de l'acquisition du terrain.

Pour ce qui est du dernier centre aéré en chantier, en l'occurrence celui de Cotonou, les travaux de construction ont démarré le 10 décembre 2007, pour une livraison prévue au cours du premier semestre de l'année 2009.

Au titre des nouveaux chantiers ouverts en 2008, il est à noter l'aménagement à Abidjan du nouveau

Siège du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA. Les travaux, qui ont démarré le 15 avril 2008, devront s'achever à la fin février 2009.

Par ailleurs, les démarches entreprises auprès des Autorités administratives des Etats membres de l'Union, en vue de baptiser une artère importante de chacune des villes abritant une Agence Principale de la BCEAO, du nom de feu le Gouverneur Abdoulaye FADIGA, ont été concluantes.

7.2.3 – Système d'information et de communication

Les actions entreprises durant l'année 2008 dans le cadre de la gestion du système d'information et de communication de la Banque Centrale ont concerné la consolidation et la mise à niveau de l'infrastructure informatique sur les différents sites, la réalisation et la mise en production de nouvelles applications, la migration de certaines applications vers de nouvelles versions et l'élaboration du Schéma Directeur Informatique pour la période 2009-2011.

Dans le domaine des infrastructures techniques, les équipements en fin de vie ont été renouvelés par l'acquisition de 46 nouveaux serveurs, 594 micro-ordinateurs de bureau, 44 micro-ordinateurs portables, 10 stations de travail et 52 imprimantes.

Concernant les réseaux, des nœuds locaux d'accès à internet ont été mis en place dans les Agences Principales et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire. En outre, les capacités d'interconnexion des réseaux d'accès aux systèmes de paiement ont été renforcées pour permettre le raccordement de nouveaux participants. Au Siège et dans les Agences, l'architecture des réseaux a été harmonisée et la politique de sécurité renforcée.

Par ailleurs, l'activité a été marquée par l'achèvement et la mise en production de l'application BAOBAB pour la gestion des signes monétaires et des opérations avec la clientèle. Quatre autres nouvelles applications ont été mises en production et concernent la gestion des missions et des notes de frais (PALMIER), la gestion de la comptabilité analytique (COSMOS), le calcul automatique des indicateurs d'activité économique (ACACIA) et la gestion du concours interne (LAURIER).

La migration des progiciels de gestion des systèmes de paiement SICA-UEMOA (compensation) et STAR-

UEMOA (Règlement brut en temps réel des gros montants) vers de nouvelles versions a été effectuée et un nouveau système de sécurité, ainsi qu'un module de haute disponibilité ont été mis en œuvre sur le nœud SWIFTNet.

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré en 2008 un nouveau Schéma Directeur Informatique couvrant la période de 2009 à 2011. Quarante vingt quinze (95) projets métiers et quinze (15) projets d'infrastructures techniques ont été recensés et planifiés. La réalisation des projets métiers jugés prioritaires a été entamée dès le mois d'octobre 2008. Il s'agit de la gestion des immobilisations, de la gestion du budget, de l'automatisation du traitement du courrier et de la mise en œuvre d'une Centrale des risques bancaires de l'Union.

7.2.4 – Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO, en cours, vise à doter l'Institut d'émission d'un système intégré permettant le partage des ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, grâce aux outils informatiques appropriés, à rendre les locaux de conservation des documents plus fonctionnels et conformes aux standards de conservation et de sécurité, ainsi qu'à renforcer le personnel en charge de la gestion des fonctions archives et documentation de la Banque Centrale.

Les actions réalisées en 2008 ont porté sur l'actualisation des procédures, l'informatisation de la gestion des archives et de la documentation et la reprise de l'existant.

Les procédures de gestion des archives et de la documentation éditées sous la forme du « Guide de gestion des archives de la BCEAO » et du « Guide du documentaliste de la BCEAO », ainsi que les tableaux de gestion des archives, qui définissent les durées de conservation des documents et leurs sorts finaux à l'issue des durées utiles de conservation, ont été mises à jour, sur la base des observations formulées par les Directions des Services Centraux, les Directions Nationales et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA. En outre, le processus de validation du projet de décision du Gouverneur de la BCEAO portant organisation et réglementation des archives et de la documentation élaboré en 2007 a démarré et sera parachevé par la signature du document par le Gouverneur.

Au titre de l'informatisation de la gestion de la documentation et des archives, il a été procédé le 4 février 2008 à la généralisation de l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Archives de la BCEAO (SIGA-BCEAO) dans l'ensemble des Services des Agences Principales et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, afin de permettre aux agents d'effectuer les déclarations des versements et les recherches des dossiers d'archives.

La reprise de l'existant consiste à procéder au traitement du stock d'archives issu des versements antérieurs à l'informatisation et à la saisie des analyses et des codes de localisation des dossiers dans la base de données de SIGA-BCEAO. Un programme global de reprise de l'existant, élaboré en 2007 sur la base de l'évaluation des travaux nécessaires dans ce cadre dans les Agences Principales et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, a été mené sur ces sites. Cette activité sera poursuivie en 2009. Les données saisies sont transmises au Siège pour alimenter la base de données centralisée consultable par tous les agents, quel que soit leur site. Au Siège, la saisie des références des dossiers précédemment traités dans le cadre de la reprise de l'existant a démarré en 2007 et se poursuit.

7.2.5 – Dispositif de contrôle des activités et des opérations

Au cours de l'année 2008, la Banque Centrale a poursuivi le renforcement de son dispositif de contrôle. Les travaux menés dans ce cadre ont concerné notamment la consolidation des outils de contrôle interne, les actions de formation et de sensibilisation, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des missions de contrôle externe.

Concernant le contrôle de premier niveau (contrôle des opérations), les actions ont porté sur la cartographie des risques, l'exploitation et le reporting des résultats des contrôles, la poursuite de la rédaction des procédures et modes opératoires, la mise à jour des manuels de procédures de contrôle, ainsi que la sensibilisation et la formation. Des questionnaires d'auto-évaluation ont été élaborés et mis à la disposition de certaines structures pour leur permettre d'évaluer leur dispositif de contrôle interne, en vue de la détermination des risques résiduels. La cotation des risques de la Banque par activité et opération a également été réalisée, afin de déterminer les risques majeurs auxquels les différents métiers de la Banque Centrale sont exposés.

En outre, l'exploitation des rapports mensuels de contrôle des opérations et le reporting des résultats

des contrôles ont contribué à une gestion efficace des risques, d'abord au niveau de chaque structure opérationnelle, puis de façon consolidée. Dans ce cadre, des rapports de synthèse trimestriels portant sur l'analyse des risques encourus par la Banque Centrale et les causes des dysfonctionnements relevés, ont été produits et adressés au Gouverneur.

Par ailleurs, les travaux de développement de l'application informatique dédiée à la gestion automatisée des rapports de contrôle des opérations « GARCINIA » se sont poursuivis. Dans cette optique, les tests de fonctionnement ont été réalisés, en vue d'améliorer les fonctionnalités de l'application.

La mise à jour des manuels de procédures de contrôle des opérations du Siège et des Agences, en vigueur depuis quatre ans, a également été entamée en 2008, en vue de prendre en compte les évolutions de l'environnement de la Banque. Par ailleurs, la base de données des textes et procédures réglementaires a été actualisée par la mise en ligne sur le réseau Intranet de la BCEAO de nouveaux documents publiés par la Banque.

Dans le cadre de la concertation avec les acteurs du contrôle, une rencontre entre le Contrôleur Général et les Contrôleurs des Opérations a été initiée le 6 mai 2008. Cette rencontre qui s'est déroulée par visioconférence, a permis de faire le bilan de la mise en œuvre du dispositif de contrôle de premier niveau de la Banque, d'analyser l'efficacité des outils mis en place et de recueillir les difficultés liées à son fonctionnement, ainsi que des propositions de solutions.

En ce qui concerne les actions de formation, deux séminaires ont été organisés sur le contrôle interne et la maîtrise des risques. Le premier, à l'attention des Contrôleurs des Opérations, s'est déroulé du 18 au 22 août 2008. Il a été animé par un Consultant de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). A cette occasion, plusieurs modules ont été abordés : présentation du contrôle interne, le contrôle interne dans le secteur bancaire et financier, évaluation et optimisation du contrôle interne et méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques.

Le deuxième séminaire, tenu par visioconférence les 22 et 23 décembre 2008, avait pour thème la méthodologie et les techniques de contrôle. Il a vu la participation des Contrôleurs des Opérations, des Chefs de Service et des agents du Contrôle Général de la BCEAO. Les travaux ont porté sur le dispositif de contrôle de la BCEAO, la démarche d'élaboration d'une cartographie des risques, le contrôle interne et ses principales sources, l'auto-évaluation du contrôle

interne, ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs du contrôle.

S'agissant du contrôle de deuxième niveau, la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DIAI) a poursuivi en 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de contrôle des activités des différents métiers de la Banque, l'évaluation de la maîtrise des opérations par les structures opérationnelles. De même, elle a procédé à l'appréciation de la conformité de l'exécution des tâches dévolues aux dites structures, par rapport aux instructions et dispositions réglementaires en vigueur.

Ainsi, au plan interne, des missions d'évaluation de la qualité du contrôle des opérations, de vérification de la régularité des opérations et d'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures de la Banque, ont été conduites dans des Directions des Services Centraux au Siège, au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (SGCB-UMOA), en Agences et dans les structures administratives rattachées que sont la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) et le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG). Outre les audits organisationnels et de gestion des structures rattachées précitées, les missions d'audit interne ont également concerné la finalisation de l'audit des travaux immobiliers neufs entamés en 2007, ainsi que l'évaluation du dispositif et des installations de sécurité de la Banque. Ces travaux ont donné lieu à la formulation de sept cent quarante-six (746) recommandations.

Par ailleurs, des missions de destruction de billets retirés de la circulation ont été exécutées. Elles avaient pour but de désengorger les caveaux de certains sites, en appui au programme de production accélérée de billets valides, pour limiter les risques de patrimoine et d'émission associés à la conservation des valeurs. Elles ont permis la destruction de 127.223 paquets de billets et ont concerné les Agences de Bamako, de Cotonou et de Parakou.

Au plan externe, comme les exercices précédents, la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne a, entre autres, effectué conjointement avec la Direction de la Comptabilité, la vérification des comptes de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) arrêtés au 31 décembre 2007, et cela conformément à la Décision du 24 novembre 1976 du Comité de Direction de cette Institution.

Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation continue des Inspecteurs et Auditeurs,

des actions de formation ont été réalisées. Elles ont notamment visé l'appropriation de la méthodologie de l'audit interne, d'une part, et l'acquisition d'outils en matière d'audit informatique, eu égard aux enjeux liés au bon fonctionnement et à l'évolution du système d'information de la Banque, d'autre part.

Au titre du **contrôle externe**, un suivi rapproché des recommandations a été effectué, en particulier celles formulées par le Commissaire Contrôleur sur le contrôle interne de la Banque et par le Fonds Monétaire International lors de la mission d'évaluation des sauvegardes de ses ressources.

7.2.6 – Dispositif du contrôle de gestion

Les objectifs du dispositif de contrôle de gestion s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue des outils mis en place. A cet égard, la structure en charge du contrôle de gestion a mis l'accent sur les actions relatives au système de planification et de budgétisation, ainsi que la mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la performance.

Au titre des actions relatives au système de planification et de budgétisation, un cadre global et cohérent de gestion budgétaire a été défini. Ce cadre devrait permettre d'assurer une articulation entre les programmes d'activités et le budget. En effet, l'élaboration des programmes d'activités prend en compte la valorisation des ressources nécessaires pour une meilleure adéquation entre les besoins (matériels, humains et financiers) et les objectifs poursuivis. Ainsi, sur un horizon de moyen terme, ce cadre permet d'anticiper les impacts budgétaires des principaux chantiers de la Banque Centrale en appréhendant les coûts et charges induits.

Par ailleurs, un Compte de Résultat Prévisionnel a été élaboré pour les trois prochains exercices. Il est destiné à mesurer la capacité de la BCEAO à financer les dépenses de fonctionnement. Il s'est agi de mettre en perspective les dépenses de fonctionnement avec les produits de la Banque autres que ceux tirés de la politique monétaire.

Au titre de la mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la performance, les activités se sont poursuivies à travers l'exploitation des données du Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités (SAGINA) : élaboration des tableaux de bord de gestion mensuels et trimestriels du Gouverneur. Par ailleurs, une revue des indicateurs d'activités et de gestion a été faite, pour en faire ressortir les plus pertinents dans le cadre du réaménagement des tableaux de bord produits.

En outre, un canevas de rédaction des Comptes Rendus de Contrôle de Gestion (CRCG) a été mis en application. Son exploitation mensuelle a été consacrée à l'analyse de l'exécution du budget des Agences Principales. Trimestriellement, le CRCG a permis de faire, en plus de l'analyse du budget, le point sur la mise en œuvre du programme d'activités et l'évolution des principaux indicateurs d'activités et de gestion.

Enfin, les travaux d'informatisation du processus de préparation du budget et l'analyse de son exécution ont été poursuivis. La phase de développement a débuté en décembre 2008 et l'application devrait entrer en production en mai 2009. Cette action rentre dans le cadre de la poursuite de l'automatisation des activités de la Banque et d'une meilleure prise en charge des risques opérationnels.

Au total, l'amélioration du dispositif de contrôle de gestion de l'Institut d'émission s'est poursuivie au cours de l'année 2008. En terme de perspectives, les objectifs portent notamment sur :

- la poursuite de la mise en place d'un contrôle de gestion des métiers spécifiques, en particulier le management du portefeuille des projets informatiques ;
- l'analyse comparative (benchmarking) des indicateurs de performance et des coûts ;
- la revue de la liste des métiers, activités et opérations ;
- la relecture de la base des indicateurs définis.

VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

Les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont marqués par la poursuite de la consolidation des avoirs extérieurs et par l'accroissement des opérations de refinancement des établissements de crédit, notamment par injections de liquidités sur le marché monétaire. Ces évolutions se sont traduites par une progression du total du bilan et du résultat net.

8.1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 6 661,7 milliards de FCFA, en hausse de 742,9 milliards ou 13% par rapport à celui de 5 918,8 milliards au terme de l'exercice précédent.

A l'actif, cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement de 5% des avoirs en monnaies étrangères, de 185% des créances sur les établissements de crédit, de 39% des opérations pour le compte des Trésors Nationaux et de 49% des autres immobilisations nettes.

Au passif, cette progression découle principalement de la hausse de 8% de la circulation fiduciaire, de 17% des comptes de dépôts, de 42% des engagements envers le Fonds Monétaire International, de 16% de la réserve de réévaluation de l'or, de 10% de celle des devises, et de 11% du poste « Capital et Réserves ».

Au 31 décembre 2008, le bilan de la BCEAO se présente comme suit :

en milliards de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
ACTIF				
Avoirs en or	438,1	410,3	27,8	7
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	24,2	22,5	1,7	8
Avoirs en monnaies étrangères	4 673,0	4 443,9	229,1	5
Créances sur les établissements de crédit	366,3	128,7	237,6	185
Créances sur les Trésors Nationaux	443,5	402,5	41,0	10
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	285,1	204,8	80,3	39
Biens immobiliers de placement	2,2	2,5	-0,3	-12
Actifs non courants destinés à la vente	*	*	*	*
Autres immobilisations nettes	318,8	214,4	104,4	49
Autres actifs	110,5	89,1	21,4	24
TOTAL	6 661,7	5 918,8	742,9	13
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	3 050,0	2 819,7	230,3	8
Comptes créditeurs et dépôts	1 685,6	1 437,5	248,1	17
Transferts à exécuter	12,9	0,9	12,0	1 333
Engagements en monnaies étrangères	8,2	7,7	0,5	
Engagements envers le Fonds Monétaire International	310,7	218,2	92,5	42
Autres passifs	88,1	82,3	5,8	7
Provisions pour risques et charges	38,3	36,8	1,5	4
Réserve de réévaluation Or	199,8	172,1	27,7	16
Réserve de réévaluation des devises	139,6	126,9	12,7	10
Capital et Réserves	1 060,9	957,7	103,2	11
Résultat	67,7	59,1	8,6	15
Total	6 661,7	5 918,8	742,9	13

8.1.1 - Analyse des postes de l'actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 438,1 milliards au 31 décembre 2008 contre 410,3 milliards au 31 décembre 2007, soit une progression de 27,8 milliards ou 7%. Cette augmentation est imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période qui est passé de 349 802 FCFA au 31 décembre 2007 à 373 460 FCFA au 31 décembre 2008. Aucune transaction n'ayant été enregistrée au cours de la période sous revue, le volume du stock d'or est resté identique à celui de l'exercice précédent, soit 36 484,42 kg (1 173 001,38 onces).

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), qui comprennent la position de réserve et les avoirs en DTS, sont passés de 22,5 milliards au 31 décembre 2007 à 24,2 milliards au 31 décembre 2008, soit une hausse de 1,7 milliard ou 8%.

En effet, la position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI s'est améliorée de 0,8 milliard en s'établissant à 22,3 milliards au 31 décembre 2008 contre 21,5 milliards au 31 décembre 2007.

De même, les avoirs en DTS des Etats de l'Union ont progressé en passant de 1,0 milliard à fin décembre 2007 à 1,9 milliard au 31 décembre 2008, sous les effets conjugués de la hausse du montant des avoirs exprimés en DTS (2 554 123 DTS au 31 décembre 2008 contre 1 471 201 DTS au 31 décembre 2007) et de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de 704,144 FCFA au 31 décembre 2007 à 725,980 FCFA au 31 décembre 2008.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 229,1 milliards, en passant de 4 443,9 milliards en 2007 à 4 673,0 milliards en 2008. Cette évolution résulte notamment de l'effet contrasté des hausses de 127,1 milliards des avoirs en compte d'opérations, de 129,1 milliards des avoirs auprès des correspondants, de 62,2 milliards du portefeuille de titres, de 12,7 milliards des encaisses de billets étrangers, et de la baisse de 102,6 milliards des prêts interbancaires.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Compte d'opérations	2 479,9	2 352,8	127,1	5
Correspondants dans la Zone Franc	220,4	92,1	128,3	139
Correspondants hors Zone Franc	10,0	9,2	0,8	9
Portefeuille de titres	1 857,7	1 795,5	62,2	3
Encaisse billets étrangers	27,3	14,6	12,7	87
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	4,3	4,2	0,1	2
Prêts interbancaires	0,0	102,6	-102,6	-100
Créances à rattacher	73,4	72,9	0,5	1
Total	4 673,0	4 443,9	229,1	5

Le portefeuille de titres en devises comprend essentiellement des titres obligataires acquis à la suite de l'adoption du nouveau cadre institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change de la Banque Centrale en septembre 2005. Il est constitué en majorité de titres souverains, émis par les pays membres de l'Eurosystème (1 184 371 millions) et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la BRI (298 239 millions).

Les autres actifs du portefeuille sont issus des émissions d'Agences et Institutions financières internationales de référence (375 046 millions).

Les créances de la BCEAO se sont inscrites en hausse de 278,6 milliards, essentiellement du fait de l'effet conjugué de l'augmentation de 237,6 milliards des créances sur les établissements de crédit et de celle de 41,0 milliards des créances sur les Trésors Nationaux.

L'augmentation des créances sur les établissements de crédit est consécutive principalement à l'accroissement des opérations de refinancement.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
	en milliards de FCFA			
Créances sur les établissements de crédit	366,3	128,7	237,6	185
Pension ordinaire	206,0	78,6	127,4	162
Marché monétaire	160,0	50,0	110,0	220
Créances rattachées	0,3	0,1	0,2	200
Créances sur les Trésors Nationaux	443,5	402,5	41,0	10
Créances monétaires	300,5	308,9	-8,4	-3
Créances financières	143,0	93,6	49,4	53
Total	809,8	531,2	278,6	52

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 285,1 milliards en 2008 contre 204,8 milliards en 2007, soit une progression de 80,3 milliards. Cette évolution résulte des transactions enregistrées au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) et de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC).

	FRPC	AUPC	FPCE	AUTRES	TOTAL
	en milliards de FCFA				
Position au 31 décembre 2007	125,5	29,7	-	49,6	204,8
Tirages au cours de l'exercice 2008	56,3	30,2	17,5	-	104,0
Remboursements au cours de l'exercice 2008	-26,2	-	-	-	-26,2
Annulation au titre de l'IADM	-	-	-	-	-
Réévaluation	0,1	-	-	2,4	2,5
Position au 31 décembre 2008	155,7	59,9	17,5	52,0	285,1

Les immobilisations de la BCEAO sont constituées des postes « Biens immobiliers de placement » et « Autres immobilisations nettes ».

Les « Autres immobilisations nettes » sont passées de 214,4 milliards en 2007 à 318,8 milliards en 2008, soit une progression de 104,4 milliards en liaison notamment avec la réévaluation des patrimoines immobilier et artistique de la Banque, qui s'est traduite par un écart de réévaluation total de 98,8 milliards (98,4 milliards pour les immeubles et 0,4 milliard pour les oeuvres d'art).

Les « Autres actifs » du bilan ont enregistré une hausse de 21,4 milliards en passant de 89,1 milliards au 31 décembre 2007 à 110,5 milliards au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte essentiellement de la progression de 29,2 milliards des « Autres comptes d'ordre », atténuée par la baisse de 3,8 milliards de la valeur du stock de matériel d'émission, et de celle de 4,6 milliards du solde en compensation de la BCEAO.

8.1.2 - Analyse des postes du passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 3 050,0 milliards en 2008, en accroissement de 230,3 milliards par rapport à l'année précédente.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1 437,5 milliards en 2007 à 1 685,6 milliards au 31 décembre 2008, soit une hausse de 248,1 milliards, en liaison avec l'accroissement des avoirs des banques et institutions communes, des réserves des établissements de crédit et des dépôts publics.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Banques et Institutions Etrangères	72,7	85,3	-12,6	-15
Banques et Institutions Communes de l'Union	220,8	154,8	66,0	43
Etablissements de crédit	808,8	654,1	154,7	24
Trésors Nationaux et autres organismes publics	561,3	512,3	49,0	10
Autres comptes de dépôts	22,0	31,0	-9,0	-29
Total	1 685,6	1 437,5	248,1	17

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont situés à 310,7 milliards en 2008 contre 218,2 milliards en 2007, soit une hausse de 92,5 milliards.

Les provisions pour risques et charges se sont établies à 38,3 milliards en 2008 contre 36,8 milliards en 2007, soit une augmentation de 1,5 milliard en relation avec les dotations pour engagements de retraite de 1,0 milliard et des gratifications pour médaille du travail de 0,5 milliard.

Les autres passifs sont passés de 82,3 milliards en 2007 à 88,1 milliards en 2008, en hausse de 5,8 milliards, principalement sous l'effet contrasté de la hausse de 2,8 milliards des valeurs à l'encaissement non disponibles, de 16,3 milliards des opérations du passif en attente de régularisation, et de la diminution de 6,1 milliards des autres comptes d'ordre.

Les réserves de réévaluation sont constituées de la réserve de réévaluation de l'or et de celle de réévaluation des devises. La réserve de réévaluation de l'or est passée de 172,1 milliards au 31 décembre 2007 à 199,8 milliards au 31 décembre 2008, soit une hausse de 27,7 milliards, imputable à la réévaluation du stock d'or du fait de l'appréciation du cours de l'once d'or sur le marché.

Quant à la réserve de réévaluation des devises, elle s'est établie à 139,6 milliards en 2008 contre 126,9 milliards en 2007, soit une hausse de 12,7 milliards consécutive à l'affectation du résultat net de change au 31 décembre 2007, en réserve de réévaluation des devises, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 26 juin 2008.

Le poste capital et réserves a enregistré un accroissement de 103,2 milliards en se situant à 1 060,9 milliards au 31 décembre 2008 contre 957,7 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte de l'effet conjugué des opérations suivantes :

- l'affectation décidée par le Conseil des Ministres, en sa session du 26 juin 2008, du résultat de l'exercice 2007 à la « Réserve statutaire » pour un montant de 2,0 milliards ;

- le reversement en « Autres réserves » du remboursement par la Commission de l'UEMOA, de la somme de 2,4 milliards, au titre de la participation de cette institution au capital de la Banque Régionale de Solidarité (BRS). Ce montant avait été prélevé initialement sur le Fonds d'Actions Communautaires de l'UEMOA (FAC-UEMOA), dont le solde a été viré au poste « Autres réserves » en 2006, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 09 octobre 2006 ;

- la constatation des écarts de réévaluation des immeubles et du patrimoine artistique, pour un montant total de 98,7 milliards (98,4 milliards pour les immeubles et 0,3 milliard pour le patrimoine artistique).

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Capital social	134,1	134,1	0,0	-
Prime d'adhésion	43,6	43,6	0,0	-
Réserve statutaire	67,1	65,0	2,1	3
Réserve Générale	49,4	49,4	0,0	-
Autres Réserves	47,1	44,7	2,4	5
Réserves pour Risques de Refinancement	19,7	19,7	0,0	-
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18,9	18,9	0,0	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77,2	77,2	0,0	-
Réserve de réévaluation Immeubles	205,0	106,6	98,4	92
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	6,0	5,7	0,3	5
Fonds pour risques bancaires généraux	48,0	48,0	0,0	-
Report à nouveau	344,8	344,8	0,0	-
Total	1 060,9	957,7	103,2	11

8.2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

L'exploitation de la Banque Centrale a dégagé, après dotations aux amortissements et aux provisions, un résultat excédentaire de 67,7 milliards, en hausse de 8,6 milliards par rapport à celui de 59,1 milliards réalisé en 2007. Cette progression résulte d'une augmentation des produits qui sont passés de 248,7 milliards à 330,5 milliards, soit une hausse de 81,8 milliards ou 33%, dont l'impact a été atténué par la progression de 73,1 milliards ou 39% des charges qui sont passées de 189,6 milliards à 262,7 milliards.

Cette performance s'est traduite par une amélioration de 8,7 milliards ou 5% du produit net bancaire qui est passé, d'une année à l'autre, de 173,1 milliards à 181,8 milliards.

Les principales composantes du compte de pertes et profits ont évolué comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
			en milliards de FCFA	
Produits d'intérêts	226,4	190,0	36,4	19
Charges d'intérêts	39,4	30,1	9,3	31
Résultat net d'intérêts	187,0	159,9	27,1	17
Dividendes	0,3	0,4	-0,1	-25
Produits de commissions	0,0	0,1	-0,1	-100
Charges de commissions	0,1	0,2	-0,1	-50
Résultat net des commissions	-0,1	-0,1	0,0	
Produits sur opérations de change	98,2	51,9	46,3	89
Charges sur opérations de change	103,6	39,0	64,6	166
Résultat net de change	-5,4	12,9	-18,3	-142
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises			0,0	
Produit net bancaire	181,8	173,1	8,7	5
Autres produits	5,4	6,4	-1,0	-16
Total des produits nets	187,2	179,5	7,7	4
Entretien de la circulation	16,1	14,6	1,5	10
Frais généraux	84,0	76,3	7,7	10
Autres charges	1,2	3,1	-1,9	-61
Dotations nettes aux amortissements & provisions	18,2	26,4	-8,2	-31
Charges d'exploitation générale	119,5	120,4	-0,9	-1
Résultat net de l'exercice	67,7	59,1	8,6	15

8.2.1 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts représente la différence entre les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Au 31 décembre 2008, il s'est élevé à 187,0 milliards, en hausse de 27,1 milliards ou 17% par rapport au montant de 159,9 milliards réalisé en 2007.

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Valeur	%
en milliards de FCFA				
Produits d'intérêts (a)	226,4	190,0	36,4	19
. Produits sur les avoirs extérieurs	204,8	176,0	28,8	16
- Compte d'opérations	109,3	107,1	2,2	2
- Intérêts sur avoirs en devises	8,6	12,6	-4,0	-32
- Intérêts sur portefeuille de titres	86,9	56,3	30,6	54
. Produits sur les opérations de crédit	21,6	14,0	7,6	54
- Produits des Concours aux Etablissements de crédit	10,1	3,6	6,5	181
- Produits des Concours aux Trésors Nationaux	11,5	10,4	1,1	11
- Produits s/Autres Opérations de Politique Monétaire	-	-	-	-
Charges d'intérêts (b)	39,4	30,1	9,3	31
. Intérêts versés à la clientèle	27,3	20,6	6,7	33
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	23,1	16,9	6,2	37
- Intérêts versés aux autres Organismes	4,2	3,7	0,5	14
- Intérêts sur Titres d'Etat	-	-	-	-
. Intérêts versés au FMI & autres correspondants	12,1	9,5	2,6	27
- Intérêts versés au FMI	2,3	4,1	-1,8	-44
- Intérêts versés aux autres correspondants	-	-	-	-
- Charges des opérations sur portefeuille de titres	9,8	5,4	4,4	81
Résultat net d'intérêts (a) – (b)	187,0	159,9	27,1	17

8.2.1.1 - Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont passés de 190,0 milliards en 2007 à 226,4 milliards en 2008, soit une hausse de 36,4 milliards ou 19%. Ils sont générés par les avoirs extérieurs et les opérations de crédit.

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 176,0 milliards au 31 décembre 2007 à 204,8 milliards au 31 décembre 2008, soit une progression de 28,8 milliards ou 16% induite principalement par la hausse des revenus générés par le compte d'opérations et par le portefeuille de titres.

Les produits sur les opérations de crédit ont progressé de 7,6 milliards ou 54% en s'établissant à 21,6 milliards en 2008 contre 14,0 milliards en 2007. Cette variation est imputable essentiellement aux effets de la hausse des produits générés par les concours aux établissements de crédit suite à l'accroissement des opérations de refinancement, et des intérêts provenant des concours aux Trésors Nationaux.

8.2.1.2 - Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées par la Banque Centrale sont passées de 30,1 milliards en 2007 à 39,4 milliards en 2008, soit un relèvement de 9,3 milliards. Elles sont constituées des intérêts versés à la clientèle (27,3 milliards) et des charges sur les opérations avec le FMI et les autres correspondants (12,1 milliards).

D'une année à l'autre, les intérêts versés à la clientèle ont augmenté de 6,7 milliards essentiellement sous l'effet d'un accroissement du niveau moyen des dépôts rémunérés par la Banque Centrale.

Quant aux intérêts versés au FMI et aux autres correspondants, leur diminution de 2,6 milliards d'un exercice à l'autre, résulte principalement de la baisse des charges sur les opérations de portefeuille de titres en devises.

8.2.2 - Dividendes

Les dividendes, provenant des titres de participation, sont demeurés quasiment stables par rapport à l'exercice précédent en se fixant à 0,3 milliard.

8.2.3 - Résultat net de change

Le résultat net de change est ressorti déficitaire de 5,4 milliards en 2008 contre un excédent de 12,9 milliards en 2007.

Cette situation résulte essentiellement de la réévaluation des engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI), dans un contexte d'appréciation du taux de change du Droit de Tirage Spécial (DTS) dont le cours est passé de 704,144 FCFA au 31 décembre 2007 à 725,980 FCFA au 31 décembre 2008.

8.2.4 - Autres produits

Les autres produits sont passés de 6,4 milliards en 2007 à 5,4 milliards en 2008, soit une baisse de 1,0 milliard, imputable principalement aux profits sur exercices antérieurs ressortis à 1,6 milliard au 31 décembre 2008 contre 2,7 milliards un an plus tôt. Ces produits proviennent essentiellement des reliquats des provisions pour charges à payer constituées à la clôture de l'exercice précédent et devenues sans objet.

8.2.5 - Charges d'exploitation générale

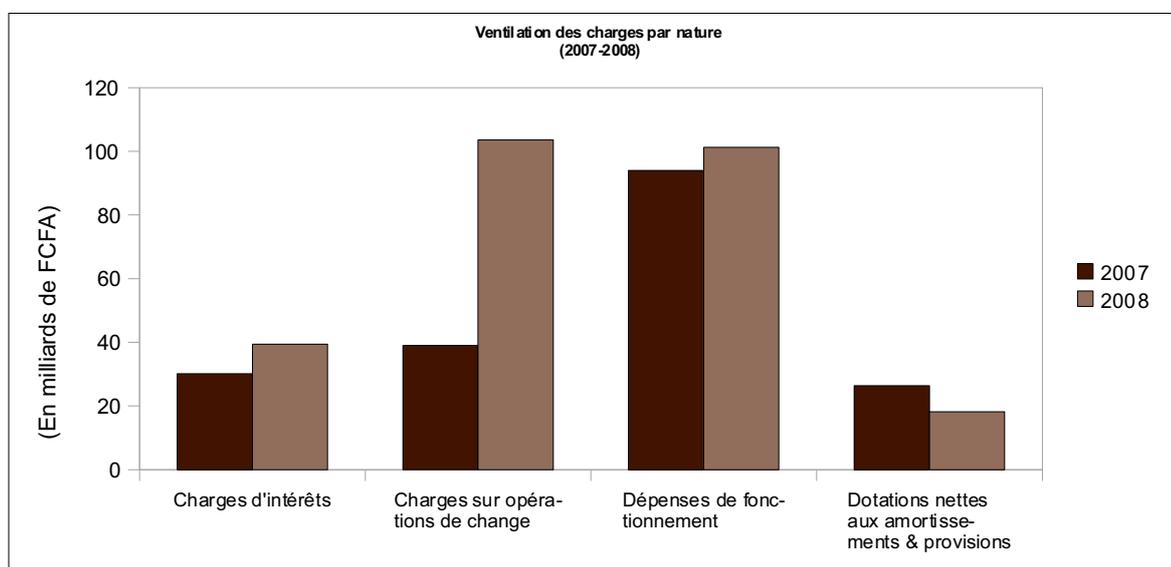
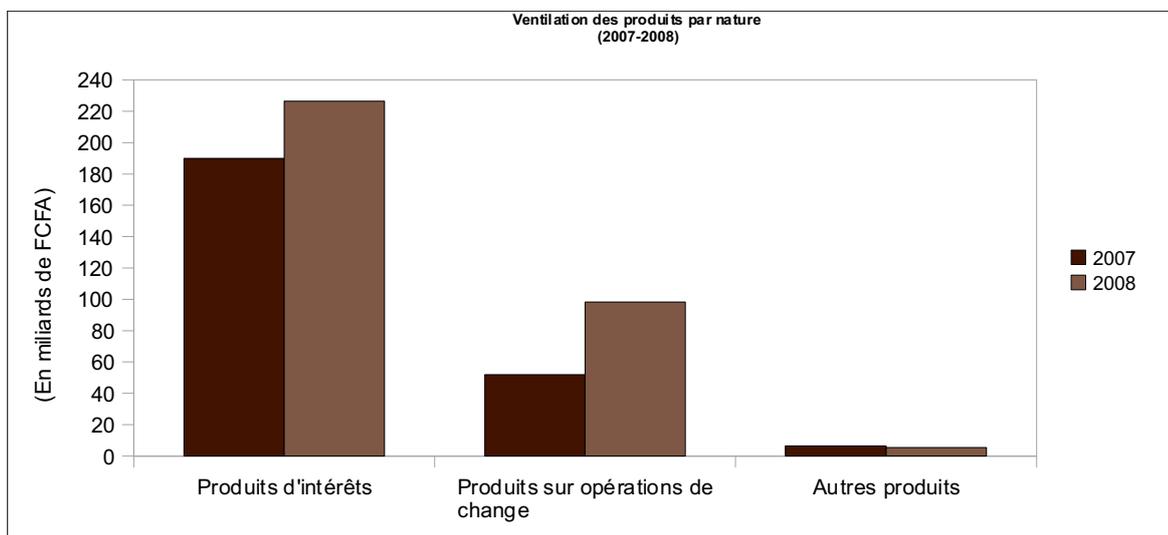
Les charges d'exploitation générale de la BCEAO sont passées de 120,4 milliards en 2007 à 119,5 milliards en 2008, soit un repli de 0,9 milliard ou 1% résultant essentiellement de l'effet contrasté de la diminution de 8,2 milliards des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, et de l'augmentation de 7,7 milliards des frais généraux.

En effet, les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire sont passées de 14,6 milliards au 31 décembre 2007 à 16,1 milliards au 31 décembre 2008, soit une progression de 1,5 millions ou 10% en relation notamment avec les commandes de signes monétaires neufs résultant de l'accroissement des sorties aux guichets et de la politique d'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Les frais généraux ont enregistré une progression de 7,7 milliards ou 10% en ressortant à 84,0 milliards au 31 décembre 2008 contre 76,3 milliards à la fin de l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique principalement par l'incidence des avancements et promotions, celle de la revalorisation du point indiciaire des traitements du personnel et par l'importance des indemnités de départ à la retraite, justifiée par le nombre d'agents d'encadrement admis à la retraite au 31 décembre 2008.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions correspondent à la différence entre les dotations et les reprises y afférentes. D'une année à l'autre, elles sont passées de 26,4 milliards à 18,2 milliards, soit une dimi-

nution de 8,2 milliards induite essentiellement par l'incidence du changement opéré dans la méthode de calcul des amortissements des biens immobiliers, suite à l'exploitation des rapports d'expertise ayant permis la réévaluation des immeubles de la Banque et leur décomposition par composants au 31 décembre 2007, conformément aux dispositions de la norme internationale IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Ainsi, les durées de vie des composants étant plus longues que celles précédemment retenues, la mise en œuvre de cette méthode s'est traduite par une diminution des charges d'amortissements.



8.3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux suivants, désignés par les Ministres chargés des Finances, en application de l'article 64 des Statuts de l'Institut d'émission, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet Fiduciaire d'Afrique, représenté par Monsieur Johannes DAGNON ;
- au Burkina, le cabinet SOFIDEC Audit & Conseil représenté par Monsieur Paulin OUEDRAOGO ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet MAZARS de Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Armand FANDOHAN ;
- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO MBA du Sénégal, représenté par Madame Marie BA ;
- au Mali, le cabinet FAACIM-SARL, représenté par Monsieur Cheikh Abdoulaye CISSE ;
- au Niger, les cabinets KMC Audit et Conseil du Niger et MAZARS de Côte d'Ivoire, représentés respectivement par Messieurs Hassane KANEYE et Armand FANDOHAN ;
- au Sénégal, le cabinet Aziz DIEYE représenté par Monsieur Abdoul Aziz DIEYE ;
- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani K. CLOMEGAH.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE du Sénégal, représenté par Monsieur Makha SY.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'Opérations modifiées par l'Avenant n° 1, signé le 20 septembre 2005 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Serge TOMASI, et par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE, Commissaire-Contrôleur.

8.4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RACINE

SA au Capital de FCFA 100.300.000
RCCM : SN.DKR.95.B.73 - NINEA : 00661012S3
22, rue Ramez Bourgi - BP 545 - Dakar
Tél. : (221) 33.849.22.22 - Fax : (221) 33.823.80.32
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Messieurs les Administrateur
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO)
Avenue Abdoulaye Fadiga - Dakar

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 8 septembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et la centralisation des comptes des agences principales et auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables applicables à la Banque Centrale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par la International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans notre précédent rapport d'audit sur les états financiers au 31 décembre 2007, les agences auxiliaires de la BCEAO à Bouaké, Korhogo et Man ont cessé leur activité en 2002 suite aux attaques à main armée dont elles ont fait l'objet. Les autorités ivoiriennes se sont engagées à prendre en charge les pertes résultant des attaques après l'inventaire et l'évaluation des préjudices subis par la Banque Centrale. A cet effet, une convention relative au remboursement des encaisses dérobées, évaluées à FCFA.50.771 millions a été conclue le 4 décembre 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Banque Centrale.

Toutefois, au 31 décembre 2008, les actifs de ces agences, tels qu'ils figurent dans les états financiers centralisés de la Banque Centrale comprennent des immobilisations d'une valeur nette comptable qui s'établit à FCFA.1.784 millions. En l'absence de finalisation du processus d'évaluation contradictoire du préjudice subi sur les immobilisations et d'un accord formalisé entre les parties, il ne nous a pas été possible d'exprimer une opinion sur l'incidence de ces opérations sur les comptes d'immobilisations.

Opinion

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point évoqué ci-dessus, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2008, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Fait à Dakar, le 20 mars 2009

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

8.5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2008

BILAN DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2008

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	438.069	410.318	27.751	7
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	24.172	22.493	1.679	7
Avoirs en monnaies étrangères	6	4.673.041	4.443.936	229.105	5
Créances sur les établissements de crédit	7	366.293	128.723	237.570	185
Créances sur les Trésors Nationaux	8	443.465	402.558	40.907	10
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	285.064	204.812	80.252	39
Biens immobiliers de placement	10	2.189	2.459	-270	-11
Actifs non courants destinés à la vente	10				
Autres immobilisations	10	318.827	214.400	104.427	49
Autres actifs	11	110.592	89.143	21.449	24
Total		6.661.712	5.918.842	742.870	13
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	12	3.049.977	2.819.710	230.267	8
Comptes créditeurs et dépôts	13	1.685.570	1.437.493	248.077	17
Transferts à exécuter	14	12.838	882	11.956	1.356
Engagements en monnaies étrangères	15	8.165	7.688	477	6
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	310.740	218.164	92.576	42
Autres passifs	17	88.050	82.294	5.756	7
Provisions pour risques et charges	18	38.262	36.858	1.404	4
Réserve de réévaluation Or	19	199.818	172.067	27.751	16
Réserve de réévaluation des devises	20	139.620	126.889	12.731	10
Capital et Réserves	21	1.060.924	957.715	103.209	11
Résultat	22	67.748	59.082	8.666	15
Total		6.661.712	5.918.842	742.870	13

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2008, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2008

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
				Valeur	%
Produits d'intérêts		226.439	189.949	36.490	19
Charges d'intérêts		39.450	30.123	9.327	31
Résultat net d'intérêts (a)	27	186.989	159.826	27.163	17
Dividendes (b)	28	360	436	-76	-17
Produits de commissions		27	24	3	13
Charges de commissions		138	150	-12	-8
Résultat net des commissions (c)	29	-111	-126	15	-12
Produits sur opérations de change	30	98.188	51.896	46.292	89
Charges sur opérations de change	30	103.633	38.988	64.645	166
Résultat net de change (d)	30	-5.445	12.908	-18.353	-142
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	20	0	0	0	
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)		181.793	173.044	8.749	5
Autres produits ordinaires	31	5.490	6.419	-929	-14
Total des produits nets		187.283	179.463	7.820	4
Entretien de la circulation fiduciaire	32	16.149	14.560	1.589	11
Frais généraux	33	83.985	76.336	7.649	10
Autres charges ordinaires	34	1.247	3.119	-1.872	-60
Dotations nettes aux amortissements & provisions	35	18.154	26.366	-8.212	-31
Charges d'exploitation générale		119.535	120.381	-846	-1
Résultat net de l'exercice		67.748	59.082	8.666	15

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2008, élaborés par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	134.120	43.587	435.176	344.832	59.082	1.016.797
Ecart de réévaluation au 1 ^{er} janvier 2008			98.791			98.791
Affectation en réserves Bénéfice de l'exercice			4.418		-59.082 67.748	-54.664 67.748
Solde au 31 décembre 2008	134.120	43.587	538.385	344.832	67.748	1.128.672

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2008, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2008

en millions de FCFA

Libellés	2008	2007
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net	67.748	59.082
+ Dotations aux amortissements	15.091	18.919
+ Dotations aux provisions	3.519	8.430
- Reprises d'amortissements	-422	-
- Reprises de provisions	-34	-983
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-35	-511
- Dividendes reçus	-360	-436
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	85.507	84.501
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-370.684	-1.583.088
Créances sur les établissements de crédit	-237.570	-103.660
Créances sur les Trésors nationaux	-40.907	19.769
Opérations pour compte des Trésors nationaux	-2.341	2.140
Autres créances d'exploitation (*)	-89.866	-1.501.337
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	523.810	785.198
Billets & monnaies émis	230.267	399.246
Comptes courants & dépôts	248.077	380.882
Transferts à exécuter	11.956	-5.485
Autres dettes d'exploitation	5.756	-42.319
Engagements à court terme	3	80
Réserve de réévaluation Or	27.751	52.794
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	238.633	-713.389
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'immobilisations financières	-6.104	-4.182
- Acquisition d'autres immobilisations	-13.931	-9.011
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	35	511
+ Dividendes reçus	360	436
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-19.640	-12.246
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-16.000	-5.600
- Autres affectations résultat exercice précédent	-28.333	-84
+ Autres réserves	2.400	-
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-77.911	-7.241
± Engagements à long terme	93.050	-1.242
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-26.794	-14.167
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	192.199	-739.802
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	3.345.037	4.084.839
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	3.537.236	3.345.037
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2008	2007
Avoirs en or	438.069	410.318
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	24.172	22.493
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3.074.995	2.912.226
Total	3.537.236	3.345.037

(*) : Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgés de plus d'un mois.

(**) : cf. notes 2.12 et 25.

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2008, élaborés par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres qui sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2008

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 655,957 FCFA pour 1 euro.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

Notamment, trois normes significatives, en sus de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », ne sont pas encore intégralement appliquées au 31 décembre 2008. Il s'agit des normes IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cependant, il convient de préciser que la norme IAS 39 est déjà appliquée aux opérations de la salle des marchés.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- comparabilité,
- importance significative,
- réalité économique,
- transparence.

2.4 - Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant par la valeur de marché pour l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

2.5 - Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Notamment, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant, sont enregistrés dans le compte de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des devises.

2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation.

2.9 - Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de l'exercice, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA au 31 décembre. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont converties en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les actifs obligataires.

2.11 - Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

■ Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

■ Comptabilisation des titres en devises

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 - Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception des titres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui représentent plus de 20 % de son capital. Toutefois, en raison des contraintes d'ordre institutionnel, la BCEAO n'exerce donc pas un contrôle ou une influence notable sur ladite Institution. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100.000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

L'évaluation après comptabilisation des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées périodiquement à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions (y compris les aménagements, agencements et installations s'y rapportant) sont réévaluées périodiquement.

Une expertise du patrimoine immobilier et artistique de la Banque a été réalisée par des experts (Cabinet FIOA,

à Lomé en République togolaise) du 22 octobre 2007 au 31 mars 2008, et a permis de ventiler les valeurs réévaluées des immeubles par composants au 1^{er} janvier 2008, date de référence de la réévaluation. La méthodologie d'estimation retenue par les experts est celle de la comparaison, notamment la méthode dite « sol et constructions ».

Par ailleurs, le patrimoine artistique de la Banque a fait l'objet d'une expertise au 1^{er} janvier 2008, dont les résultats se sont traduits par la constatation d'un écart de réévaluation imputé directement aux capitaux propres.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie (ans)
Terrains	Non amortissables
Structures, cloisons, divers revêtements et faux plafonds	60
Menuiserie métallique et bois (intérieur)	45
Menuiserie métallique et bois (extérieur)	45
Étanchéité des toitures	30
Electricité courants forts (y compris câblage)	30
Electricité courants faibles (y compris câblage)	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur et monte-charge	30
Nacelles	30
Système de sécurité (y compris scanner)	20
Climatisation	30
Plomberie sanitaire	30
Aménagements extérieurs (Clôture, Guérites, Locaux annexes, Locaux techniques, VRD)	45
Matériels et mobiliers	4 à 5
Matériels de transport	3
Logiciels	4

Concernant les composants des immeubles, les durées d'utilité ou d'usage initialement retenues étaient de 20 ans pour les « Constructions » et de 6 ans et 8 mois pour les « Agencements, aménagements et installations ». Ce changement d'estimation comptable à compter de l'exercice 2008 s'inscrit dans le cadre de la présentation de cette catégorie d'immobilisations conformément à l'approche par composant de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », par l'exploitation des rapports d'expertise immobilière avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable servant au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Pour déterminer leur éventuelle dépréciation, les actifs immobilisés autres que les immeubles de placement sont regroupés en une seule unité génératrice de trésorerie. En effet, il est impossible de leur rattacher des flux de trésorerie autonomes. Seuls les immeubles de placement peuvent faire l'objet de dépréciation de façon isolée.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

■ IAS 40 : Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel. Les immeubles de placement sont évalués initialement et après selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

■ IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2008, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

2.17 - Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.18 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

2.19 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.20 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.21 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de

Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.22 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.23 - Avantages du Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médaille de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale versés au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

2.24 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

■ Réserve de réévaluation des avoirs en devises

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée, en 1998, par l'Instruction n° 16/12/98 du 15 décembre 1998. Elle est destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur le Fonds.

■ Fonds pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations

bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

■ Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.25 - Instruments dérivés

En 2008, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.26 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de marché** : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- **Risques de contrepartie** : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.27 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.28 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.29 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.30 - Changement de méthode d'estimations comptables

Au 31 décembre 2008, la Banque Centrale a adopté la méthode de la réévaluation et de la ventilation par composant pour la comptabilisation des immeubles, en application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Cette norme recommande l'enregistrement distinct (par composant) des éléments individualisables d'un actif dont les durées de vie individuelles seraient plus courtes que celles de l'immobilisation prise dans sa globalité.

Par ailleurs, l'exploitation des résultats de l'expertise immobilière commanditée a conduit la BCEAO à procéder à une révision des durées de vie des composants des constructions à dire d'expert (confère Note 2.16).

2.31 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.32 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : « le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale ».

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et Or	31/12/2008 en FCFA	31/12/2007 en FCFA	Variation en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	471,340	445,590	5,78
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	688,670	894,470	-23,01
1 Franc suisse (CHF)	441,720	396,420	11,43
1 Yen japonais (JPY)	5,200	3,980	30,65
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	725,980	704,144	3,10
1 Dollar canadien (CAD)	385,900	453,980	-15,00
1 kilogramme d'or	12.007.018	11.246.396	6,76
1 Once d'or	373.460	349.802	6,76

Note 4 - Avoirs en Or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2008		31/12/2007		Variation
	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>
Or en dépôt au Siège	119.714,82	44.709	119.714,82	41.876	2.833
Or en dépôt à la Banque de France	1.053.113,24	393.295	1.053.113,24	368.381	24.914
Or solde compte poids	173,32	65	173,32	61	4
Total	1.173.001,38	438.069	1.173.001,38	410.318	27.751

Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2008. La variation de l'exercice, soit 7 %, résulte de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 349.802 FCFA au 31 décembre 2007 à 373.460 FCFA au 31 décembre 2008.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est

en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contrevaletur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation
	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>
Position de réserve	30.742.159	22.318	30.472.912	21.457	861
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	2.554.123	1.854	1.471.201	1.036	818
Total	33.296.282	24.172	31.944.113	22.493	1.679

■ Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Quotas FMI	855.800.000	621.294	855.800.000	602.606	18.688
FMI, compte n° 1	(846.324.917)	(580.080)	(806.674.225)	(592.807)	12.727
FMI, compte titres	(63.582.924)	(43.580)	(59.302.863)	(43.580)	-
Ajustement FMI compte n° 1	-	(34.335)	-	24.792	(59.127)
Ajustement FMI compte titres	-	(2.580)	-	1.823	(4.403)
Avoirs exclus	84.850.000	61.599	40.650.000	28.623	32.976
Total	30.742.159	22.318	30.472.912	21.457	861

La décomposition par pays, de la position de réserve selon la devise ou la monnaie, se présente comme suit au 31 décembre 2008 :

En millions de FCFA

	Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A	QUOTA	621 294	44 938	43 704	236 089	10 309	67 734	47 769	117 464	53 287
	FMI COMPTE N° 1 (a)	580 080	40 927	36 175	278 098	12 130	13 726	39 198	109 744	50 082
	FMI COMPTE TITRES (b)	43 580	0	0	0	0	43 580	0	0	0
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	61 599	0	0	59 022	2 577	0	0	0	0
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	61 599	0	0	59 022	2 577	0	0	0	0
	- Tirages - Autres Tirages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	- Tirages s/Fin.Comp.&F.p/imprévu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N° 1	-34 335								
C	AJUSTEMENT FMI COMPTE TITRES	-2 580								
D	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	562 061	40 927	36 175	219 076	9 553	57 306	39 198	109 744	50 082
	POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	22 318	4 011	7 529	17 013	756	10 428	8 571	7 720	3 205
	1 DTS = 725,980 FCFA									

En DTS

Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	161 800 000	73 400 000
FMI COMPTE N° 1 (a)	846 324 917	59 712 196	52 778 333	405 739 534	17 697 766	20 025 066	57 188 867	160 115 182	73 067 973
FMI COMPTE TITRES (b)	63 582 924	0	0	0	0	63 582 924	0	0	0
AVOIRS EXCLUS									
Recours Crédit du Fonds (c)	84 850 000	0	0	81 300 000	3 550 000	0	0	0	0
- Financements compensatoires									
- Tirages ordinaires									
- Facilités élargies									
- Facilités supplémentaires									
- Autres ressources empruntées	84 850 000	0	0	81 300 000	3 550 000	0	0	0	0
- Tirages autres tirages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Tirages s/Fin.Comp.&F.p/imprévu	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	825 057 841	59 712 196	52 778 333	324 439 534	14 147 766	83 607 990	57 188 867	160 115 182	73 067 973
POSITION DE RESERVES : (A-B)	30 742 159	2 187 804	7 421 667	760 466	52 234	9 692 010	8 611 133	1 684 818	332 027
1 DTS = 725,980 FCFA									

L'augmentation de la position de réserve est principalement liée à un effet volume. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 30.472.912 DTS au 31 décembre 2007 à 30.742.159 DTS au 31 décembre 2008, tandis que le cours du DTS est passé de 704,144 FCFA à 725,980 FCFA.

■ Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
DTS détenus	2.142.122	1.555	771.935	544	1.011
BCEAO, son compte au FMI	412.001	299	699.266	492	(193)
Total	2.554.123	1.854	1.471.201	1.036	818

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	en DTS
Solde au 31 décembre 2007	771.935
Acquisition	35.516.050
Cession	(30.481.842)
Rémunérations perçues	3.585.197
Commissions payées	(7.249.218)
Solde au 31 décembre 2008	2.142.122

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

Pays	en DTS	en millions de FCFA
Bénin	45.908	33
Burkina	49.644	36
Côte d'Ivoire	782.706	568
Guinée-Bissau	54.362	40
Mali	53.652	39
Niger	958.994	696
Sénégal	114.868	83
Togo	81.988	60
Total	2.142.122	1.555

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises, les prêts interbancaires et les créances rattachées.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	2.700.351	2.444.957	255.394
Correspondants en dehors de la Zone Franc	14.305	13.360	945
Billets étrangers	27.303	14.583	12.720
Portefeuille de titres	1.857.656	1.795.508	62.148
Prêts interbancaires en devises	-	102.578	(102.578)
Créances rattachées (intérêts courus)	73.426	72.950	476
Total	4.673.041	4.443.936	229.105

■ Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (solde créditeur).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'avenant n° 1 signé le 20 septembre 2005 y relatif, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	2.479.897	2.352.853	127.044
Compte ordinaire à la Banque de France	204.976	79.003	125.973
Comptes ordinaires chez les autres correspondants	15.478	13.101	2.377
Valeurs brutes	2.700.351	2.444.957	255.394
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	2.700.351	2.444.957	255.394

■ Correspondants en dehors de la Zone Franc

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	4.166	4.250	(84)
Placements en devises étrangères	5.830	4.873	957
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4.309	4.237	72
Valeurs brutes	14.305	13.360	945
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	14.305	13.360	945

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est équivalent au DTS de la veille.

■ Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007	
	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	39.911.700,4	26.180	20.289.168,0	13.309
USD	1.587.918,0	748	1.189.439,0	530
CHF	304.560,0	135	928.120,0	368
GBP	348.300,0	240	420.260,0	376
Total		27.303		14.583

■ Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du Trésor et des obligations et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Titres en devises	1.559.417	1.516.133	43.284
Parts de fonds commun de placement	298.239	279.375	18.864
Total	1.857.656	1.795.508	62.148

■ Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	285.562	264.914	20.648
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1.273.855	1.251.219	22.636
Total	1.559.417	1.516.133	43.284

■ Titres en devises détenus à des fins de transaction

a) Ventilation par catégorie de titres :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	285.562	264.914	20.648
Obligations	-	-	-
Total	285.562	264.914	20.648

b) Ventilation par devises :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	435.336.747,88	285.562	403.858.602,58	264.914	20.648
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	435.336.747,88	285.562	403.858.602,58	264.914	20.648

c) Ventilation selon le mode de valorisation :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Titres en devises cotés	285.562	264.914	20.648
Titres en devises non cotés	-	-	-
Total	285.562	264.914	20.648

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Etats	285.562	264.914	20.648
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
Total	285.562	264.914	20.648

■ Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

a) Ventilation par catégorie de titres :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	898.809	799.988	98.821
Obligations	375.046	451.231	(76.185)
Autres	-	-	-
Total	1.273.855	1.251.219	22.636

b) Ventilation par devises :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1.941.979.788,96	1.273.855	1.907.471.519,10	1.251.219	22.636
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	1.941.979.788,96	1.273.855	1.907.471.519,10	1.251.219	22.636

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Etats	898.809	799.988	98.821
Institutions parapubliques	315.380	390.748	-75.368
Institutions supranationales	59.666	60.483	-817
Entreprises	-	-	-
Total	1.273.855	1.251.219	22.636

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
≤ 1 an	259.144	260.585	(1.441)
> 1 an et ≤ 5 ans	832.272	808.375	23.897
> 5 ans	182.439	182.259	180
Total	1.273.855	1.251.219	22.636

■ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). D'une année à l'autre, le montant de ces parts a évolué comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Parts de Fonds Commun de Placement	298.239	279.375	18.864
Total	298.239	279.375	18.864

■ Prêts interbancaires

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Par devises, les prêts interbancaires se ventilent comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	-	-	156.378.714,18	102.578	-102.578
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	-	-	156.378.714,18	102.578	-102.578

Au 31 décembre 2008, le solde des prêts interbancaires est nul dans les livres de la Banque.

■ Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	52.946	56.813	(3.867)
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	21	20	1
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	3	10	(7)
Créances rattachées aux comptes de prêts	-	95	(95)
Créances rattachées aux instruments financiers	20.456	16.012	4.444
Total	73.426	72.950	476

Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2008, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Effets pris en pension	365.996	128.612	237.384
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	297	111	186
Valeurs brutes	366.439	128.869	237.570
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
Total	366.293	128.723	237.570

Les concours aux établissements de crédit ont été consentis en 2008, sur le guichet de la pension ordinaire et sur le marché monétaire.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	300.453	308.876	(8.423)
Créances financières sur Trésors Nationaux	143.012	93.682	49.330
Total	443.465	402.558	40.907

■ Concours monétaires sur les Trésors nationaux

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Comptes courants postaux	2	1	1
Concours sur valeurs publiques	-	-	-
Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5.090	5.227	(137)
Découverts statutaires consolidés	269.629	285.773	(16.144)
Créances rattachées	25.732	17.875	7.857
Total	300.453	308.876	(8.423)

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des amortissements.

■ Créances financières sur les Trésors nationaux

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17.145	17.145	-
Complément fonds propres Mali	-	54	(54)
Autres créances financières	125.867	76.483	49.384
Total	143.012	93.682	49.330

Au cours de l'exercice 2008, la République du Mali a honoré le règlement de la dernière échéance de sa contribution à l'augmentation des Fonds propres de la Banque.

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les Etats de l'Union (2.290 millions), les dépenses réglées pour compte des Trésors Nationaux (2.672 millions) au titre de l'exercice 2008 et des autres créances (120.905 millions) qui découlent de conventions signées avec certains Etats de l'Union.

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Fonds Monétaire International	233.143	155.232	77.911
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	51.921	49.580	2.341
Total	285.064	204.812	80.252

Le poste Fonds Monétaire International est constitué au cours de l'année 2008, de l'aide d'urgence post-conflit (AUPC) dont ont bénéficié deux (2) Etats, des autres tirages au titre de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) accordés à un (1) Etat et des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Il se détaille ainsi qu'il suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Aide d'urgence post-conflit (AUPC)	59.916	29.681	30.235
Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	155.680	125.551	30.129
Facilité pour la protection contre les chocs exogènes (FPCE)	17.547		17.547
Total	233.143	155.232	77.911

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2008, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après :

	FRPC	AUPC	FPCE
Solde au 31 décembre 2007	125.551	29.681	-
Tirages	56.305	30.235	17.547
Remboursements	(26.176)	-	-
Solde au 31 décembre 2008	155.680	59.916	17.547

En 2008, aucun Etat de l'Union n'a bénéficié d'une annulation de dette à l'égard du FMI.

Note 10 - Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Biens immobiliers de placement	2.189	2.459	(270)
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-
Autres immobilisations	318.827	214.400	104.427
Total	321.016	216.859	104.157

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit :

■ Biens immobiliers de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement » l'immeuble situé à Paris (République Française), rue du Colisée, est le seul bien immobilier de placement que détient la BCEAO au 31 décembre 2008.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2008 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

	en millions de FCFA	
	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	-	6.683
Entrées	-	-
Sorties	-	-
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	-	6.683

- Cumul des amortissements

	en millions de FCFA	
	Terrains de placement	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2007	-	4.224
Amortissements de l'exercice	-	270
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	-	-
Amortissements au 31 décembre 2008	-	4.494

- Valeurs nettes comptables

	en millions de FCFA	
	Terrains de placement	Immeubles de placement
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2007	-	2.459
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	-	2.189

Au 31 décembre 2008, au regard des avantages économiques futurs, notamment les projections des entrées de trésorerie associées à cet actif, sa valeur recouvrable est estimée à 2.778 millions de FCFA. Celle-ci étant supérieure à la valeur nette comptable de l'immeuble de placement, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

■ Actifs non courants destinés à la vente

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2008.

■ Autres immobilisations

Au 31 décembre 2008, les autres immobilisations se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Immobilisations financières	75.088	68.984	6.104
Immobilisations incorporelles	564	1.958	(1.394)
Immobilisations corporelles	237.413	141.886	95.527
Avances et acomptes versés sur immobilisations	5.762	1.572	4.190
Total	318.827	214.400	104.427

■ Immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Titres de participation non consolidées	41.843	39.443	2.400
Prêts au personnel	38.826	35.130	3.696
Dépôts et cautionnements	93	85	8
Valeurs brutes	80.762	74.658	6.104
Provisions pour dépréciation titres de participation	(5.672)	(5.672)	-
Provision pour dépréciation des prêts au personnel	(2)	(2)	-
Valeurs nettes	75.088	68.984	6.104

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

	Encours au 31/12/2008	Provisions	Encours net au 31/12/2008	Encours net au 31/12/2007
Titres de participation non consolidés	41.843	5.672	36.171	33.771
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Total	41.843	5.672	36.171	33.771

La situation des participations non consolidées se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

Pays	Organismes	Brut				Provisions				Net 31/12/2008
		31/12/2007	+	-	31/12/2008	31/12/2007	+	-	31/12/2008	
BURKINA	BACB (Ex CNCA)	400			400					400
	Mines de Guiro	400			400	400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508			508	0
MALI	BNDA-MALI	300			300					300
	BDM SA	600			600					600
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	0
	SONIBANK	200			200					200
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10			10	0
	SICAP	0			0	N/S			N/S	N/S
	SOSEPRA	5			5	5			5	0
	TOGO	BTD	613			613				
SIEGE	BOAD	30 317	2 400		32 717					32 717
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	ICADE	N/S			N/S					N/S
	SWIFT	75			75					75
	SCIE-SA	134			134					134
Titres participation libérés non consolidés		39 443	2 400	-	41 843	5 672	-	-	5 672	36 171

La variation enregistrée en 2008 correspond à la souscription de la BCEAO à l'augmentation du capital de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD).

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2008 au regard des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après :

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (en millions de FCFA)
Burkina	BACB (ex-CNCA)	33.684	337
Mali	BNDA-MALI	801	2.050
Sénégal	BHS	15.000	150
Total		49.485	2.537

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2008 se détaillent comme suit :

• Valeurs brutes

	Logiciels
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	5.598
Entrées	113
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	220
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	5.931

• Cumul des amortissements

	Logiciels
Cumul des amortissements au 31 décembre 2007	3.640
Amortissements de l'exercice	1.727
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Amortissements au 31 décembre 2008	5.367

• Valeurs nettes comptables

	Logiciels
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2007	1.958
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	564

■ Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

	Valeurs nettes comptables 31/12/2008	Valeurs nettes comptables 31/12/2007	Variation
Terrains	57.960	9.538	48.422
Constructions	163.187	113.049	50.138
Constructions en cours	3.040	2.975	65
Matériel et mobilier	6.393	8.623	(2.230)
Matériel de transport	372	1.465	(1.093)
Patrimoine artistique	6.461	6.236	225
Total	237.413	141.886	95.527

Les mouvements au cours de l'exercice 2008 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

• Valeurs brutes

en millions de FCFA

	Terrains	Construc- tions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	9 538	265 276	2 975	46 774	5 443	6 236	336 242
Entrées	0	6 204	909	2 152	318	0	9 583
Sorties	0	0	0	-1 993	-291	0	-2 284
Réévaluation au 1er janvier 2008	48 410	170 561	0	0	0	378	219 349
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	12	530	-844	-1 974	66	-153	-2 363
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	57 960	442 571	3 040	44 959	5 536	6 461	560 527

• Cumul des amortissements et dépréciations

en millions de FCFA

	Terrains	Construc- tions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Cumul des amortissements au 31 décembre 2007	0	152 226	0	38 152	3 978	0	194 356
Amortissements de l'exercice	0	7 062	0	4 536	1 496	0	13 094
Amortissements liés aux éléments sortis	0	0	0	-1 927	-302	0	-2 229
Réévaluation au 1er janvier 2008	0	120 558	0	0	0	0	120 558
Dépréciation	0	0	0	251	0	0	251
Autres mouvements (reclassements / régularisations)	0	-462	0	-2 446	-8	0	-2 916
Cumul des amortissements et dépréciations au 31 décembre 2008	0	279 384	0	38 566	5 164	0	323 114

• Valeurs nettes comptables

en millions de FCFA

	Terrains	Construc- tions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2007	9 538	113 050	2 975	8 622	1 465	6 236	141 886
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	57 960	163 187	3 040	6 393	372	6 461	237 413

■ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	9	(9)
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5.762	1.563	4.199
Total	5.762	1.572	4.190

Note 11 - Autres actifs

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Produits divers à encaisser	571	556	15
Stocks de matériel d'émission	11.075	14.829	(3.754)
Valeurs à l'encaissement	4.840	4.045	795
Compensation	7.337	11.958	(4.621)
Avances au personnel	296	326	(30)
Opérations à régulariser Actif	1.771	61	1.710
Autres comptes d'ordre	99.679	70.516	29.163
Total montants bruts (1)	125.569	102.291	23.278
Provisions (2)	(14.977)	(13.148)	(1.829)
Montants nets (1) – (2)	110.592	89.143	21.449

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA de décembre 2008 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser actif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Stocks d'ouvrages	1.556	1.566	(10)
Autres stocks	962	781	181
C2I Pana Loans	11.505	11.505	-
Etats, créances diverses	77.077	51.693	25.384
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1.002	1.113	(111)
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, BRS, etc...)	4.739	376	4 363
Charges payées d'avance	396	378	18
Comptes de passage	-	98	(98)
Divers	2.442	3.006	(564)
Total	99.679	70.516	29.163

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit :

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	783	773	-	1.556
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	860	72	35	897
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	11.505	1.019	-	12.524
Total	13.148	1.864	35	14.977

Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Billets en circulation	2.915.188	2.690.673	224.515
Monnaies en circulation	134.789	129.037	5.752
Total	3.049.977	2.819.710	230.267

Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Banques et institutions étrangères	72.705	85.256	(12.551)
Banques et institutions communes à l'Union	220.779	154.805	65.974
Banques inscrites dans les Etats	808.418	652.560	155.858
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	399	1.580	(1.181)
Trésors nationaux et autres comptables publics	561.287	512.320	48.967
Autres comptes de dépôts	21.982	30.972	(8.990)
Total	1.685.570	1.437.493	248.077

Les soldes s'analysent comme suit :

■ Banques et institutions étrangères

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Comptes courants ordinaires	17.517	32.865	(15.348)
FMI compte n° 2	31	36	(5)
Dépôts à échéance	54.762	51.999	2.763
Dettes rattachées (intérêts courus)	395	356	39
Total	72.705	85.256	(12.551)

■ Banques et institutions communes de l'Union

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
BOAD, divers comptes de dépôts	89.134	43.865	45.269
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	35.190	25.105	10.085
CRRAE, remboursement prêt BCEAO	472	456	16
Autres Institutions communes	95.674	85.280	10.394
Dettes rattachées (intérêts courus)	309	99	210
Total	220.779	154.805	65.974

■ Banques, établissements financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Banques inscrites dans les Etats	808.418	652.560	155.858
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	399	1.580	(1.181)
Trésors nationaux et autres comptables publics	556.301	507.870	48.431
Dettes rattachées (intérêts courus)	4.986	4.450	536
Total	1.370.104	1.166.460	203.644

■ Autres comptes de dépôts

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dépôts du personnel	5.199	4.545	654
Dépôts divers (organismes publics)	14.834	25.045	(10.211)
Autres comptes de dépôts	1.949	1.382	567
Total	21.982	30.972	(8.990)

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter, ou à régulariser, par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	(305)	15	(320)
Transferts Extérieur/UMOA reçus	11.216	(333)	11.549
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	890	161	729
Dispositions internes (intra-pays)	1.037	1.039	(2)
Total	12.838	882	11.956

Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Correspondants hors Zone Franc	84	81	3
Autres emprunts	8.081	7.607	474
Total	8.165	7.688	477

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Autres recours au crédit du Fonds	61.599	28.624	32.975
DTS alloués	86.113	83.523	2.590
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	145.409	106.017	39.392
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes	17.619	-	17.619
Total	310.740	218.164	92.576

Les autres recours au crédit du Fonds sont constitués des tirages au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) et se décomposent comme suit au 31 décembre 2008 :

Pays	31/12/2008		31/12/2007		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Côte d'Ivoire	81.300.000	59.022	40.650.000	28.624	30.398
Guinée Bissau	3.550.000	2.577	-	-	2.577
Total	84.850.000	61.599	40.650.000	28.624	32.975

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

en millions de FCFA

Pays	En DTS	31/12/2008	31/12/2007
Bénin	9.409.000	6.831	6.625
Burkina	9.409.000	6.831	6.625
Côte d'Ivoire	37.828.000	27.462	26.636
Guinée Bissau	1.212.400	880	854
Mali	15.912.000	11.552	11.204
Niger	9.409.000	6.831	6.625
Sénégal	24.462.000	17.759	17.225
Togo	10.975.000	7.967	7.728
Total	118.616.400	86.113	83.523

Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	10.845	8.017	2.828
Fonds d'Actions Spécifiques	5.180	6.384	-1.204
Créditeurs divers Etats	29.288	35.441	-5.889
Opérations à régulariser Passif	16.572	219	16.353
Autres comptes d'ordre	26.165	32.233	-6.332
Total	88.050	82.294	5.756

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Personnel créditeur	230	160
Fonds d'aide à la construction	881	881
Impôts et taxes recouvrées	264	191
Créditeurs divers	3.325	2.592
Centre médical BCEAO-CRRAE	459	877
Charges à payer	883	852
Charges de congés à payer	2.782	2.901
Fournisseurs, dettes en compte	1.727	8.275
Retenues de garanties	1.272	1.349
Fonds de Solidarité Africain	-	7.278
Compte de passage (CDP inter-applications)	10.243	3.088
Comptes de régularisations passif/caisse	161	151
Divers	3.938	3.638
Total	26.165	32.233

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour engagements de retraite	33.724	976	-	34.700
Provisions pour gratification pour médaille du travail	3.134	428	-	3.562
Total	36.858	1.404	-	38.262

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, ainsi que des gratifications pour médaille de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2008
Provisions déduites de l'Actif					
Avoirs en monnaies étrangères	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	146	-	-	-	146
Titres de participation non consolidés	5.672	-	-	-	5.672
Prêts au personnel	2	-	-	-	2
Immobilisations corporelles	-	251	-	-	251
Autres actifs	13.148	1.864	35	-	14.977
Sous-total	18.968	2.115	35	-	21.048
Provisions inscrites au Passif					
Provisions pour risques et charges	36.858	1.404	-	-	38.262
Sous-total	36.858	1.404	-	-	38.262
Total général	55.826	3.519	35	-	59.310

Note 19 - Réserve de réévaluation Or

Le stock d'or est réévalué trimestriellement. La réévaluation trimestrielle est effectuée sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à Londres au cours du trimestre écoulé convertie en F CFA au cours officiel du dollar du jour de la réévaluation.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2007	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/2008
Réserve de réévaluation Or	172.067	56.126	(28.375)	199.818

Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2008 :

	Encours au 31/12/2007	Dotation	Prélèvements	Encours au 31/12/2008
Réserve de réévaluation des devises	126.889	12.731		139.620

La variation de 12.731 millions de FCFA constatée en 2008 est consécutive à l'affectation du résultat net de change au 31 décembre 2007 à la dotation de la réserve de réévaluation des devises, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 26 juin 2008.

Note 21 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

	31/12/2008	Augmen- tation	Dimi- nution	31/12/2007
Capital social	134.120	-	-	134.120
Prime d'adhésion	43.587	-	-	43.587
Réserve statutaire	65.042	2.018	-	67.060
Réserve générale	49.424	-	-	49.424
Autres réserves	44.682	2.400	-	47.082
Réserve pour risques de refinancement	19.685	-	-	19.685
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18.900	-	-	18.900
Réserve spéciale réévaluation Or 12/01/94	77.234	-	-	77.234
Réserve de réévaluation immeubles	106.584	98.413	-	204.997
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	5.624	378	-	6.002
Fonds pour risques bancaires généraux	48.000	-	-	48.000
Report à nouveau	344.833	-	-	344.833
Autres résultats directement affectés en capitaux propres	-	-	-	-
Total	957.715	103.210	-	1.060.924

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Suite à l'expertise du patrimoine immobilier et artistique de la BCEAO au 1^{er} janvier 2008, des écarts de réévaluation ont été constatés dans les comptes « Réserve de réévaluation » (98.413 millions) et « Ecart de réévaluation des autres immobilisations » (378 millions).

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

Le report à nouveau est constitué des sommes déjà réglées ou dues par les Etats de l'UMOA dont le remboursement a fait l'objet de convention au titre des intérêts sur position extérieure débitrice, de la contribution d'un Etat au renforcement des fonds propres, des intérêts de retard sur les soldes de compensation dus à la BCEAO par les banques centrales membres de l'AMAO, des intérêts sur soldes débiteurs et des intérêts réservés.

Note 22 - Résultat

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Résultat en attente d'affectation	67.748	59.082	8.666

Note 23 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2008, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	Euro	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
AVOIRS EN OR (1)	-	-	-	438 069	-	438 069
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	24 172	-	-	24 172
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 658 345	9 264	-	5 432	-	4 673 041
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	364 380	364 380
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	1 913	1 913
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	443 465	443 465
OPERAT* P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	285 064	285 064
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	2 189	2 189
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	75	687	-	-	318 065	318 827
ACTIF DIVERS	37	211	-	4	110 340	110 592
TOTAL (1)	4 658 457	10 162	24 172	443 505	1 525 416	6 661 712
PASSIF	Euro	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
BILLETTS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	3 049 977	3 049 977
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	18 217	2 926	-	-	1 664 427	1 685 570
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	12 838	12 838
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2	237	7 842	84	-	8 165
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	310 740	-	-	310 740
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	1 594 422	1 594 422
TOTAL (2)	18 219	3 163	318 582	84	6 321 664	6 661 712
ECART (1 - 2)	4 640 238	6 999	(294 410)	443 421	(4 796 248)	-

(1) Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (cf. Note 2.8)

Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2008, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique & M. Orient	Total
AVOIRS EN OR	393 360	-	-	44 709	438 069
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	24 172	-	-	24 172
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 659 260	9 299	173	4 309	4 673 041
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	364 380	364 380
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	1 913	1 913
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	443 465	443 465
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	285 064	285 064
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	2 189	-	-	-	2 189
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	10 931	687	-	307 209	318 827
ACTIF DIVERS	38	214	-	110 340	110 592
TOTAL (1)	5 065 778	34 372	173	1 561 389	6 661 712
PASSIF	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique & M. Orient	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	3 049 977	3 049 977
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	18 217	2 926	-	1 664 427	1 685 570
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	12 838	12 838
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2	8 079	-	84	8 165
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	310 740	-	-	310 740
PASSIF DIVERS	-	-	-	1 594 422	1 594 422
TOTAL (2)	18 219	321 745		6 321 748	6 661 712
ECART (1 - 2)	5 047 559	(287 373)	173	(4 760 359)	-

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2008, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	0 - 1 mois	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus d'un an	Total
AVOIRS EN OR	438 069	-	-	-	438 069
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	24 172	-	-	-	24 172
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 074 995	5 496	318 695	1 273 855	4 673 041
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	364 380	-	-	-	364 380
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	1 913	-	-	-	1 913
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	89 914	24 322	19 617	309 612	443 465
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	5 923	5 923	273 218	285 064
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	2 189	2 189
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	860	5 160	5 314	307 493	318 827
ACTIF DIVERS	7 337	4 848	1 325	97 082	110 592
TOTAL (1)	4 001 640	45 749	350 874	2 263 449	6 661 712
PASSIF	0 - 1 mois	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus d'un an	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	3 049 977	-	-	-	3 049 977
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 541 674	-	-	143 896	1 685 570
TRANSFERTS A EXECUTER	12 838	-	-	-	12 838
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	82	-	-	8 083	8 165
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	4 619	4 619	301 502	310 740
PASSIF DIVERS	293	115 745	31 663	1 446 721	1 594 422
TOTAL (2)	4 604 864	120 364	36 282	1 900 202	6 661 712
ECART (1 - 2)	(603 224)	(74 615)	314 592	363	-

Note 26 - Engagements hors bilan

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Opérations de change au comptant	1.309	179	1.130
Autres engagements donnés	3	3	-
Autres engagements reçus	14.118	(18.680)	32.798
Accords de consolidation	33.819	33.819	-
Valeurs sous dossier	28.601	28.564	37
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	623.798	426.429	197.369
Valeurs publiques nanties	202.709	73.485	129.224
Participations à libérer	281.648	284.002	(2.354)

■ Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises et de FCFA pour lesquels le dénouement est différé pour des raisons de délai normal (2 jours) de mise à disposition. Au 31 décembre 2008, les engagements de change au comptant portent exclusivement sur des achats de FCFA qui n'ont pas encore été livrés à l'Institut d'émission.

■ Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

■ Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	7.353	(23.245)	30.598
Cautions reçues en garantie	6.765	4.565	2.200
Total	14.118	(18.680)	32.798

■ Accords de consolidation

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2008.

■ Valeurs sous-dossier

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

■ Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

■ Valeurs publiques nanties

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

■ Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (280.800 millions de FCFA en 2008, contre 283.200 millions de FCFA en 2007 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (848 millions de FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

Note 27 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation	%
Produits d'intérêts	226 439	189 949	36 490	19
<i>Produits sur les avoirs extérieurs</i>	<i>117 974</i>	<i>119 624</i>	<i>-1 650</i>	<i>-1</i>
- Compte d'opérations	109 308	107 075	2 233	2
- Intérêts sur avoirs en devises	8 666	12 549	-3 883	-31
* Produits reçus du FMI	809	1 247	-438	-35
* Produits en autres devises	7 857	11 302	-3 445	-30
<i>Produits sur opérations de crédit</i>	<i>21 603</i>	<i>14 065</i>	<i>7 538</i>	<i>54</i>
- Refinancement	7 946	1 805	6 141	340
- Titrisation	992	158	834	528
- Consolidation concours statutaires	10 238	10 141	97	1
- Intérêts solde déb. Créances gelées & consolidées	259	278	-19	-7
- Produits sur avances Titres d'Etat	0	0	-	-
- Pénalités sur Réserves obligatoires	2 168	1 683	485	29
<i>Produits sur portefeuille de titres</i>	<i>86 862</i>	<i>56 260</i>	<i>30 602</i>	<i>54</i>
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	27 318	20 967	6 351	30
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	12 298	12 152	146	1
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	4 813	5 450	-637	-12
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	-	0	-	-
- Profits latents sur bons du Trésor	21 157	7 043	14 114	200
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	21 276	10 648	10 628	100
- Plus-values de cession sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Charges d'intérêts	39 450	30 123	9 327	31
<i>Intérêts versés à la clientèle</i>	<i>27 291</i>	<i>20 628</i>	<i>6 663</i>	<i>32</i>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	23 086	16 918	6 168	36
- Intérêts versés aux autres Organismes	4 205	3 710	495	13
- Intérêts sur Titres d'Etat	0	0	-	-
<i>Intérêts versés au FMI & autres correspondants</i>	<i>2 359</i>	<i>4 128</i>	<i>-1 769</i>	<i>-43</i>
- Intérêts versés au FMI	2 306	4 112	-1 806	-44
- Intérêts versés aux autres correspondants	53	16	37	231
<i>Charges sur portefeuille de titres</i>	<i>9 800</i>	<i>5 367</i>	<i>4 433</i>	<i>83</i>
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	1 870	1 411	459	33
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	5 249	3 653	1 596	44
- Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	0	0	-	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	2 681	303	2 378	785
Résultat net d'intérêts	186 989	159 826	27 163	17

Note 28 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dividendes	360	436	(76)

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 29 - Résultat net des commissions

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Commissions perçues	27	24	3
Commissions versées	138	150	(12)
Résultat net des commissions	(111)	(126)	15

Note 30 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	5.998	3.984	2.014
Gains latents sur opérations en devises	92.190	47.912	44.278
Total	98.188	51.896	46.292

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dollar canadien (CAD)	238	269	(31)
Franc suisse (CHF)	185	127	58
Droit de Tirage Spécial (DTS)	90.133	48.830	41.303
Livre sterling (GBP)	41	121	(80)
Yen japonais (JPY)	168	94	74
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	598	167	429
Dollar américain (USD)	6.827	2.288	4.539
Total	98.188	51.896	46.292

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	1.752	719	1.033
Pertes latentes sur opérations en devises	101.881	38.269	63.612
Total	103.633	38.988	64.645

La ventilation par devises des charges sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dollar canadien (CAD)	85	65	20
Franc suisse (CHF)	91	46	45
Droit de Tirage Spécial (DTS)	99.939	37.471	62.468
Livre sterling (GBP)	222	191	31
Yen japonais (JPY)	96	18	78
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	526	303	223
Dollar américain (USD)	2.674	894	1.780
Total	103.633	38.988	64.645

Note 31 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Produits divers	3.091	2.796	295
Intérêts acquis sur les prêts au personnel	385	349	36
Produits exceptionnels	377	558	(181)
Profits sur exercices antérieurs	1.637	2.716	(1.079)
Total	5.490	6.419	(929)

Note 32 - Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Achat de signes monétaires	9.474	5.915	3.559
Variation de stocks de signes monétaires	3.754	5.942	(2.188)
Assurance de signes monétaires	208	208	-
Transport de signes monétaires	2.713	2.495	218
Total	16.149	14.560	1.589

Note 33 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dépenses des organes de l'UEMOA	737	654	83
Dépenses de personnel	60.643	55.182	5.461
Impôts et taxes non recouvrables	77	66	11
Travaux et services extérieurs	17.285	15.640	1.645
Transports et déplacements	1.919	1.886	33
Frais divers de gestion	3.028	2.767	261
Frais de représentation	296	141	155
Total	83.985	76.336	7.649

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2008, les mouvements du personnel ont enregistré une variation nette de moins 93 agents, en passant d'un effectif de 3.939 agents au 31 décembre 2007, à 3.846 agents au 31 décembre 2008.

Note 34 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	644	2.807	(2.163)
Charges exceptionnelles	603	312	291
Total	1.247	3.119	(1.872)

Note 35 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Dotations aux amortissements	15.091	18.919	(3.828)
Reprises d'amortissement	(422)	-	(422)
Dotations aux provisions	3.519	8.430	(4.911)
Reprises de provisions	(34)	(983)	949
Total	18.154	26.366	(8.212)

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2008 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

Note 36 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur,
- un Conseil d'Administration,
- des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d'Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

	en millions de FCFA	
	31/12/2008	31/12/2007
Conseil des Ministres	20	13
Conseil d'Administration	38	12
Comités Nationaux de Crédit	49	47
Total	107	72

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux du Siège, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2008	2007
Rémunération	Rémunération
4.049	3.488

Note 37 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2008, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire

français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 38 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2008, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.



ANNEXE STATISTIQUE

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union.....	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International.....	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB).....	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières.....	A12
Elevage et pêche.....	A13
Mines et pétrole.....	A14
Prix à la production des cultures d'exportation	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation.....	A16
Tableaux des Opérations Financières des Etats.....	A17 à A21
Balance des paiements.....	A22 à A26
Situation des Institutions monétaires.....	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques	A37 à A41
Position nette des Gouvernements.....	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées.....	A47 à A49
Evolution de la base monétaire	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences.....	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO.....	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire	A66 à A69
Documents publiés par la BCEAO	A70

U.M.O.A. - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2006	2007	2008	2007				2008			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<i>Prix moyens de la période en francs CFA / kg</i>											
CACAO	830	935	1 149	905	973	954	906	1 078	1 166	1 229	1 125
<i>Prix indicatif O.I.C.C.</i>											
CAFE	768	909	1 031	862	909	955	912	1 078	1 021	1 067	957
<i>Prix indicatif robusta O.I.C.</i>											
COTON	625	626	651	600	578	660	668	729	690	659	525
<i>Indice A Liverpool</i>											
HUILE D'ARACHIDE BRUTE	506	601	616	584	555	641	623	602	577	601	685
<i>Toutes origines Rotterdam</i>											
HUILE DE PALME	248	369	414	303	369	389	417	492	502	402	259
<i>Sumatra C.I.F. N.W. Europe</i>											

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2006	2007	2008	2007				2008			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<i>Indices moyens - Base 100 année 1980</i>											
INDICE GENERAL	153,0	158,6	166,4	156,9	157,2	161,0	159,4	171,0	170,2	166,3	158,0
<i>dont produits végétaux</i>	166,6	174,9	173,3	171,7	175,4	177,1	175,4	201,1	196,9	165,5	129,9
- Cacao	75,2	85,0	104,5	82,2	88,5	86,8	82,4	98,0	106,0	111,8	102,2
- Café	56,3	66,4	75,2	62,9	66,3	69,7	66,5	78,7	74,5	77,8	69,8
- Oléagineux	97,0	128,1	143,8	112,7	124,0	135,0	140,5	161,1	157,7	132,6	124,0
- Bois	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4
- Coton	71,8	72,0	74,8	69,0	66,5	75,9	76,8	83,8	79,4	75,8	60,3

Source : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2006	2007	2008
		Millions de DTS		
U.M.O.A. - Position globale				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	118,6	118,6
	-Disponibilités	1,3	0,8	2,1
Département général	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Positions de réserve	29,9	31,3	30,7
	-Encours des tirages	0,0	40,6	0,0
	dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	3,6
	.Aide d'Urgence Post- Conflit	0	40,6	84,9
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	175,7	150,5	200,3
Facilité d'Ajust. Structurel	-Encours des prêts	0,0	0,0	24,3
Bénin				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,03	0,07	0,0
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	1,8	2,6	14,6
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,02	0,07	0,1
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Positions de réserve	7,3	7,4	7,4
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	23,2	23,7	35,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2006	2007	2008
		<i>Millions de DTS</i>		
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	37,8	37,8
	-Disponibilités	0,7	0,4	0,8
Département général	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
	-Positions de réserve	0,6	0,7	0,7
	-Recours au crédit du Fonds .AUPC	-	40,6	-
		-	40,6	81,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	99,7	69,1	41,0
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	1,2	1,2
	-Disponibilités	0,3	0,03	0,05
Département général	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
	-Positions de réserve	0,0	0,2	0,1
	-Recours au crédit du Fonds .AUPC	-	-	-
		-	-	3,6
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	5,2	3,3	2,0
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Mali				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	15,9	15,9
	-Disponibilités	0,03	0,05	0,1
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Positions de réserve	9,2	10,3	9,7
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	5,3	8,0	26,0
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2006	2007	2008
		Millions de DTS		
Niger				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,1	0,04	0,9
Département général	-Quote-part	65,8	65,8	65,8
	-Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	dont : Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	17,6	25,4	32,9
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	-
Sénégal				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	24,5	24,5
	-Disponibilités	0,03	0,07	0,1
Département général	-Quote-part	161,8	161,8	161,8
	-Position de réserve	1,6	1,6	1,7
	-Recours au crédit du Fonds			
	dont : Tranches de crédits			
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	17,3	17,3	17,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	24,3
Togo				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	11,0	11,0
	-Disponibilités	0,04	0,07	0,1
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	5,4	1,1	31,2
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	26 247,4	27 560,3	30 826,4
PIB marchand	23 260,8	24 388,5	27 462,2
Secteur primaire	6 773,3	7 054,0	8 471,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	6 773,3	7 054,0	8 471,0
Secteur secondaire	5 448,9	5 784,3	6 504,3
Industries extractives	731,1	743,0	908,4
Industries manufacturières	3 059,0	3 213,0	3 563,4
Electricité, Gaz, Eau	524,1	556,3	607,1
Bâtiment, Travaux publics	1 134,8	1 272,0	1 425,3
Secteur tertiaire	11 038,6	11 550,2	12 486,9
Commerce de gros et de détail	3 619,4	3 878,5	4 293,3
Transports, Entrepôts et Communications	1 632,2	1 773,8	1 929,7
Autres services marchands	3 405,4	3 232,1	3 370,6
Droits et taxes à l'importation et TVA	2 381,5	2 665,8	2 893,4
Services non marchands	2 986,6	3 171,8	3 364,2
Importations de biens et services	10 094,8	10 830,0	12 243,9
Ressources = emplois	36 342,2	38 390,2	43 070,3
Consommation publique	3 992,6	4 331,4	4 697,3
Consommation privée	19 243,8	20 763,9	22 855,6
Formation brute du capital fixe	4 266,3	4 906,9	5 562,5
Variation des stocks	129,1	14,9	498,6
Exportations de biens et services	8 753,2	8 426,6	9 678,8
Déflateur du PIB	103,4	101,8	108,4
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,5%	5,0%	12,4%
Taux de croissance réel (%)	3,1%	3,1%	3,8%
Population (millions)	84,4	86,9	89,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	311,0	317,2	343,1

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

* : Estimation.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 459,4	2 641,4	2 974,7
PIB marchand	2 200,2	2 359,8	2 674,0
Secteur primaire	798,0	830,5	965,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	798,0	830,5	965,5
Secteur secondaire	319,8	344,2	373,5
Industries extractives	5,8	6,3	6,9
Industries manufacturières	185,2	199,0	213,1
Electricité, Gaz, Eau	28,4	29,0	28,7
Bâtiment, Travaux Publics	100,4	109,9	124,8
Secteur tertiaire	1 082,4	1 185,1	1 335,0
Commerce de gros et de détail	412,2	446,3	519,1
Transports, Entrepôts et Communications	195,1	222,2	249,6
Autres services marchands	229,6	249,1	270,7
Droits et taxes à l'importation et TVA	245,4	267,5	295,6
Services non marchands	259,2	281,6	300,7
Importations de biens et services	671,9	890,8	1 057,5
Ressources = emplois	3 131,3	3 532,3	4 032,2
Consommation publique	297,9	241,2	290,7
Consommation privée	1 888,7	2 213,6	2 447,2
Formation brute du capital fixe	481,1	526,0	604,5
Variation des stocks	24,6	21,9	13,1
Exportations de biens et services	439,0	529,4	676,7
Déflateur du PIB	103,1	102,7	107,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,0%	7,4%	12,6%
Taux de croissance réel (%)	3,8%	4,6%	5,0%
Population (millions)	7,7	8,0	8,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	319,4	331,4	360,6

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

* : Estimation.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	3 017,6	3 230,6	3 646,9
PIB marchand	2 495,5	2 677,5	3 064,7
Secteur primaire	851,5	855,4	1 166,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	851,5	855,4	1 166,8
Secteur secondaire	662,3	728,4	772,4
Industries extractives	21,7	23,8	61,9
Industries manufacturières	401,9	443,4	427,1
Electricité, Gaz, Eau	38,0	42,2	46,0
Bâtiment, Travaux publics	200,7	219,0	237,4
Secteur tertiaire	981,6	1 093,7	1 125,5
Commerce de gros et de détail	321,5	333,0	352,0
Transports, Entrepôts et Communications	136,0	153,2	158,4
Autres services marchands	296,1	317,9	280,3
Droits et Taxes à l'importation et TVA	228,1	289,5	334,8
Services non marchands	522,1	553,1	582,2
Importations de biens et services	768,6	799,9	988,9
Ressources = emplois	3 786,1	4 030,6	4 635,7
Consommation publique	691,3	740,3	742,9
Consommation privée	2 320,3	2 456,7	2 580,9
Formation brute du capital fixe	510,7	678,2	726,7
Variation des stocks	-83,2	-184,1	119,9
Exportations de biens et services	347,1	339,4	465,3
Déflateur du PIB	99,9	103,3	107,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,4%	7,1%	12,9%
Taux de croissance réel (%)	5,5%	3,6%	5,0%
Population (millions)	14,0	14,3	14,5
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	215,9	225,7	250,8

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

* : Estimation.

COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	9 487,4	9 486,5	10 485,1
PIB marchand	8 277,2	8 191,8	9 118,9
Secteur primaire	2 081,5	2 267,7	2 561,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	2 081,5	2 267,7	2 561,5
Secteur secondaire	2 351,3	2 400,8	2 756,2
Industries extractives	352,6	313,1	380,8
Industries manufacturières	1 398,6	1 440,9	1 654,1
Electricité, Gaz, Eau	221,8	223,3	241,0
Bâtiment, Travaux publics	378,3	423,5	480,3
Secteur tertiaire	3 844,4	3 523,3	3 801,2
Commerce de gros et de détail	1 253,5	1 282,9	1 415,6
Transports, Entrepôts et Communications	427,8	394,4	410,2
Autres services marchands	1 461,4	1 088,0	1 152,5
Droits et taxes à l'importation et TVA	701,7	758,0	822,9
Services non marchands	1 210,3	1 294,8	1 366,2
Importations de biens et services	3 974,7	4 028,2	4 199,0
Ressources = emplois	13 462,2	13 514,7	14 684,1
Consommation publique	1 279,5	1 431,0	1 559,3
Consommation privée	6 386,4	6 540,0	6 985,2
Formation brute du capital fixe	804,8	905,2	1 038,1
Variation des stocks	117,1	124,5	129,3
Exportations de biens et services	4 874,4	4 514,0	4 972,2
Déflateur du PIB	104,0	98,5	108,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,3%	0,0%	10,5%
Taux de croissance réel (%)	1,2%	1,5%	2,3%
Population (millions)	20,4	21,1	21,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	465,1	450,2	484,0

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

* : Estimation.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	164,0	174,6	195,3
PIB marchand	150,5	160,7	181,4
Secteur primaire	89,7	95,3	104,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	89,7	95,3	104,7
Secteur secondaire	20,7	22,0	25,9
Industries extractives			
Industries manufacturières	16,7	18,0	18,9
Electricité, Gaz, Eau			
Bâtiment, Travaux publics	4,0	4,1	7,0
Secteur tertiaire	40,1	43,4	50,8
Commerce de gros et de détail	28,9	31,5	37,6
Transports, Entrepôts et Communications	7,0	7,5	8,7
Autres services marchands	0,7	0,7	0,8
Droits et taxes à l'importation et TVA	3,5	3,7	3,8
Services non marchands	13,5	13,8	14,0
Importations de biens et services	90,2	103,2	110,4
Ressources = emplois	254,2	277,7	305,7
Consommation publique	46,7	47,9	50,0
Consommation privée	141,8	144,0	162,6
Formation brute du capital fixe	21,9	28,5	31,8
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	43,8	57,3	61,4
Déflateur du PIB	99,6	103,7	108,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	1,4%	6,5%	11,9%
Taux de croissance réel (%)	1,8%	2,7%	3,3%
Population (millions)	1,3	1,4	1,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	123,0	128,2	140,5

Source : Direction de la Statistique.

* : Estimation.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	3 201,5	3 424,5	3 954,7
PIB marchand	2 876,4	3 092,1	3 595,3
Secteur primaire	1 063,7	1 114,8	1 413,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 063,7	1 114,8	1 413,0
Secteur secondaire	705,1	699,3	759,2
Industries extractives	240,4	229,1	242,1
Industries manufacturières	259,5	235,6	246,3
Electricité, Gaz, Eau	59,9	66,2	74,7
Bâtiment, Travaux publics	145,3	168,5	196,1
Secteur tertiaire	1 107,6	1 278,0	1 423,1
Commerce de gros et de détail	155,6	191,7	220,4
Transports, Entrepôts et Communications	228,5	250,6	277,7
Autres services marchands	420,7	490,5	559,7
Droits et taxes à l'importation et TVA	302,8	345,2	365,3
Services non marchands	325,1	332,4	359,4
Importations de biens et services	1 124,2	1 256,9	1 533,8
Ressources = emplois	4 325,7	4 681,4	5 488,5
Consommation publique	553,5	596,8	687,7
Consommation privée	2 145,8	2 419,8	2 805,3
Formation brute du capital fixe	528,6	664,4	742,2
Variation des stocks	123,3	74,0	152,6
Exportations de biens et services	974,5	926,4	1 100,7
Déflateur du PIB	105,1	102,6	109,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	10,6%	7,0%	15,5%
Taux de croissance réel (%)	5,3%	4,3%	5,1%
Population (millions)	11,3	11,7	12,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	284,3	293,9	312,6

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique.

* : Estimation.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 906,9	2 035,4	2 397,3
PIB marchand	1 708,9	1 830,5	2 168,9
Secteur primaire	817,7	830,4	1 047,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	817,7	830,4	1 047,5
Secteur secondaire	214,8	281,5	337,9
Industries extractives	40,1	98,2	134,1
Industries manufacturières	102,6	106,6	117,7
Electricité, Gaz, Eau	24,6	26,0	29,7
Bâtiment, Travaux publics	47,5	50,7	56,4
Secteur tertiaire	676,4	718,6	783,5
Commerce de gros et de détail	273,9	290,8	325,6
Transports, Entrepôts et Communications	124,1	134,9	145,7
Autres services marchands	140,2	148,1	155,6
Droits et taxes à l'importation et TVA	138,2	144,7	156,5
Services non marchands	198,0	204,9	228,4
Importations de biens et services	563,1	623,4	869,2
Ressources = emplois	2 470,0	2 658,8	3 266,4
Consommation publique	286,2	321,9	359,4
Consommation privée	1 421,1	1 489,9	1 814,9
Formation brute du capital fixe	430,2	473,8	615,7
Variation des stocks	19,5	6,7	27,4
Exportations de biens et services	313,0	366,5	449,1
Déflateur du PIB	102,7	103,3	107,6
Taux de croissance du PIB nominal (%)	8,7%	6,7%	17,8%
Taux de croissance réel (%)	5,8%	3,3%	9,5%
Population (millions)	13,0	13,5	13,9
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	146,2	151,0	172,2

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

* : Estimation.

SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	4 893,4	5 407,7	5 950,2
PIB marchand	4 557,8	5 038,9	5 568,6
Secteur primaire	634,1	638,3	775,4
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	634,1	638,3	775,4
Secteur secondaire	983,1	1 095,8	1 253,1
Industries extractives	37,5	39,9	50,8
Industries manufacturières	599,1	662,9	775,2
Electricité, Gaz, Eau	115,4	134,0	148,7
Bâtiment, Travaux publics	231,1	258,9	278,4
Secteur tertiaire	2 940,6	3 304,9	3 540,0
Commerce de gros et de détail	784,5	872,3	948,0
Transports, Entrepôts et Communications	529,7	600,8	665,4
Autres services marchands**	964,8	1 089,0	1 140,5
Droits et taxes à l'importation et TVA	661,6	742,9	786,0
Services non marchands	335,6	368,8	381,6
Importations de biens et services	2 109,0	2 467,1	2 779,5
Ressources = emplois	7 002,4	7 874,9	8 729,7
Consommation publique	695,1	817,6	862,4
Consommation privée	3 837,4	4 372,5	4 743,4
Formation brute du capital fixe	1 294,5	1 456,5	1 585,0
Variation des stocks	-78,7	-27,5	55,0
Exportations de biens et services	1 254,0	1 255,8	1 484,0
Déflateur du PIB	104,4	105,5	107,4
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,8%	10,5%	10,0%
Taux de croissance réel (%)	2,3%	4,7%	2,5%
Population (millions)	11,3	11,6	11,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	431,8	467,1	503,2

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

* : Estimation.

** : Y compris services publics d'éducation.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 160,1	1 212,8	1 444,7
PIB marchand	1 037,1	1 090,5	1 313,0
Secteur primaire	421,6	436,7	574,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	421,6	436,7	574,2
Secteur secondaire	212,2	226,0	265,2
Industries extractives	32,5	31,8	57,6
Industries manufacturières	106,6	111,1	120,5
Electricité, Gaz, Eau	35,7	38,3	39,0
Bâtiment, Travaux publics	37,4	44,9	48,2
Secteur tertiaire	403,3	427,8	473,6
Commerce de gros et de détail	131,3	135,7	148,1
Transports, Entrepôts et Communications	69,1	71,3	73,9
Autres services marchands	88,6	92,4	108,4
Droits et taxes à l'importation et TVA	114,4	128,5	143,2
Services non marchands	122,9	122,3	131,8
Importations de biens et services	793,1	660,4	705,7
Ressources = emplois	1 953,1	1 873,3	2 150,4
Consommation publique	142,4	134,7	144,9
Consommation privée	1 102,3	1 127,3	1 316,1
Formation brute du capital fixe	194,5	174,2	218,5
Variation des stocks	6,5	-0,7	1,4
Exportations de biens et services	507,4	437,8	469,5
Déflateur du PIB	100,4	102,4	117,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,2%	4,5%	19,1%
Taux de croissance réel (%)	3,9%	2,1%	1,6%
Population (millions)	5,3	5,5	5,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	217,4	221,9	258,2

Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

* : Estimation.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2006	2007	2008
	Tonnes		
BENIN			
Arachides	112 520	114 460	115 563
Coton graine	240 618	268 628	244 563
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Burkina			
Arachides	215 400	244 922	357 284
Coton graine	649 055	355 702	516 125
Karité	128 247	134 659	141 400
Sésame	22 900	29 990	45 799
COTE D'IVOIRE			
Café	170 848	67 627	100 000
Cacao	1 229 278	1 382 630	1 137 500
Coton graine	221 700	185 200	125 200
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	179 000	188 500	202 700
Canne à sucre	152 900	167 800	140 200
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	318 200	323 100	293 700
Ananas(2)	165 100	137 900	98 900
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachides	5 736	24 709	29 651
Noix de cajou	120 000	127 000	129 413
Palmistes	283	289	294
Coton	2 849	2 903	2 958
MALI			
Arachides	293 063	307 717	323 103
Coton graine	414 965	247 584	190 000
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
NIGER			
Arachides	152 600	147 700	307 800
Coton graine	10 700	-	-
Haricot et niébé	712 000	1 001 100	1 247 000
SENEGAL			
Arachides	460 481	331 195	731 210
Coton graine	52 027	45 138	38 810
Tomate industrielle	120	92	100
TOGO			
Café	8 949	9 300	10 200
Cacao	7 582	5 900	6 100
Coton graine	40 000	48 820	42 000
Arachides	39 285	35 953	36 313
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
U.M.O.A.			
Cacao	1 236 860	1 388 530	1 143 600
Café	179 797	76 927	110 200
Coton graine	1 631 914	1 153 975	1 159 656
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	283	289	294
Karité	128 247	134 659	141 400
Sésame	22 900	29 990	45 799
Arachides	1 279 085	1 206 656	1 900 923
Caoutchouc	179 000	188 500	202 700
Tabac	-	-	0
Bananes(2)	318 200	323 100	293 700
Ananas(2)	165 100	137 900	98 900
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	152 900	167 800	140 200
Tomate industrielle	120	92	100
Noix de cajou	120 000	127 000	129 413
Haricot et niébé	712 000	1 001 100	1 247 000

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2006	2007	2008
	Milliers de tonnes		
BENIN			
Maïs	864,8	931,6	1 030,5
Mil et sorgho	168,0	152,6	166,3
Riz paddy	61,8	73,0	99,3
Igname	1 577,0	1 682,2	2 255,1
Manioc	2 808,9	2 284,1	2 629,3
Haricot et niébé	87,9	130,6	143,6
BURKINA			
Maïs	866,7	533,9	804,0
Mil et sorgho	2 690,8	2 473,2	3 148,7
Riz paddy	113,7	68,9	235,8
Fonio	9,5	12,8	24,8
COTE D'IVOIRE			
Maïs	638,8	531,9	547,4
Riz paddy	715,9	606,3	623,9
Mil et sorgho	73,2	72,3	74,4
Igname	5 569,0	5 842,2	6 011,6
Manioc	2 267,1	2 342,2	2 410,1
Banane plantain	1 540,0	1 510,8	1 554,6
GUINEE-BISSAU			
Riz paddy	106,0	131,3	148,8
Maïs	41,8	13,9	16,7
Mil et sorgho	74,1	40,8	49,7
MALI			
Maïs	707,0	683,0	740,0
Mil et sorgho	1 898,0	2 020,0	2 413,0
Riz paddy	1 053,2	1 140,7	1 607,6
NIGER			
Mil et sorgho	3 947,7	3 757,1	4 460,4
Riz paddy	78,4	76,5	148,5
SENEGAL			
Maïs	181,6	158,3	397,3
Mil et sorgho	615,3	419,5	937,0
Riz paddy	212,4	193,4	408,2
Manioc	120,8	308,3	920,9
Haricot et niébé	53,0	40,4	123,3
Pastèques	225,9	150,5	327,3
TOGO			
Maïs	538,4	565,5	558,7
Mil et sorgho	267,3	266,9	272,3
Riz paddy	76,3	80,4	82,0
Igname	621,1	618,2	630,6
Manioc	767,4	773,2	763,9
Haricot et niébé	52,8	62,9	62,2
U.M.O.A			
Maïs	3 839,0	3 418,1	4 094,6
Mil et sorgho	9 734,4	9 202,5	11 521,8
Riz paddy	2 417,7	2 370,5	3 354,2
Igname	7 767,1	8 142,6	8 897,2
Manioc	5 964,2	5 707,7	6 724,1
Banane plantain	1 540,0	1 510,8	1 554,6
Haricot et niébé	193,7	233,9	329,1
Pastèques	225,9	150,5	327,3

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2006	2007	2008
ELEVAGE	Milliers de têtes		
BENIN			
Bovins	1 810	1 857	1 905
Ovins et caprins	2 169	2 216	2 265
Porcins	314	327	341
Volailles	14 031	14 455	19 153
BURKINA			
Bovins	7 759	7 914	8 073
Ovins et caprins	18 613	19 284	19 980
Porcins	-	2 213	-
Volailles	34 160	34 844	35 540
Asins	-	990	-
Equins	-	39	-
Camelins	-	16	-
COTE D'IVOIRE(1)			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Volailles	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Bovins	694	750	-
Ovins et caprins	724	746	-
Volailles	988	1 056	-
MALI			
Asins	-	-	-
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
NIGER			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
SENEGAL			
Bovins	3 137	3 163	3 208
Ovins et caprins	9 267	9 462	9 712
Porcins	319	319	326
Equins	933	939	944
Volailles	29 243	35 574	39 406
TOGO			
Bovins	41	43	44
Ovins et caprins	1 537	1 614	1 695
Porcins	316	332	349
Volailles	15 211	16 428	17 742
UMOA			
Asins	-	990	-
Camelins	-	16	-
Bovins	13 441	13 727	13 230
Ovins et caprins	32 310	33 322	33 652
Porcins	949	3 191	1 016
Equins	933	978	944
Volailles	93 602	102 357	111 841
PECHE	Tonnes		
BENIN	42 400	39 738	40 135
BURKINA	-	-	-
COTE D'IVOIRE	16 736	-	-
GUINEE-BISSAU	31 394	32 732	-
MALI	-	-	-
NIGER (*)	-	-	-
SENEGAL	373 818	433 372	466 454
TOGO	18 647	19 206	19 782
UMOA	482 995	525 048	526 371

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.

UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger		Sénégal			Togo	
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium	Clinker
	<i>barils</i>	<i>kg</i>	<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>			<i>tonnes</i>	
PRODUCTION												
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	-	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702	
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	-	2 966	2 283 501	-	95 000	2 030 702	
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	-	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000	
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	-	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489	
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	-	2 974	1 483 700	-	110 000	2 591 213	
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	-	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869	
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	-	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353	
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	-	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411	
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	-	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530	
2000	-	624	5 459	3 444	28 278	-	2 896	1 846 306	-	124 000	1 370 136	
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	-	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581	
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	-	3 024	1 547 000	-	183 000	1 280 609	943 700
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	3 149	1 761 924	-	159 223	1 471 328	1 650 928
2004	-	1 008	8 099	1 219	41 585	1 531	3 273	1 753 833	-	-	1 115 150	1 521 300
2005	-	1 257	14 585	1 638	49 058	5 326	3 000	1 689 040	-	-	1 020 868	1 647 539
2006	-	1 571	21 955	1 452	58 382	2 627	3 432	766 771	-	-	1 171 261	1 307 265
2007	-	1 500	17 727	1 466	52 753	2 615	3 155	747 614	-	212 394	750 059	1 162 339
2008	-	5 375	16 700	2 883	48 772	2 334	3 072	625 842	-	240 576	842 508	915 172
VENTES												
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599	
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436	
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391	
1994	971 115	533	-	1 872	-	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489	
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	-	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900	
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	-	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725	
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	-	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640	
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	-	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641	
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	-	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751	
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	-	3 040	513 900	-	119 914	1 219 859	
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	-	2 960	510 409	-	146 287	1 304 177	
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	-	2 960	486 000	-	157 263	1 327 710	
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	2 830	203 900	-	149 400	1 355 986	1 653 632
2004	-	1 008	8 125	1 219	41 585	611	3 340	197 900	-	149 000	1 236 827	1 585 143
2005	-	1 257	1 315	1 637	49 058	2 961	3 385	174 400	-	114 500	1 047 893	1 528 483
2006	-	1 571	3 080	1 452	58 382	2 627	3 160	177 900	-	171 700	1 165 109	1 280 567
2007	-	1 500	2 074	1 466	52 753	2 615	3 551	181 600	-	173 700	737 166	1 068 423
2008	-	5 375	-	2 883	48 772	2 334	3 129	209 100	-	195 700	686 472	533 752

Source : Sociétés minières nationales.

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Francs cfa le kilogramme		
BENIN			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	170	170	190
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée			
Coton graine	165	145	-
COTE D'IVOIRE			
Cacao	380	467	700
Café	448	623	-
Coton graine	145	150	185
Régimes de palme	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	350	350	-
Palmistes			
Coton	-	-	-
MALI			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	165	160	200
NIGER			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	-	-	-
SENEGAL			
Arachide en coque	150	150	165
Coton graine	180	180	185
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	634	753	761
Café	495	722	729
Coton graine	155	155	160
Palmistes	-	-	-

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2006	2007	2008
COTONOU			
1er trimestre	135,2	138,5	142,9
2e trimestre	138,1	138,1	147,1
3e trimestre	135,8	136,9	154,3
4e trimestre	137,8	140,5	153,8
Année	136,7	138,5	149,5
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	124,6	123,1	131,9
2e trimestre	126,9	125,0	139,1
3e trimestre	128,5	127,4	143,8
4e trimestre	126,0	129,1	143,7
Année	126,5	126,2	139,6
ABIDJAN			
1er trimestre	133,4	137,1	140,9
2e trimestre	135,5	138,7	145,3
3e trimestre	136,2	137,8	150,1
4e trimestre	134,8	136,4	148,5
Année	135,0	137,5	146,2
GUINEE BISSAU (*)			
1er trimestre	100,6	104,2	111,4
2e trimestre	102,9	106,8	117,7
3e trimestre	106,1	109,8	124,9
4e trimestre	104,6	112,7	124,7
Année	103,6	108,3	119,7
BAMAKO			
1er trimestre	113,1	114,7	120,7
2e trimestre	115,4	116,0	127,4
3e trimestre	117,0	119,0	134,0
4e trimestre	117,2	119,6	130,1
Année	115,7	117,3	128,1
NIAMEY			
1er trimestre	121,3	120,4	129,3
2e trimestre	123,6	121,4	133,0
3e trimestre	126,2	124,8	144,0
4e trimestre	123,1	127,8	144,1
Année	123,5	123,6	137,6
DAKAR			
1er trimestre	113,1	118,9	125,2
2e trimestre	112,8	119,4	126,2
3e trimestre	115,5	122,7	130,9
4e trimestre	117,6	124,9	131,5
Année	114,8	121,5	128,5
LOME			
1er trimestre	125,4	126,4	132,0
2e trimestre	127,6	127,3	138,1
3e trimestre	125,9	126,7	142,0
4e trimestre	124,6	127,9	140,5
Année	125,9	127,1	138,2
UEMOA			
1er trimestre	126,0	129,2	134,7
2e trimestre	127,7	130,3	138,8
3e trimestre	128,8	131,2	144,4
4e trimestre	128,4	132,1	143,4
Année	127,7	130,7	140,3

(*) : base 100 = juin 2001-juillet 2002.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2006	2007	2008
	Milliards de francs CFA		
1- RECETTES ET DONS	4 971,1	5 819,8	6 327,7
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	4 401,3	5 033,7	5 469,5
Recettes fiscales	3 907,1	4 308,6	4 674,9
<i>Directs</i>	765,9	838,2	1 147,7
<i>Taxes sur les transactions internationales</i>	1 465,5	1 315,1	1 348,5
Recettes non fiscales	422,8	659,9	719,1
<i>Autres</i>	71,4	65,2	75,5
1.2 DONS	569,8	786,1	858,3
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	5 773,3	6 476,3	6 936,0
2.1 DEPENSES TOTALES	5 743,5	6 453,7	6 861,1
2.1.1 DEPENSES COURANTES	3 795,4	4 191,1	4 588,7
<i>Traitements et salaires</i>	1 466,0	1 612,9	1 755,5
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	2 069,5	2 260,5	2 487,1
<i>Intérêts sur la dette publique</i>	237,7	256,5	277,8
<i>Intérieure</i>	44,1	75,8	95,0
<i>Extérieure</i>	188,5	176,3	178,1
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	1 801,7	2 067,8	2 045,7
<i>Sur financement interne</i>	932,0	1 074,5	1 121,0
<i>Sur financement externe</i>	869,7	993,3	924,7
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	29,8	22,6	74,9
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-1 372,0	-1 442,7	-1 466,6
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-802,2	-656,6	-608,3
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-88,4	24,7	37,6
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	38,5	38,9	-105,7
<i>Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)</i>	-50,0	-40,0	-78,8
<i>Sur dette intérieure</i>	-61,6	-60,1	-73,8
<i>Intérêts</i>	-63,8	-66,5	-71,3
<i>Dépenses engagées non payées</i>	25,6	20,0	-39,4
<i>Sur dette extérieure (intérêts)</i>	11,6	20,1	-5,0
<i>Paiement période complémentaire</i>	65,1	65,3	10,0
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-1 333,5	-1 403,8	-1 572,3
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-763,7	-617,7	-714,0
9 - FINANCEMENT	744,2	644,6	695,3
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-23,2	42,3	340,0
<i>Bancaire</i>	-139,7	1,3	174,4
<i>Non-bancaire</i>	115,6	40,3	186,4
<i>Recettes de privatisation</i>	3,7	0,7	28,7
<i>Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)</i>	1,1	-171,1	22,0
<i>Autres</i>	56,0	-0,4	139,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	767,4	602,3	355,3
<i>Tirages sur emprunts</i>	542,6	580,1	630,4
<i>Amortissement dû</i>	-2 712,5	-359,5	-373,1
<i>Allègement/Rééchelonnement obtenu</i>	2 458,8	38,3	221,5
<i>Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)</i>	371,8	292,1	-390,9
<i>Autres</i>	22,3	51,3	22,3
10 - ERREURS ET OMISSIONS	25,2	-26,8	5,4
<i>Fonds en route</i>	17,4	-7,6	-0,1
<i>Erreurs et omissions</i>	7,8	-19,2	5,5
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	462,3	634,8	633,3	569,8	618,5	630,8
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	417,0	548,0	581,3	392,5	439,4	483,9
Recettes fiscales	378,9	446,7	512,2	362,3	404,4	444,7
Directs	171,5	196,6	233,3	85,7	97,4	103,5
Taxes sur les transactions internationales	207,4	250,1	278,9	71,3	78,1	63,2
Recettes non fiscales	38,1	101,3	69,1	29,6	34,9	39,2
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres				0,6	0,1	0,0
1.2 DONS	45,3	86,8	52,0	177,3	179,1	146,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	483,9	585,6	684,6	733,7	839,4	791,9
2.1 DEPENSES TOTALES	482,7	585,4	639,8	748,3	838,4	780,3
2.1.1 DEPENSES COURANTES	362,1	378,6	446,8	386,4	453,6	455,2
Traitements et salaires	135,0	136,0	137,0	159,9	188,0	198,8
Autres dépenses de fonctionnement	217,0	230,3	254,0	209,2	252,5	243,7
Intérêts sur la dette publique	10,1	5,1	10,4	17,3	13,1	12,7
Intérieure	0,2	0,0	5,6	5,0	6,4	8,1
Extérieure	9,9	5,1	4,8	12,3	6,7	4,6
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	120,6	206,9	193,0	359,3	351,9	318,9
Sur financement interne	55,8	93,7	123,6	157,4	143,9	194,3
Sur financement externe	64,8	113,2	69,4	201,9	208,0	124,6
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	1,2	0,2	44,8	-14,6	1,0	11,6
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-67,0	-37,7	-103,3	-341,2	-400,0	-308,0
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-21,6	49,1	-51,3	-163,9	-220,9	-161,1
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	9,1	80,9	21,3	-136,6	-177,9	-159,1
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	10,8	14,5	-115,4	30,3	19,7	19,2
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-47,4	-30,9	-71,2	0,0	-3,8	1,9
Sur dette intérieure	-47,4	-30,9	-71,2	0,0	-3,8	0,0
Intérêts	-47,4	-30,9	-71,2	0,0	-3,8	0,0
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	23,4	13,6	-36,9
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0		1,9
Paiement période complémentaire	58,2	45,4	-44,2			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-56,2	-23,2	-218,7	-310,9	-380,3	-288,8
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-10,8	63,6	-166,7	-133,6	-201,3	-141,9
9 - FINANCEMENT	10,9	-63,6	166,7	131,9	204,1	144,7
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-48,4	-125,9	109,5	8,0	72,8	42,5
Bancaire	-50,2	-129,2	128,2	15,0	-35,9	63,8
Non-bancaire	1,8	3,3	-18,7	-7,0	108,7	-9,0
Recettes de privatisation	0,0	0,0	0,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-2,1	-1,5	-0,7			
Autre	9,6	0,1	-11,1			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	59,3	62,3	57,2	123,9	131,3	102,2
Tirages sur emprunts	37,6	71,0	65,6	133,2	146,5	115,2
Amortissement dû	-548,5	-8,7	-8,3	-24,7	-15,2	-13,0
Allègement/Rééchelonnement obtenu	570,2	0,0	0,0	15,4	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-0,1	0,0	0,0	1,7	-2,8	-2,8
Fonds en route	0,0	0,0	0,0			
Erreurs et omissions	-0,1	0,0	0,0	1,7	-2,8	-2,8
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	1 615,5	1 871,2	2 160,1	52,6	53,7	63,7
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 600,4	1 817,6	1 976,8	31,5	26,6	32,8
Recettes fiscales	1 364,0	1 468,1	1 626,4	18,5	18,8	19,6
Directs	405,3	425,2	541,7			
Taxes sur les transactions internationales	958,7	735,9	729,5			
Recettes non fiscales	220,2	349,5	343,7	13,0	7,8	13,2
Cotisations de sécurité sociale	122,1	129,6	141,4			
Autres	16,2	0,0	6,7			
1.2 DONNS	15,1	53,6	183,3	21,1	27,1	30,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 742,0	1 949,4	2 201,2	64,1	71,9	78,3
2.1 DEPENSES TOTALES	1 719,9	1 920,6	2 196,2	64,1	71,9	78,3
2.1.1 DEPENSES COURANTES	1 389,7	1 565,5	1 742,6	46,7	47,9	50,9
Traitements et salaires	589,1	640,3	711,7	20,5	21,9	21,8
Autres dépenses de fonctionnement	665,2	754,3	845,0	12,8	12,2	12,9
Intérêts sur la dette publique	131,9	166,2	181,9	5,1	4,4	4,7
Intérieure	29,5	50,9	58,3			
Extérieure	102,4	115,3	123,6			
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	239,1	253,6	299,7	17,4	24,0	27,4
Sur financement interne	211,3	187,5	222,0	0,4	2,2	2,1
Sur financement externe	27,8	66,1	77,7	17,0	21,8	25,3
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	22,1	28,8	5,0	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-141,6	-131,8	-224,4	-32,6	-45,3	-45,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-126,5	-78,2	-41,1	-11,5	-18,2	-14,7
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	131,3	230,8	194,1	-10,1	-16,9	-13,4
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	8,4	6,9	8,4
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	8,4	6,9	8,4
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	5,5	4,2	5,5
Intérêts	0,0	0,0	0,0	5,5	4,2	5,5
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0			
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	2,9	2,7	2,9
Paiement période complémentaire	0,0	0,0	0,0			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-141,6	-131,8	-224,4	-24,2	-38,4	-37,1
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-126,5	-78,2	-41,1	-3,1	-11,3	-6,3
9 - FINANCEMENT	136,3	85,8	40,7	9,4	19,4	6,4
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	35,0	-49,6	181,2	-0,1	8,8	-3,4
Bancaire	-32,7	85,9	-31,0	-1,9	9,9	-3,4
Non-bancaire	67,7	-135,5	212,2	1,8	-1,1	0,0
Recettes de privatisation	2,8	0,0	10,2			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	3,2	-169,6	30,2			
Autres	61,7	-5,1	165,2			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	101,3	135,4	-140,5	9,5	10,6	9,8
Tirages sur emprunts	12,2	22,5	38,9	8,8	11,6	11,4
Amortissement dû	-269,4	-222,9	-237,8	-13,4	-12,2	-11,6
Allègement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	5,4	3,6	1,5
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	345,3	266,6	25,4	9,0	7,6	8,5
Autres	13,2	69,2	33,0	-0,3	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-9,8	-7,6	0,4	-6,4	-8,1	-0,1
Fonds en route	-4,6	-7,6	0,0			
Erreurs et omissions	-5,2		0,4	-6,4	-8,1	-0,1
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	683,5	732,1	741,5	339,5	427,6	584,2
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	554,2	569,9	607,3	247,2	309,0	442,2
Recettes fiscales	478,6	487,2	519,8	203,8	233,2	281,3
Directs			143,5	56,5	73,4	79,5
Taxes sur les transactions internationales				95,9	100,7	110,7
Recettes non fiscales	25,9	22,2	20,8	38,5	71,2	158,8
Autres	49,7	60,5	66,7	4,9	4,6	2,1
1.2 DONNS	129,3	162,2	134,2	92,3	118,6	142,0
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	796,3	845,6	839,4	376,5	446,5	536,9
2.1 DEPENSES TOTALES	802,3	893,2	831,3	376,5	446,5	536,9
2.1.1 DEPENSES COURANTES	411,8	437,1	458,7	174,2	239,4	280,7
Traitements et salaires	147,9	162,9	185,6	68,0	72,2	83,8
Autres dépenses de fonctionnement	248,4	260,4	259,0	90,9	120,2	184,8
Intérêts sur la dette publique	15,5	13,8	14,1	4,9	7,1	4,7
Intérieure	1,0	2,7	1,6	1,2	2,7	1,8
Extérieure	14,5	11,1	12,5	3,7	4,4	2,9
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	340,8	395,6	305,9	202,3	207,1	256,2
Sur financement interne	112,1	168,0	129,8	51,5	73,7	107,7
Sur financement externe	228,7	227,6	176,1	150,8	133,4	148,5
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	-6,0	-47,6	8,1	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-242,1	-275,7	-232,1	-129,3	-137,5	-94,7
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-112,8	-113,5	-97,9	-37,0	-18,9	47,3
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	45,8	-21,4	32,9	26,4	3,0	58,5
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	10,0	0,0	-14,5	-8,4	-17,6
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-14,5	-8,4	-17,6
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-14,5	-8,4	-17,6
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-14,0	-14,8	-15,7
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	-0,5	6,4	-1,9
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0			
Paiement période complémentaire	0,0	10,0	0,0			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-242,1	-265,7	-232,1	-143,8	-145,9	-112,3
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-112,8	-103,5	-97,9	-51,5	-27,3	29,7
9 - FINANCEMENT	112,8	103,5	97,8	29,5	27,3	-29,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-111,9	5,5	15,3	-91,2	-21,7	-56,9
Bancaire	-100,2	11,5	25,6	-82,8	-31,6	-56,4
Non-bancaire	-12,6	-6,7	-1,8	-8,4	9,9	-0,5
Recettes de privatisation	0,9	0,7	18,5	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	-8,5	0,0	0,0	1,0
Autres			-20,3	0,0		
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	224,7	98,0	82,5	120,7	49,0	27,3
Tirages sur emprunts	150,9	118,7	99,9	59,3	51,6	30,5
Amortissement dû	-1 053,3	-31,4	-28,3	-726,0	-6,1	-6,6
Allègement/Rééchelonnement obtenu	1 042,7	10,7	10,9	784,3		0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autres				3,1	3,5	3,4
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,1	44,0	0,0	-0,2
Fonds en route	0,0	0,0	0,0	22,0	0,0	-0,1
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,1	22,0	0,0	-0,1
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	1 036,0	1 258,2	1 264,3	211,9	223,7	249,9
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	962,6	1 119,9	1 124,6	195,9	203,3	220,6
Recettes fiscales	921,9	1 054,3	1 059,7	179,1	195,9	211,2
Directs				46,9	45,6	46,2
Taxes sur les transactions internationales				132,2	150,3	166,2
Recettes non fiscales	40,7	65,6	64,9	16,8	7,4	9,4
Autres						
1.2 DONNS	73,4	138,3	139,7	16,0	20,4	29,3
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 331,0	1 506,3	1 550,5	245,8	231,6	253,3
2.1 DEPENSES TOTALES	1 303,9	1 466,1	1 545,4	245,8	231,6	253,0
2.1.1 DEPENSES COURANTES	826,0	861,5	950,7	198,5	207,5	203,1
Traitements et salaires	286,2	327,3	347,7	59,4	64,3	69,1
Autres dépenses de fonctionnement	497,4	499,9	564,5	128,6	130,7	123,2
Intérêts sur la dette publique	42,4	34,3	38,5	10,5	12,5	10,8
Intérieure	6,7	10,2	15,0	0,5	2,9	4,6
Extérieure	35,7	24,1	23,5	10,0	9,6	6,2
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	474,9	604,6	594,7	47,3	24,1	49,9
Sur financement interne	337,1	391,5	314,2	6,4	14,0	27,3
Sur financement externe	137,8	213,1	280,5	40,9	10,1	22,6
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	27,1	40,2	5,1	0,0	0,0	0,3
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-368,4	-386,4	-425,9	-49,9	-28,3	-32,7
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-278,8	-248,1	-273,0	-33,9	-7,9	-3,4
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-158,1	-98,8	-101,8	1,5	-5,7	1,0
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	3,5	-3,8	-0,3
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	3,5	-3,8	-0,3
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-5,2	-21,2	9,5
Intérêts				-7,9	-21,2	10,1
Dépenses engagées non payées				2,7	0,0	-0,6
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	8,7	17,4	-9,8
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-368,4	-386,4	-425,9	-46,4	-32,1	-33,0
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-278,8	-248,1	-273,0	-30,4	-11,7	-3,7
9 - FINANCEMENT	281,7	256,5	265,0	31,7	11,6	3,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	160,6	139,9	42,2	24,8	12,5	9,6
Bancaire	130,9	85,0	-43,0	-17,8	5,7	90,6
Non-bancaire	29,7	54,9	85,2	42,6	6,8	-81,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autres				0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	121,1	116,6	222,8	6,9	-0,9	-6,0
Tirages sur emprunts	131,1	156,2	261,8	9,5	2,0	7,1
Amortissement dû	-57,6	-43,1	-44,1	-19,6	-19,9	-23,4
Allègement/Rééchelonnement obtenu	40,8	24,0	15,9	0,0	0,0	193,2
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0			17,5	17,9	-424,8
Autres	6,8	-20,5	-10,8	-0,5	-0,9	-3,3
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-2,9	-8,4	8,0	-1,3	0,1	0,1
Fonds en route	0,0	0,0	0,0			
Erreurs et omissions	-2,9	-8,4	8,0	-1,3	0,1	0,1
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

UMOA⁽¹⁾ - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	7 467,9	7 196,7	7 947,7
dont coton	465,7	378,7	292,5
cacao	751,2	1 056,3	1 269,0
pétrole	1 758,9	1 399,3	1 813,0
Importations FOB	-7 452,3	-8 191,5	-8 957,3
dont pétrole	-2 118,0	-2 155,9	-2 401,1
Balance commerciale	15,6	-994,9	-1 009,6
Balance des services	-1 357,2	-1 408,6	-1 555,5
dont fret et assurances	-1 242,7	-1 271,8	-1 593,9
Revenus nets	-579,5	-587,7	-576,7
dont intérêts de la dette	-177,1	-168,6	-176,8
Balance des transferts courants	841,3	1 225,6	1 317,6
- privés	522,3	766,8	814,4
- publics	319,0	458,8	503,4
Balance des transactions courantes	-1 079,8	-1 765,6	-1 824,2
Compte de capital et d'opérations financières	1 745,4	2 398,8	1 794,8
Compte de capital	4 764,5	763,0	929,1
Opérations financières	-3 019,2	1 635,7	865,7
Investissements directs	449,4	747,3	682,2
Investissements de portefeuille	34,3	106,8	42,7
Autres investissements	-3 502,9	781,6	140,8
Pour mémoire : financement exceptionnel	4 654,0	330,3	-147,0
Erreurs et omissions nettes	-29,1	49,8	-0,4
SOLDE GLOBAL	636,4	683,0	91,4

* : estimations.

Source : BCEAO.

(1) : agrégation des balances des paiements nationales.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	384,6	501,7	519,0
dont Coton	49,4	67,8	75,1
Importations FOB	-546,8	-767,8	-803,8
dont Pétrole	-83,8	-130,4	0,0
Balance commerciale	-162,2	-266,0	-284,8
Balance des services	-70,7	-95,3	-96,0
dont fret et assurances	-88,0	-123,6	-132,1
Revenus nets	-15,4	-4,2	-4,9
dont intérêts de la dette	-7,3	-5,9	-4,8
Balance des transferts courants	135,2	128,7	135,2
- privés	79,2	73,5	74,4
- publics	56,0	55,1	60,8
Balance des transactions courantes	-113,1	-237,0	-250,5
Compte de capital et d'opérations financières	231,6	363,6	283,9
Compte de capital	603,8	84,3	40,3
Opérations financières	-372,2	279,3	243,6
Investissements directs	28,7	125,3	79,8
Investissements de portefeuille	3,0	32,4	22,7
Autres investissements	-404,0	121,6	141,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	560,6	5,9	0,0
Erreurs et omissions nettes	12,6	14,7	0,0
SOLDE GLOBAL	131,2	141,4	33,4

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	307,6	298,6	307,7
dont Coton	200,6	141,1	102,8
Importations FOB	-562,1	-585,1	-640,8
dont Pétrole	-135,0	-143,3	-174,3
Balance commerciale	-254,5	-286,6	-333,1
Balance des services	-167,0	-173,9	-190,5
dont fret et assurances	-127,4	-103,0	-145,2
Revenus nets	-1,2	-1,1	-1,6
dont intérêts de la dette	-12,3	-6,7	-8,1
Balance des transferts courants	133,4	193,3	183,3
- privés	42,1	55,0	57,0
- publics	91,3	138,3	126,3
Balance des transactions courantes	-289,3	-268,4	-341,9
Compte de capital et d'opérations financières	337,4	457,9	301,6
Compte de capital	818,7	140,2	86,9
Opérations financières	-481,3	317,8	214,7
Investissements directs	17,0	164,5	36,5
Investissements de portefeuille	-0,6	3,6	4,1
Autres investissements	-497,8	149,6	174,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	684,4	0,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	1,4	-1,5	0,0
SOLDE GLOBAL	49,5	188,1	-40,3

* : estimations.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	4 432,7	4 154,7	4 518,6
dont Cacao	1 063,1	1 053,7	1 263,2
Pétrole	1 569,6	1 256,8	1 632,4
Importations FOB	-2 807,0	-2 925,7	-3 027,3
dont Pétrole	-919,2	-903,2	-1 194,0
Balance commerciale	1 625,7	1 229,0	1 491,3
Balance des services	-726,0	-743,2	-718,1
dont fret et assurances	-436,9	-461,9	-474,4
Revenus nets	-371,4	-387,9	-400,2
dont intérêts de la dette	-102,4	-115,3	-123,6
Balance des transferts courants	-277,8	-164,5	-154,4
- privés	-259,2	-242,8	-269,3
- publics	-18,6	78,3	114,9
Balance des transactions courantes	250,4	-66,6	218,6
Compte de capital et d'opérations financières	-117,9	262,3	-234,2
Compte de capital	17,2	44,5	38,3
Opérations financières	-135,1	217,8	-272,5
Investissements directs	166,7	204,5	180,2
Investissements de portefeuille	7,7	45,9	13,5
Autres investissements	-309,6	-32,6	-466,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	345,3	266,6	25,3
Erreurs et omissions nettes	-19,7	16,9	0,0
SOLDE GLOBAL	112,9	212,6	-15,6

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	38,8	51,3	56,0
dont noix de cajou	34,7	38,6	48,3
Importations FOB	-66,4	-80,5	-87,9
dont Pétrole	-13,9	-14,8	-20,0
Balance commerciale	-27,7	-29,2	-31,9
Balance des services	-18,9	-16,7	-17,1
dont fret et assurances	-10,5	-11,3	-13,0
Revenus nets	-4,6	-4,7	-5,5
dont intérêts de la dette	-4,3	4,7	-3,6
Balance des transferts courants	30,2	35,9	43,9
- privés	12,4	18,9	15,0
- publics	17,8	17,0	28,9
Balance des transactions courantes	-21,0	-14,6	-10,6
Compte de capital et d'opérations financières	23,2	24,3	22,7
Compte de capital	16,8	15,4	16,3
Opérations financières	6,4	8,9	6,4
Investissements directs	9,1	9,0	5,0
Investissements de portefeuille	0,7	0,5	0,6
Autres investissements	-3,4	-0,6	0,8
Pour mémoire : financement exceptionnel	23,2	14,4	12,2
Erreurs et omissions nettes	-0,6	2,4	3,0
SOLDE GLOBAL	1,7	12,1	15,1

* : estimations.

Source : BCEAO.

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	810,7	745,9	886,7
dont Coton	141,0	110,9	65,6
Or	587,5	515,2	647,7
Importations FOB	-771,5	-884,7	-1 103,0
dont Pétrole	-227,9	-232,6	-261,2
Balance commerciale	39,2	-138,9	-216,3
Balance des services	-188,9	-191,7	-216,8
dont fret et assurances	-154,3	-178,9	-233,6
Revenus nets	-134,6	-139,7	-109,3
dont intérêts de la dette	-14,5	-11,1	-12,5
Balance des transferts courants	170,0	191,7	229,3
- privés	83,9	134,9	164,1
- publics	86,1	56,8	65,2
Balance des transactions courantes	-114,3	-278,5	-313,1
Compte de capital et d'opérations financières	225,1	254,9	282,9
Compte de capital	1 181,0	155,3	150,4
Opérations financières	-955,9	99,6	132,5
Investissements directs	43,0	31,4	82,9
Investissements de portefeuille	-1,7	-3,7	2,4
Autres investissements	-997,1	72,0	47,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	1 107,5	10,7	10,9
Erreurs et omissions nettes	-25,8	12,9	0,0
SOLDE GLOBAL	85,0	-10,7	-30,2

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	265,6	317,9	398,1
dont Uranium	79,6	143,1	129,3
Importations FOB	-391,3	-438,4	-600,9
dont Pétrole	-40,2	-80,5	-114,7
Balance commerciale	-125,7	-120,5	-202,8
Balance des services	-124,4	-136,4	-217,3
dont fret et assurances	-124,4	-118,5	-166,6
Revenus nets	0,6	-0,2	-6,0
dont intérêts de la dette	-3,7	-8,6	-3,7
Balance des transferts courants	85,4	88,8	100,1
- privés	41,6	44,0	47,1
- publics	43,9	44,8	53,1
Balance des transactions courantes	-164,0	-168,3	-326,0
Compte de capital et d'opérations financières	260,8	245,2	393,7
Compte de capital	909,4	128,7	236,8
Opérations financières	-648,7	116,5	156,9
Investissements directs	26,9	58,0	125,2
Investissements de portefeuille	-2,0	-3,0	-3,2
Autres investissements	-673,6	61,5	34,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	797,5	3,5	3,6
Erreurs et omissions nettes	-9,4	-8,6	-9,3
SOLDE GLOBAL	87,3	68,3	58,4

* : estimations.

Source : BCEAO.

SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	833,5	802,2	915,9
dont produits halieutiques	150,3	152,7	154,3
Importations FOB	-1 669,9	-1 995,5	-2 150,2
dont Pétrole	-460,8	-553,8	-527,9
Balance commerciale	-836,5	-1 193,3	-1 234,3
Balance des services	-18,5	-18,1	-61,2
dont frêt et assurances	-226,9	-212,2	-291,7
Revenus nets	-33,2	-35,4	-38,3
dont intérêts de la dette	-22,6	-13,8	-14,2
Balance des transferts courants	437,5	618,0	641,5
- privés	409,3	566,0	606,8
- publics	28,2	52,0	34,8
Balance des transactions courantes	-450,7	-628,8	-692,3
Compte de capital et d'opérations financières	544,4	694,0	603,1
Compte de capital	1 184,0	159,5	76,3
Opérations financières	-639,6	534,5	526,8
Investissements directs	110,0	130,7	132,4
Investissements de portefeuille	-12,3	28,8	0,3
Autres investissements	-737,3	375,0	394,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	1 114,9	2,1	2,0
Erreurs et omissions nettes	5,3	5,6	0,0
SOLDE GLOBAL	99,0	70,8	-89,2

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	394,5	324,4	345,7
dont Coton	15,6	12,0	13,1
Importations FOB	-637,3	-513,8	-543,4
dont Pétrole	-237,2	-97,3	-109,0
Balance commerciale	-242,8	-189,4	-197,7
Balance des services	-42,8	-33,3	-38,5
dont frêt et assurances	-74,3	-62,4	-68,5
Revenus nets	-19,8	-14,5	-10,9
dont intérêts de la dette	-10,0	-11,9	-6,3
Balance des transferts courants	127,4	133,7	138,7
- privés	113,0	117,2	119,3
- publics	14,4	16,5	19,4
Balance des transactions courantes	-177,9	-103,4	-108,4
Compte de capital et d'opérations financières	240,9	96,5	141,1
Compte de capital	33,5	35,2	283,8
Opérations financières	207,5	61,4	-142,7
Investissements directs	48,0	23,9	40,2
Investissements de portefeuille	30,4	2,4	2,3
Autres investissements	129,1	35,0	-185,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	25,8	27,1	-201,0
Erreurs et omissions nettes	7,0	7,4	5,9
SOLDE GLOBAL	70,0	0,5	38,6

* : estimations.

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	3 899 491,3	4 665 829,7	4 757 232,1
<i>Banque Centrale</i>	3 725 563,1	4 492 485,3	4 670 945,4
<i>Banques</i>	173 928,2	173 344,4	86 286,7
<i>Crédit intérieur</i>	4 783 877,8	5 385 962,3	6 132 132,7
<i>Position nette des Gouvernements</i>	485 813,2	481 629,0	505 119,3
<i>Crédits à l'économie</i>	4 298 064,6	4 904 333,3	5 627 013,4
<i>Crédits de campagne</i>	159 943,0	146 779,0	129 712,2
<i>Crédits ordinaires</i>	4 138 121,6	4 757 554,3	5 497 301,2
<i>dont : douteux et litigieux</i>	235 115,0	211 301,0	5 497 301,2
TOTAL ACTIF	8 683 369,1	10 051 792,0	10 889 364,8
<i>Masse monétaire</i>	7 170 832,8	8 511 486,4	9 327 190,0
<i>Circulation fiduciaire</i>	2 229 922,6	2 540 825,5	2 776 410,9
<i>Dépôts en CCP</i>	45 804,7	60 862,5	52 047,9
<i>Dépôts en CNE</i>	45 230,2	49 479,3	52 075,6
<i>Dépôts en banque</i>	4 849 875,3	5 860 319,1	6 446 655,6
<i>Sociétés d'Etat et EPIC</i>	497 682,7	609 320,5	695 224,6
<i>- à vue</i>	335 895,7	416 401,5	480 193,6
<i>- à terme</i>	161 787,0	192 919,0	215 031,0
<i>Particuliers et entreprises privées</i>	4 352 192,6	5 250 998,6	5 751 431,0
<i>- à vue</i>	2 224 606,6	2 738 916,8	2 913 159,0
<i>- à terme</i>	2 127 586,0	2 512 081,8	2 838 272,0
<i>Autres Postes Nets</i>	1 512 536,3	1 540 305,6	1 562 174,8
TOTAL PASSIF	8 683 369,1	10 051 792,0	10 889 364,8
<i>POUR MEMOIRE</i>			
<i>- Crédit à court terme</i>	2 814 676,6	3 112 303,7	3 502 268,5
<i>- Crédit à moyen et long terme</i>	1 483 388,0	1 792 029,6	2 124 744,9
<i>Dépôts/Crédits bancaires (en %)</i>	103,5	105,9	102,3

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	520 178,7	656 793,3	690 202,6
<i>Banque Centrale</i>	436 713,7	521 275,3	569 434,6
<i>Banques</i>	83 465,0	135 518,0	120 768,0
<i>Crédit intérieur</i>	255 068,9	231 972,6	442 260,8
<i>Position nette du Gouvernement</i>	-160 752,1	-287 949,4	-182 089,2
<i>Crédits à l'économie</i>	415 821,0	519 922,0	624 350,0
<i>Crédits de campagne</i>	8 873,0	20 552,0	14 250,0
<i>Crédits ordinaires</i>	406 948,0	499 370,0	610 100,0
<i>dont : douteux et litigieux</i>	34 088,0	26 934,0	25 923,0
TOTAL ACTIF	775 247,6	888 765,9	1 132 463,4
<i>Masse monétaire</i>	726 032,8	869 413,5	1 106 469,7
<i>Circulation fiduciaire</i>	253 000,8	238 907,1	361 567,1
<i>Dépôts en CCP</i>	9 162,1	12 634,0	8 875,6
<i>Dépôts en CNE</i>			
<i>Dépôts en banque</i>	463 869,9	617 872,4	736 027,0
<i>Sociétés d'Etat et EPIC</i>	50 563,0	72 559,8	89 391,9
<i>- à vue</i>	19 190,0	35 189,8	39 238,9
<i>- à terme</i>	31 373,0	37 370,0	50 153,0
<i>Particuliers et entreprises privées</i>	413 306,9	545 312,6	646 635,1
<i>- à vue</i>	221 073,9	303 210,6	346 688,1
<i>- à terme</i>	192 233,0	242 102,0	299 947,0
<i>Autres Postes Nets</i>	49 214,8	19 352,4	25 993,7
TOTAL PASSIF	775 247,6	888 765,9	1 132 463,4
POUR MEMOIRE			
<i>- Crédit à court terme</i>	250 126,0	307 750,0	381 319,0
<i>- Crédit à moyen et long terme</i>	165 695,0	212 172,0	243 031,0
<i>Dépôts/Crédits bancaires (en %)</i>	126,8	138,4	123,9

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	220 994,1	409 288,6	368 963,9
<i>Banque Centrale</i>	202 940,1	354 964,6	315 013,0
<i>Banques</i>	18 054,0	54 324,0	53 950,9
<i>Crédit intérieur</i>	512 206,0	452 796,6	603 682,7
<i>Position nette du Gouvernement</i>	-30 161,8	-93 833,9	-59 697,5
<i>Crédits à l'économie</i>	542 367,8	546 630,5	663 380,2
<i>Crédits de campagne</i>	75 464,0	18 100,0	14 097,4
<i>Crédits ordinaires</i>	466 903,8	528 530,5	649 282,8
<i>dont : douteux et litigieux</i>	21 063,0	25 653,0	26 229,0
TOTAL ACTIF	733 200,1	862 085,2	972 646,6
<i>Masse monétaire</i>	661 607,3	813 193,1	910 624,7
<i>Circulation fiduciaire</i>	142 041,3	202 444,5	213 595,9
<i>Dépôts en CCP</i>	3 666,0	3 469,1	4 838,6
<i>Dépôts en CNE</i>	45 230,2	49 479,3	52 075,6
<i>Dépôts en banque</i>	470 669,8	557 800,2	640 114,6
<i>Sociétés d'Etat et EPIC</i>	77 161,5	83 311,7	88 165,6
<i>- à vue</i>	29 975,5	31 309,7	28 816,6
<i>- à terme</i>	47 186,0	52 002,0	59 349,0
<i>Particuliers et entreprises privées</i>	393 508,3	474 488,5	551 949,0
<i>- à vue</i>	192 176,3	231 067,5	257 159,0
<i>- à terme</i>	201 332,0	243 421,0	294 790,0
<i>Autres Postes Nets</i>	71 592,8	48 892,1	62 021,9
TOTAL PASSIF	733 200,1	862 085,2	972 646,6
POUR MEMOIRE			
<i>- Crédit à court terme</i>	368 103,8	320 239,9	419 242,3
<i>- Crédit à moyen et long terme</i>	174 264,0	226 390,6	244 137,9
<i>Dépôts/Crédits bancaires (en %)</i>	101,3	114,6	109,7

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	821 798,9	1 036 620,8	1 021 064,4
Banque Centrale	775 959,9	994 220,8	950 045,4
Banques	45 839,0	42 400,0	71 019,0
Crédit intérieur	1 636 298,9	1 962 479,0	2 103 664,3
Position nette du Gouvernement	345 308,5	430 739,3	399 644,5
Crédits à l'économie	1 290 990,4	1 531 739,7	1 704 019,8
Crédits de campagne	65 714,0	96 574,0	94 658,0
Crédits ordinaires	1 225 276,4	1 435 165,7	1 609 361,8
dont : douteux et litigieux	32 638,0	16 493,0	41 538,0
TOTAL ACTIF	2 458 097,8	2 999 099,8	3 124 728,7
Masse monétaire	2 294 770,5	2 836 589,8	2 997 393,5
Circulation fiduciaire	815 158,8	1 043 403,7	1 078 708,2
Dépôts en CCP	12 789,0	16 910,0	17 870,2
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 466 822,7	1 776 276,1	1 900 815,1
Sociétés d'Etat et EPIC	78 210,7	104 192,7	68 945,0
- à vue	43 721,7	57 607,7	38 768,0
- à terme	34 489,0	46 585,0	30 177,0
Particuliers et entreprises privées	1 388 612,0	1 672 083,4	1 831 870,1
- à vue	679 383,0	865 344,4	864 164,1
- à terme	709 229,0	806 739,0	967 706,0
Autres Postes Nets	163 327,3	162 510,0	127 335,2
TOTAL PASSIF	2 458 097,8	2 999 099,8	3 124 728,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	963 131,4	1 164 871,7	1 188 676,8
- Crédit à moyen et long terme	327 859,0	366 868,0	515 343,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,9	100,2	102,1

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	43 171,0	51 474,9	66 583,2
Banque Centrale	33 909,0	44 421,9	53 031,2
Banques	9 262,0	7 053,0	13 552,0
Crédit intérieur	16 732,0	20 693,3	27 749,9
Position nette du Gouvernement	10 403,0	10 224,3	9 128,8
Crédits à l'économie	6 329,0	10 469,0	18 621,1
Crédits de campagne	508,0		610,0
Crédits ordinaires	5 821,0	10 469,0	18 011,1
dont : douteux et litigieux	123,0	246,0	372,0
TOTAL ACTIF	59 903,0	72 168,2	94 333,1
Masse monétaire	55 151,6	68 875,7	89 168,9
Circulation fiduciaire	39 678,9	43 452,3	53 320,2
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	15 472,7	25 423,4	35 848,7
Sociétés d'Etat et EPIC	255,6	297,7	1 432,4
- à vue	255,6	297,7	1 413,4
- à terme			19,0
Particuliers et entreprises privées	15 217,1	25 125,7	34 416,3
- à vue	13 325,1	19 758,7	25 954,3
- à terme	1 892,0	5 367,0	8 462,0
Autres Postes Nets	4 751,4	3 292,5	5 164,2
TOTAL PASSIF	59 903,0	72 168,2	94 333,1
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	5 705,0	8 742,0	15 585,1
- Crédit à moyen et long terme	624,0	1 727,0	3 036,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	191,9	173,1	160,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	523 988,6	526 390,3	496 200,2
Banque Centrale	459 981,6	460 540,3	466 849,2
Banques	64 007,0	65 850,0	29 351,0
Crédit intérieur	447 062,7	494 785,9	516 194,2
Position nette du Gouvernement	-128 165,6	-123 545,1	-155 031,1
Crédits à l'économie	575 228,3	618 331,0	671 225,3
Crédits de campagne			146,0
Crédits ordinaires	575 228,3	618 331,0	671 079,3
dont : douteux et litigieux	56 924,0	37 562,0	40 817,0
TOTAL ACTIF	971 051,3	1 021 176,2	1 012 394,4
Masse monétaire	932 007,0	1 018 265,3	1 024 838,5
Circulation fiduciaire	343 749,6	323 884,4	318 280,8
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	588 257,4	694 380,9	706 557,7
Sociétés d'Etat et EPIC	85 266,2	75 168,5	75 833,2
- à vue	80 825,2	58 911,5	61 829,2
- à terme	4 441,0	16 257,0	14 004,0
Particuliers et entreprises privées	502 991,2	619 212,4	630 724,5
- à vue	276 221,2	325 943,4	357 922,5
- à terme	226 770,0	293 269,0	272 802,0
Autres Postes Nets	39 044,3	2 910,9	-12 444,1
TOTAL PASSIF	971 051,3	1 021 176,2	1 012 394,4
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	397 372,3	402 805,0	424 254,3
- Crédit à moyen et long terme	177 856,0	215 526,0	246 971,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	121,5	129,1	126,8

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	155 494,6	225 125,5	283 514,7
Banque Centrale	161 314,6	234 095,5	295 792,7
Banques	-5 820,0	-8 970,0	-12 278,0
Crédit intérieur	151 741,4	142 088,8	147 761,0
Position nette du Gouvernement	-7 888,6	-49 833,2	-114 842,0
Crédits à l'économie	159 630,0	191 922,0	262 603,0
Crédits de campagne	350,0	695,0	741,0
Crédits ordinaires	159 280,0	191 227,0	261 862,0
dont : douteux et litigieux	4 892,0	9 859,0	8 999,0
TOTAL ACTIF	307 236,0	367 214,3	431 275,7
Masse monétaire	289 058,6	356 229,2	399 208,2
Circulation fiduciaire	132 893,2	133 323,7	147 682,0
Dépôts en CCP	1 809,0	1 381,3	1 542,8
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	154 356,4	221 524,2	249 983,4
Sociétés d'Etat et EPIC	9 959,5	13 230,4	19 375,6
- à vue	4 981,5	8 737,4	11 224,6
- à terme	4 978,0	4 493,0	8 151,0
Particuliers et entreprises privées	144 396,9	208 293,8	230 607,8
- à vue	89 376,9	126 479,8	131 864,8
- à terme	55 020,0	81 814,0	98 743,0
Autres Postes Nets	18 177,4	10 985,1	32 067,5
TOTAL PASSIF	307 236,0	367 214,3	431 275,7
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	109 873,0	113 493,0	145 281,0
- Crédit à moyen et long terme	49 757,0	78 429,0	117 322,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,6	124,0	102,6

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	779 541,2	851 161,9	761 880,0
Banque Centrale	569 325,0	644 283,5	652 683,3
Banques	210 216,2	206 878,4	109 196,7
Crédit intérieur	1 122 402,4	1 323 435,4	1 467 718,0
Position nette du Gouvernement	11 125,1	93 181,5	28 167,2
Crédits à l'économie	1 111 277,3	1 230 253,9	1 439 550,8
Crédits de campagne	8 925,0	10 384,0	5 209,8
Crédits ordinaires	1 102 352,3	1 219 869,9	1 434 341,0
dont : douteux et litigieux	56 096,0	59 485,0	56 023,0
TOTAL ACTIF	1 901 943,6	2 174 597,3	2 229 598,0
Masse monétaire	1 751 211,9	1 971 989,7	2 006 623,9
Circulation fiduciaire	453 413,9	483 607,6	474 308,5
Dépôts en CCP	16 765,4	22 657,0	13 864,1
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 281 032,6	1 465 725,1	1 518 451,3
Sociétés d'Etat et EPIC	63 325,1	58 647,3	71 794,7
- à vue	30 217,1	46 868,3	35 712,7
- à terme	33 108,0	11 779,0	36 082,0
Particuliers et entreprises privées	1 217 707,5	1 407 077,8	1 446 656,6
- à vue	605 155,5	714 326,0	729 279,6
- à terme	612 552,0	692 751,8	717 377,0
Autres Postes Nets	150 731,7	202 607,6	222 974,1
TOTAL PASSIF	1 901 943,6	2 174 597,3	2 229 598,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	603 100,3	642 133,9	776 807,8
- Crédit à moyen et long terme	508 177,0	588 120,0	662 743,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	117,6	115,0	103,0

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	204 093,0	199 056,9	237 665,0
Banque Centrale	153 067,0	162 476,9	187 651,0
Banques	51 026,0	36 580,0	50 014,0
Crédit intérieur	199 068,5	263 207,7	321 874,8
Position nette du Gouvernement	2 647,7	8 142,5	78 611,6
Crédits à l'économie	196 420,8	255 065,2	243 263,2
Crédits de campagne	109,0	474,0	
Crédits ordinaires	196 311,8	254 591,2	243 263,2
dont : douteux et litigieux	29 291,0	35 069,0	3 844,0
TOTAL ACTIF	403 161,5	462 264,6	559 539,8
Masse monétaire	384 958,7	449 484,8	531 397,8
Circulation fiduciaire	100 149,0	121 950,5	129 179,8
Dépôts en CCP	1 613,2	3 811,1	5 056,6
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	283 196,5	323 723,2	397 161,4
Sociétés d'Etat et EPIC	34 232,8	43 520,7	54 156,1
- à vue	28 020,8	19 087,7	37 060,1
- à terme	6 212,0	24 433,0	17 096,0
Particuliers et entreprises privées	248 963,7	280 202,5	343 005,3
- à vue	120 405,7	133 584,5	164 560,3
- à terme	128 558,0	146 618,0	178 445,0
Autres Postes Nets	18 202,8	12 779,8	28 142,0
TOTAL PASSIF	403 161,5	462 264,6	559 539,8
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	117 264,8	152 268,2	151 102,2
- Crédit à moyen et long terme	79 156,0	102 797,0	92 161,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	129,9	117,7	117,0

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	3 725 563,1	4 492 485,3	4 670 945,4
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	4 028 178,1	4 795 566,2	5 053 691,2
<i>Engagements extérieurs</i>	302 615,0	303 080,9	382 745,8
<i>Créances sur l' Etat</i>	516 641,2	495 813,5	559 785,2
<i>Créances sur les banques</i>	23 129,1	127 622,0	365 006,1
<i>Créances sur les établissements financiers</i>	1 902,4	990,0	990,0
TOTAL ACTIF	4 267 235,8	5 116 910,8	5 596 726,7
<i>Circulation fiduciaire</i>	2 229 922,6	2 540 825,5	2 776 410,9
<i>Dépôts des Etats (y compris encaisses)</i>	368 899,7	525 919,7	574 033,6
<i>Dépôts des banques (y compris encaisses)</i>	674 460,6	913 394,9	1 064 251,1
<i>Autres dépôts</i>	118 976,1	187 257,1	242 850,4
<i>Autres postes nets</i>	874 976,8	949 513,6	939 180,7
TOTAL PASSIF	4 267 235,8	5 116 910,8	5 596 726,7

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	436 713,7	521 275,3	569 434,6
Avoirs extérieurs bruts	453 132,6	536 976,6	596 540,0
Engagements extérieurs	16 418,9	15 701,3	27 105,4
Créances sur l' Etat	1 342,9	1 990,7	10 128,3
Créances sur les banques		15 286,0	75 396,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	438 056,6	538 552,0	654 958,9
Circulation fiduciaire	253 000,8	238 907,1	361 567,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	100 683,1	180 946,1	126 877,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	79 294,4	118 039,3	164 248,9
Autres dépôts	730,9	655,4	1 628,0
Autres postes nets	4 347,4	4,1	637,8
TOTAL PASSIF	438 056,6	538 552,0	654 958,9

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	202 940,1	354 964,6	315 013,0
Avoirs extérieurs bruts	275 280,0	456 972,1	438 730,4
Engagements extérieurs	72 339,9	102 007,5	123 717,4
Créances sur l' Etat	40 597,4	37 609,8	42 289,6
Créances sur les banques		5 400,0	44 597,5
Créances sur les établissements financiers	990,0	990,0	990,0
TOTAL ACTIF	244 527,5	398 964,4	402 890,1
Circulation fiduciaire	142 041,3	202 444,5	213 595,9
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	40 236,6	107 789,6	65 419,2
Dépôts des banques (y compris encaisses)	60 604,5	86 757,5	119 205,5
Autres dépôts	1 268,8	2 102,2	1 877,6
Autres postes nets	376,3	-129,4	2 791,9
TOTAL PASSIF	244 527,5	398 964,4	402 890,1

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	775 959,9	994 220,8	950 045,4
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	888 757,4	1 111 208,2	1 077 944,5
<i>Engagements extérieurs</i>	112 797,5	116 987,4	127 899,1
<i>Créances sur l' Etat</i>	260 823,5	256 122,1	259 745,4
<i>Créances sur les banques</i>	398,7	52 097,0	95 715,0
<i>Créances sur les établissements financiers</i>	912,4		
TOTAL ACTIF	1 038 094,5	1 302 439,9	1 305 505,8
<i>Circulation fiduciaire</i>	815 158,8	1 043 403,7	1 078 708,2
<i>Dépôts des Etats (y compris encaisses)</i>	46 131,0	62 320,4	23 575,6
<i>Dépôts des banques (y compris encaisses)</i>	174 723,4	189 844,1	215 433,0
<i>Autres dépôts</i>	12 401,7	21 210,1	8 598,8
<i>Autres postes nets</i>	-10 320,4	-14 338,4	-20 809,8
TOTAL PASSIF	1 038 094,5	1 302 439,9	1 305 505,8

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	33 909,0	44 421,9	53 031,2
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	40 564,5	49 874,5	59 420,6
<i>Engagements extérieurs</i>	6 655,5	5 452,6	6 389,4
<i>Créances sur l' Etat</i>	11 687,8	9 582,9	10 584,1
<i>Créances sur les banques</i>			1 000,0
<i>Créances sur les établissements financiers</i>			0,0
TOTAL ACTIF	45 596,8	54 004,8	64 615,3
<i>Circulation fiduciaire</i>	39 678,9	43 452,3	53 320,2
<i>Dépôts des Etats (y compris encaisses)</i>	1 177,8	174,6	2 457,2
<i>Dépôts des banques (y compris encaisses)</i>	4 674,1	10 223,0	8 724,0
<i>Autres dépôts</i>	144,7	102,4	186,7
<i>Autres postes nets</i>	-78,7	52,5	-72,8
TOTAL PASSIF	45 596,8	54 004,8	64 615,3

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	459 981,6	460 540,3	466 849,2
Avoirs extérieurs bruts	481 182,4	481 840,2	508 241,2
Engagements extérieurs	21 200,8	21 299,9	41 392,0
Créances sur l' Etat	19 450,3	19 135,3	29 297,8
Créances sur les banques		7 026,0	22 284,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	479 431,9	486 701,6	518 431,0
Circulation fiduciaire	343 749,6	323 884,4	318 280,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	29 974,6	19 279,4	22 587,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	105 357,2	143 227,0	173 641,7
Autres dépôts	344,4	402,9	377,7
Autres postes nets	6,1	-92,1	3 543,2
TOTAL PASSIF	479 431,9	486 701,6	518 431,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	161 314,6	234 095,5	295 792,7
Avoirs extérieurs bruts	183 562,4	262 460,7	333 244,7
Engagements extérieurs	22 247,8	28 365,2	37 452,0
Créances sur l' Etat	49 019,3	53 317,9	58 071,3
Créances sur les banques	1 092,0	225,0	2 460,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	211 425,9	287 638,4	356 324,0
Circulation fiduciaire	132 893,2	133 323,7	147 682,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	48 373,9	83 968,4	154 182,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	30 236,2	72 053,0	54 490,1
Autres dépôts	464,4	162,2	239,4
Autres postes nets	-541,8	-1 868,9	-269,6
TOTAL PASSIF	211 425,9	287 638,4	356 324,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	569 325,0	644 283,5	652 683,3
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	661 279,3	734 779,9	761 266,0
<i>Engagements extérieurs</i>	91 954,3	90 496,4	108 582,7
<i>Créances sur l' Etat</i>	113 239,7	104 345,5	116 850,6
<i>Créances sur les banques</i>	21 638,4	46 688,0	107 235,4
<i>Créances sur les établissements financiers</i>			
TOTAL ACTIF	704 203,1	795 317,0	876 769,3
<i>Circulation fiduciaire</i>	453 413,9	483 607,6	474 308,5
<i>Dépôts des Etats (y compris encaisses)</i>	68 222,7	49 926,5	130 624,9
<i>Dépôts des banques (y compris encaisses)</i>	181 844,9	261 524,3	269 940,7
<i>Autres dépôts</i>	534,4	602,1	1 116,4
<i>Autres postes nets</i>	187,2	-343,5	778,8
TOTAL PASSIF	704 203,1	795 317,0	876 769,3

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	153 067,0	162 476,9	187 651,0
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	185 039,2	192 963,7	276 346,1
<i>Engagements extérieurs</i>	31 972,2	30 486,8	88 695,1
<i>Créances sur l' Etat</i>	20 480,3	13 709,3	32 818,1
<i>Créances sur les banques</i>		900,0	16 318,2
<i>Créances sur les établissements financiers</i>			
TOTAL ACTIF	173 547,3	177 086,2	236 787,3
<i>Circulation fiduciaire</i>	100 149,0	121 950,5	129 179,8
<i>Dépôts des Etats (y compris encaisses)</i>	34 100,0	21 514,7	48 309,9
<i>Dépôts des banques (y compris encaisses)</i>	37 725,9	31 726,7	58 567,2
<i>Autres dépôts</i>	1 136,5	1 980,2	809,4
<i>Autres postes nets</i>	435,9	-85,9	-79,0
TOTAL PASSIF	173 547,3	177 086,2	236 787,3

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	173 928,2	173 344,4	86 286,7
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	600 010,0	607 746,5	616 639,0
<i>Engagements extérieurs</i>	426 081,8	434 402,1	530 352,3
<i>Réserves</i>	648 182,9	893 307,6	1 047 996,6
<i>Créances sur les Etats</i>	1 056 441,0	1 407 812,3	1 485 378,0
<i>Créances sur l'économie</i>	4 276 648,0	4 886 840,1	5 609 671,1
<i>Crédits à court terme</i>	2 793 260,0	3 094 810,5	3 484 926,2
<i>Crédits de campagne</i>	159 943,0	146 779,0	129 712,2
<i>Crédits ordinaires</i>	2 633 317,0	2 948 031,5	3 355 214,0
<i>Crédit à moyen terme</i>	1 340 089,0	1 634 805,6	1 930 301,9
<i>Crédits à long terme</i>	143 299,0	157 224,0	194 443,0
TOTAL ACTIF	6 155 200,1	7 361 304,4	8 229 332,4
<i>Dépôts des particuliers et des entreprises</i>	4 730 899,2	5 673 062,0	6 203 805,2
<i>Sociétés d'Etat et EPIC</i>	385 749,0	428 189,0	457 972,3
- à vue	223 962,0	235 270,0	242 941,3
- à terme	161 787,0	192 919,0	215 031,0
<i>Particuliers et entreprises privées</i>	4 345 150,2	5 244 873,0	5 745 832,9
- à vue	2 217 564,2	2 732 791,2	2 907 560,9
- à terme	2 127 586,0	2 512 081,8	2 838 272,0
<i>Dépôts des Etats</i>	789 890,0	989 915,7	1 053 781,5
<i>Crédits de la Banque Centrale</i>	23 134,0	127 715,0	357 489,0
<i>Autres postes nets</i>	611 276,9	570 611,7	614 256,7
<i>dont fonds propres</i>	788 174,0	888 462,0	1 086 958,0
<i>Pertes</i>	18 913,0	44 478,0	96 830,0
TOTAL PASSIF	6 155 200,1	7 361 304,4	8 229 332,4

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	83 465,0	135 518,0	120 768,0
Avoirs extérieurs bruts	189 461,0	235 597,0	245 411,0
Engagements extérieurs	105 996,0	100 079,0	124 643,0
Réserves	74 811,0	120 097,0	162 799,0
Créances sur les Etats	24 872,0	49 821,0	146 603,0
Créances sur l'économie	415 821,0	519 922,0	624 350,0
Crédits à court terme	250 126,0	307 750,0	381 319,0
Crédits de campagne	8 873,0	20 552,0	14 250,0
Crédits ordinaires	241 253,0	287 198,0	367 069,0
Crédit à moyen terme	149 350,0	193 189,0	225 180,0
Crédits à long terme	16 345,0	18 983,0	17 851,0
TOTAL ACTIF	598 969,0	825 358,0	1 054 520,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	463 139,0	617 217,0	734 399,0
Sociétés d'Etat et EPIC	49 997,0	72 057,0	87 955,0
- à vue	18 624,0	34 687,0	37 802,0
- à terme	31 373,0	37 370,0	50 153,0
Particuliers et entreprises privées	413 142,0	545 160,0	646 444,0
- à vue	220 909,0	303 058,0	346 497,0
- à terme	192 233,0	242 102,0	299 947,0
Dépôts des Etats	95 446,0	171 449,0	220 819,0
Crédits de la Banque Centrale		15 286,0	75 396,0
Autres postes nets	40 384,0	21 406,0	23 906,0
dont fonds propres	85 939,0	100 725,0	110 609,0
Pertes	4 184,0	0,0	10 400,0
TOTAL PASSIF	598 969,0	825 358,0	1 054 520,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	18 054,0	54 324,0	53 950,9
Avoirs extérieurs bruts	129 765,0	176 200,0	183 270,0
Engagements extérieurs	111 711,0	121 876,0	129 319,1
Réserves	60 078,0	87 475,0	115 300,0
Créances sur les Etats	23 298,0	46 374,0	53 095,0
Créances sur l'économie	540 878,0	545 288,0	662 114,1
Crédits à court terme	366 614,0	318 897,4	417 976,2
Crédits de campagne	75 464,0	18 100,0	14 097,4
Crédits ordinaires	291 150,0	300 797,4	403 878,8
Crédit à moyen terme	163 251,0	214 313,6	229 435,9
Crédits à long terme	11 013,0	12 077,0	14 702,0
TOTAL ACTIF	642 308,0	733 461,0	884 460,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	469 401,0	555 698,0	638 237,0
Sociétés d'Etat et EPIC	76 355,0	81 587,0	86 681,0
- à vue	29 169,0	29 585,0	27 332,0
- à terme	47 186,0	52 002,0	59 349,0
Particuliers et entreprises privées	393 046,0	474 111,0	551 556,0
- à vue	191 714,0	230 690,0	256 766,0
- à terme	201 332,0	243 421,0	294 790,0
Dépôts des Etats	102 217,0	122 624,0	146 301,0
Crédits de la Banque Centrale		5 400,0	40 598,0
Autres postes nets	70 690,0	49 739,0	59 324,0
dont fonds propres	81 531,0	98 882,0	137 047,0
Pertes	1 511,0	1 608,0	17 832,0
TOTAL PASSIF	642 308,0	733 461,0	884 460,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	45 839,0	42 400,0	71 019,0
Avoirs extérieurs bruts	234 298,0	242 460,0	268 859,0
Engagements extérieurs	188 459,0	200 060,0	197 840,0
Réserves	174 237,0	178 576,0	216 503,0
Créances sur les Etats	309 141,0	423 938,3	329 495,0
Créances sur l'économie	1 276 732,0	1 521 621,0	1 693 648,0
Crédits à court terme	948 873,0	1 154 753,0	1 178 305,0
Crédits de campagne	65 714,0	96 574,0	94 658,0
Crédits ordinaires	883 159,0	1 058 179,0	1 083 647,0
Crédit à moyen terme	290 464,0	332 505,0	465 776,0
Crédits à long terme	37 395,0	34 363,0	49 567,0
TOTAL ACTIF	1 805 949,0	2 166 535,3	2 310 665,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 454 421,0	1 755 066,0	1 892 216,3
Sociétés d'Etat et EPIC	67 299,0	84 467,0	62 042,3
- à vue	32 810,0	37 882,0	31 865,3
- à terme	34 489,0	46 585,0	30 177,0
Particuliers et entreprises privées	1 387 122,0	1 670 599,0	1 830 174,0
- à vue	677 893,0	863 860,0	862 468,0
- à terme	709 229,0	806 739,0	967 706,0
Dépôts des Etats	177 968,0	193 792,0	173 518,7
Crédits de la Banque Centrale	399,0	52 149,0	95 715,0
Autres postes nets	173 161,0	165 528,3	149 215,0
dont fonds propres	237 631,0	252 324,0	306 298,0
Pertes	5 969,0	12 858,0	3 586,0
TOTAL PASSIF	1 805 949,0	2 166 535,3	2 310 665,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	9 262,0	7 053,0	13 552,0
Avoirs extérieurs bruts	9 960,0	10 160,0	25 436,0
Engagements extérieurs	698,0	3 107,0	11 884,0
Réserves	4 702,0	9 756,0	8 261,0
Créances sur les Etats	3 581,0	8 743,0	8 417,0
Créances sur l'économie	6 329,0	10 469,0	18 312,0
Crédits à court terme	5 705,0	8 742,0	15 276,0
Crédits de campagne	508,0	0,0	610,0
Crédits ordinaires	5 197,0	8 742,0	14 666,0
Crédit à moyen terme	622,0	1 727,0	3 017,0
Crédits à long terme	2,0		19,0
TOTAL ACTIF	23 874,0	36 021,0	48 542,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	15 328,0	25 321,0	35 662,0
Sociétés d'Etat et EPIC	203,0	255,0	1 321,0
- à vue	203,0	255,0	1 302,0
- à terme			19,0
Particuliers et entreprises privées	15 125,0	25 066,0	34 341,0
- à vue	13 233,0	19 699,0	25 879,0
- à terme	1 892,0	5 367,0	8 462,0
Dépôts des Etats	3 688,0	7 927,0	7 106,0
Crédits de la Banque Centrale			1 000,0
Autres postes nets	4 858,0	2 773,0	4 774,0
dont fonds propres	6 207,0	8 293,0	10 405,0
Pertes	260,0	593,0	
TOTAL PASSIF	23 874,0	36 021,0	48 542,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	64 007,0	65 850,0	29 351,0
Avoirs extérieurs bruts	187 449,0	198 277,0	190 734,0
Engagements extérieurs	123 442,0	132 427,0	161 383,0
Réserves	89 486,0	138 750,0	179 241,0
Créances sur les Etats	30 043,0	67 128,0	63 355,0
Créances sur l'économie	574 872,0	617 871,0	671 164,0
Crédits à court terme	397 016,0	402 345,0	424 193,0
Crédits de campagne			146,0
Crédits ordinaires	397 016,0	402 345,0	424 047,0
Crédit à moyen terme	160 562,0	193 329,0	222 577,0
Crédits à long terme	17 294,0	22 197,0	24 394,0
TOTAL ACTIF	758 408,0	889 599,0	943 111,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	587 913,0	693 978,0	706 180,0
Sociétés d'Etat et EPIC	85 264,0	75 159,0	75 824,0
- à vue	80 823,0	58 902,0	61 820,0
- à terme	4 441,0	16 257,0	14 004,0
Particuliers et entreprises privées	502 649,0	618 819,0	630 356,0
- à vue	275 879,0	325 550,0	357 554,0
- à terme	226 770,0	293 269,0	272 802,0
Dépôts des Etats	147 328,0	190 069,0	225 035,0
Crédits de la Banque Centrale	5,0	7 067,0	22 344,0
Autres postes nets	23 162,0	-1 515,0	-10 448,0
dont fonds propres	90 996,0	108 548,0	124 542,0
Pertes	1 797,0	26 173,0	62 218,0
TOTAL PASSIF	758 408,0	889 599,0	943 111,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	-5 820,0	-8 970,0	-12 278,0
Avoirs extérieurs bruts	44 450,0	60 043,0	70 516,0
Engagements extérieurs	50 270,0	69 013,0	82 794,0
Réserves	29 142,0	77 953,0	51 446,0
Créances sur les Etats	17 285,0	16 440,0	23 660,0
Créances sur l'économie	159 630,0	191 922,0	262 603,0
Crédits à court terme	109 873,0	113 493,0	145 281,0
Crédits de campagne	350,0	695,0	741,0
Crédits ordinaires	109 523,0	112 798,0	144 540,0
Crédit à moyen terme	42 965,0	70 855,0	103 136,0
Crédits à long terme	6 792,0	7 574,0	14 186,0
TOTAL ACTIF	200 237,0	277 345,0	325 431,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	153 892,0	221 362,0	249 744,0
Sociétés d'Etat et EPIC	9 616,0	13 186,0	19 306,0
- à vue	4 638,0	8 693,0	11 155,0
- à terme	4 978,0	4 493,0	8 151,0
Particuliers et entreprises privées	144 276,0	208 176,0	230 438,0
- à vue	89 256,0	126 362,0	131 695,0
- à terme	55 020,0	81 814,0	98 743,0
Dépôts des Etats	27 628,0	37 004,0	43 934,0
Crédits de la Banque Centrale	1 092,0	225,0	2 460,0
Autres postes nets	17 625,0	18 754,0	29 293,0
dont fonds propres	34 048,0	36 808,0	47 064,0
Pertes	1 021,0	1 789,0	950,0
TOTAL PASSIF	200 237,0	277 345,0	325 431,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	210 216,2	206 878,4	109 196,7
Avoirs extérieurs bruts	364 921,0	373 309,5	328 870,0
Engagements extérieurs	154 704,8	166 431,1	219 673,3
Réserves	181 844,9	253 057,6	258 403,6
Créances sur les Etats	145 903,0	234 408,0	214 218,0
Créances sur l'économie	1 106 189,0	1 225 011,1	1 434 531,0
Crédits à court terme	598 012,0	636 891,1	771 788,0
Crédits de campagne	8 925,0	10 384,0	5 209,8
Crédits ordinaires	589 087,0	626 507,1	766 578,2
Crédit à moyen terme	456 347,0	528 703,0	593 464,0
Crédits à long terme	51 830,0	59 417,0	69 279,0
TOTAL ACTIF	1 644 153,1	1 919 355,1	2 016 349,3
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 280 498,2	1 465 123,0	1 517 334,9
Sociétés d'Etat et EPIC	62 898,0	58 189,0	70 875,0
- à vue	29 790,0	46 410,0	34 793,0
- à terme	33 108,0	11 779,0	36 082,0
Particuliers et entreprises privées	1 217 600,2	1 406 934,0	1 446 459,9
- à vue	605 048,2	714 182,2	729 082,9
- à terme	612 552,0	692 751,8	717 377,0
Dépôts des Etats	191 472,0	213 059,7	181 120,8
Crédits de la Banque Centrale	21 638,0	46 688,0	107 235,0
Autres postes nets	150 544,9	194 484,4	210 658,6
dont fonds propres	202 604,0	231 171,0	274 437,0
Pertes	2 875,0	1 457,0	1 829,0
TOTAL PASSIF	1 644 153,1	1 919 355,1	2 016 349,3

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	51 026,0	36 580,0	50 014,0
Avoirs extérieurs bruts	91 287,0	85 867,0	113 199,0
Engagements extérieurs	40 261,0	49 287,0	63 185,0
Réserves	33 882,0	27 643,0	56 043,0
Créances sur les Etats	41 078,0	53 284,0	134 012,0
Créances sur l'économie	196 197,0	254 736,0	242 949,0
Crédits à court terme	117 041,0	151 939,0	150 788,0
Crédits de campagne	109,0	474,0	
Crédits ordinaires	116 932,0	151 465,0	150 788,0
Crédit à moyen terme	76 528,0	100 184,0	87 716,0
Crédits à long terme	2 628,0	2 613,0	4 445,0
TOTAL ACTIF	322 183,0	372 243,0	483 018,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	282 060,0	321 743,0	396 352,0
Sociétés d'Etat et EPIC	34 117,0	43 289,0	53 968,0
- à vue	27 905,0	18 856,0	36 872,0
- à terme	6 212,0	24 433,0	17 096,0
Particuliers et entreprises privées	247 943,0	278 454,0	342 384,0
- à vue	119 385,0	131 836,0	163 939,0
- à terme	128 558,0	146 618,0	178 445,0
Dépôts des Etats	26 200,0	40 818,0	44 651,0
Crédits de la Banque Centrale		900,0	12 741,0
Autres postes nets	13 923,0	8 782,0	29 274,0
dont fonds propres	49 218,0	51 711,0	76 556,0
Pertes	1 296,0		15,0
TOTAL PASSIF	322 183,0	372 243,0	483 018,0

Source : BCEAO.

UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
<i>Créances sur la Banque Centrale</i>	368 899,7	525 919,7	574 033,6
<i>Billets et monnaies</i>	18 444,3	18 049,5	17 733,0
<i>Dépôts à la Banque Centrale</i>	350 455,4	507 870,2	556 300,6
<i>Dépôts dans les banques</i>	789 890,0	989 915,7	1 053 781,5
<i>Dépôts</i>	789 890,0	989 915,7	1 053 781,5
<i>Autres</i>			
<i>Obligations cautionnées</i>	19 514,2	16 503,2	16 352,3
TOTAL DES CREANCES	1 178 303,9	1 532 338,6	1 644 167,4
<i>Concours de la Banque Centrale</i>	464 921,2	446 233,3	507 864,3
<i>Escompte d'obligations cautionnées</i>			
<i>Concours article 16</i>	311 312,7	285 773,3	269 629,5
<i>Compte courant postal</i>	0,6	1,2	2,0
<i>Titres d'Etat</i>	5 617,1	5 227,3	5 089,8
<i>Concours du FMI</i>	147 990,8	155 231,5	233 143,0
<i>Concours des banques</i>	1 056 441,0	1 407 812,3	1 485 378,0
<i>Dépôts en CCP des particuliers et entreprises</i>	45 804,7	60 862,5	52 047,9
<i>Dépôts en CNE</i>	45 230,2	49 479,3	52 075,6
<i>Autres Concours</i>	51 720,0	49 580,2	51 920,9
TOTAL DES DETTES	1 664 117,1	2 013 967,6	2 149 286,7
POSITION NETTE	485 813,2	481 629,0	505 119,3

Source : BCEAO.

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	100 683,1	180 946,1	126 877,1
Billets et monnaies	3 913,4	3 115,5	3 115,5
Dépôts à la Banque Centrale	96 769,7	177 830,6	123 761,6
Dépôts dans les banques	95 446,0	171 449,0	220 819,0
Dépôts	95 446,0	171 449,0	220 819,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	196 129,1	352 395,1	347 696,1
Concours de la Banque Centrale	1 342,9	1 990,7	10 128,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat			
Concours du FMI	1 342,9	1 990,7	10 128,3
Concours des banques	24 872,0	49 821,0	146 603,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	9 162,1	12 634,0	8 875,6
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	35 377,0	64 445,7	165 606,9
POSITION NETTE	-160 752,1	-287 949,4	-182 089,2

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	40 236,6	107 789,6	65 419,2
Billets et monnaies	1 510,8	1 721,5	2 708,4
Dépôts à la Banque Centrale	38 725,8	106 068,1	62 710,8
Dépôts dans les banques	102 217,0	122 624,0	146 301,0
Dépôts	57 143,0	57 143,0	57 143,0
Autres			
Obligations cautionnées	499,8	352,5	276,1
TOTAL DES CREANCES	142 953,4	230 766,1	211 996,3
Concours de la Banque Centrale	40 597,4	37 609,8	42 289,6
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	22 712,9	19 357,8	15 900,9
Compte courant postal	0,1	0,8	0,8
Titres d'Etat			
Concours du FMI	17 884,4	18 251,2	26 387,9
Concours des banques	23 298,0	46 374,0	53 095,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 666,0	3 469,1	4 838,6
Dépôts en CNE	45 230,2	49 479,3	52 075,6
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	112 791,6	136 932,2	152 298,8
POSITION NETTE	-30 161,8	-93 833,9	-59 697,5

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	46 131,0	62 320,4	23 575,6
Billets et monnaies	5 035,1	1 582,4	873,8
Dépôts à la Banque Centrale	41 095,9	60 738,0	22 701,8
Dépôts dans les banques	177 968,0	193 792,0	173 518,7
Dépôts	177 968,0	193 792,0	173 518,7
Autres			
Obligations cautionnées	13 346,0	10 118,7	10 371,8
TOTAL DES CREANCES	237 445,0	266 231,1	207 466,1
Concours de la Banque Centrale	260 823,5	256 122,1	259 745,4
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	172 904,9	164 095,3	164 095,3
Compte courant postal	0,2	0,1	0,9
Titres d'Etat			
Concours du FMI	87 918,4	92 026,7	95 649,2
Concours des banques	309 141,0	423 938,3	329 495,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	12 789,0	16 910,0	17 870,2
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	582 753,5	696 970,4	607 110,6
POSITION NETTE	345 308,5	430 739,3	399 644,5

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	1 177,8	174,6	2 457,2
Billets et monnaies			879,2
Dépôts à la Banque Centrale	1 177,8	174,6	1 578,0
Dépôts dans les banques	3 688,0	7 927,0	7 106,0
Dépôts	3 688,0	7 927,0	7 106,0
Autres			
Obligations cautionnées			309,1
TOTAL DES CREANCES	4 865,8	8 101,6	9 872,3
Concours de la Banque Centrale	11 687,8	9 582,9	10 584,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	1 610,2	1 361,5	1 170,0
Compte courant postal			
Titres d'Etat	5 364,9	5 227,3	5 089,8
Concours du FMI	4 712,7	2 994,1	4 324,3
Concours des banques	3 581,0	8 743,0	8 417,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	15 268,8	18 325,9	19 001,1
POSITION NETTE	10 403,0	10 224,3	9 128,8

Source : BCEAO.

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	29 974,6	19 279,4	22 587,6
Billets et monnaies	5 219,7	6 812,2	6 374,1
Dépôts à la Banque Centrale	24 754,9	12 467,2	16 213,5
Dépôts dans les banques	147 328,0	190 069,0	225 035,0
Dépôts	147 328,0	190 069,0	225 035,0
Autres			
Obligations cautionnées	356,3	460,0	61,3
TOTAL DES CREANCES	177 658,9	209 808,4	247 683,9
Concours de la Banque Centrale	19 450,3	19 135,3	29 297,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	15 324,0	13 060,4	10 728,1
Compte courant postal			
Titres d'Etat			
Concours du FMI	4 126,3	6 074,9	18 569,7
Concours des banques	30 043,0	67 128,0	63 355,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	49 493,3	86 263,3	92 652,8
POSITION NETTE	-128 165,6	-123 545,1	-155 031,1

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	48 373,9	83 968,4	154 182,1
Billets et monnaies	560,1	1 058,2	1 007,4
Dépôts à la Banque Centrale	47 813,8	82 910,2	153 174,7
Dépôts dans les banques	27 628,0	37 004,0	43 934,0
Dépôts	27 628,0	37 004,0	43 934,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	76 001,9	120 972,4	198 116,1
Concours de la Banque Centrale	49 019,3	53 317,9	58 071,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	35 217,7	33 741,7	33 249,8
Compte courant postal			
Titres d'Etat			
Concours du FMI	13 801,6	19 576,2	24 821,5
Concours des banques	17 285,0	16 440,0	23 660,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 809,0	1 381,3	1 542,8
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	68 113,3	71 139,2	83 274,1
POSITION NETTE	-7 888,6	-49 833,2	-114 842,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	68 222,7	49 926,5	130 624,9
Billets et monnaies	1 859,3	3 208,9	1 582,7
Dépôts à la Banque Centrale	66 363,4	46 717,6	129 042,2
Dépôts dans les banques	191 472,0	213 059,7	181 120,8
Dépôts	191 472,0	213 059,7	181 120,8
Autres			
Obligations cautionnées	5 088,3	5 242,8	5 019,8
TOTAL DES CREANCES	264 783,0	268 229,0	316 765,5
Concours de la Banque Centrale	61 519,7	54 765,3	64 929,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	48 505,7	41 340,6	33 958,1
Compte courant postal			
Titres d'Etat			
Concours du FMI	13 014,0	13 424,7	30 971,6
Concours des banques	145 903,0	234 408,0	214 218,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	16 765,4	22 657,0	13 864,1
Dépôts en CNE			
Autres Concours	51 720,0	49 580,2	51 920,9
TOTAL DES DETTES	275 908,1	361 410,5	344 932,7
POSITION NETTE	11 125,1	93 181,5	28 167,2

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	34 100,0	21 514,7	48 309,9
Billets et monnaies	345,9	550,8	1 191,9
Dépôts à la Banque Centrale	33 754,1	20 963,9	47 118,0
Dépôts dans les banques	26 200,0	40 818,0	44 651,0
Dépôts	26 200,0	40 818,0	44 651,0
Autres			
Obligations cautionnées	223,8	329,2	314,2
TOTAL DES CREANCES	60 523,8	62 661,9	93 275,1
Concours de la Banque Centrale	20 480,3	13 709,3	32 818,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	15 037,3	12 816,0	10 527,3
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	252,2		
Concours du FMI	5 190,5	893,0	22 290,5
Concours des banques	41 078,0	53 284,0	134 012,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 613,2	3 811,1	5 056,6
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	63 171,5	70 804,4	171 886,7
POSITION NETTE	2 647,7	8 142,5	78 611,6

Source : BCEAO.

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	2 103 742,0	2 490 409,8	2 815 870,0
Dépôts à terme	1 026 937,0	1 252 920,5	1 441 181,0
Comptes à régime spécial	1 076 805,0	1 237 489,3	1 374 689,0
Comptes sur livret	945 460,0	1 086 544,8	1 207 010,2
Comptes d'épargne logement	85 051,3	97 742,8	108 579,0
Autres comptes d'épargne	46 293,7	53 201,7	59 099,9
Dépôts en caisse d'épargne	159 295,7	171 045,3	647 163,3
TOTAL	2 263 037,7	2 661 455,1	3 463 033,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,6	31,3	37,1

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	192 233,0	242 102,0	299 947,0
Dépôts à terme	126 316,0	160 068,0	192 737,0
Comptes à régime spécial	65 917,0	82 034,0	107 210,0
Comptes sur livret	57 875,1	72 025,9	94 130,4
Comptes d'épargne logement	5 207,4	6 480,7	8 469,6
Autres comptes d'épargne	2 834,4	3 527,5	4 610,0
Dépôts en caisse d'épargne	32 459,3	34 505,5	40 225,9
TOTAL	224 692,3	276 607,5	340 172,9
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	30,9	31,8	30,7

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	201 332,0	243 421,0	294 790,0
Dépôts à terme	112 672,0	140 869,0	178 044,0
Comptes à régime spécial	88 660,0	102 552,0	116 746,0
Comptes sur livret	77 868,7	90 069,8	102 536,2
Comptes d'épargne logement	6 987,8	8 082,8	9 201,5
Autres comptes d'épargne	3 803,4	4 399,4	5 008,3
Dépôts en caisse d'épargne	45 230,2	50 444,6	52 075,6
TOTAL	246 562,2	293 865,6	346 865,6
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	37,3	36,1	38,1

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	709 229,0	806 739,0	967 706,0
Dépôts à terme	354 097,0	399 235,0	505 917,0
Comptes à régime spécial	355 132,0	407 504,0	461 789,0
Comptes sur livret	311 805,9	357 788,5	405 450,7
Comptes d'épargne logement	28 055,4	32 192,8	36 481,3
Autres comptes d'épargne	15 270,7	17 522,7	19 856,9
Dépôts en caisse d'épargne	56 077,6	55 027,5	532 208,8
TOTAL	765 306,6	861 766,5	1 499 914,8
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	33,4	30,4	50,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 892,0	5 367,0	8 462,0
Dépôts à terme	1 859,0	4 824,0	7 249,0
Comptes à régime spécial	33,0	543,0	1 213,0
Comptes sur livret	29,0	476,8	1 065,0
Comptes d'épargne logement	2,6	42,9	95,8
Autres comptes d'épargne	1,4	23,3	52,2
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	1 892,0	5 367,0	8 462,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	3,4	7,8	9,5

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	204 426,0	272 597,0	250 400,0
Dépôts à terme	74 733,0	111 181,0	97 003,0
Comptes à régime spécial	129 693,0	161 416,0	153 397,0
Comptes sur livret	113 870,5	141 723,2	134 682,6
Comptes d'épargne logement	10 245,7	12 751,9	12 118,4
Autres comptes d'épargne	5 576,8	6 940,9	6 596,1
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	204 426,0	272 597,0	250 400,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	21,9	26,8	24,4

Source : BCEAO.

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	55 020,0	81 814,0	98 743,0
Dépôts à terme	27 125,0	47 295,0	56 120,0
Comptes à régime spécial	27 895,0	34 519,0	42 623,0
Comptes sur livret	24 491,8	30 307,7	37 423,0
Comptes d'épargne logement	2 203,7	2 727,0	3 367,2
Autres comptes d'épargne	1 199,5	1 484,3	1 832,8
Dépôts en caisse d'épargne	1 809,0	1 381,3	1 542,8
TOTAL	56 829,0	83 195,3	100 285,8
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	19,7	23,4	25,1

Source : BCEAO.

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	611 052,0	691 751,8	717 377,0
Dépôts à terme	268 787,0	320 700,5	332 306,0
Comptes à régime spécial	342 265,0	371 051,3	385 071,0
Comptes sur livret	300 508,7	325 783,0	338 092,3
Comptes d'épargne logement	27 038,9	29 313,1	30 420,6
Autres comptes d'épargne	14 717,4	15 955,2	16 558,1
Dépôts en caisse d'épargne	16 765,4	22 657,0	13 864,1
TOTAL	627 817,4	714 408,8	731 241,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	35,9	36,2	36,4

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	128 558,0	146 618,0	178 445,0
Dépôts à terme	61 348,0	68 748,0	71 805,0
Comptes à régime spécial	67 210,0	77 870,0	106 640,0
Comptes sur livret	59 010,4	68 369,9	93 629,9
Comptes d'épargne logement	5 309,6	6 151,7	8 424,6
Autres comptes d'épargne	2 890,0	3 348,4	4 585,5
Dépôts en caisse d'épargne	6 954,2	7 029,4	7 246,1
TOTAL	135 512,2	153 647,4	185 691,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	35,2	34,2	34,9

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	3 023 359,3	3 641 477,5	4 083 512,4
<i>Circulation fiduciaire</i>	2 229 922,6	2 540 825,5	2 776 410,9
<i>Réserves des banques</i>	674 460,6	913 394,9	1 064 251,1
<i>Autres dépôts</i>	118 976,1	187 257,1	242 850,4
Contrepartie de la base monétaire	3 023 359,3	3 641 477,5	4 083 512,4
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	3 725 563,1	4 492 485,3	4 670 945,4
<i>Position nette du gouvernement</i>	147 741,5	-30 106,2	-14 248,4
<i>Concours aux banques et établi. financiers</i>	25 031,5	128 612,0	365 996,1
<i>Autres postes nets</i>	-874 976,8	-949 513,6	-939 180,7
Masse monétaire	7 170 832,8	8 511 486,4	9 327 190,0
Multiplieur	2,4	2,3	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
<i>Circulation fiduciaire</i>	31,1	29,9	29,8
<i>Dépôts en banque</i>	67,6	68,9	69,1
<i>Dépôts en CCP</i>	0,6	0,7	0,6
<i>Dépôts en CNE</i>	0,6	0,6	0,6
<i>Coefficient de réserves (a)</i>	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	333 026,1	357 601,8	527 444,0
Circulation fiduciaire	253 000,8	238 907,1	361 567,1
Réserves des banques	79 294,4	118 039,3	164 248,9
Autres dépôts	730,9	655,4	1 628,0
Contrepartie de la base monétaire	333 026,1	357 601,8	527 444,0
Avoirs extérieurs nets	436 713,7	521 275,3	569 434,6
Position nette du gouvernement	-99 340,2	-178 955,4	-116 748,8
Concours aux banques et établi. financiers		15 286,0	75 396,0
Autres postes nets	-4 347,4	-4,1	-637,8
Masse monétaire	726 032,8	869 413,5	1 106 469,7
Multipliateur	2,2	2,4	2,1
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	34,8	27,5	32,7
Dépôts en banque	63,9	71,1	66,5
Dépôts en CCP	1,3	1,5	0,8
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
A fin décembre			
Millions de francs CFA			
Base monétaire	203 914,6	291 304,2	334 679,0
Circulation fiduciaire	142 041,3	202 444,5	213 595,9
Réserves des banques	60 604,5	86 757,5	119 205,5
Autres dépôts	1 268,8	2 102,2	1 877,6
Contrepartie de la base monétaire	203 914,6	291 304,2	334 679,0
Avoirs extérieurs nets	202 940,1	354 964,6	315 013,0
Position nette du gouvernement	360,8	-70 179,8	-23 129,6
Concours aux banques et établi. financiers	990,0	6 390,0	45 587,5
Autres postes nets	-376,3	129,4	-2 791,9
Masse monétaire	661 607,3	813 193,1	910 624,7
Multipliateur	3,2	2,8	2,7
Partage des encaisses (en %)			
Circulation fiduciaire	21,5	24,9	23,5
Dépôts en banque	71,1	68,6	70,3
Dépôts en CCP	0,6	0,4	0,5
Dépôts en CNE	6,8	6,1	5,7
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	1 002 283,9	1 254 457,9	1 302 740,0
Circulation fiduciaire	815 158,8	1 043 403,7	1 078 708,2
Réserves des banques	174 723,4	189 844,1	215 433,0
Autres dépôts	12 401,7	21 210,1	8 598,8
Contrepartie de la base monétaire	1 002 283,9	1 254 457,9	1 302 740,0
Avoirs extérieurs nets	775 959,9	994 220,8	950 045,4
Position nette du gouvernement	214 692,5	193 801,7	236 169,8
Concours aux banques et établi. financiers	1 311,1	52 097,0	95 715,0
Autres postes nets	10 320,4	14 338,4	20 809,8
Masse monétaire	2 294 770,5	2 836 589,8	2 997 393,5
Multiplicateur	2,3	2,3	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	35,5	36,8	36,0
Dépôts en banque	63,9	62,6	63,4
Dépôts en CCP	0,6	0,6	0,6
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	44 497,7	53 777,7	62 230,9
Circulation fiduciaire	39 678,9	43 452,3	53 320,2
Réserves des banques	4 674,1	10 223,0	8 724,0
Autres dépôts	144,7	102,4	186,7
Contrepartie de la base monétaire	44 497,7	53 777,7	62 230,9
Avoirs extérieurs nets	33 909,0	44 421,9	53 031,2
Position nette du gouvernement	10 510,0	9 408,3	8 126,9
Concours aux banques et établi. financiers			1 000,0
Autres postes nets	78,7	-52,5	72,8
Masse monétaire	55 151,6	68 875,7	89 168,9
Multiplicateur	1,2	1,3	1,4
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	71,9	63,1	59,8
Dépôts en banque	28,1	36,9	40,2
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,4	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	449 451,2	467 514,3	492 300,2
<i>Circulation fiduciaire</i>	343 749,6	323 884,4	318 280,8
<i>Réserves des banques</i>	105 357,2	143 227,0	173 641,7
<i>Autres dépôts</i>	344,4	402,9	377,7
Contrepartie de la base monétaire	449 451,2	467 514,3	492 300,2
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	459 981,6	460 540,3	466 849,2
<i>Position nette du gouvernement</i>	-10 524,3	-144,1	6 710,2
<i>Concours aux banques et établi. financiers</i>		7 026,0	22 284,0
<i>Autres postes nets</i>	-6,1	92,1	-3 543,2
Masse monétaire	932 007,0	1 018 265,3	1 024 838,5
Multiplicateur	2,1	2,2	2,1
	Partage des encaisses (en %)		
<i>Circulation fiduciaire</i>	36,9	31,8	31,1
<i>Dépôts en banque</i>	63,1	68,2	68,9
<i>Dépôts en CCP</i>			
<i>Dépôts en CNE</i>			
<i>Coefficient de réserves (a)</i>	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	163 593,8	205 538,9	202 411,5
<i>Circulation fiduciaire</i>	132 893,2	133 323,7	147 682,0
<i>Réserves des banques</i>	30 236,2	72 053,0	54 490,1
<i>Autres dépôts</i>	464,4	162,2	239,4
Contrepartie de la base monétaire	163 593,8	205 538,9	202 411,5
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	161 314,6	234 095,5	295 792,7
<i>Position nette du gouvernement</i>	645,4	-30 650,5	-96 110,8
<i>Concours aux banques et établi. financiers</i>	1 092,0	225,0	2 460,0
<i>Autres postes nets</i>	541,8	1 868,9	269,6
Masse monétaire	289 058,6	356 229,2	399 208,2
Multiplicateur	1,8	1,7	2,0
	Partage des encaisses (en %)		
<i>Circulation fiduciaire</i>	46,0	37,4	37,0
<i>Dépôts en banque</i>	53,4	62,2	62,6
<i>Dépôts en CCP</i>	0,6	0,4	0,4
<i>Dépôts en CNE</i>			
<i>Coefficient de réserves (a)</i>	0,2	0,3	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	635 793,2	745 734,0	745 365,6
Circulation fiduciaire	453 413,9	483 607,6	474 308,5
Réserves des banques	181 844,9	261 524,3	269 940,7
Autres dépôts	534,4	602,1	1 116,4
Contrepartie de la base monétaire	635 793,2	745 734,0	745 365,6
Avoirs extérieurs nets	569 325,0	644 283,5	652 683,3
Position nette du gouvernement	45 017,0	54 419,0	-13 774,3
Concours aux banques et établi. financiers	21 638,4	46 688,0	107 235,4
Autres postes nets	-187,2	343,5	-778,8
Masse monétaire	1 751 211,9	1 971 989,7	2 006 623,9
Multiplicateur	2,8	2,6	2,7
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	25,9	24,5	23,6
Dépôts en banque	73,2	74,3	75,7
Dépôts en CCP	1,0	1,1	0,7
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	139 011,4	155 657,4	188 556,4
Circulation fiduciaire	100 149,0	121 950,5	129 179,8
Réserves des banques	37 725,9	31 726,7	58 567,2
Autres dépôts	1 136,5	1 980,2	809,4
Contrepartie de la base monétaire	139 011,4	155 657,4	188 556,4
Avoirs extérieurs nets	153 067,0	162 476,9	187 651,0
Position nette du gouvernement	-13 619,7	-7 805,4	-15 491,8
Concours aux banques et établi. financiers		900,0	16 318,2
Autres postes nets	-435,9	85,9	79,0
Masse monétaire	384 958,7	449 484,8	531 397,8
Multiplicateur	2,8	2,9	2,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	26,0	27,1	24,3
Dépôts en banque	73,6	72,0	74,7
Dépôts en CCP	0,4	0,8	1,0
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	141 229	95 470	281 207
- Agriculture, chasse	125 592	77 335	264 693
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	15 637	18 135	16 514
Industries extractives	26 075	26 706	26 155
- Pétrole brut et gaz naturel	1 981	2 627	2 492
- Autres	24 094	24 079	23 663
Industries manufacturières	641 368	680 152	716 308
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	205 611	259 023	248 490
- Textiles, habillement, cuir	62 587	50 948	43 931
- Industries chimiques	200 669	219 248	254 784
- Autres	172 501	150 933	169 103
Electricité, gaz, eau	77 746	85 976	67 986
Bâtiment, travaux publics	154 248	151 070	170 696
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 309 513	1 377 834	1 340 949
- Commerce de gros	1 062 075	1 137 886	1 088 007
- Commerce de détail	233 785	220 394	233 079
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13 653	19 554	19 863
Transports, entrepôts et communications	256 989	303 183	340 254
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	163 301	162 957	165 122
- Etablissements financiers, assurances	66 747	58 840	59 232
- Affaires immobilières, services aux entreprises	96 554	104 117	105 890
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	283 890	305 516	454 144
- Services divers fournis à la collectivité	25 693	28 365	27 346
- Prêts aux particuliers	82 982	64 804	150 188
- Autres	175 215	212 347	276 610
TOTAL	3 054 359	3 188 864	3 562 821

Source : BCEAO.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	50 411	27 569	106 995
- Agriculture, chasse	45 700	21 289	102 768
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 711	6 280	4 227
Industries extractives	25 190	27 996	16 266
- Pétrole brut et gaz naturel	6 344	3 669	2 004
- Autres	18 846	24 327	14 262
Industries manufacturières	164 383	142 765	180 968
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	48 345	52 054	48 424
- Textiles, habillement, cuir	23 384	12 756	10 570
- Industries chimiques	50 270	33 145	52 303
- Autres	42 384	44 810	69 671
Electricité, gaz, eau	58 502	67 869	60 974
Bâtiment, travaux publics	25 470	31 437	30 243
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	217 199	251 505	282 251
- Commerce de gros	147 269	165 465	178 174
- Commerce de détail	49 697	59 516	69 197
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	20 233	26 524	34 880
Transports, entrepôts et communications	153 487	203 183	262 408
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	62 980	57 160	65 971
- Etablissements financiers, assurances	14 557	12 331	16 112
- Affaires immobilières, services aux entreprises	48 423	44 829	49 859
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	209 801	256 839	375 916
- Services divers fournis à la collectivité	21 773	31 887	36 803
- Prêts aux particuliers	118 285	138 955	203 256
- Autres	69 743	85 997	135 857
TOTAL	967 423	1 066 323	1 381 992

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	6 752	7 526	7 857
- Agriculture, chasse	6 515	7 295	7 626
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	237	231	231
Industries extractives	30	62	8
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	30	62	8
Industries manufacturières	55 898	39 545	29 789
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	23 380	16 406	11 527
- Textiles, habillement, cuir	14 710	7 660	4 152
- Industries chimiques	3 993	4 604	2 745
- Autres	13 815	10 875	11 365
Electricité, gaz, eau	20 389	7 409	4 259
Bâtiment, travaux publics	15 125	17 150	36 590
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	182 251	185 083	232 136
- Commerce de gros	151 892	153 818	190 806
- Commerce de détail	28 624	27 533	38 796
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 735	3 732	2 534
Transports, entrepôts et communications	26 427	12 628	10 815
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	24 146	19 652	23 675
- Etablissements financiers, assurances	20 287	17 494	19 169
- Affaires immobilières, services aux entreprises	3 859	2 158	4 506
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	53 666	60 841	92 692
- Services divers fournis à la collectivité	9 945	2 096	3 716
- Prêts aux particuliers	8 358	6 900	10 578
- Autres	35 363	51 845	78 398
TOTAL	384 684	349 896	437 821

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	43	79	2 047
- Agriculture, chasse	43	69	1 960
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	10	87
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	28 518	21 977	17 273
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 258	8 736	5 811
- Textiles, habillement, cuir	18 628	7 542	7 150
- Industries chimiques	8	104	440
- Autres	3 624	5 595	3 872
Electricité, gaz, eau	109	10 763	6 722
Bâtiment, travaux publics	1 985	2 504	3 431
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	38 069	47 260	46 790
- Commerce de gros	29 214	34 061	30 366
- Commerce de détail	7 402	9 394	10 691
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 453	3 805	5 733
Transports, entrepôts et communications	14 634	36 402	33 035
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	8 688	5 607	6 272
- Etablissements financiers, assurances	7 725	4 085	5 211
- Affaires immobilières, services aux entreprises	963	1 522	1 061
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	25 804	58 407	92 235
- Services divers fournis à la collectivité	10 294	18 745	23 621
- Prêts aux particuliers	9 090	18 756	23 591
- Autres	6 420	20 906	45 023
TOTAL	117 850	182 999	207 805

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007*	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	3 641	11 903	189 293
- Agriculture, chasse	3 448	11 709	189 257
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	193	194	36
Industries extractives	2	2	844
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	10
- Autres	2	2	834
Industries manufacturières	47 805	42 574	17 443
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	22 197	19 298	914
- Textiles, habillement, cuir	5 053	4 515	7 697
- Industries chimiques	4 450	4 050	5 398
- Autres	16 105	14 711	3 434
Electricité, gaz, eau	1 810	979	218
Bâtiment, travaux publics	31 528	27 641	23 152
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	151 142	172 086	117 638
- Commerce de gros	115 020	138 312	82 135
- Commerce de détail	34 981	32 795	33 601
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1141	979	1 902
Transports, entrepôts et communications	19 086	15 297	34 377
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	6 425	4 360	5 406
- Etablissements financiers, assurances	3685	2 031	2 724
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 740	2 329	2 682
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	38 036	38 638	144 098
- Services divers fournis à la collectivité	3140	1 581	2 306
- Prêts aux particuliers	9 420	8 355	84 860
- Autres	25 476	28 702	56 932
TOTAL	299 475	313 480	532 469

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007*	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	249	804	74 708
- Agriculture, chasse	249	804	74 267
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	441
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	12 700	16 857	2 336
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 354	10 068	247
- Textiles, habillement, cuir	529	2 034	0
- Industries chimiques	1 628	1 783	164
- Autres	3 189	2 972	1 925
Electricité, gaz, eau	2 960	2 715	42
Bâtiment, travaux publics	3 616	3 621	3 286
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	48 419	44 531	53 845
- Commerce de gros	38 928	34 257	37 689
- Commerce de détail	8 729	9 565	16 124
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	762	709	32
Transports, entrepôts et communications	18 228	18 128	4 967
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 120	1 091	554
- Etablissements financiers, assurances	473	472	0
- Affaires immobilières, services aux entreprises	647	619	554
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	20 623	20 890	54 339
- Services divers fournis à la collectivité	3 768	3 837	457
- Prêts aux particuliers	6 874	7 110	38 068
- Autres	9 981	9 943	15 814
TOTAL	107 915	108 637	194 077

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	25 452	22 044	13 499
- Agriculture, chasse	22 588	18 749	10 631
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 864	3 295	2 868
Industries extractives	3 611	3 643	4 328
- Pétrole brut et gaz naturel	1 980	2 627	2 432
- Autres	1 631	1 016	1 896
Industries manufacturières	261 881	315 036	413 416
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	108 357	154 062	172 442
- Textiles, habillement, cuir	15 047	12 435	17 159
- Industries chimiques	79 665	85 035	140 296
- Autres	58 812	63 504	83 519
Electricité, gaz, eau	10 179	39 065	29 195
Bâtiment, travaux publics	22 146	19 879	20 717
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	443 128	500 863	439 078
- Commerce de gros	412 438	469 649	400 104
- Commerce de détail	28 843	29 071	36 935
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 847	2 143	2 039
Transports, entrepôts et communications	83 936	136 156	123 489
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	39 117	36 712	35 107
- Etablissements financiers, assurances	18 705	11 724	6 488
- Affaires immobilières, services aux entreprises	20 412	24 988	28 619
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	34 393	34 998	41 428
- Services divers fournis à la collectivité	5 229	7 665	6 157
- Prêts aux particuliers	10 734	13 926	13 732
- Autres	18 430	13 407	21 539
TOTAL	923 843	1 108 396	1 120 257

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	15 137	20 973	22 591
- Agriculture, chasse	15 128	17 130	20 431
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	9	3 843	2 160
Industries extractives	6 572	3 811	2 004
- Pétrole brut et gaz naturel	6 344	3 669	2 004
- Autres	228	142	0
Industries manufacturières	47 724	39 401	74 060
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	15 730	15 943	20 529
- Textiles, habillement, cuir	841	1 033	1 605
- Industries chimiques	17 433	10 207	35 614
- Autres	13 720	12 218	16 312
Electricité, gaz, eau	21 177	13 745	24 716
Bâtiment, travaux publics	675	5 496	3 439
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	37 193	41 563	43 089
- Commerce de gros	32 215	35 830	33 764
- Commerce de détail	4 667	5 675	9 264
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	311	58	61
Transports, entrepôts et communications	51 403	62 264	113 383
Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises	10 516	9 528	15 399
- Etablissements financiers, assurances	3 982	1 321	4 111
- Affaires immobilières, services aux entreprises	6 534	8 207	11 288
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	15 021	19 607	25 213
- Services divers fournis à la collectivité	643	647	1 365
- Prêts aux particuliers	10 444	12 330	11 956
- Autres	3 934	6 630	11 892
TOTAL	205 418	216 388	323 894

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	15	19	114
- Agriculture, chasse	15	10	114
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	9	0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	128	138	236
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	108	108	176
- Textiles, habillement, cuir	0	0	58
- Industries chimiques	0	0	2
- Autres	20	30	0
Electricité, gaz, eau	20	0	294
Bâtiment, travaux publics	98	167	226
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	359	1 206	3 056
- Commerce de gros	160	1 054	2 957
- Commerce de détail	186	123	73
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13	29	26
Transports, entrepôts et communications	0	0	311
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	11	44	71
- Etablissements financiers, assurances	0	9	12
- Affaires immobilières, service aux entreprises	11	35	59
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	441	476	737
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0
- Prêts aux particuliers	426	427	557
- Autres	15	49	180
TOTAL	1 072	2 050	5 045

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	12	30	28
- Agriculture, chasse	12	30	28
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	0	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	0	0	0
Industries manufacturières	0	0	30
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	0	0	0
- Textiles, habillement, cuir	0	0	0
- Industries chimiques	0	0	0
- Autres	0	0	30
Electricité, gaz, eau	0	0	0
Bâtiment, travaux publics	2	2	291
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	405	91	247
- Commerce de gros	349	27	185
- Commerce de détail	56	56	56
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	0	8	6
Transports, entrepôts et communications	0	0	0
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	0	0	0
- Etablissements financiers, assurances	0	0	0
- Affaires immobilières, service aux entreprises	0	0	0
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	423	510	1 006
- Services divers fournis à la collectivité	0	0	0
- Prêts aux particuliers	423	510	1 006
- Autres	0	0	0
TOTAL	842	633	1 602

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	82 703	29 889	41 437
- Agriculture, chasse	82 703	29 889	41 437
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	852	2 075	543
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	852	2 075	543
Industries manufacturières	17 829	26 227	20 380
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 151	12 098	9 995
- Textiles, habillement, cuir	1 029	745	1 872
- Industries chimiques	4 558	7 039	2 730
- Autres	7 091	6 345	5 783
Electricité, gaz, eau	6 751	13 081	10 040
Bâtiment, travaux publics	7 615	6 791	4 703
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	153 874	145 163	108 567
- Commerce de gros	100 794	102 220	80 902
- Commerce de détail	50 145	42 071	26 603
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 935	872	1 062
Transports, entrepôts et communications	38 090	39 440	27 581
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	35 040	35 719	34 188
- Etablissements financiers, assurances	9 272	9 508	9 402
- Affaires immobilières, services aux entreprises	25 768	26 211	24 786
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	40 748	14 768	14 632
- Services divers fournis à la collectivité	918	3 269	3 889
- Prêts aux particuliers	25 973	4 111	4 522
- Autres	13 857	7 388	6 221
TOTAL	383 502	313 153	262 071

Source : BCEAO.

* : Données au 31.08.2008.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	27 909	589	412
- Agriculture, chasse	27 887	545	379
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	44	33
Industries extractives	4 016	0	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	4 016	0	0
Industries manufacturières	4 086	4 307	3 569
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 179	1 009	667
- Textiles, habillement, cuir	408	75	10
- Industries chimiques	919	1 500	1 470
- Autres	1 580	1 723	1 422
Electricité, gaz, eau	6 510	6 804	2 603
Bâtiment, travaux publics	774	634	487
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 638	28 067	17 665
- Commerce de gros	10 552	12 818	11 133
- Commerce de détail	5 792	12 587	4 860
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	3 294	2 662	1 672
Transports, entrepôts et communications	20 613	20 739	18 268
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	8 723	13 947	11 690
- Etablissements financiers, assurances	862	5 132	4 505
- Affaires immobilières, services aux entreprises	7 861	8 815	7 185
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	11 330	8 042	9 290
- Services divers fournis à la collectivité	497	730	671
- Prêts aux particuliers	9 143	6 293	7 647
- Autres	1 690	1 019	972
TOTAL	103 599	83 129	63 984

Source : BCEAO.

* : Données au 31.08.2008.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 228	934	1 136
- Agriculture, chasse	1 228	934	1 136
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	6 758	4 777	6 157
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	24
- Autres	6 758	4 777	6 133
Industries manufacturières	4 470	5 052	6 679
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 359	2 941	3 889
- Textiles, habillement, cuir	147	455	126
- Industries chimiques	747	649	560
- Autres	1 217	1 007	2 104
Electricité, gaz, eau	8 721	12 527	8 162
Bâtiment, travaux publics	13 888	15 090	18 096
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	63 266	61 632	75 100
- Commerce de gros	51 548	47 502	61 553
- Commerce de détail	10 707	13 514	12 979
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 011	616	568
Transports, entrepôts et communications	15 659	19 173	19 939
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	4 082	3 515	4 305
- Etablissements financiers, assurances	1 742	2 414	2 736
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 340	1 101	1 569
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	9 871	18 699	17 251
- Services divers fournis à la collectivité	1 367	2 019	1 957
- Prêts aux particuliers	2 858	3 437	5 009
- Autres	5 646	13 243	10 285
TOTAL	127 943	141 399	156 825

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	474	280	2 314
- Agriculture, chasse	474	280	2 314
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	0	0	0
Industries extractives	2 023	11 058	9 498
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	2 023	11 058	9 498
Industries manufacturières	2 511	998	2 058
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	955	140	1 123
- Textiles, habillement, cuir	551	42	337
- Industries chimiques	0	0	16
- Autres	1 005	816	582
Electricité, gaz, eau	0	44	7 847
Bâtiment, travaux publics	450	2 137	4 506
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	9 209	12 002	27 797
- Commerce de gros	5 725	7 635	20 206
- Commerce de détail	1 595	1 597	3 986
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 889	2 770	3 605
Transports, entrepôts et communications	8 723	4 783	27 076
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 409	1 522	1 305
- Etablissements financiers, assurances	649	479	320
- Affaires immobilières, services aux entreprises	760	1 043	985
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	11 213	18 420	26 388
- Services divers fournis à la collectivité	699	1 340	1 484
- Prêts aux particuliers	6 008	10 444	16 540
- Autres	4 506	6 636	8 364
TOTAL	36 012	51 244	108 789

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	21 325	22 947	27 634
- Agriculture, chasse	9 037	8 567	14 341
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	12 288	14 380	13 293
Industries extractives	3 315	3 267	3 135
- Pétrole brut et gaz naturel	1	0	26
- Autres	3 314	3 267	3 109
Industries manufacturières	223 107	219 717	212 165
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	37 816	46 930	45 106
- Textiles, habillement, cuir	13 679	12 499	12 411
- Industries chimiques	102 680	112 783	99 358
- Autres	68 932	47 505	55 290
Electricité, gaz, eau	28 595	9 517	12 597
Bâtiment, travaux publics	55 212	54 688	60 639
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	245 982	231 987	286 679
- Commerce de gros	180 032	164 037	208 523
- Commerce de détail	61 146	57 093	66 786
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 804	10 857	11 370
Transports, entrepôts et communications	61 441	65 597	116 018
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	52 980	59 957	57 036
- Etablissements financiers, assurances	12 204	13 824	15 069
- Affaires immobilières, services aux entreprises	40 776	46 133	41 967
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	103 991	133 120	139 007
- Services divers fournis à la collectivité	4 722	10 918	8 570
- Prêts aux particuliers	23 504	25 122	27 643
- Autres	75 765	97 080	102 794
TOTAL	795 948	800 797	914 910

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	6 586	4 733	4 784
- Agriculture, chasse	1 907	2 350	3 283
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 679	2 383	1 501
Industries extractives	2 507	3 055	4 764
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	2 507	3 055	4 764
Industries manufacturières	64 792	57 416	75 493
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	14 888	14 990	14 640
- Textiles, habillement, cuir	2 427	2 024	1 464
- Industries chimiques	29 350	19 219	14 406
- Autres	18 127	21 183	44 983
Electricité, gaz, eau	17 639	24 301	10 036
Bâtiment, travaux publics	17 100	16 567	14 011
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	58 273	72 610	85 956
- Commerce de gros	27 182	37 742	40 334
- Commerce de détail	19 193	18 843	22 312
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	11 898	16 025	23 310
Transports, entrepôts et communications	34 750	47 462	47 607
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	32 004	24 761	28 811
- Etablissements financiers, assurances	615	455	1 304
- Affaires immobilières, services aux entreprises	31 389	24 306	27 507
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	116 843	120 771	153 016
- Services divers fournis à la collectivité	4 419	5 006	7 801
- Prêts aux particuliers	70 964	76 532	93 169
- Autres	41 460	39 233	52 046
TOTAL	350 494	371 676	424 478

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	113	208	237
- Agriculture, chasse	58	182	151
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	55	26	86
Industries extractives	11 507	12 880	11 140
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	11 507	12 880	11 140
Industries manufacturières	30 250	31 863	16 200
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 243	7 180	4 441
- Textiles, habillement, cuir	12 922	12 639	456
- Industries chimiques	4 576	5 088	3 695
- Autres	6 509	6 956	7 608
Electricité, gaz, eau	1 281	3 398	3 221
Bâtiment, travaux publics	8 636	9 664	6 573
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	69 511	79 814	78 695
- Commerce de gros	50 191	61 294	61 027
- Commerce de détail	19 153	18 194	17 306
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	167	326	362
Transports, entrepôts et communications	12 350	14 892	7 724
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 500	2 998	5 334
- Etablissements financiers, assurances	852	1 836	3 632
- Affaires immobilières, services aux entreprises	648	1 162	1 702
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	2 744	3 976	4 299
- Services divers fournis à la collectivité	372	817	751
- Prêts aux particuliers	1 709	2 526	3 287
- Autres	663	633	261
TOTAL	137 892	159 693	133 423

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2006	2007	2008
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	1	81	111
- Agriculture, chasse	0	81	106
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	1	0	5
Industries extractives	10 072	10 072	0
- Pétrole brut et gaz naturel	0	0	0
- Autres	10 072	10 072	0
Industries manufacturières	4 052	1 809	6 149
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 981	1 168	5 407
- Textiles, habillement, cuir	0	6	4
- Industries chimiques	932	332	193
- Autres	1 139	303	545
Electricité, gaz, eau	10 107	9 497	9 008
Bâtiment, travaux publics	868	476	792
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 993	5 381	6 862
- Commerce de gros	3 104	3 095	4 497
- Commerce de détail	2 263	1 799	1 904
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	626	487	461
Transports, entrepôts et communications	5 136	13 405	18 072
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	520	704	1 940
- Etablissements financiers, assurances	251	387	661
- Affaires immobilières, services aux entreprises	269	317	1 279
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 544	10 192	14 429
- Services divers fournis à la collectivité	1 453	1 582	1 404
- Prêts aux particuliers	5 339	6 980	11 279
- Autres	1 752	1 630	1 746
TOTAL	45 293	51 617	57 363

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2006									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
<i>Millions de francs CFA</i>									
Bénin	-	68 840	76 475	295	37 301	110 554	5 850	79 093	378 408
Burkina	10 012	-	96 344	0	11 426	11 483	2 483	1 053	132 801
Côte d'Ivoire	22 437	17 373	-	247	17 855	3 097	5 308	3 644	69 962
Guinée-Bissau	137	262	783	-	986	95	10 909	90	13 262
Mali	2 821	21 044	49 916	1 514	-	5 841	18 888	1 204	101 227
Niger	16 949	14 717	11 752	185	10 814	-	0	7 455	61 872
Sénégal	2 640	6 088	28 315	15 420	43 956	2 770	-	1 385	100 574
Togo	97 933	48 373	44 195	65	25 160	19 402	3 892	-	239 020
Total des sorties	152 929	176 697	307 780	17 726	147 498	153 242	47 330	93 924	1 097 126

Source : BCEAO.

Exercice 2007									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
<i>Millions de francs CFA</i>									
Bénin	-	104 814	259 176	45	55 246	94 949	10 564	160 157	684 951
Burkina	65 499	-	311 340	0	46 039	44 510	3 545	24 535	495 468
Côte d'Ivoire	55 933	18 470	-	941	17 596	58 742	11 450	4 996	168 128
Guinée-Bissau	660	285	227	-	2 884	10	13 638	0	17 704
Mali	14 606	25 608	81 153	394	-	6 461	30 864	3 162	162 248
Niger	18 895	11 232	33 686	0	1 730	-	2 073	1 837	69 453
Sénégal	9 302	11 279	54 388	32 507	51 883	4 957	-	2 999	167 315
Togo	104 384	59 416	140 010	31	16 338	25 232	4 075	-	349 486
Total des sorties	269 279	231 104	879 980	33 918	191 716	234 861	76 209	197 686	2 114 753

Source : BCEAO.

Exercice 2008									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
<i>Millions de francs CFA</i>									
Bénin	-	84 802	266 085	1 210	26 238	62 030	8 518	144 516	593 399
Burkina	2 297	-	83 195	150	12 987	9 223	1 440	5 512	114 804
Côte d'Ivoire	54 829	17 964	-	929	63 928	2 111	19 190	4 488	163 439
Guinée-Bissau	0	789	0	-	87	110	34 083	170	35 239
Mali	1 116	11 547	26 130	923	-	3 858	30 048	1 005	74 627
Niger	39 984	12 326	18 889	134	2 121	-	1 624	20 022	95 100
Sénégal	1 279	5 960	28 117	27 242	40 323	2 389	-	2 142	107 452
Togo	57 628	38 879	46 942	206	3 788	8 626	1 516	-	157 585
Total des sorties	157 133	172 267	469 358	30 794	149 472	88 347	96 419	177 855	1 341 645

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08
	Milliers de signes monétaires			
Billets	1 177 462	1 256 951	1 132 148	1 224 449
10 000	547 124	602 854	513 266	589 650
5 000	295 115	317 873	287 852	316 445
2 500	0	0	0	0
2 000	194 656	198 190	198 584	186 124
1 000	140 567	138 033	132 446	132 230
500			0	0
Pièces	61 562	57 874	16 190	21 005
500	15 738	12 026	3 980	5 418
250	671	1 542	826	919
200	13 614	8 736	2 008	2 144
100	8 658	5 741	4 907	4 136
50	6 925	12 497	1 796	1 664
25	5 137	7 183	1 067	922
10	5 655	3 280	1 504	1 284
5	4 804	4 107	67	2 105
1	360	2 762	35	2 412
Total	1 239 024	1 314 825	1 148 338	1 245 454
	Millions de francs CFA			
Billets	7 477 694	8 152 323	7 101 540	7 983 207
10 000	5 471 241	6 028 543	5 132 668	5 896 504
5 000	1 476 574	1 589 366	1 439 258	1 582 226
2 500	0	0	0	0
2 000	389 312	396 381	397 168	372 248
1 000	140 567	138 033	132 446	132 230
500				
Pièces	12 183	9 581	3 221	3 913
5 000	2	1	0	0
500	7 869	6 013	1 990	2 709
250	168	385	207	230
200	2 723	1 747	402	429
100	866	574	491	414
50	346	625	90	83
25	128	180	26	23
10	57	33	15	13
5	24	21	0	11
1	0	3		2
Total	7 489 877	8 161 904	7 104 761	7 987 121

Source : BCEAO.

Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2008¹

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée-Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

¹ : Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification dans la situation des instruments de politique monétaire.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable.

La décision prise par la Banque Centrale intervient dans un contexte marqué, au plan international, par des préoccupations liées à la hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des niveaux records. Cette dynamique qui affecte le pouvoir d'achat des populations et la situation des finances publiques, constitue un facteur supplémentaire de tensions sur les prix dans l'Union. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2007 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à janvier 2009
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à avril 2009
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à mars 2009
- 6 - Annuaire statistique - de 2004 à 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers - de 1967 à 2007
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers - de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers - 2004, 2006
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires - 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2005 (annuel)
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007, juin 2008)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises - Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 18 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
Septembre **2009**



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int